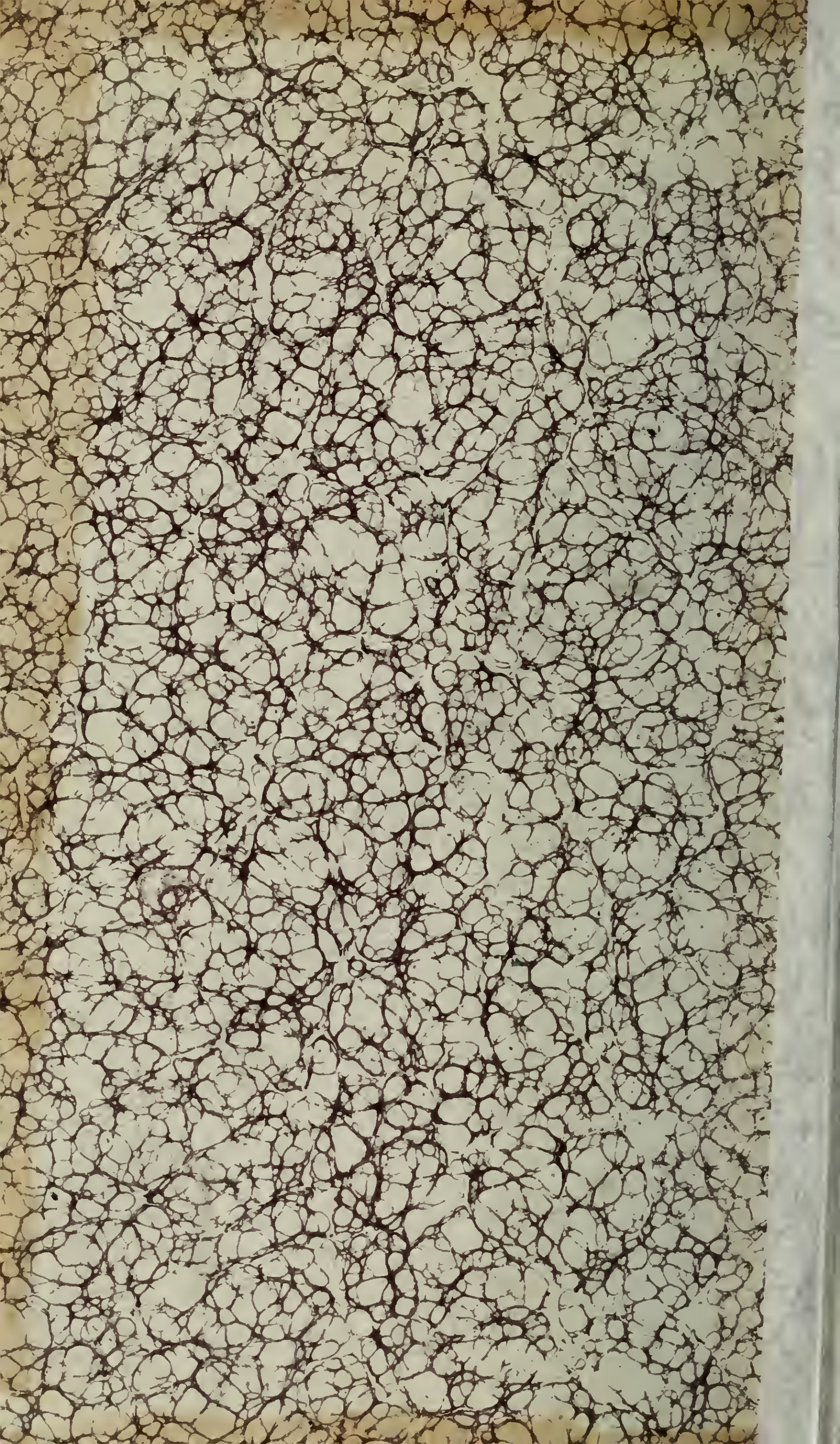
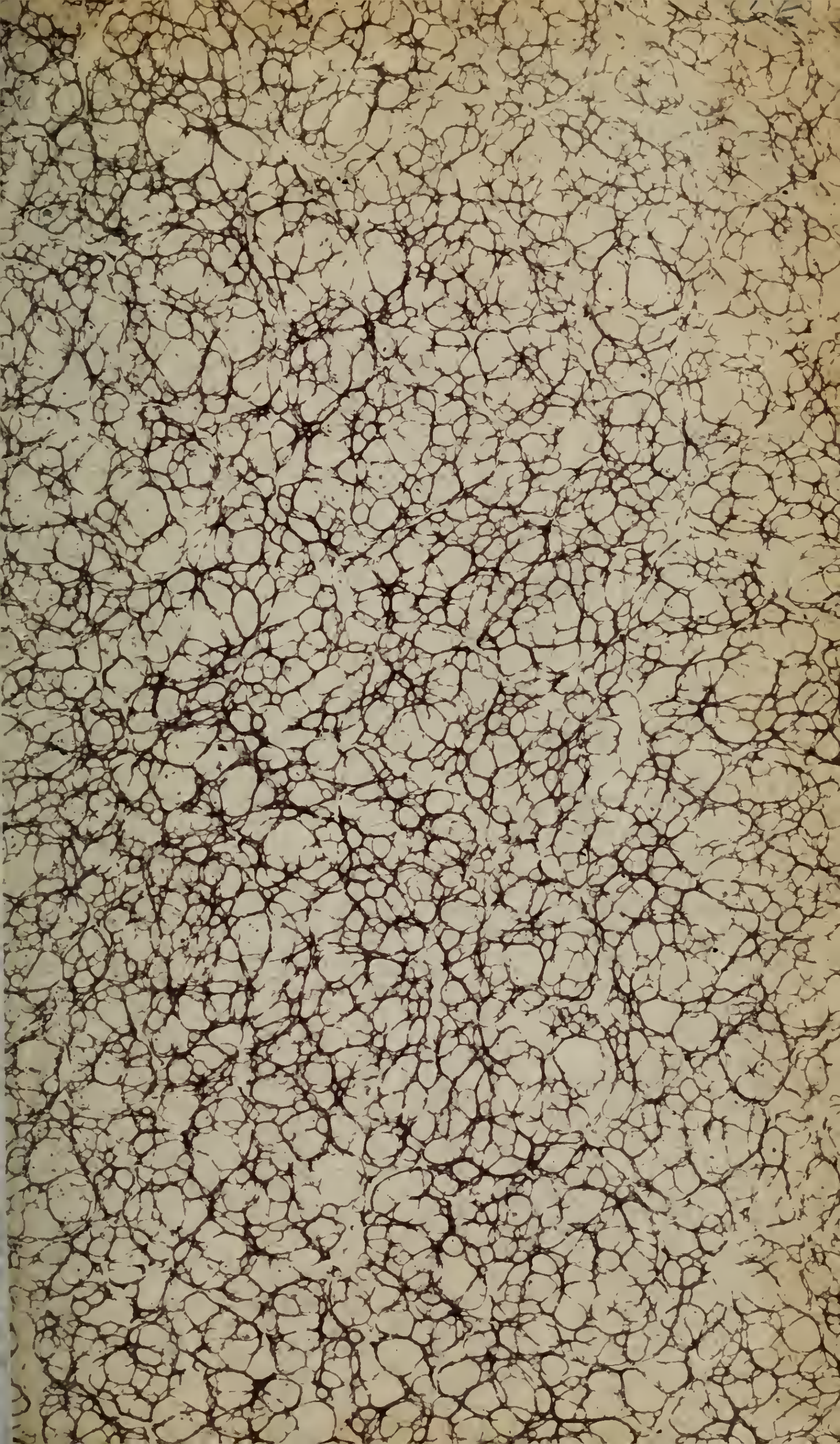






BIBLIOTHÈQUE

DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

APPROUVÉE

PAR MGR L'ARCHEVÊQUE DE TOURS.



H. Girardet del. Blanchard sc.

Les magistrats de Paris présentent à Louis XIV la délibération qui lui décerne le surnom de Grand.

HISTOIRE

LOUIS XIV



A TOURS



HISTOIRE

LOUIS XIV

Amédée Gabourd



H. Girardet del. Blanchard sc.

Dieu seul est grand

Ad. Mame & Cie

A TOURS

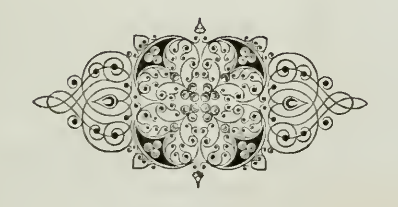
HISTOIRE

DE

LOUIS XIV

PAR

AMÉDÉE GABOURD.



TOURS

Ad MAME ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

1844



Résumer dans un tableau rapide les événements et la pensée d'un grand règne ; retracer le mouvement social, les agitations et le repos d'un siècle qui occupe une large place dans l'histoire ; dire quelle fut alors la pente de l'opinion, quelle marche suivirent les idées, sous quelles inspirations fécondes l'art se manifesta ; faire apparaître au-dessus de ces glorieux éléments, comme on place un casque sur un trophée, la figure froide et majestueuse de Louis XIV, et ne laisser dans l'ombre rien de ce qui pourrait servir à caractériser ce roi et son époque, telle a été la tâche difficile que nous avons entreprise en écrivant ce livre.

Nous pouvons nous rendre ce témoignage, que, dégagé

de toute préoccupation systématique, nous n'avons cherché que la vérité, veillant sur nous, afin de nous tenir en garde contre toute passion dans le blâme ou dans la louange. Au milieu des jugements multiples et contradictoires dont la personne, la vie et le gouvernement de Louis XIV ont été l'objet, nous nous sommes efforcé de démêler, par une étude sérieuse, ce qu'il faut croire ou rejeter dans les traditions vulgairement reçues. Et comme parmi les idées dont l'enchaînement et le tissu forment le fond de l'histoire, il en est qui de leur nature sont variables, qui se modifient, qui meurent, qui renaissent, d'autres qui ont pour elles les temps et les lieux, nous avons évité avec un soin scrupuleux de juger avec les idées contemporaines les hommes qui existèrent ou agirent sous l'empire des idées d'un autre siècle. On ne trouvera donc dans ce livre rien qui soit de l'essence du pamphlet; on n'y verra aucune prétention d'accommoder le passé au service des opinions actuelles.

Nous appartenons à une école historique essentiellement opposée au fatalisme, et peu nous importe qu'une idée soit vaincue pour la défendre, si elle est vraie : nous ne connaissons aucune nécessité qui excuse le crime, aucun privilége qui rende le vice moins hideux. Surtout nous nous plaisons à remonter à la cause supérieure, à étudier avec respect l'accomplissement de cette pensée providentielle qui toujours se déploie, tantôt visible, tantôt inaperçue, au milieu de la confusion des choses humaines. Nous admettons fermement que la liberté humaine agit avec une indépendance pleine et entière, et concourt, néanmoins,

à son insu, à établir cette sublime et consolante vérité « que Dieu nous mène » : merveilleux mystère que nous ne pouvons comprendre et qui nous éblouit de ses clartés.

Notre cadre a eu trop peu d'espace pour que nous ayons pu donner au récit des faits particuliers de la vie et du règne de Louis XIV un développement aussi étendu qu'on l'aurait peut-être désiré. Des événements qui embrassent près d'un siècle et qui ont puissamment réagi sur l'esprit humain, ne sont point de ceux qu'on analyse suffisamment en quelques pages. Pour surmonter cet obstacle, nous avons cru devoir insister particulièrement sur les détails et sur les actes qui ont exercé une influence durable et pesé de quelque poids dans la balance. On s'étonnera donc peu si nous avons résumé avec une extrême concision des faits militaires qui se ressemblent presque tous, des opérations de guerre toujours les mêmes, des plans stratégiques dont l'examen serait sans profit; et si, d'autre part, nous nous sommes appliqué avec une certaine complaisance à mentionner tout ce qui pouvait se rattacher à l'histoire des mœurs, de la société, de la littérature et de la pensée : voilà ce qui demeure et ce qui surtout appelle la méditation.

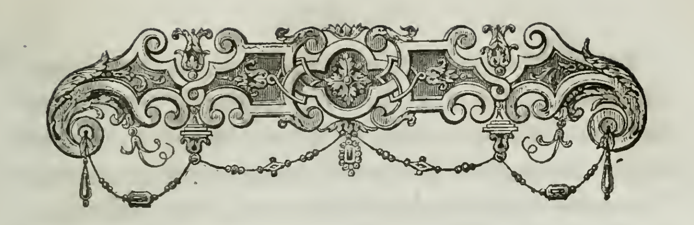
Nous avons adopté la division par chapitres : cette méthode est indispensable à celui qui a besoin de parler dans un livre assez court d'une foule de choses qui se croisent sans cesse et dont la diversité tend à dérouter l'esprit. Lorsqu'on écrit une histoire générale avec ses vastes développements, l'ordre des dates est le seul qu'on doive choisir, parce que les faits, étant racontés avec étendue, conservent leur caractère distinct et ne sont point exposés à être

tronqués ou perdus de vue; mais, quand on entreprend une œuvre de moindre haleine, la clarté du récit conseille la marche que nous avons suivie; elle s'accorde moins avec la chronologie, et davantage avec la nature; elle seule enfin permet de comprendre et de retenir l'esprit de l'histoire.

Si dans ce livre, tel que nous l'offrons au public, on rencontre des choses bonnes et utiles, ce n'est pas à nous que l'éloge doit revenir, c'est à celui qui nous demandera un compte sévère du moindre don qu'il nous aura confié pour la gloire de son nom.

Paris, mai 1844.

A. G.



HISTOIRE

DE

LOUIS XIV

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION GÉNÉRALE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE A L'AVÉNEMENT DE LOUIS XIV.

RICHELIEU venait de mourir, et Louis XIII, le premier vassal de son ministre, n'avait pas tardé à le suivre dans le tombeau : la France, encore émue des souvenirs peu glorieux de la régence de Marie de Médicis et de Concini, se voyait avec inquiétude réservée à la minorité d'un roi de cinq ans.

Les matériaux d'un grand règne étaient amassés, mais la main qui, plus tard, devait les mettre en œuvre ne se trouvait point encore assez forte pour s'en servir. La paix régnait au dedans; nos armes triomphaient au dehors. L'autorité royale s'exerçait librement, mais cette prépondérance, péniblement conquise, grâce à la force et aux supplices, n'était encore entrée dans les mœurs du pays que par la crainte. Là où l'on avait comprimé les réclamations et les droits, on disait que l'ordre était établi : de longues années allaient s'écouler, de nouvelles agitations troubler la France avant l'heure où, la rébellion lassant le peuple, paralysant les intérêts, et favorisant les entreprises de l'étranger, la France irait d'elle-même au-devant du pouvoir absolu, la noblesse abdiquerait, toutes les forces sociales se confondraient dans le sceptre : période d'enivrement royal qui devait être consacrée par la gloire, fortifiée par l'opinion, et qui néanmoins, pour un petit nombre d'hommes (s'il en était) initiés aux secrets de l'avenir, renfermait déjà en son sein des germes de dépérissement et de ruine.

Richelieu, à son avénement aux affaires, avait trouvé la France dépourvue de grandeur et de sécurité : d'un côté, les princes du sang, les favoris, la reine mère se disputaient l'influence; de l'autre, les protestants, enhardis par les positions fortes que leur avait faites l'édit de Nantes, tenaient en échec les armées de Louis XIII et bravaient avec impunité les ordres du roi. Les guerres de religion avaient d'ailleurs donné à la noblesse de cour et de province un ascendant redoutable au pouvoir royal; les intrigues de Marie de Médicis, les prétentions vaniteuses de Gaston d'Orléans, le scandale récent des for-

tunes du maréchal d'Ancre et de Luynes contribuaient encore à paralyser l'administration, à encourager les ambitieux, à livrer la chose publique au plus adroit. C'était avec de pareils éléments de décomposition qu'il fallait maintenir l'ordre à l'intérieur et étendre sur les champs de bataille et dans les congrès de l'Europe, la prépondérance de la nation française.

Richelieu, loin de reculer devant cette œuvre, l'avait au contraire dépassée, et d'abord il avait eu à vaincre la répugnance instinctive que sa domination inspirait au roi lui-même. Comme tous les hommes doués à un haut degré du savoir de parvenir, il s'était successivement rendu utile, nécessaire, indispensable; arrivé à ce dernier degré, il s'y était maintenu en inspirant à son maître beaucoup de crainte et plus de confiance encore. Louis XIII le subissait avec déplaisir, mais avec sécurité, comme on se courbe sous un ascendant qui humilie et qui sauve. Rappeler tout ce que la mère et le frère du roi entreprirent pour ruiner l'influence du ministre et y substituer un joug plus commode, mais moins digne, ce serait entreprendre le récit d'une longue série de ruses toujours déjouées, de nombreuses faiblesses cruellement expiées. Ce qui est certain, c'est que la plus grande énergie de Richelieu fut consacrée à triompher de ces misérables luttes : il lui fallut perdre plus de talent à rompre, l'un après l'autre, les réseaux à peine visibles dont on cherchait à l'emprisonner, qu'il n'eut besoin d'en dépenser pour arriver à abattre l'influence européenne de la maison de Charles-Quint.

Les ennemis du cardinal n'étaient point tous à Paris ou à Saint-Germain ; il en comptait partout où se trouvait encore un seigneur poursuivant de ses regrets les souve-

nirs du régime féodal. Le pouvoir des grands, amoindri par la politique de Charles VII et les entreprises de Louis XI, contenu par la fermeté de madame de Beaujeu et la rivalité des parlements, relégué dans la révolte, comme dans une exception, en la personne du connétable de Bourbon, s'était peu à peu rétabli à la faveur des guerres religieuses et de la conjuration des Guises. Henri IV, gentilhomme de vieille souche avant d'être roi, et qui devait beaucoup à l'appui de la noblesse protestante, laissa volontiers les grands du royaume, ses anciens compagnons d'armes, ressaisir sinon leurs priviléges régaliens, du moins l'influence et la prépondérance que donnent la possession du sol et les souvenirs récents de la vertu militaire. En face de Concini et de Luynes, les représentants de l'ancienne féodalité se sentirent plus à l'aise : les uns intriguèrent à la cour, tantôt avec Marie de Médicis, tantôt avec Gaston d'Orléans, et se montrèrent fort peu soucieux de l'honneur ou des intérêts de la France dans les questions où leur amour-propre était engagé : c'était chose vulgaire, et dont leurs auteurs tiraient gloire (1), que de s'entendre avec les souverains d'Allemagne ou d'Espagne, de leur livrer des positions ou des places fortes, et de réclamer leur appui contre le cardinal ministre. Ainsi avait fait Cinq-Mars, qui paya de sa tête cette trahison et que la pitié du peuple a fait passer pour victime; Montmorency, qui ne fut pas davantage épargné par le bourreau, s'était borné à participer à la guerre civile; pour le duc de Bouillon, il s'était humilié et avait eu la vie sauve. Si ce fut un bonheur pour lui, ce n'en fut pas un moins grand pour Richelieu que de voir tant

(1) On en trouve souvent la preuve dans les écrits du temps, particulièrement dans les Mémoires du cardinal de Retz.

de hautes têtes courbées sous sa hache ou sous sa clémence plus dure encore.

L'exil et la mort avaient fait raison au ministre de la féodalité et des princes : la guerre ouverte lui permit d'abaisser l'orgueil des protestants. La Rochelle, qui servait de boulevard à l'hérésie, fut prise et démantelée après un long siége, et la république calviniste se vit ainsi étouffée à son berceau. Cette victoire remportée sur les rebelles du dedans avait permis au cardinal de tourner les forces de la France contre les ennemis extérieurs.

Il y eut alors de par le monde un grand scandale, celui de voir un cardinal, prince de la sainte Église romaine, prêter main-forte aux protestants d'Allemagne contre les armes du césar catholique. L'empereur Ferdinand ayant entrepris de s'opposer aux progrès de la réforme luthérienne, l'exécution de ce vaste projet avait suscité la fameuse guerre de Trente ans, guerre politique autant que religieuse. Richelieu se fit un mérite et un honneur de préférer l'intérêt temporel de la couronne de France aux intérêts immuables de la foi : ce fut lui qui attira en Allemagne Gustave-Adolphe, roi de Suède, et lui fournit les subsides nécessaires pour ébranler le trône impérial; de son côté, il envoya un héraut à Bruxelles déclarer solennellement la guerre à l'Espagne, et, bien que ses premiers efforts n'eussent point été heureux, bien que l'armée ennemie eût un moment menacé nos places de la Somme, il n'en réussit pas moins plus tard à faire respecter la frontière et à séparer la Catalogne de la monarchie espagnole. Au moment où cet homme disparut de la scène du monde, l'œuvre qu'il avait commencée en Allemagne était à moitié accomplie ; les bases de la paix de Munster, si préjudiciable à la prépondérance de l'Église, étaient jetées et

devaient être, à deux reprises, consolidées par la victoire. Ainsi croissait l'influence de la France, en même temps que s'amoindrissait la prépondérance de la maison d'Autriche : c'est à la faveur de ces circonstances que s'ouvrit le règne de Louis XIV.

Ce prince, né à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre 1638, était fils de Louis XIII et petit-fils de Henri le Grand; sa mère, Anne d'Autriche, le mit au monde après vingt-deux ans de stérilité : il n'avait point encore atteint sa cinquième année lorsque la mort de son père, survenue le 14 mai 1643, le laissa roi de France et héritier des plans et de la politique de Richelieu. Aux termes du testament de Louis XIII, la régence allait appartenir à la reine mère; mais l'exercice de l'autorité, déposée entre les mains d'Anne d'Autriche, devait être tempéré par un conseil dont le duc d'Orléans et le prince de Condé étaient les chefs désignés. Ce testament avait été écrit en défiance des intentions et de la capacité de la reine mère. Louis XIII, craignant pour son fils la tutelle d'un prince moins intéressé qu'Anne d'Autriche à écarter de cette royale tête les dangers qui la menaçaient, avait néanmoins voulu resserrer dans des limites étroites et soupçonneuses la prérogative de la régente : ces dispositions ne furent point respectées; Anne d'Autriche en appela au parlement de Paris.

Cette cour de justice, comme tous les corps dont les pouvoirs ne reposent que sur des traditions et des faits naturellement mobiles, n'avait que des attributions mal définies. Dans l'origine elle avait été instituée pour appliquer et interpréter le droit civil et les coutumes; elle suivait les rois dans leurs excursions, afin qu'il fût bien prouvé que la justice émanait du souverain et ne pou-

vait être distraite de son autorité : plus tard la nécessité des affaires introduisit des changements à cet état de choses ; le parlement fut autorisé à résider à Paris, et dès ce moment l'opinion publique commença à tenir compte de lui. On peut dire que les circonstances firent tour à tour sa force ou sa faiblesse. Quand l'autorité royale paraissait amoindrie ou contestée, quand la tranquillité publique était mise en question, le parlement s'érigeait en médiateur, il se constituait de lui-même assemblée politique, et, sous prétexte d'affermir le droit royal, il se posait en tuteur et en conseiller de la couronne. On l'avait vu régler la police, rendre des arrêts en matière de culte, mettre au ban du royaume les perturbateurs, condamner Charles VII au profit de l'Angleterre, intenter un procès criminel à Henri III, en un mot administrer et gouverner sous prétexte de jurisprudence. C'est dans ces intervalles d'exaltation qu'il affectait tous les dehors d'un corps de l'État, imposait silence à la noblesse d'épée et prescrivait aux gens de guerre de respecter la loi et la toge. Comme tout ce qui est justice ou même apparence de justice est de beaucoup préférable aux caprices des décisions arbitraires, les seigneurs, les grands du royaume, les princes du sang eux-mêmes avaient fortifié le pouvoir du parlement en y ayant recours dans leurs contestations et leurs querelles. Mais, quand les jours d'orage passaient, quand les rois ou leurs ministres avaient surmonté les obstacles les plus sérieux, ils considéraient avec inquiétude le terrain que le parlement avait conquis à la faveur des difficultés et des troubles ; c'était alors leur coutume de protester contre les usurpations de cette réunion de scribes et de légistes, sans titre et sans qualité pour s'immiscer dans les choses de l'État ; on rappelait au parlement

son origine précaire et douteuse ; on lui démontrait, non sans raison, qu'il ne relevait que du roi et non du peuple, et que, n'ayant d'autre racine dans la monarchie que le bon plaisir du prince, il ne pouvait sans danger se poser comme un pouvoir politique prenant conseil de soi-même et se déterminant d'après un droit reconnu. Le parlement, selon le degré de son énergie, résistait plus ou moins à ces représentations ; il arguait de la prérogative de remontrance qu'un long usage lui avait acquise ; il opposait aux édits royaux une résistance d'inertie qu'on appelait refus d'enregistrer, et qui, au fond, paralysait souvent la volonté royale. Dans cette lutte, le plus fort finissait par l'emporter sur l'autre, et le plus fort était encore le roi, grâce à l'appui de la noblesse et de l'armée.

C'était dans cette dernière situation que Richelieu avait laissé les choses. Cet homme, si jaloux de son autorité que toute résistance lui semblait criminelle, avait contraint le parlement à se renfermer, une fois encore, dans l'examen des procès et dans l'étude des textes judiciaires, et les gens du roi et de la cour avaient repris le joug en le maudissant.

La minorité du jeune Louis XIV et les prochains embarras d'une régence leur présentaient une conjoncture heureuse pour ressaisir l'influence. Le parlement n'eut garde de la laisser échapper, et quand Anne d'Autriche, imitant l'exemple que lui avait donné la veuve de Henri IV, vint déférer à ses décisions le testament du dernier roi, il s'empressa de faire à la fois acte de courtisan et démonstration de puissance politique en émancipant de toute entrave l'autorité de la régente. Ajoutons que, si deux reines mères avaient ainsi consenti à réclamer du parlement de Paris la plénitude du droit de régence que leur

attribuaient les précédents de la monarchie, elles ne l'avaient fait qu'en espérant que ce corps n'oserait refuser d'obtempérer à leurs demandes : l'ambition recherchait la complicité de la peur pour affaiblir le principe de la royauté au profit d'un avantage de circonstance.

Anne d'Autriche fut déclarée régente absolue; le conseil qui devait limiter son pouvoir fut supprimé; le prince de Condé, gagné par les promesses de la reine, ne fit aucune tentative pour soutenir ses prétentions; Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV, prince sans énergie et sans autorité morale, se résigna à n'avoir dans le gouvernement d'autre part que le vain titre de lieutenant général du royaume sous la régente. En échange de l'arrêt du parlement qui consacrait cette situation nouvelle, la reine mère rappela de l'exil plusieurs membres de cette cour exilés sous le règne précédent par ordre du cardinal Richelieu, et ce ne furent pas les seuls proscrits qui rentrèrent en grâce.

A l'inflexible Richelieu avait succédé, en qualité de premier ministre, le cardinal Mazarin (Giulio Mazarini), homme souple et artificieux, mais non moins tenace, sous les apparences de la mollesse et du laisser aller, que son implacable prédécesseur dans l'appareil de la force et de la puissance. L'un et l'autre marchaient à leur but, qui était de rendre la couronne royale indépendante de tout contrôle; mais, chez Richelieu, cette conduite était le résultat d'une conviction énergique et la déduction naturelle d'un principe fort; chez Mazarin, au contraire, s'il est possible d'en juger en connaissance de cause, l'amour du pouvoir n'eut trop souvent en vue que la satisfaction de l'orgueil et l'ambition du ministre. Richelieu voulait gouverner pour appliquer un système, Mazarin

pour le plaisir d'être aux affaires, de dispenser la faveur et de s'enrichir sans oublier ses proches. Le premier donnait le pas aux intérêts du roi et de la gloire de la France; l'autre, sans se montrer indifférent à ces grands motifs, ambitionnait surtout l'honneur d'associer sa fortune à celle de la cour; l'un marchait à son but par la route droite, l'autre par la voie oblique, et tous deux arrivaient; l'un était Français de cœur, de courage et de caractère, l'autre Italien par le sang et le génie; le premier détesté et admiré, le dernier haï et méprisé jusqu'à l'injustice; tous deux, enfin, destinés à se compléter l'un par l'autre.

Quand les ressorts d'un pouvoir ont été fortement tendus, il n'est pas inutile à la popularité de ceux qui en héritent de montrer un esprit de conciliation et de retour. Il y a, dans ce régime de concession, une mesure que la prudence conseille et que l'expérience limite. Surtout il est nécessaire que la réaction débonnaire soit et paraisse effectivement le résultat pur et gratuit de la clémence royale, du besoin que le souverain éprouve d'appeler à soi plus encore l'amour que la crainte du peuple; tout est compromis si une faiblesse inopportune, si des retraites continues donnent un seul moment à penser que l'autorité fléchit parce qu'elle est moins forte; alors, en effet, il ne manque pas de mains qui se croient faites pour se saisir des rênes du gouvernement et participer à la curée des choses publiques.

Pour le moment on respirait plus à l'aise, et c'était déjà beaucoup : les courtisans et les seigneurs que Richelieu avait disgraciés, emprisonnés ou bannis, commençaient peu à peu de reparaître à Saint-Germain. Parmi eux on remarquait le maréchal de Bassompierre, le représentant des idées féodales, et le maréchal de Vitry, dont

la fortune n'avait eu d'autre source que le meurtre de Concini : c'était, pour cette époque, la nouvelle et l'ancienne noblesse, ou, pour mieux dire, la grandeur traditionnelle et historique associée à la fortune de fraîche date, et celle-ci ne pouvait guère se parer que de services de chambellan ou de sergent aux gardes (1) : l'amnistie, sans être complète, avait suffi pour gagner les cœurs à la reine et rendre plus faciles les commencements du pouvoir de Mazarin. Celui-ci, qui d'ailleurs avait à se faire pardonner par la reine l'ancienne amitié de Richelieu, affecta de se montrer humble et modeste ; il allait dans un carrosse très-simple, parfois à pied, toujours sans gardes et sans escorte, cherchant à s'effacer et à s'amincir de son mieux, affectant d'être las du fardeau des affaires et hâtant en apparence de ses vœux le moment où il plairait à la reine de le renvoyer en Italie. Ce serait bien peu connaître le caractère français que de croire qu'on se défiât de cette façon d'agir ; on s'y laissa prendre au contraire, et, avant les autres, la reine ; puis, quand chacun se vit dupe, il était trop tard pour déraciner l'influence du rusé cardinal.

Cependant il se forma à la cour un parti de tous les hommes que Richelieu avait persécutés. Récemment sortis de l'exil ou de la captivité, ils s'étaient trouvés naturellement réunis par une haine commune contre l'artisan de leurs disgrâces : l'instinct du ressentiment et de la vanité était le seul qu'ils prissent pour règle. Incapables qu'ils étaient de se rendre compte des besoins du gouvernement et des nécessités publiques, ils identifiaient l'intérêt

(1) Albert de Luynes, mort connétable, avait commencé sa fortune en dressant des pies pour Louis XIII ; Vitry, en assassinant le maréchal d'Ancre aux portes du Louvre.

de la France avec les soucis de leur amour-propre, ils ne portaient jamais leurs regards au delà de Saint-Germain, où les grandes affaires étaient, pour eux, les présentations officielles et les tabourets reconquis. Sans autres titres que les déboires, souvent très-mérités, que leur avait infligés Richelieu, ils se croyaient destinés à lui succéder et à gouverner le royaume. On les appela les *importants* : leur cabale ne tarda pas à s'étonner qu'on osât lui dénier le droit de mettre en tutelle la France et la régente. Si précaire que parût le pouvoir de Mazarin, comme il se prolongeait au delà de toute prévision, les *importants* se plaignirent à la reine et demandèrent le renvoi du ministre; Anne d'Autriche résista; les ennemis du cardinal, grandement étonnés de ce refus, se jetèrent dans la voie des intrigues. Les duchesses de Montbazon et de Chevreuse, qui dirigeaient cette coterie, furent exilées de la cour; le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV par son père, César de Vendôme, se crut assez haut placé pour s'emporter en reproches contre la reine, et en menaces contre le cardinal; le 2 septembre 1643, il fut arrêté et enfermé au château de Vincennes. Augustin Potier, évêque de Beauvais, vieillard honnête, mais inintelligent, que les *importants* opposaient à Mazarin, fut obligé de se retirer dans son diocèse et de renoncer pour toujours aux affaires. Ce prélat, dont on faisait un chef de parti, avait été un moment ministre, et un seul acte de lui, au dire de ses ennemis, avait suffi pour donner la mesure de sa portée d'esprit (1) : on assurait qu'à son avénement au pouvoir il avait signifié aux Hollandais « qu'ils eussent à rentrer dans le sein de l'Église catholique s'ils voulaient de-

(1) Voltaire, rarement impartial, rejette cependant cette anecdote comme dénuée de preuves.

meurer les alliés de la France. » Tel était l'homme qui se posait pour l'héritier des desseins de Richelieu et pour l'adversaire de Mazarin ; la mesure de rigueur prise contre lui déconcerta la cabale. Pour en finir avec cette coterie, nous mentionnerons le jugement que porta sur elle le cardinal de Retz : « c'était un parti composé de cinq ou six esprits mélancoliques, qui avaient la mine de penser creux, qui sont morts fous, et qui dès ce temps-là ne paraissaient guère sages. »

La duchesse de Chevreuse, exilée par Mazarin, avait été bannie pendant dix-huit ans par Richelieu, qui, sous le dernier règne, voulait la punir de sa trop grande participation aux intrigues d'Anne d'Autriche : comme elle disait avoir beaucoup souffert pour la reine, elle comptait sur une faveur égale à ses chagrins ; elle présuma trop, sans doute, de ses droits à la reconnaissance de la régente : élevée à la cour, elle aurait dû en connaître l'habitude (1). Quoi qu'il en soit, sa disgrâce et l'emprisonnement d'un petit-fils de Henri IV révélèrent tout l'ascendant qu'en moins de trois mois le cardinal Mazarin avait su prendre sur l'esprit de la reine. Le ministre avait été moins heureux dans ses tentatives pour complaire à la nation ; son avarice le discréditait, son ignorance de la langue française le rendait ridicule, sa qualité d'étranger le faisait haïr. Plus habile à nouer une intrigue et à négocier avec ses ennemis qu'à porter l'ordre dans l'administration et la régularité dans les finances, il avait laissé s'opérer d'intolérables dilapidations dont le public était

(1) Ajoutons néanmoins que la reine Anne d'Autriche avait quelque raison de révoquer en doute le dévouement de la duchesse de Chevreuse et le motif qui l'avait fait persécuter par Richelieu. (Voir à ce sujet les Mémoires du temps.)

victime. Comme il fallait des sommes considérables pour soutenir la guerre contre l'Espagne et l'Empereur, le gouvernement avait eu recours, pour se procurer des subsides, à des expédients sans dignité et sans loyauté : des mesures fiscales, mal concertées et justement odieuses, avaient indisposé le peuple de Paris et mécontenté le parlement; en dépit des réclamations les plus sages, le gouvernement persévérait dans cette voie dangereuse, qui chaque jour alarmait l'opinion et aliénait les esprits les mieux disposés.

Cependant la cour et la France se laissaient encore distraire de ces préoccupations par les événements de la guerre. Le nouveau règne s'était ouvert au bruit des victoires.

Le génie de Richelieu avait créé six armées : celle de Flandre était placée sous le commandement du duc d'Enghien, jeune homme de vingt-deux ans, fils aîné du prince de Condé. L'armée d'Allemagne, ayant à sa tête le maréchal de Guébriant et, après lui, Gassion et Turenne, avait, dès l'année précédente, franchi le Rhin à Wesel et soumis l'électorat de Cologne. L'armée des Pays-Bas était commandée par le duc d'Orléans, et celle d'Italie par les maréchaux de la Meilleraye et Duplessis Praslin; le maréchal de la Mothe, à la tête d'une cinquième armée, qui, plus tard, fut mise sous le commandement de Schomberg, occupait le col de Balaguer et s'épuisait en Catalogne à des siéges et à des marches difficiles; la flotte obéissait à l'amiral de Brézé. Grâce aux efforts de ces armées, la France se voyait maîtresse de l'Alsace, de la Lorraine, des passages des Alpes et du Roussillon; elle triomphait en Italie, en Flandre, en Allemagne, en Catalogne; et la maison d'Autriche, attaquée

sur tous les points, voyait se développer autour d'elle les plans, la politique et les menaces de Richelieu.

L'avénement d'un roi de cinq ans et les embarras inséparables d'une régence ne tardèrent pas à relever les espérances de l'ennemi; vingt-six mille Espagnols, sous la conduite de Francisco de Melos, envahirent les frontières de la Champagne; ils se flattaient, à la faveur du nombre, de la discipline et de cette vieille renommée qui s'attachait aux armes de leur pays, de forcer en quelques jours les avenues de Paris et de prendre une éclatante revanche des succès de la France. Le duc d'Enghien n'avait à leur opposer que des troupes peu considérables, et comment un général adolescent pouvait-il lutter avec avantage contre l'expérience consommée de généraux habitués à la guerre? Louis de Bourbon se montra digne de cette épreuve : à défaut de la science il avait l'instinct des grandes choses militaires. Les ordres de la cour lui prescrivaient en vain de ne point hasarder la bataille; en vain le maréchal de l'Hospital lui conseillait de temporiser, le duc d'Enghien n'écouta que les illuminations de son génie. Le 18 mai, il se prépara à attaquer l'ennemi devant les murs de Rocroi; le lendemain, pour emprunter le langage de Bossuet, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. A la tête de sa cavalerie il enfonça l'infanterie espagnole, jusqu'alors réputée invincible; le vieux comte de Fuentes, qui la commandait, tomba percé de coups; mais le prince victorieux pardonna aux vaincus et suspendit le carnage. Cette célèbre journée apprit à l'Europe que désormais aucune armée n'était plus digne de respect que l'armée française : cependant le duc d'Enghien, que nous nommerons plus tard le grand Condé, mit à profit sa victoire. Après avoir passé à travers le pays

ennemi et trompé la vigilance du général Beck, il prit Thionville, se rendit maître de Cirq et contraignit les Allemands de se rejeter à l'autre bord du Rhin; s'étant mis à leur poursuite, il entra en Allemagne. Les armées françaises avaient subi des revers dans ce pays : la mort du maréchal de Guébriant et la blessure du maréchal Rantzau avaient fait perdre la bataille de Dutlingen et compromis le salut des débris de l'armée d'Allemagne. Louis de Bourbon, ayant sous ses ordres les maréchaux de Grammont et de Turenne, attaqua devant Fribourg le camp formidablement retranché des Impériaux. Merci, qui lui disputait la victoire, combattit pendant trois jours, et battit en retraite le quatrième. Cette bataille sanglante livra Philipsbourg et Mayence au duc d'Enghien (1644).

Ce prince vint à Paris jouir des acclamations du peuple et des enivrements de son triomphe. Turenne, qui commandait en son absence, s'empara de la Souabe et poussa l'ennemi jusqu'en Franconie; mais, trompé par de faux avis, il fut battu à Mariendal : le duc d'Enghien s'empressa de reprendre la route des camps et eut le bonheur de réparer, par la glorieuse victoire de Norlingue (Nordlingen), la défaite subie par les armes de Turenne. Merci, l'orgueil de l'Empire, périt dans cette grande journée, et sur la tombe creusée pour lui sur le champ de bataille fut gravée cette épitaphe : « Arrête, voyageur, « tu foules un héros (1). » Le nom du duc d'Enghien était dans toutes les bouches; l'on admirait aussi la modestie de Turenne, qui, après avoir eu sa belle part dans le succès, en faisait hommage à son jeune chef (1645). L'armée

(1) Sta, viator, heroem calcas.

ennemie se replia sur le Danube, et la frontière de Bavière fut ouverte. L'année suivante, le duc d'Enghien, qu'une grave maladie avait rappelé à Paris, assiégea Dunkerque à la vue d'une armée espagnole, et eut la gloire de rendre cette ville à la France (1647). Turenne et Wrangel obtinrent de nouveaux avantages en Allemagne.

Le duc d'Enghien, que nous appellerons désormais prince de Condé (son père venait de mourir), reçut de la cour l'ordre de commander l'armée de Catalogne : Mazarin se plut à tirer ce prince du théâtre de sa gloire pour l'exposer à des revers qui diminueraient sa popularité. Condé, avec des soldats mal payés et mal disciplinés, échoua devant Lérida (1647) : la cour s'applaudissait déjà d'un revers qui affaiblissait une trop grande renommée, lorsque l'apparition des Impériaux en Flandre et en Artois la contraignit de confier encore la défense du pays au capitaine dont la vertu précoce lui faisait ombrage. Condé accepta cette nouvelle mission et parut à l'armée du Nord. Les ennemis venaient de s'emparer de Lens, le prince marcha droit à eux, et pour toute harangue dit à ses troupes : « Amis, souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue ! » La victoire de Lens inscrivit un nom de plus dans les fastes illustres du pays, elle hâta la conclusion de la paix qui se négociait à Munster et à Osnabruck. Il était temps pour l'Empire : déjà le duc d'Orléans avait pris Gravelines, Courtrai et Mardik ; Turenne s'était rendu maître de Landau, et, après avoir rétabli l'électeur de Trèves, avait gagné avec les Suédois les batailles de Lavingen et de Sommerhausen ; le comte d'Harcourt s'était emparé de Balaguier ; les Espagnols étaient vaincus en Italie, et les galères du roi avaient battu la flotte d'Espagne sur les côtes d'Italie ; enfin, pour

comble d'avantages, la Lorraine était envahie par les armées françaises.

La paix de Munster, dont les préliminaires avaient été signés à Osnabruck, porte plus particulièrement dans l'histoire le nom de paix de Westphalie : c'est le plus grand événement du dix-septième siècle et en quelque sorte le point de départ de l'ère moderne. Ce traité célèbre mit fin à la guerre de Trente-Ans.

La France obtint la renonciation de l'Empereur et de l'Empire, sauf la juridiction spirituelle de l'archevêque de Trèves, à tout droit sur les évêchés de Metz, Toul et Verdun, qu'elle possédait depuis près d'un siècle, ainsi qu'à toute suzeraineté sur la ville de Pignerol, autrefois cédée par le duc de Savoie; elle eut de plus en partage les landgraviats de Haute et Basse-Alsace, le Sundgau, le Vieux-Brisach et son territoire, ainsi que la préfecture de Haguenau, formée de dix villes impériales libres, avec les mêmes droits de souveraineté que la maison d'Autriche et l'Empire y avaient précédemment exercés. Elle s'engagea à des indemnités et à la restitution des villes dont elle s'était emparée en Allemagne, et, par le consentement mutuel des puissances intéressées, la navigation du Rhin fut déclarée libre et le commerce rétabli sans entraves sur l'une et l'autre rive de ce fleuve.

D'autres dispositions déterminaient la constitution nouvelle de l'Empire, les conquêtes et les acquisitions de la Suède, et en même temps les parts de tout genre, soit en provinces, soit en indemnités, qui revenaient aux autres alliés de la France ou de la maison d'Autriche; il serait sans nécessité de les énumérer ici. On se bornera à constater que ce fut seulement à dater de la paix de Westphalie que l'Empire consentit à reconnaître l'indé-

pendance de la confédération suisse, soustraite de fait, depuis plus de trois siècles, à sa juridiction et à la communauté d'intérêts avec le corps germanique.

Des règlements d'une plus grande importance furent adoptés pour équilibrer la position et les droits des différents cultes. Et d'abord les réformés calvinistes obtinrent de participer à l'avenir aux concessions générales faites aux sectateurs de Luther.

L'état public de la religion fut remis, pour toute l'Allemagne, sur le même pied qu'au 1er janvier de l'année 1624, qui pour cela est appelée année *décrétoire* ou *normale*. Quelques exceptions furent faites à cette règle en faveur du Palatinat et des États du margrave de Bade et du duc de Wurtenberg. Tous les biens ecclésiastiques, soit médiats, soit immédiats, dont les protestants étaient en possession à l'époque de l'année décrétoire, durent rester entre leurs mains. La juridiction ecclésiastique, tant de la cour de Rome et d'État catholique à État protestant, que de protestant à protestant, fut suspendue, ainsi que le droit diocésain, jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif qu'on savait bien ne devoir pas avoir lieu : cette mesure était donc indirectement équivalente à l'abolition. A l'avenir, la chambre impériale devait être composée de vingt-quatre membres protestants et de vingt-six catholiques. Six membres protestants devaient entrer dans le conseil aulique de l'Empereur; les députés protestants et les députés catholiques devaient être envoyés en nombre égal aux diètes; mais, dans les causes extraordinaires qui intéressaient la religion, les protestants et les catholiques devaient être seuls appelés à régler les choses de leur culte.

Ainsi le protestantisme recevait titre de bourgeoisie

en Europe : pour la première fois il entrait dans le droit public, comme un élément dont désormais il fallait tenir compte ; ainsi encore venait de s'éteindre ce grand principe historique du moyen âge, l'intervention légitime et nécessaire de l'Église dans les traités internationaux ; à cette hiérarchie, qui plaçait à la tête de la société chrétienne le césar spirituel et le césar temporel, le pape et l'Empereur, avait succédé le dogme politique de l'indifférence religieuse en matière de transactions européennes ; dès ce moment les sympathies et les croyances devaient céder le pas aux intérêts matériels, et comment comprendre autrement les relations des peuples, lorsque l'étranger avait pris place au banquet de l'ancienne famille catholique?

Quoi qu'il en soit, la pacification ne fut point générale ; même après la paix de Westphalie, la France et l'Espagne ne posèrent point les armes. L'Espagne, qui avait réussi à séparer les Provinces-Unies de la France, comptait sur les troubles dont la minorité de Louis XIV était menacée, pour réparer ses pertes et recouvrer la Catalogne, le Roussillon et la partie des Pays-Bas dont les Français étaient en possession. D'un autre côté, Mazarin, inquiet de cet esprit d'agitation, de ces germes de révolte qui fermentaient au sein de la France, voulait donner à l'activité nationale assez d'occupations au dehors pour qu'elle n'eût plus à réagir contre la couronne et le ministre. Ces divers motifs allaient prolonger de onze ans la guerre entre l'Espagne et la France.

L'Espagne était alors gouvernée par Philippe IV ; mais ce prince, faible et négligent comme son père, ne pouvait retarder la décadence de sa monarchie. Quels rois pour continuer l'œuvre de Charles-Quint et de Philippe II,

que ces souverains incapables, livrés aux conseils de leurs favoris et relégués loin des affaires par des ministres plus intrigants qu'habiles! Quels hommes que le duc de Lerme et Olivarès pour balancer le génie de Richelieu et la politique de Mazarin! aussi la déchéance de l'Espagne fut-elle prompte. La guerre avait enlevé à ce pays les Provinces-Unies, le plus noble fleuron peut-être d'une royauté qui s'étendait jusque dans les deux Indes; l'Artois éprouva le même sort; la Catalogne, poussée à bout par de tyranniques exigences, s'était à son tour affranchie; pour comble d'épreuves, le Portugal se détacha de la monarchie espagnole et la laissa ayant sa frontière maritime ouverte du côté de l'Angleterre.

L'Angleterre, pour le moment, était livrée à ses orages intérieurs, qui lui laissaient peu le temps d'intervenir dans les affaires de l'Europe. Le roi Charles Ier s'était engagé depuis plusieurs années dans la guerre civile qui devait lui faire perdre le trône et la vie; là aussi s'accomplissait l'une des conséquences de la réforme, et la révolte inaugurée dans les questions religieuses se manifestait ouvertement dans le domaine des choses politiques. Ces rois d'Angleterre, qui avaient jadis usé de leur autorité pour séparer violemment leurs sujets de l'unité romaine, voyaient enfin se tourner contre eux l'esprit d'examen auquel ils avaient enlevé toutes ses digues; et c'est pourquoi la hache de Henri VIII et de la sanglante Elisabeth, tant de fois abaissée sur la tête des martyrs catholiques, allait se relever pour frapper le front royal; c'était là, s'il est permis de le dire, l'inexorable logique de la Providence. Au moment où la paix de Munster était signée en Allemagne, le parlement anglais, étranger à ce grand événement, venait de s'emparer du pouvoir; il avait sous ses ordres des

généraux et des armées, et dans le pays une multitude qui battait des mains à ses triomphes. Le ministre Strafford venait d'être décapité, la reine fugitive avait cherché un asile en France, et sa fille, encore au berceau, celle qui devait plus tard épouser le frère de Louis XIV et obtenir, des sublimes regrets de Bossuet, une illustration plus grande encore, Henriette d'Angleterre, fille de Charles Stuart et petite-fille de Henri IV, souffrant alors les privations de la misère et de l'exil, allait bientôt se voir contrainte de garder le lit dans sa chambre du vieux Louvre, faute d'un peu de bois.

A une autre extrémité de l'Europe, sous un ciel moins brumeux et sur ce rivage volcanique où étincelle le Vésuve, une révolution populaire s'était opérée comme par enchantement. L'Europe avait appris, sans oser d'abord y ajouter foi, qu'un rassemblement de pêcheurs, une émeute de lazzaroni et de portefaix, avait un moment dépossédé la maison d'Autriche du trône de Naples; qu'un homme du peuple, Tomaso Aniello (Thomas l'Anier) (1), élu chef des insurgés napolitains, avait, à leur tête, proclamé la république (7 juillet 1647). Ce mouvement, qui fut de si courte durée, frappa les esprits et fit naître d'étranges espérances.

La société française n'était point alors ce qu'on la suppose: depuis que des formules de liberté ou de priviléges populaires ont été écrites sur le papier, à l'usage des nations de notre temps, on s'imagine qu'autrefois le calme de la servitude était la seule constitution du pays, et qu'en dehors d'une poignée d'hommes trônant à la cour et dans les châteaux, le reste n'était qu'une foule de serfs dépour-

(1) Vulgairement nommé Mazaniello.

vus de garanties et d'instincts, étrangers à la vie politique. Il semble que la liberté soit jeune et que nous l'ayons vue naître, tant la forme nous préoccupe plus que le fond des choses, tant l'habitude de n'examiner les questions qu'à la surface nous empêche de les résoudre sainement.

La France, à l'avénement de Louis XIV, malgré la tentative de Richelieu, n'était pas ce qu'elle fut après le règne du grand roi: les traditions de son histoire vivaient encore, et, au besoin, se révélaient de nouveaux intérêts qui demandaient satisfaction. Le pouvoir royal, sorti vainqueur de sa lutte contre les grands et les princes, était réservé à de nouvelles épreuves de ce genre; l'un et l'autre élément se trouvaient encore assez rapprochés du point de départ pour se rappeler le temps où le roi n'était que le premier entre les gentilshommes, et non un être en quelque sorte élevé au-dessus de la nature humaine, dont il fallait révérer les caprices et adorer la volonté: les guerres de religion étaient éteintes, mais elles avaient duré soixante ans, assez pour rendre à la féodalité les souvenirs et les regrets de son ancienne prépondérance. Si les attaques des seigneurs et des princes étaient dirigées contre le ministre, Richelieu ou Mazarin, n'importe; si l'on reprochait au premier son inflexible rigueur, à l'autre ses détours ou son origine étrangère, c'est que le principe ministériel, en d'autres termes le gouvernement absolu exercé par l'intermédiaire d'un ministre, était une nouveauté politique à laquelle tous les ordres de l'Etat refusaient de se prêter. Jusqu'alors le roi s'était montré en personne, soit en chevalier, comme François I[er] et son fils; soit le pourpoint troué au coude, et en soldat pauvre mais brave, comme au temps de Henri IV: c'était le roi qui régnait et gouvernait, lui que le peuple voyait passer dans la rue, que la noblesse

suivait au camp, que le parlement abordait en face; les ministres de ce roi n'étaient que des commis, des surintendants ou des légistes; mais la politique et la marche des affaires remontaient à lui. Au lieu de ce régime, qui résultait des vœux de l'opinion et de la nature même des faits historiques, on avait d'abord imaginé de gouverner par les favoris, puis par les ministres. Les favoris firent des jaloux et vidèrent les coffres de l'État; les ministres prirent pour eux l'effectif du pouvoir et, pour se grandir, exaltèrent comme un dogme la royauté qui se manifestait par leur intermédiaire. Les états généraux cessèrent d'être convoqués dans les crises publiques; la noblesse fut considérée comme un corps d'élite, chargée du seul droit de servir à la splendeur du trône; on afficha la prétention de discipliner l'Église et de la faire entrer dans l'État comme un élément soumis à la hiérarchie commune; on condamna le parlement et le tiers état au silence.

C'étaient là, ne cessons pas de le dire, autant d'innovations contraires au droit traditionnel de la France et que personne ne pouvait accepter volontairement. La noblesse, ayant pour chefs les princes du sang, membres naturels de cet ordre et ses représentants nécessaires, supportait impatiemment qu'on osât, sous prétexte de régularité et de service public, attenter à ses prérogatives; le haut clergé, dans plus d'une assemblée, tenait en échec les prétentions de la cour et se montrait vigilant défenseur de ses immunités; la bourgeoisie, sans se rendre très-exactement compte des idées qui fermentaient en elle, voyait avec déplaisir les allures de l'autorité ministérielle et les agrandissements continus du pouvoir despotique. Sans chefs, sans base fixe, sans levier, elle n'entreprenait rien par elle-même; mais on la trouvait toujours disposée à se

rallier derrière quiconque avait le courage de protester, fût-il évêque, juge ou prince. D'ailleurs cette classe, toujours prête à blâmer et à critiquer, commençait avec raison à trouver bien lourd le chiffre des impôts et des charges qui pesaient sur le moindre habitant de la cité: son opposition, peu endurante, mais limitée dans sa hardiesse, trouvait matière à s'exercer sur les actes du pouvoir, que déjà les gazettes et les pamphlets portaient à la connaissance du public. Enrichie par le monopole du commerce et des trafics, elle se demandait à demi-voix comment il pouvait se faire que ses intérêts fussent si peu garantis; au besoin, elle s'apprêtait à les faire respecter: n'avait-elle pas ses armes? ne tenait-il pas à elle de tendre des chaînes dans les rues, comme aux jours des Guise, et d'ameuter contre l'autorité de la cour les métiers, les gens des halles, les populeuses confréries qui remplissaient la ville? Tout cela formait comme l'arrière-garde ou la réserve de la bourgeoisie: ces gens de bas étage, ouvriers robustes, ces corporations aguerries de bouchers, de cordonniers, ce ramas formidable d'individus exposés aux incertitudes du salaire quotidien, ne pouvaient rien par eux-mêmes : mais que la bourgeoisie, avec laquelle ils avaient des contacts de tous les instants, éprouvât une espérance, un ressentiment, une rancune, leur multitude était toujours prête à changer le succès en triomphe, la bouderie en émeute, l'émeute en pillage. C'est ce qui retenait la bourgeoisie et l'empêchait d'aller trop avant dans ses colères: tout ce qui sentait de près ou de loin la guerre du pauvre contre le riche l'inquiétait outre mesure; au lieu donc d'en appeler à la force, elle se rangeait derrière messieurs les échevins et messieurs du parlement.

Mais le corps qui, à cette époque, jouissait de la plus haute prépondérance et de l'influence la plus illimitée, était le clergé de second ordre. Il est certain que les curés de paroisses avaient en leurs mains la soumission ou la rébellion du peuple; qu'habitués aux respects, aux épanchements, à la confiance de leur troupeau, ils pouvaient à volonté le diriger pour la paix ou pour la guerre. Pendant que beaucoup d'évêques ou d'archevêques, toujours choisis par le roi dans les rangs de la noblesse, se cantonnaient à la cour, affligeaient leurs ouailles par le spectacle de l'ambition ou du déréglement des mœurs et se tenaient toujours placés en dehors du peuple, le clergé du second ordre, les curés, les moines, sortis des rangs de la bourgeoisie ou de la chaumière du pauvre, se rapprochaient plus étroitement que jamais des masses et, par la communauté du sang, des sympathies et des traditions, constituaient sinon un grand ensemble, du moins les éléments propres à l'organisation d'un parti puissant.

Et combien le demi-siècle qui venait de s'écouler n'avait-il pas légué à cette société de principes mal compris, mais redoutables! Les barricades de 1588 lui avaient montré par quel moyen on déclare la royauté en état de siége; trois ans de résistance héroïque opposée aux armées d'un roi protestant, la famine endurée, la guerre conduite avec audace leur avaient laissé des traditions de lutte et de révolte dont on ne pouvait méconnaître la portée; Concini mis en pièces et distribué sur la place publique avait entretenu dans les rangs infimes de la populace une certaine soif de meurtre et de sang; Richelieu avait suscité bien des haines qui cherchaient un prétexte; mais surtout ce qui se passait en Angleterre, aussi bien que l'échauffourée de Naples, réveillait dans

les entrailles de la multitude et des bourgeois des émotions inconnues ; l'exemple des révolutions est contagieux ; l'insurrection, quand elle n'éclate pas en torrents de lave, n'en est pas moins un brasier mal couvert, dont l'odeur monte à la tète. Je ne sais quel esprit d'imitation se répandait en France et conseillait au peuple la conduite des pêcheurs de Mazaniello, au parlement de Paris les exemples du parlement de Cromwell. La cour seule se faisait illusion ; elle ne voyait en face d'elle que des bourgeois qui soldaient en lourds impôts le prix de leurs chansons contre Mazarin, qu'une poignée de mécontents vaniteux et de songe-creux parlementaires ; l'orage qui se préparait de loin ne lui inspirait aucune crainte.



CHAPITRE II.

LA FRONDE.

On sent quelquefois fermenter, au milieu des peuples, des passions ou des rancunes véhémentes, et toujours alors un désir de changement s'empare des esprits, une sorte de malaise général dispose la société aux maximes subversives de l'ordre; mais, tant qu'un prétexte immédiat de rébellion n'est pas offert aux inquiétudes de la foule, le murmure n'empêche pas l'obéissance, l'amour des nouveautés ne détruit pas l'habitude de plier et de se soumettre. Le jour vient enfin où la circonstance, qui doit déterminer l'explosion, se présente inattendue, et dès ce moment l'histoire marche vite en quelques heures, et l'on s'étonne de part et d'autre de l'espace qu'on a franchi. L'expérience nous prouve que ces occasions de crises sociales sont presque toujours hâtées ou déterminées par des questions d'argent.

Les nécessités de la guerre avaient épuisé le trésor, et l'on a vu que, pour faire face aux dépenses sans cesse renouvelées, le gouvernement de la régente avait cru

devoir recourir à des ressources onéreuses pour le peuple. Mazarin usait largement de cette triste ressource, et, comme l'esprit d'économie lui manquait, il contribuait encore, par son imprévoyance, à aggraver le mauvais état des finances publiques. Le surintendant Emery, sa créature, ne cherchait que des noms nouveaux pour établir des taxes nouvelles. Au mois d'août 1647, il fit rendre un édit portant un impôt sur toutes les denrées qui entraient dans la ville de Paris. De nos jours, en dépit du progrès dont on se vante, ces choses-là s'opèrent sans conteste; on a des corps municipaux pour voter, des citoyens pour payer. Mais, en ces temps qu'on appelle despotiques, les contribuables y mettaient moins de complaisance. Les esprits s'échauffèrent, le parlement éclata en plaintes; la reine manda cette compagnie au Palais-Royal; on ne put s'accommoder. Alors le conseil, craignant que le parlement ne donnât un arrêt de défense qui aurait infailliblement été exécuté par le peuple, envoya une déclaration pour supprimer le tarif, afin de sauver au moins l'apparence de l'autorité du roi. Ainsi commençait une lutte qui devait plus tard s'agrandir : cette attitude du parlement correspondait aux vues secrètes de la bourgeoisie, mais l'impatience de la multitude allait encore au delà.

Le jeune roi, à peine entré dans sa dixième année, tint un lit de justice (janvier 1648) où il fit enregistrer un grand nombre d'édits, dont l'un portait création de douze nouvelles charges de maîtres des requêtes, et un autre la suppression de quatre années de gages des membres des cours souveraines. Le parlement était excepté de cette mesure sévère, mais il méprisa une grâce qui l'exposait au reproche de préférer son intérêt au bien public; le 13 mai 1648, il donna un arrêt d'union avec le grand

conseil, la cour des aides et la chambre des comptes de Paris. C'était méconnaître ouvertement la volonté royale. L'union ne s'en opéra pas moins, malgré les tentatives de la cour. Un comité, formé de députés des quatre compagnies souveraines, tint ses séances à la chambre Saint-Louis ; on y discuta des intérêts dont le gouvernement revendiquait seul la surveillance, justice, finances, police, commerce ; ces envahissements dans le domaine du pouvoir s'accomplissaient aux applaudissements de la multitude. La cour, incertaine de la position qu'elle avait à prendre, craignant néanmoins d'user de rigueur et d'allumer sans nécessité, en France, un incendie pareil à celui qui dévorait l'Angleterre; la cour résistait mollement ou cédait de mauvaise grâce : Mazarin crut faire beaucoup en sacrifiant le surintendant Emery, que ses exactions avaient rendu odieux (1) : cette concession tardive ne concilia au ministre aucune reconnaissance; on y vit seulement l'indice de la faiblesse du gouvernement, et la hardiesse des parlementaires en fut accrue.

Quelques méchants écoliers se livraient alors bataille avec des frondes dans les fossés de Paris; pour parer aux accidents inévitables en pareil cas, la police envoyait des archers sur le théâtre de ces luttes, et bien souvent il arrivait que les gens du guet étaient eux-mêmes reçus à coups de pierres. Dans une ville où l'on parle de tout, cet incident sans portée avait fait un moment l'objet des conversations du peuple ; on s'intéressait aux démêlés de la garde et des petits rebelles. Sur ces entrefaites se manifestèrent les premiers efforts des magistrats du parlement

(1) Cet homme acceptait la haine du peuple comme le signe de l'accomplissement de ses devoirs; il disait que les surintendants étaient faits pour être maudits.

contre Mazarin; l'un des conseillers, dont l'avis était sans doute favorable à la cour, chercha un jour à ridiculiser les tentatives de l'opposition en les comparant aux mutineries des *frondeurs* du rempart : ce rapprochement parut bizarre; il plut aux imaginations et demeura. Désormais la résistance avait un drapeau, le parlement; un nom, la Fronde.

La reine crut faire beaucoup, pour apaiser la révolte, que de reconnaître l'arrêt d'union par lequel les cours souveraines s'arrogeaient le droit d'examiner les édits et de contrôler les actes du gouvernement; le parlement ne se montra que plus hardi dans ses entreprises contre l'autorité royale. Sur ces entrefaites arriva à Paris la nouvelle de la victoire de Lens, et la cour reprit courage.

Le 26 août 1648, à l'issue d'un *Te Deum* chanté à Notre-Dame en mémoire de cette bataille, les rues étant bordées de troupes et de gardes, la cour fit enlever deux membres du parlement, les sieurs Broussel et Blancménil, qui, dans les dernières querelles, s'étaient montrés fort récalcitrants. Broussel était un vieillard très-incapable, mais dont la réputation d'intégrité et plus encore les beaux cheveux blancs avaient séduit les sympathies de la multitude. Il eût été adroit de laisser cet homme en paix et de ne lui donner aucune importance politique; sa vertueuse nullité, aigrie par beaucoup de vanité et plus encore par l'oubli du pouvoir, ne pouvait créer de sérieux embarras, tandis que l'apparence d'une persécution dirigée contre lui paraissait insupportable. L'arrestation *du bonhomme*, ainsi le désignent les mémoires du temps, répandit dans le peuple une consternation générale. « La tristesse ou plutôt l'abattement saisit jusqu'aux enfants. L'on se regardait et l'on ne disait

rien. On éclata tout d'un coup, on s'émut, on courut, on cria et l'on ferma les boutiques (1). » Pour qui connaît l'énergie des impressions de la foule, la rapidité merveilleuse avec laquelle la même idée se communique à tous les membres de ce grand corps, la crédulité qui porte les masses à se faire des idoles d'un jour, oubliées en quelques heures, il ne sera pas difficile d'admettre qu'en peu d'instants, bourgeois, corporations, métiers, hommes et femmes, tout Paris, en un mot, avait pris les armes et réclamait à grands cris la liberté de Broussel, *le protecteur*, *le père du peuple*. C'est là ce qui advint, et peut-être l'insurrection abandonnée à elle-même fût-elle demeurée impuissante, si d'habiles meneurs ne se fussent attachés à la diriger et à lui donner plus de consistance.

Paul de Gondi, coadjuteur de Paris, et plus connu sous le nom de cardinal de Retz, attisait avec soin les préventions et les rancunes de la multitude. C'était un homme doué de rares talents, souple, vaniteux, habile à jouer tous les rôles qui convenaient à son ambition ; engagé dans les ordres, sans vocation, et malgré ses mauvaises mœurs, il n'avait pas cessé de rêver la mission de l'homme d'État et du profond politique. Il se proposait pour modèle le conspirateur Fiesque, dont il avait écrit l'histoire ; las de tout ce qui paraissait gêner ses plans de désordre, disposé à agiter à tout prix, fier de porter plutôt un poignard qu'un bréviaire, né avec plus d'intelligence qu'il n'en fallait pour gouverner un empire, et destiné, par l'impatience de son orgueil, à n'être qu'un intrigant et un brouillon, Paul de Gondi avait médité de supplanter Mazarin et de s'imposer à la

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

reine, qui l'aimait peu et l'estimait moins encore. Les conjonctures lui semblaient favorables ; il aurait bien voulu aider la révolte d'une main et la contenir de l'autre, de telle sorte que le résultat de ce mouvement servît ses projets et ne les dépassât point. Au plus fort du tumulte il sortit dans la ville en habits pontificaux ; déjà quelques coups de fusil avaient été tirés, et le peuple gagnait du terrain sur la garde suisse : le coadjuteur commença par lui donner sa bénédiction ; un moment après, il écouta les plaintes de la foule, et consentit à se rendre auprès de la reine pour lui demander la mise en liberté de Broussel. Mais Anne d'Autriche ne comprenait rien au mouvement : elle disait avec gravité, ne voulant point admettre le danger, « qu'il y avait de la révolte à croire qu'on pouvait se révolter. » Elle ajoutait, en s'emportant comme une bourgeoise, « qu'au lieu de rendre Broussel, elle l'étranglerait plutôt de ses propres mains ; » cependant, intimidée par les remontrances de ceux qui osaient la conseiller, elle promit, pour gagner du temps, d'ordonner le lendemain la mise en liberté des prisonniers, se réservant d'ailleurs de n'en rien faire. Cet engagement ne calma point les inquiétudes du peuple ; de nouvelles collisions éclatèrent entre les insurgés et la troupe ; la nuit qui survint fut tout entière consacrée à la construction de barricades. Les Parisiens, habitués à cette guerre de rues, tendirent des chaînes et élevèrent aux principaux carrefours des remparts mobiles, formés de tonneaux pleins de terre. Au point du jour, la ville présentait le formidable aspect d'une place de guerre, peuplée d'une armée immense, également disposée à attaquer ou à se défendre.

La journée fut chaude et sérieuse ; les barricades, ra-

pidement élevées au nombre de douze cents, furent poussées jusqu'à cent pas du Palais-Royal; les forces militaires, placées sous les ordres du maréchal de la Meilleraye, résistaient à contre-cœur, et cédaient le pied aux bourgeois; le chancelier Séguier et sa fille, la duchesse de Sully, coururent les plus grands périls; l'hôtel de Luynes, où ils se réfugièrent, fut pillé et dévasté; on se battit aux abords du Pont-Neuf et de la porte de Nesle : quelques pas encore, et l'on allait voir se réaliser ces inquiétudes prophétiques de la reine d'Angleterre lorsqu'elle disait : « C'est ainsi que l'émeute commença à Londres, et vous savez ce qu'elle est devenue. »

Que faisait alors le parlement? il reculait déjà devant son œuvre, et, dans son hypocrite douleur, il blâmait le peuple de sortir de la loi. On a vu de tout temps ces mauvais logiciens qui poussent de leur mieux à la révolte en affaiblissant l'autorité et en la déconsidérant dans l'esprit des masses, et qui, lorsque la révolte vient au bout de leurs phrases, la renient et la condamnent. Le parlement se trouvait placé dans cette position fausse; il détestait la cour et avait peur de la rue. Cependant ne point agir au milieu des événements dont Paris était le théâtre, eût été une lâcheté ou, pour mieux dire, une abdication. Le parlement se décida à se rendre auprès de la reine pour l'engager à céder au vœu du peuple. Le premier président, le célèbre Matthieu Molé, était un homme d'un esprit étroit et d'un cœur intrépide. Il marcha à la tête de la compagnie, au bruit des acclamations populaires, et à travers les barricades qu'on se hâtait d'abaisser sur son passage.

Le parlement, par l'organe de son chef, réclama la liberté des prisonniers. La reine, *qui ne craignait rien*,

parce qu'elle connaissait peu (1), s'emporta et répondit : « Je sais bien qu'il y a du bruit dans la ville, mais vous m'en répondrez, Messieurs du parlement, vous, vos femmes et vos enfants. » En disant ces mots, elle rentra dans sa chambre et en ferma la porte avec colère.

Le parlement revenait sur ses pas, quand, sur l'avis d'un de ses membres, homme fort timide, il entreprit d'essayer encore la voie des conseils. La reine leur répondit de nouveau avec aigreur; le cardinal Mazarin s'engagea néanmoins à rendre les prisonniers, pourvu que le parlement cessât de tenir ses assemblées : on promit d'en délibérer, et l'on sortit pour retourner au Palais de justice.

Un morne silence accueillit les magistrats qu'on avait tout à l'heure salués avec tant d'enthousiasme : vers la troisième barricade, le peuple, qui n'apprenait rien de la mise en liberté de Broussel, éclata en murmures et en menaces. Un garçon rôtisseur, qui commandait deux cents insurgés, tourna sa hallebarde contre le premier président, et lui dit : « Tourne, traître; si tu ne veux être massacré toi-même, ramène-nous Broussel ou le Mazarin. » D'autres crièrent : « Va dire à la régente que, si dans une heure nous n'avons pas M. de Broussel, cent mille métiers iront le requérir d'autre manière, et que le Mazarin passera un mauvais quart d'heure. »

Ces paroles s'adressaient à Matthieu Molé : elles n'ébranlèrent pas son courage, mais cinq présidents à mortier et plus de vingt conseillers se jetèrent dans la foule pour s'échapper. Le premier président réussit enfin à rallier quelques membres de la compagnie, et, conservant encore la dignité de la magistrature, revint à leur tête au Palais-

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

Royal, au milieu des imprécations et des menaces du peuple. Tandis qu'ils essayaient d'obtenir de la reine la liberté des prisonniers, le jeune roi se livrait dans la cour aux jeux de son âge, ce qui fit dire au président de Mesmes : « Pendant que cet enfant joue là-bas, il perd une couronne!.... » Cette sinistre prophétie et les instances de la reine d'Angleterre, épouse de Charles I[er], déterminèrent enfin Anne d'Autriche et le conseil à donner satisfaction au parlement et à la multitude. Dès que le peuple eut ainsi conquis la liberté de Broussel, il s'empressa de poser les armes et de porter en triomphe son idole le long des rues pacifiées et à travers les barricades détruites.

Tel fut ce mouvement révolutionnaire qui eut un long retentissement. La victoire des bourgeois et des faubourgs ne mit pas fin à toutes les inquiétudes de ceux qui redoutaient une revanche de la cour et du cardinal. Pendant la nuit qui suivit la journée des barricades, le peuple monta la garde dans les carrefours ; il y eut plusieurs alertes, de nouveaux attroupements séditieux se formèrent, en dépit des efforts des échevins, du prévôt des marchands et des chefs de la bourgeoisie, qui siégeaient à l'hôtel de ville. On répandait dans la foule le bruit que des troupes allaient cerner Paris; il fallait beaucoup de peine à l'autorité pour calmer les esprits et dissiper les craintes.

Au fond ces méfiances n'étaient point entièrement chimériques : la reine avait sur le cœur la contrainte qu'on lui avait fait subir; le cardinal ne cherchait qu'à gagner du temps et à résoudre, par ruses et faux-fuyants, des difficultés qu'il n'osait guère aborder de front. Le peuple n'avait point d'ailleurs éprouvé impunément la conscience de sa force; il entrevoyait, dans un prochain avenir, d'autres

luttes et de plus sérieux résultats. Le coadjuteur n'était pas homme à le laisser au repos tant que son ambition ne serait pas pourvue, sa vanité satisfaite. Quant au parlement, il était glorieux d'avoir servi de médiateur; ses destinées s'agrandissaient à ses yeux autant que son rôle; quoique sans racine dans les institutions, il aimait à s'entendre dire qu'il était établi, « comme autrefois les éphores, pour modérer l'extrême puissance des rois et pour s'opposer à leurs déréglements.... » On chatouillait agréablement ses espérances en lui répétant : « Que depuis quelques années les ministres de France étaient persuadés que c'est régner précairement que de n'étendre leur empire que sur les choses permises; que les derniers rois leur avaient si fort abandonné la conduite de l'État, qu'ils s'étaient rendus la proie de leurs passions; que les lois étaient étouffées par la crainte, et la justice par la force; que le temps était venu de rétablir l'ordre ancien et de remettre sur pied cette relation harmonique qui doit être un commandement légitime et une obéissance raisonnable; que pour cet effet les peuples réclamaient leur justice, comme le seul asile pour prévenir leur dernière oppression; qu'une si sainte mission, étant approuvée du Ciel et suivie des acclamations publiques, les mettait à couvert de la crainte (1).... »

Cette puissance politique, ces droits tribunitiens que réclamait le parlement de Paris ne reposaient, comme on l'a vu, sur aucun titre légal, sur aucune charte authentique; le parlement, si formaliste lorsqu'il s'agissait des actes de l'autorité ou des justiciables, aurait été fort en

(1) Paroles de l'avocat général Talon. (Voir les registres du parlement de Paris, année 1648.)

peine de montrer le texte à l'aide duquel il s'arrogeait la faculté d'intervenir dans les grandes affaires de l'État et de juger entre le roi et ses peuples. Mais, à défaut de règles écrites, ce corps invoquait des traditions et des précédents; il se disait héritier des états généraux du royaume et leur fondé de pouvoirs tacite. La cour, qui plus d'une fois avait fortifié ces prétentions exagérées, commençait à ne leur opposer que des protestations stériles, démenties au besoin par des concessions; et quant au peuple, il se montrait fort peu scrupuleux en matières de ce genre, il était même tout disposé à reconnaître à messieurs du parlement plus de prérogatives qu'ils ne s'en attribuaient; sa seule inquiétude était qu'on n'osât pas davantage, et il paraissait craindre plus encore l'inaction ou la timidité de la magistrature que ses envahissements dans le domaine de l'autorité royale.

Les deux partis en étaient venus à s'observer, attendant chacun un prétexte : seulement le cardinal avait profité de ces moments de répit pour emmener le jeune roi hors de Paris (13 septembre). La reine régente, retirée à Saint-Germain, avait repris courage; justement indignée des insolences que la populace se permettait librement à son égard, et des termes de mépris dont certaines gens de bas étage l'apostrophaient dans les rues de Paris, elle méditait les moyens de faire rentrer dans l'ordre ces brouillons et ces factieux (ainsi les nommait-elle), qui osaient s'en prendre à la majesté du trône. Les conseils de Mazarin la déterminèrent à exiler Châteauneuf et à envoyer Chavigny à Vincennes; c'étaient deux Frondeurs accrédités dans le parti. Ce coup d'autorité ranima le feu qui couvait sous la cendre; le parlement s'en émut, les principaux rebelles s'agitèrent; le coadjuteur, qui depuis

six mois n'avait rien épargné pour capter la faveur du peuple (1), fit ouvrir au parlement, par le président Viole, ami de Chavigny, l'avis de renouveler l'arrêt donné contre le maréchal d'Ancre en 1617, et qui défendait aux étrangers de s'immiscer dans le gouvernement de l'État. C'était briser judiciairement le pouvoir aux mains de Mazarin, Italien d'origine; cette résolution hardie trouva des approbateurs, particulièrement dans les rangs des jeunes conseillers, qui dominaient la sagesse des anciens. « La barbe du premier président, si vénérable, dit Monglat, ne pouvait les retenir. » On en serait venu aux dernières extrémités, si le prince de Condé, que son ambition séparait de Mazarin, mais qui cherchait à concilier les partis, n'eût proposé entre les princes et le parlement une conférence dont on eut soin d'exclure le cardinal; c'était le principe féodal cherchant à s'accommoder avec le principe parlementaire, en dehors des intérêts de la masse, et pour des satisfactions de vanité. L'issue de cette conférence fut favorable aux prétentions de la magistrature. Le roi revint à Paris, et Chavigny fut remis en liberté, mais exilé (4 octobre). Cet expédient ne produisit qu'un calme trompeur. Le coadjuteur ne s'arrangeait point du retour de l'ordre et multipliait les intrigues. Comme un édit venait d'autoriser le roi à emprunter sur les tailles à dix pour cent d'intérêt, Paul de Gondi convoqua une assemblée de théologiens, et fit condamner cette mesure du gouvernement comme un acte usuraire prohibé par l'Église. On fut obligé de retirer l'édit. Cependant la licence ne connaissait plus de bornes :

(1) Il avait dépensé trente-six mille écus en aumônes et en libéralités, calculées, non sur les besoins des pauvres, mais sur la nécessité de se faire des clients et des partisans.

de part et d'autre on se déchirait par des chansons et des libelles; la reine et le ministre étaient l'objet des attaques les plus passionnées. Ce fut alors que la cour rechercha enfin les moyens de réduire les mutins par la force : divers moyens, plus ou moins violents, furent proposés dans le conseil; Mazarin les combattit et fit adopter l'avis de Le Tellier, d'après lequel on devait affamer Paris et en faire le blocus. Qu'est-il besoin de mêler à ces événements d'un ordre si grave les petites querelles de la cour et des princes? Tantôt le duc d'Orléans et le prince de Condé se montraient unis, tantôt ils se disputaient la popularité : le chapeau de cardinal, sollicité par Gaston pour l'abbé de La Rivière, son secrétaire, était en même temps réclamé par la maison de Condé pour le prince de Conti. Mazarin se servait de ces inimitiés étroites et de ces prétentions inopportunes pour tenir en présence et en guerre les rivalités et les jalousies des princes : étrange situation que celle de cet homme, réduit à disputer l'influence aux courtisans, le gouvernement aux princes, sa liberté, sa vie peut-être, au parlement et au peuple, et qui, pour moyens de lutte, n'avait que l'esprit de ruse et la subtilité des combinaisons.

Les circonstances devenaient assez graves : la cour était impatiente de dompter Paris et de réaliser les projets qu'elle avait formés contre la Fronde; elle venait d'ailleurs de s'assurer de l'appui du prince de Condé, et dès lors elle n'hésitait plus à s'éloigner de la capitale pour en faire le blocus. Le 6 janvier 1649, elle prit la fuite et se retira nuitamment à Saint-Germain : quelques chevaux sellés à la hâte, des mules, deux carrosses fermés avaient suffi pour la transporter. Ce départ avait été si précipité, qu'en arrivant à Saint-Germain il ne se trouva de lits que pour

le roi et sa mère : les dames et seigneurs couchèrent sur la paille : toutefois, malgré ce dénuement, la cour ne doutait pas du succès réservé à ses efforts ; elle comptait sur douze mille hommes de bonnes troupes, sur l'épée de Rocroi et de Lens, et sur les régiments que la paix de Westphalie ramenait d'Allemagne en France.

La nouvelle du départ du roi ne tarda pas à se répandre dans Paris ; les échevins et le prévôt des marchands se réunirent à l'hôtel de ville pour aviser aux besoins de la sécurité et de la police ; pendant qu'ils délibéraient, le peuple, de lui-même et sans ordre, se saisit de la porte Saint-Honoré, par laquelle le roi était sorti ; de son côté, le parlement, sous la double impression de la haine et de la peur, s'assembla au lieu ordinaire de ses séances. Deux partis s'agitaient dans son sein : l'un qui voulait se soumettre, l'autre qui poussait à la résistance. Ce dernier l'emporta et fit rendre un arrêt par lequel il fut ordonné que les bourgeois prendraient les armes, que l'on garderait les portes de la ville, et qu'enfin le prévôt des marchands et le lieutenant civil pourvoiraient au passage des vivres. Une disposition de cet arrêt enjoignait à tous les gouverneurs, capitaines, maires, échevins, baillis et sénéchaux, et à leurs lieutenants des villes, bourgs, bourgades, ponts et passages à vingt lieues à la ronde de Paris, de laisser passer librement les denrées et objets d'approvisionnement destinés à la ville, et de se refuser à recevoir garnison ou gens de guerre. C'était se préparer aux éventualités du blocus.

Le gouvernement de la régente, pour toute réponse, adressa au parlement une lettre de cachet qui lui prescrivait de se transporter à Montargis et d'y attendre les ordres du roi : ce coup de vigueur consterna la compagnie,

qui, malgré les avis de Broussel et de quelques autres, se borna à rendre un arrêt par lequel elle assurait la reine de son obéissance et la suppliait de lui permettre de se justifier. Deux autres lettres de cachet intimaient à la chambre des comptes et au grand conseil de se rendre, l'une à Orléans, l'autre à Mantes : la chambre des comptes adressa à la cour d'humbles remontrances ; les membres du grand conseil se soumirent, mais l'hôtel de ville leur refusa des passe-ports, et ils ne purent partir.

Cependant l'agitation croissait dans Paris : les échevins et les gens du roi se voyaient déjà débordés ; le coadjuteur soufflait partout l'esprit d'émeute, tout en affectant vis-à-vis de la régente de faux semblants de fidélité. A la faveur de l'émotion populaire toujours croissante, les quarteniers firent prendre les armes et demandèrent à assumer sur eux la garde de Paris ; le conseil de ville, quoique moins impatient, se vit forcé de suivre de loin cette impulsion, et de commettre le commandement des diverses portes de Paris à des officiers dignes de la confiance des Frondeurs. Soudain on apprit que la reine, conseillée par Mazarin, avait refusé d'entendre une députation du parlement qui s'était rendue à Saint-Germain pour obtenir des conditions plus douces ; cet acte d'autorité, empreint d'une dignité mesquine, tourna contre ses auteurs ; le parlement, la veille encore disposé à se soumettre, se réfugia tristement dans la rébellion ; il rendit alors contre Mazarin l'arrêt célèbre qui le déclarait perturbateur du repos public et lui enjoignait de se retirer de la cour dans la journée (9 janvier), et de sortir du royaume dans la huitaine, faute de quoi il était ordonné à tous les sujets du roi de lui courir sus, sans qu'il fût permis à personne de le recevoir. Le même arrêt prescrivait une levée de troupes destinée à assurer la dé-

fense de la capitale et l'exécution des volontés de justice. C'était décréter la guerre.

Le parlement avait affaire à forte partie; trouvant en face de lui le grand Condé et les armées royales, et ne voyant dans la soumission que la ruine entière de ses espérances, il se détermina à accepter la lutte; appuyé d'un côté sur la bourgeoisie et la multitude, il avait de l'autre, dans les rangs de la noblesse et jusque parmi les princes du sang, des adhérents dont l'appui venait encore le fortifier. Le prince de Conti, frère de Condé, aussi jaloux de son aîné qu'incapable de l'égaler, était venu, l'un des premiers, offrir ses services à la Fronde; le duc de Longueville, beau-frère de ces deux princes, s'était laissé faire, par les conseils de sa femme, l'un des chefs de la révolte; à leur suite et à leur exemple venaient le duc d'Elbeuf, prince de la maison de Lorraine; le duc de Bouillon et son frère le vicomte de Turenne, qui faisait ainsi défaut à la gloire, mais qu'égarait une passion insensée; les ducs de Nemours et de Vendôme; mesdames de Montbazon et de Chevreuse, de longue main habituées aux intrigues; et à la tète de tous, on ne sait trop pourquoi, le duc de Beaufort; c'était un étourdi, sans portée d'esprit, un fanfaron assez brave, chose rare, mais hors d'état d'asseoir et de conduire une entreprise : « comme il était petit-fils de Henri le Grand, qu'il parlait le langage des halles, ce qui n'est pas ordinaire aux enfants de Henri le Grand, et qu'il avait de grands cheveux bien longs et bien blonds (1) », il plaisait aux gens de la rue et menaçait de remplacer la popularité du vieux Broussel par une popularité non moins éphémère. Au milieu de ces meneurs de toute condition,

(1) *Memoires du cardinal de Retz.*

réunis sans trop savoir pourquoi, prêts à se séparer au premier triomphe, s'agitait et se remuait sans cesse le coadjuteur, épris du seul désir de jouer un rôle et de faire pencher sous le poids de sa vaniteuse importance la balance où se pesaient les intérêts de la France et les choses publiques.

Quatre éléments principaux étaient entrés dans la Fronde : le peuple proprement dit, qui, par des instincts à peu près analogues à ceux du coadjuteur, voulait se révolter contre l'autorité, quelle qu'elle fût, et dans les rangs duquel éclataient déjà des espérances anarchiques; la bourgeoisie, moins déterminée, moins agissante, et plus timide, qui aurait bien voulu humilier le pouvoir sans le détruire, et qui d'ailleurs craignait plus encore le pillage et les excès de la guerre civile qu'elle ne détestait Mazarin; représentée, ou à peu près, par le prévôt des marchands et les échevins, elle ne s'engageait qu'à contre-cœur dans les extrémités de la lutte; venaient ensuite les princes et les seigneurs, qui, poussés par le vertige de l'amour-propre et de la jalousie, s'imaginaient de bonne foi que le salut de la France était compromis dans le conflit de leurs prétentions : ils étaient prêts à faire la guerre, à nourrir les hostilités jusqu'au moment où il plairait à la régente de leur sacrifier le ministre, de leur abandonner les grâces de la cour et de se mettre sous leur tutelle : quand ce moment serait venu, ils étaient fort disposés à laisser là la cause des bourgeois et des robins; le dernier parti, le plus formidable, parce qu'il calculait ses démarches et avait une arrière-pensée, se composait du parlement et de son entourage. Il paraît prouvé que, sous l'impression des événements d'Angleterre, le parlement entrevoyait pour lui la possibilité et le droit de

se substituer aux anciennes assemblées nationales et de s'ériger en chambre des communes. Cet espoir flattait son orgueil, et, comme entre le rôle passif que lui avait imposé Richelieu et la grande mission qu'il rêvait il ne voyait d'autre obstacle qu'un favori, d'autre moyen qu'une victoire, c'était lui qui maintenant poussait à la résistance et à la guerre. Cette esquisse serait incomplète si l'on ne tenait compte des passions romanesques, des enthousiasmes frivoles et de l'entraînement de la mode, qui eurent beaucoup de part à la persévérance et à la gravité des événements. Beaucoup que le sentiment du devoir eût retenus dans la soumission se liguèrent par galanterie derrière le char des duchesses de Montbazon et de Longueville; ils firent la guerre au roi, *ils l'auraient faite aux dieux* pour un regard et un sourire : une fleur et une écharpe distribuées par de belles mains paraissaient à ces nobles hommes le salaire plus que suffisant de la révolte ou de la trahison. Au fond, tout en dévouant à la honte les fautes de cette génération coupable, la société moderne, qui se fait si sévère, n'aurait qu'à jeter les yeux sur elle-même et à voir que l'humanité, en prenant plus d'hypocrisie peut-être, n'est pas devenue plus généreuse et plus irréprochable. Le mobile des actions mauvaises est changé, et voilà tout.

La guerre une fois acceptée, il fallait la soutenir. Chacun se taxa pour lever des troupes. Les magistrats donnèrent l'exemple. La grand'chambre, les enquêtes, les requêtes, la chambre des comptes, la cour des aides, après avoir tant crié contre les impôts faibles et nécessaires à l'Etat, fournirent une somme dix fois plus forte pour le service de la Fronde : le peuple est ainsi; il ne mesure pas le murmure au sacrifice, mais le sacrifice aux sympathies : les corporations et les maîtrises levèrent un régi-

ment à leurs frais; vingt conseillers nouveaux, institués par Richelieu, et que le parlement ne subissait qu'à regret, les accablant de dédains et de déboires, donnèrent quinze mille livres par tête pour racheter leur nomination aux yeux de la compagnie. Enfin le coadjuteur arma un régiment à ses frais.

Pour compléter encore cette esquisse rapide, il est juste de dire que l'esprit français ne perdit pas ses droits : dans notre pays on se bat, on tue, on meurt, mais surtout on cherche à mettre de son côté le bon goût et la grâce. Ce caractère distinctif de la nation commence, il est vrai, à s'effacer; les habitudes du gouvernement parlementaire assombrissent les mœurs et alourdissent les esprits; au temps dont nous parlons, la gaieté ne connaissait encore ni frein ni limites. On chansonnait l'ennemi, on décochait contre lui autant d'épigrammes que de balles; et, quand les ridicules de Mazarin ne fournissaient plus à la plaisanterie que des textes vieillis, on s'en prenait à ses propres amis, aux chefs eux-mêmes de la Fronde. Ainsi le régiment du coadjuteur était dérisoirement nommé *le régiment de Corinthe*, parce que ce prélat était archevêque titulaire de cette ville; cette troupe ayant, dès le début, été mise en fuite, on appela cet échec *la première aux Corinthiens*. Les vingt conseillers qui avaient chacun fourni quinze mille livres furent désignés à la ville sous le nom de *Quinze-Vingts*. Le duc de Beaufort, au langage populacier, porta le surnom de *Roi des Halles*. Ajoutons que les historiens ont généralement envisagé trop exclusivement ce point de vue plaisant de la Fronde, et qu'ils en ont bien facilement conclu, à tort selon nous, que cette époque n'eut rien de très-sérieux et de très-grave. Que sous Louis XIV et sous Louis XV on ait ainsi

rapetissé les faits à des proportions de comédie, cela était bon pour le pouvoir d'alors, qui devait tendre à livrer aux sarcasmes et aux mépris les tentatives de ce genre; aujourd'hui l'histoire est libre de reprendre toute l'indépendance de ses jugements.

Cependant l'exemple du parlement de Paris fut un moment contagieux; le premier qui le suivit fut le parlement d'Aix en Provence : cette dernière cour fit arrêter le comte d'Alais, gouverneur de la province; le parlement de Rouen se souleva à son tour; les villes de Reims, de Tours et de Poitiers se soulevèrent et prirent les armes; le duc de La Trémouille fit des levées de gens de guerre pour le service de la Fronde; le Mans chassa son évêque et la maison de Lavardin, qui était attachée à la cour; Bordeaux et Toulouse manifestèrent des dispositions hostiles.

Les événements furent de médiocre portée : Condé n'avait sous ses ordres que huit mille hommes; c'était trop peu pour prendre Paris de vive force; la Fronde disposait d'une armée considérable, mais elle se composait de bourgeois sans discipline et inhabiles au métier de la guerre. Ces gens-là faisaient des sorties pour favoriser l'entrée des convois de vivres, et la plupart du temps ils étaient battus et mis en fuite; tout se bornait à des escarmouches et à des affaires d'avant-postes. Condé s'étant rendu maître de toutes les avenues de la capitale, à l'exception de Brie-Comte-Robert et de Charenton, ce dernier point fut le théâtre d'une affaire assez sérieuse : malgré les efforts de trois mille hommes chargés de sa défense par le prince de Conti, le village de Charenton fut pris et demeura au pouvoir des troupes royales. Turenne, récemment nommé maréchal de France, commandait alors l'armée d'Allemagne : dans le désir de plaire à la duchesse

de Longueville et de recouvrer la principauté de Sedan, patrimoine de sa famille, il donna à ses soldats l'exemple de la désertion et passa sous les drapeaux de la Fronde; mais l'armée, plus généreuse que son chef, demeura fidèle au devoir.

Durant ce blocus, qui fut signalé de part et d'autre par de petits succès et de petites défaites, les habitants de Paris manifestèrent d'abord un enthousiasme assez prononcé pour la révolte; s'ils n'aboutirent qu'à de minces résultats, c'est que, les mœurs et l'habitude des armes leur faisant défaut, ils n'avaient guère d'autres ordres à suivre que les inspirations timides du parlement. Cette compagnie tenait chaque jour séance, délibérant sur les affaires de la guerre et de la police; mais, comme on doit l'attendre de gens de robe, très-formalistes et très-minutieux par tradition, les conseillers perdaient un temps considérable à traiter des questions frivoles que des hommes pratiques auraient résolues en un quart d'heure. Celui des meneurs que son intelligence mettait à même d'apprécier la portée de cette conduite, l'archevêque-coadjuteur, la jugea ainsi : « Cet entêtement pour des bagatelles, joint à l'acharnement que l'on avait à ne se point départir des formes en des affaires qui y étaient directement opposées, me fit connaître de très-bonne heure que les compagnies qui sont établies pour le repos ne peuvent jamais être propres au mouvement. » Cette vérité, aujourd'hui triviale, semblait alors assez hardie.

La cour ne manquait point à Paris et dans le parlement de gens fort disposés à servir ses intérêts : les uns demandaient ouvertement qu'on entrât en accommodement avec la reine, les autres inondaient la ville et les lieux publics de pamphlets, de chansons et de caricatures destinés à

paralyser le mauvais effet des publications de ce genre qu'autorisait ou laissait faire la Fronde. Rien de ce qui a été vu de nos jours ne surpasse la révoltante grossièreté de ces dessins et de ces attaques.

Mais le peuple, comme il arrive toujours quand l'émeute se prolonge au delà d'une certaine durée, commença à s'ennuyer d'une révolte en quelque sorte stagnante : messieurs du parlement n'annonçant aucun plan futur d'organisation sociale, et ne mettant en avant aucune idée pour laquelle on se dévouât sans regret à la mort, on finit par se demander ce qu'on pouvait gagner à faire la guerre : en général les milices bourgeoises, très-peu désireuses de rechercher les occasions de danger, évitaient avec soin l'occasion de se trouver en face de l'ennemi, et se lassaient vite de parader dans la boue et dans la neige de la banlieue. Quand le soir arrivait, quand les colonnes de volontaires envoyées en reconnaissance au dehors de la ville rentraient dans leurs foyers, souvent battues, toujours découragées et chansonnées, elles se demandaient si ces luttes sans issue n'auraient pas un terme, et si la paix ne renverrait pas bientôt les citadins à leurs loisirs et à leurs affaires domestiques. Ces symptômes d'accommodement mécontentaient la faction parlementaire, qui, poussée par Broussel et Grandménil, rêvait peut-être une révolution au bout d'une résistance; mais surtout ils inquiétaient ceux des princes et des seigneurs dont la Fronde servait les intérêts et les vanités. Ces derniers, alors, n'épargnaient rien pour donner des gages au peuple; tantôt c'était madame de Longueville, la sœur du grand Condé, qui, avec sa fille, venait à titre d'otage prendre logement à l'hôtel de ville de Paris, et tantôt messieurs les échevins obtenaient

l'honneur de tenir sur les fonts baptismaux, au nom de la cité, le prince que madame de Longueville mettait au monde : ces jours-là l'enthousiasme se ranimait; les dames de la halle pleuraient de joie; les forts et les harengères couvraient de fleurs le perron qui s'avance sur la Grève, et les orateurs du parlement comparaient la princesse à la mère des Gracque. Le lendemain les illusions s'effaçaient, et l'on se trouvait en présence de la cherté du pain, de la crise du commerce et des rudes coups de hallebarde.

Cependant la cour avait aussi ses tribulations et ses motifs de crainte : les nouvelles des provinces étaient peu rassurantes, et l'on apprenait chaque jour les progrès de l'agitation frondeuse; on s'indignait d'être à la merci de Condé, protecteur aujourd'hui, demain, peut-être, adversaire; enfin, la catastrophe qui venait de coûter la vie à Charles I[er] donnait à penser aux plus intrépides.

Ainsi des deux côtés, à l'exception d'une poignée d'hommes qui se croyaient intéressés à la durée de la lutte, on désirait, sans oser le dire, une prompte et honnête pacification; ce qui, pour les gens sages, en hâta le terme fut la faiblesse ou la coupable condescendance qu'eurent les chefs de la Fronde, et particulièrement le coadjuteur, de négocier avec l'Espagne et de réclamer les secours de l'étranger. Ce n'était pas la première fois que la haine contre Richelieu ou Mazarin engageait les mécontents dans ces errements; mais le sentiment national, encore mal défini sans doute, quoique sérieux, condamnait l'emploi de ces ressources impies.

De part et d'autre on n'avait déposé aucun ressentiment et aucune prétention, mais on était en proie au malaise et aux inquiétudes. Les paix qui se font sous l'empire de ces situations réciproques ne reposent, pas plus

que les guerres pareilles à la Fronde, sur des principes certains et sur des bases durables. On s'accommode sans trop savoir pourquoi, on se combattait de même. Un traité fut conclu à Ruel, le 11 mars 1649, qui remit les choses comme elles étaient avant la fuite du roi et ne satisfit aucun des deux partis. La régente conserva son ministre, et le parlement son autorité : ce fut d'ailleurs cette compagnie, d'accord en cela avec la bourgeoisie, qui fit les premières avances. Les seigneurs et les princes du sang qui avaient embrassé la cause de la Fronde, dans l'intérêt de leurs vanités ou de leurs rancunes, se plaignirent d'avoir été oubliés dans le traité de Ruel ; on eut égard à leurs réclamations, et, par des articles additionnels signés à Saint-Germain, chacun de ces mécontents stipula le prix de son retour à l'obéissance. Il y eut d'ailleurs une amnistie générale, à la faveur de laquelle le coadjuteur obtint son pardon. La rentrée du roi à Paris était une des conditions de la paix, mais la reine témoigna le désir de ne point revenir de sitôt habiter Paris. Mazarin, qui craignait pour sa propre sûreté, contribua par ses conseils à retenir la cour éloignée de la capitale. Enfin, le 18 août 1649, le jeune roi rentra à Paris, en grande pompe, ayant dans son carrosse le cardinal-ministre et le prince de Condé, et la tranquillité publique parut raffermie.

Elle ne devait l'être que pour peu de temps : dès le lendemain de la conférence de Ruel, le prince de Condé avait compris l'importance du rôle qu'il venait de jouer et proportionné dans ses désirs sa récompense à la grandeur du résultat. Or Mazarin n'avait pas vaincu le parlement pour céder l'influence au prince ; il résista, et Anne d'Autriche soutint son ministre. Les chefs vain-

cus de la Fronde, le prince de Conti, madame de Longueville et leurs adhérents entretinrent avec adresse les ressentiments de Condé. Celui-ci, fier et intraitable, redoubla d'exigences et de prétentions; autant il avait servi la cour, autant il affecta de la mépriser. Le moindre retard mis à satisfaire ses demandes lui paraissait une offense préméditée, et sa hauteur s'exhalait en reproches insupportables. Peu à peu les mécontents se rallièrent autour de sa personne. Il ne s'agissait plus de querelles politiques et de préséances parlementaires; on laissait en dehors de cette coterie les hommes de loi et les intérêts municipaux; on se contentait d'opposer au parti de Mazarin et de la régente celui des princes de Condé et de Conti, misérable lutte dans laquelle le bien public n'était pas même invoqué comme prétexte. Ainsi, Condé et ses adhérents formèrent un nouveau foyer d'opposition que l opinion publique désigna sous le nom de parti des petits-maîtres. Ces mots, *petits-maîtres* et *frondeurs*, sont restés dans la langue pour désigner les hommes trop sûrs de leur mérite et les brouillons systématiques; c'est à peu de chose près ce que la France a gagné à ces querelles.

La cour ne se faisait point illusion sur les dangers dont la menaçait, pour un prochain avenir, cette attitude malveillante des princes du sang; les choses en vinrent à ce point qu'on se demanda d'où partiraient les premiers coups. Mazarin, avec son adresse ordinaire, comprit bientôt que Condé ne jouissait pas d'une grande popularité et qu'on pouvait beaucoup oser contre lui. La Fronde n'avait pas encore pardonné au vainqueur de Rocroi le blocus de Paris; c'était autour du duc d'Orléans, oncle du roi, prince faible, mais de mœurs assez douces, et tou-

jours éloigné des partis extrêmes, que commençaient à se rallier les magistrats du parlement et de l'hôtel de ville. Ainsi, isolé dans son orgueil et dans son entourage de gentilshommes mécontents, Condé se trouvait affaibli à son insu. La régente et Mazarin mirent à profit ces circonstances favorables : on entama des négociations secrètes avec le coadjuteur, auquel on fit espérer le chapeau de cardinal; puis le 18 janvier 1650, comme les princes de Condé, de Conti et de Longueville s'étaient rendus au palais royal pour assister au conseil, ils furent tous trois arrêtés et conduits sous escorte au château de Vincennes. On avait pris des précautions contre le peuple; mais le peuple, au lieu de délivrer les prisonniers, alluma des feux de joie.

Pendant que les citadins de Paris voyaient avec plaisir humilier l'ennemi de la Fronde, le parti des princes et les derniers chefs de la féodalité sentaient bien que c'en était fait pour toujours de leurs prétentions, si le ministre pouvait impunément atteindre de si hautes têtes. La noblesse de province, les possesseurs de fiefs et de villes éprouvèrent en même temps le besoin de se liguer et de faire une dernière tentative contre le système monarchique imaginé par Richelieu et continué par Mazarin. Le régime de grande aristocratie avait encore dans le pays de profondes racines : la France, qui forme aujourd'hui un corps homogène, organisé, et fonctionnant sous la main du pouvoir, se composait alors de nationalités rivales, distinctes et puissantes; Richelieu avait abattu les chefs, mais l'esprit provincial était encore vivace : c'est ce qui servait merveilleusement les projets des princes et des grands. Le duc de Larochefoucauld, le vicomte de Turenne, les princesses de Condé et de Longueville,

d'autres anciens ou nouveaux Frondeurs saisirent avec audace l'occasion de révolte que leur offrait Mazarin. Larochefoucauld, retiré dans son gouvernement d'Angoumois, leva des troupes contre le ministre; madame de Longueville fomenta des intrigues en Normandie; la princesse de Condé fit soulever Bordeaux; Turenne, plus dangereux et plus coupable, se joignit aux Espagnols et envahit avec eux la France : ce premier orage fut plus menaçant que dangereux. Les provinces qu'on agitait furent sans grande difficulté replacées dans le devoir, et Turenne fut vaincu à Rethel par le maréchal Duplessis-Praslin (15 décembre 1650). Mazarin avait contribué à la répression des rebelles, il avait lui-même envahi la Normandie et assiégé Bordeaux; la Bourgogne, qui avait pris part au mouvement, se vit comprimée.

Ces événements ayant retenu hors de Paris, pendant plusieurs mois, la cour et le cardinal-ministre, les Frondeurs saisirent cette conjoncture favorable pour travailler l'esprit du peuple et ourdir de nouvelles menées. On se lasse vraiment à suivre ces fluctuations de l'esprit public; la cendre des feux de joie allumés pour célébrer l'arrestation de Condé fumait encore, que déjà les bourgeois se rappelaient avec remords que ce prince avait naguère sauvé la France : mille pamphlets répandus dans Paris représentaient Condé comme victime de son amour pour le peuple et de l'ambition du ministre détesté. Aujourd'hui l'opinion publique change et flotte au vent des journaux; à cette époque les journaux étaient rares, mais les pamphlets nombreux, et ils agitaient profondément les masses plus ou moins aveugles. Le coadjuteur, mécontent de s'être laissé prendre aux vaines promesses de Mazarin, usait de son crédit et de son influence pour ai-

grir la multitude. Avec le secours de la princesse palatine, Anne de Gonzague, il forma une coalition entre les débris de la Fronde et le parti des princes : le parlement s'entendit avec eux; Gaston d'Orléans leur prêta le concours de son nom, toujours traîné à la suite des intrigues, et néanmoins toujours respecté, tant était haute la position de l'oncle du roi. Tous ensemble se liguèrent contre Mazarin pour obtenir la délivrance de Condé et de ses compagnons de captivité. Cette ligue, d'abord sourde et inaperçue, devint en un moment si formidable, que Mazarin, tout vainqueur qu'il fût des révoltés de Normandie et de Guienne, ne se crut point assez fort pour lui tenir tête. Le 6 février 1651, à huit heures du soir, le ministre quitta furtivement Paris et chercha un refuge à Saint-Germain; le 13, apprenant que Condé et les princes, qui, pour plus de sûreté, avaient été transférés au Hâvre, devaient être prochainement rendus à la liberté, il se rendit dans cette ville et ouvrit lui-même aux détenus les portes de leur prison : réparation tardive qui ne désarma pas la colère du prince de Condé (1). Cependant, n'ayant plus rien à espérer, Mazarin se retira à Bruhl, chez l'électeur de Cologne, son ami. Mieux inspiré que ses adversaires de la Fronde, il avait refusé l'asile que lui offraient les Espagnols. On a peine à comprendre comment le pouvoir se trouvait si promptement réduit à ces extrémités, et l'on se rend très-difficilement compte de ce qui faisait alors la faiblesse ou la force des partis; mais les faits sont là pour convaincre ceux qui se refuseraient à admettre qu'un premier ministre, appuyé par la régente, et dispen-

(1) Le prince disait lui-même qu'il était entré innocent dans sa prison, et qu'il en sortit coupable. L'histoire se montrera encore plus sévère.

sateur des ordres et des faveurs du gouvernement, se soit trouvé réduit à fuir obscurément à l'étranger sans qu'aucune lutte sérieuse eût été engagée entre lui et ses ennemis.

Mazarin n'eut pas plutôt mis le pied hors de France, que le parlement rendit un arrêt qui le bannissait à perpétuité du royaume, lui et sa famille, et ordonnait qu'il serait procédé contre lui et qu'on rechercherait son administration. Condé et les autres princes rentrèrent dans Paris, et le peuple, qui est toujours disposé à allumer des feux de joie, éclata en transports et en réjouissances. Le 11 mars, le parlement donna arrêt portant qu'il serait informé des déprédations que le cardinal avait commises dans les finances; le 19 avril, une déclaration royale, provoquée par les Frondeurs alors en force, interdit l'entrée du conseil aux étrangers, et même aux cardinaux français, *comme attachés par serment à un autre prince que le roi.* Ainsi se révélait, comme à ses premiers symptômes, cet esprit d'opposition que le gouvernement de Louis XIV devait plus tard manifester contre le pape. Pour le moment, la déclaration du roi mécontenta le coadjuteur, qui rêvait le chapeau de cardinal et sacrifiait tant de devoirs augustes à cette ambition. Le clergé réclama contre une semblable mesure de défiance, mais la déclaration du roi n'en eut pas moins les honneurs si souvent contestés de l'enregistrement.

Mazarin exilé, ce fut au duc d'Orléans et au parlement que remonta l'influence; le faible Gaston, toujours désireux de la popularité, pourvu qu'elle ne fût pas trop compromettante, affectait d'assister aux audiences, et la magistrature se sentait plus vaine et plus forte par la présence du premier prince du sang. La cour, qui subis-

sait à regret la prépondérance croissante du parlement, se tenait renfermée au Louvre et concentrait des troupes autour de Paris. Elle entretenait d'ailleurs avec Mazarin une correspondance très-active et mettait à profit les conseils de l'habile cardinal.

Pour l'emporter dans cette lutte sourde, mais continue, le duc d'Orléans et le premier président Mathieu Molé s'avisèrent de faire déclarer majeur le jeune Louis XIV: ce prince venait d'atteindre ses treize ans révolus, et, aux termes des ordonnances de Charles VII, il était entré dans sa majorité officielle. Il se rendit donc au parlement, suivi d'un grand cortége, de la reine-mère et des ducs et pairs, et, après que chacun eut pris place, parla de la sorte: « Messieurs, je suis venu en mon parlement pour vous dire que, suivant la loi de mon Etat, j'en veux « prendre moi-même le gouvernement, et j'espère de la « bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. » Anne d'Autriche prit la parole à son tour et, s'inclinant légèrement devant son fils, s'exprima en ces termes: « Mon- « sieur, voici la neuvième année que, par la volonté « dernière du roi défunt, mon très-honoré seigneur, j'ai « pris soin de votre éducation et du gouvernement de « votre État. Dieu ayant par sa bonté donné bénédiction « à mon travail, et conservé votre personne qui m'est si « chère et si précieuse, et à tous vos sujets, à présent que la « loi du royaume vous appelle au gouvernement de cette « monarchie, je vous remets avec grande satisfaction la « puissance qui m'avait été donnée pour le gouverner; « j'espère que Dieu vous fera la grâce de vous assister de « son esprit de force et de prudence pour rendre votre « règne heureux. » Louis XIV répondit: « Madame, je « vous remercie du soin qu'il vous a plu prendre de mon

« éducation et de l'administration de mon royaume; je « vous prie de continuer à me donner vos bons avis, et je « désire qu'après moi vous soyez le chef de mon conseil. » La reine s'étant levée pour saluer le roi, son fils descendit du lit de justice, et embrassa sa mère; il reçut ensuite les serments et les hommages des princes du sang, des magistrats, des maréchaux, des officiers de la couronne, et de tous les pairs, laïques ou évêques présents à la cérémonie (7 septembre 1651).

Un enfant de treize ans, quoique investi nominalement de la puissance royale, n'en demeure pas moins en réalité sous la tutelle d'un conseil : aussi, malgré la déclaration de majorité, Anne d'Autriche continua de gouverner le royaume et le roi. Comme elle n'entreprenait rien d'important avant d'avoir pris l'avis du cardinal exilé, elle parvint, malgré la médiocrité de son esprit, à tenir en échec la résistance du parlement et des princes. Mazarin lui avait fait comprendre qu'il serait adroit de mettre en présence les magistrats, toujours fermes sur leurs prétentions et sur les formes, et le prince de Condé, avide de gouverner militairement et dédaigneux des entraves de la loi ou des coutumes. Cette tactique consistait, en un mot, à attendre et à se tenir prêt. Or Mazarin n'avait pas inutilement compté sur les jalousies et sur les fautes de ses adversaires : le parlement tint bon; la reine, docile aux conseils de son favori, n'accorda à Condé que des honneurs et aucune faveur réelle. Condé, en quelques mois, se brouilla avec les gens de robe, dont les prétentions révoltaient son orgueil, et avec la cour, qu'il persistait à taxer d'ingratitude. Quand la reine vit ce prince privé de l'appui des Frondeurs, elle crut que le moment était favorable de provoquer de nou-

veau son arrestation, afin de mettre un terme à ses bravades ou à ses entreprises; mais Condé fut secrètement averti de cette résolution, et, pour s'y soustraire, s'éloigna à la hâte de Paris. Aucun événement n'ayant justifié ses craintes, il rentra dans la capitale, et ce fut pour y organiser un nouveau plan de rébellion; l'agitation alla toujours croissant; Anne d'Autriche, pour mortifier Condé, affecta d'entourer de distinctions le coadjuteur, qu'elle détestait au moins autant que M. le Prince (1) : de part et d'autre on se bravait, on se menaçait, on se tendait des piéges, et le coadjuteur faillit un jour être tué par les gens de M. de la Rochefoucauld, qui avait pris parti pour Condé : il en fut quitte pour la peur, mais sa peur fut grande. Il ne s'en vengea, du moins en apparence, qu'en donnant sa bénédiction à Condé et à M. de la Rochefoucauld, un jour où ces deux illustres personnages se trouvèrent sur son passage. Que faire contre un adversaire méprisable par sa conduite, mais qui s'abritait derrière la sainteté du caractère ecclésiastique? Comment réduire la reine à plier tant qu'on aurait contre soi la cour et le parlement? Condé essaya d'entraîner dans ses ressentiments le vicomte de Turenne, et cette ressource lui manqua; Turenne, mieux éclairé sur ses devoirs, demeura fidèle au service du roi. Condé quitta de nouveau Paris, mais cette fois en assurant qu'il n'y rentrerait qu'à main armée. Il partit pour aller soulever la Guienne, le Poitou et l'Anjou, et mendier contre la France le secours de ces Espagnols dont il avait tant de fois vaincu les armées. Son départ inquiéta la reine, qui dépêcha au Prince un courrier avec des propositions de paix. Le

(1) On appelait ainsi le prince de Condé.

courrier se trompa de route, la lettre de la reine parvint trop tard, et Condé se trouva trop engagé pour revenir sur ses pas.

Pendant que le premier prince du sang préparait la guerre civile, Mazarin levait, avec le fruit de ses extorsions, une petite armée de six mille hommes destinée à favoriser son retour en France. Le roi et sa mère approuvèrent cette entreprise, et Mazarin pénétra de nouveau dans le royaume. Mais le parlement maintint ses arrêts de proscription, et, après avoir déclaré criminel de lèse-majesté le prince de Condé, il mit à prix la tête du cardinal, promettant une récompense énorme à qui le livrerait mort ou vif. Le roi et sa mère venaient de se diriger vers le Poitou, avec des troupes, pour remettre sous l'obéissance cette province que Condé avait soulevée : leur départ fournit aux Frondeurs une occasion favorable d'organiser la lutte; le parlement fit vendre aux enchères publiques l'hôtel, le mobilier et la bibliothèque de Mazarin; le duc d'Orléans ordonna des levées d'hommes dans Paris : aucun principe, aucune idée ne servait de prétexte à la querelle des parlements et des princes contre la cour, et l'on se disposait à combattre pour de misérables intérêts de personnes.

Mazarin rejoignit la cour dans le Poitou, et le maréchal de Turenne fut investi du commandement de l'armée royale (avril 1652). Il était temps. Condé, par une manœuvre habile, avait réussi à rattacher sa cause à celle du duc d'Orléans; ce dernier, ne pouvant quitter Paris, où sa présence était nécessaire aux intérêts de la Fronde, venait d'envoyer mademoiselle de Montpensier, sa fille unique, à Orléans, pour faire entrer cette ville importante dans le parti de la rébellion. Cette expédition aventureuse,

qui n'avait pour la diriger qu'une princesse de vingt-trois ans et deux dames d'honneur, eut un plein succès.

Le 6 avril, le prince de Condé, qui du fond de la Guienne s'était rapidement porté vers la Loire, enleva plusieurs quartiers au maréchal d'Hocquincourt, à Bleneau; l'arrivée du maréchal de Turenne sauva le reste de l'armée royale, et peut-être le roi lui-même, qui était à Gien, et que M. le Prince voulait enlever. Peu de jours après, les deux partis se rencontrèrent à Étampes, et l'avantage demeura encore à Turenne. Condé, serré de près par son infatigable rival, se dirigea sur Saint-Cloud, puis sur Charenton, et enfin au pied des murs de Paris. Le 2 juillet, Louis XIV, âgé de quinze ans, vit pour la première fois, de la hauteur de Charonne, où Turenne l'avait fait camper, le spectacle d'une bataille, si l'on doit donner ce nom à l'engagement meurtrier dont le faubourg Saint-Antoine fut ce jour-là le théâtre. On se battit de part et d'autre avec un égal acharnement, et déjà la supériorité du nombre était sur le point d'assurer la victoire à Turenne, lorsque Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, prenant le parti de Condé que son père n'osait défendre, fit tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille (1). Cette résolution hardie contraignit Turenne à abandonner l'attaque.

Paris était de nouveau en pleine révolte. Le parlement et Gaston d'Orléans, l'hôtel de ville et Condé, le peuple des halles, les corporations, les métiers, le duc de Beaufort, le clergé lui-même, se concertaient pour résister à Mazarin et aux armées royales. Cependant les magis-

(1) *Ce canon-là vient de tuer son mari*, dit Mazarin, en parlant de cette princesse, qui désirait un établissement digne de sa naissance, et qui, dès lors, fut perdue dans l'esprit du roi.

trats municipaux, les échevins entre autres, subissaient en ceci la contrainte et la peur plutôt qu'ils n'agissaient spontanément; c'est pourquoi ils continuaient d'entretenir avec le quartier-général du roi et la cour des intelligences que les Frondeurs voyaient avec déplaisir. Sous l'empire de ces défiances, les bourgeois s'armaient, les gens du peuple s'attroupaient, et le parlement ne réussissait qu'à grand'peine à contenir la multitude dans l'ordre.

Le 4 juillet, deux jours après le combat du faubourg Saint-Antoine, et pendant que les magistrats de la bonne ville de Paris écrivaient au roi pour protester de leur soumission, les princes, le parlement, les membres de la cour des aides, messieurs des requêtes, douze bourgeois et artisans de chaque quartier, et enfin les délégués du clergé et des paroisses, tinrent une grande assemblée à l'hôtel de ville, et délibérèrent sur les mesures qu'il convenait de prendre. Cette réunion n'eut d'autre résultat que de mettre au grand jour la timidité des uns, l'ambition vaniteuse des autres. Le peuple, qui avait fondé quelque espoir sur l'assemblée, la voyant se dissoudre sans qu'elle eût réalisé une seule promesse, s'attroupa sur la place de Grève, s'empara du palais municipal et en chassa les échevins; pendant cette sédition, qui dura environ neuf heures, bon nombre d'hommes parmi les insurgés se bornèrent à piller et à voler; les autres, à coups de mousquetons et d'arquebuses, mirent à mort quelques magistrats et deux échevins signalés comme autant de partisans d'un accommodement avec la cour; d'autres livrèrent des maisons aux flammes et répandirent une profonde terreur dans les quartiers de Paris. Ces scènes odieuses furent imputées à Condé et aux prin-

ces; sans doute ils ne les dirigèrent pas, mais ils avaient vu avec plaisir le peuple se soulever contre le prévôt des marchands et les échevins, et tout porte à croire qu'ils contribuèrent à fomenter une irritation qui devait aboutir à des massacres. Enfin, après une nuit entière passée dans les alarmes, l'intervention active du prince de Beaufort et de Mademoiselle parvint à arrêter la fureur populaire : on se rendit maître du feu qui dévorait déjà l'hôtel de ville, et une tranquillité douteuse succéda aux inquiétudes de l'émeute. Tout ce que gagnèrent le peuple et la Fronde à cette insurrection, fut de faire décerner au vieux Broussel le titre de prévôt des marchands.

Le 29 juillet, date qui apparaît si souvent dans notre histoire révolutionnaire, le parlement et le peuple consommèrent l'œuvre de l'insurrection, en décernant au duc d'Orléans le titre de lieutenant-général du royaume, et au prince de Condé, le commandement suprême des forces militaires de la Fronde. On ordonna de nouvelles levées d'argent et d'hommes, et l'on se prépara à continuer la guerre.

La cour ne se laissa point abattre par ces provocations; elle y répondit au contraire avec énergie. Comme elle résidait à Pontoise, appuyée par l'armée de Turenne qui s'était repliée jusque-là, elle conserva dans ses revers une attitude à la fois haute et digne. Le 6 août, un ordre émané du roi cassa tout ce qui s'était fait en l'hôtel de ville et au parlement, et manda ce corps à Pontoise pour y tenir séances : quelques magistrats, en petit nombre, obéirent; mais, si les autres persistèrent dans leur résistance, ils ne se virent pas moins avec inquiétude déclarés, par lettres royales, « désobéissants et rebelles, atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ». Leur

résolution s'affaiblit, en dépit des conseils des princes et des murmures du peuple.

D'autres déclarations du gouvernement annulèrent tous les actes de l'hôtel de ville, notamment l'élection de Broussel et la levée des taxes de guerre. Ces mesures, fermes et décisives, prises en face de Paris révolté, pouvaient avoir deux résultats bien différents, l'un d'irriter, l'autre d'intimider la Fronde : or, comme la bourgeoisie avait vu avec une terreur mêlée de remords, les massacres du 4 juillet, les actes de pillage et d'incendie qui en avaient été la suite, elle recommençait à se séparer de l'émeute et à regretter la paix ; que pouvaient les chefs de la Fronde, la plupart princes du sang, lorsque le découragement gagnait les classes moyennes, il ne leur restait guère pour instruments que les égorgeurs du 4 juillet et les incendiaires des faubourgs. Ils devinèrent sans peine que leurs espérances étaient bien compromises. Le vieux Broussel, renonçant le premier à son héroïsme d'emprunt, donna humblement sa démission de prévôt des marchands, et toutefois il fut réélu bien malgré lui. Malgré cette nouvelle bravade du parti des exaltés, il devenait évident que la résistance, confiée désormais aux mains timides d'un magistrat septuagénaire, ne devait pas durer bien longtemps. Et d'ailleurs il s'était formé, entre la cour et Paris, par les soins de la fraction du parlement qui siégeait à Pontoise, un parti de transaction dont Mathieu Molé était le chef. Ceux qui dirigeaient cette opinion intermédiaire s'engageaient à faire rentrer dans le devoir les corps constitués et le peuple, à la seule condition du renvoi de Mazarin, et d'une amnistie : la cour, si fière qu'elle fut sur le terrain des principes, n'en était pas à oublier sa récente défaite et à

se faire illusion sur les autres obstacles ; éloigner Mazarin, ce n'était alors que gagner du temps ; elle ne tarda pas, en conséquence, à se résigner à cet expédient. En cédant ainsi aux circonstances, la cour se réservait de rappeler plus tard le cardinal, dès que les préventions de la multitude seraient affaiblies ou effacées.

Mazarin s'achemina donc de nouveau vers la frontière du nord, et se retira à Sedan; le parlement de Paris, qui n'attendait que ce prétexte pour faire sa soumission, se hâta de remercier le roi, et les royalistes, qui étaient fort nombreux dans la capitale, s'enhardirent peu à peu, jusqu'à se montrer publiquement ennemis de la Fronde et partisans d'une prompte réaction en faveur de l'ordre ; la présence du duc d'Orléans et du prince de Condé donnait encore quelque consistance à l'esprit de révolte, mais ces deux princes manifestaient sinon le désir sincère, du moins l'apparence du retour au devoir ; des pourparlers, qui duraient depuis bientôt deux mois, s'étaient engagés entre les débris de la Fronde et les membres du conseil royal, séant à Pontoise : les premiers réclamaient une amnistie pleine et entière; les autres voulaient éviter pour l'autorité du roi les stipulations et les conditions qui pouvaient en amoindrir le principe. Broussel, qui avait fait une tentative vaine pour réunir les principales villes de France à Paris, dans une communauté d'efforts et d'intérêts, prit de nouveau le parti de se démettre de sa charge de prévôt des marchands.

La cour quitta Pontoise pour Compiègne, d'où elle se rendit plus tard à Saint-Germain : là, les négociations recommencèrent ; le coadjuteur ayant été nommé cardinal, faveur que sa vanité avait si longtemps convoitée, tantôt par l'intrigue, tantôt par la révolte, cet

homme remuant usa de son influence sur le clergé pour l'engager à prêcher au peuple des paroles de soumission et de paix. Il n'y eut point d'amnistie générale, mais un engagement d'oublier les excès de la guerre civile, et, quand tout fut disposé pour recevoir le roi dans sa bonne ville, le conseil fixa le 21 octobre 1652 pour le jour où Louis XIV reviendrait à Paris. Ce jour-là, une immense affluence de peuple se rendit au-devant de ce prince et de sa mère. Le jeune roi, monté sur un cheval gris, et à la lueur de cinquante torches de cire, fit son entrée dans sa capitale : la marche de son cortége, retardée par la foule et par d'inévitables harangues, dura cinq heures depuis Chaillot jusqu'au Louvre ; arrivé aux portes de son palais, le roi fut reçu par le cardinal de Retz, suivi d'un grand nombre de prélats et de gentilshommes ; mais les princes frondeurs ne s'y trouvèrent pas.

Le lendemain fut réservé à la justice : les ducs d'Orléans, de Beaufort et de Rohan reçurent l'ordre de partir pour l'exil ; Mademoiselle fut invitée à se rendre à Saint-Fargeau. Il fut enjoint à plusieurs magistrats du parlement et à quelques meneurs de la Fronde de quitter Paris et de n'y plus rentrer sous aucun prétexte : Broussel refusa seul d'obtempérer à la volonté du roi, et se cacha dans Paris, disant qu'il n'avait point de maison de campagne, et qu'on lui ferait plaisir d'adoucir ses peines en abrégeant sa vie ; pour Condé, il ne se montrait nullement disposé à se courber sous sa disgrâce ; aussi ne tarda-t-il pas à mettre le comble à ses égarements, et, oubliant ses devoirs de Français et de prince du sang, il offrit ses services aux Espagnols, qui les acceptèrent.

Quelques jours après, quand le repentir ou la crainte

eut pacifié Paris, le cardinal de Retz fut arrêté par ordre du roi et conduit au château de Vincennes (1).

Mais là ne devait point s'arrêter la réaction : le roi se considérait comme vaincu tant que durait l'exil de Mazarin; sans s'inquiéter des murmures ou des menaces que cette résolution hardie pourrait soulever, et toujours guidé par les conseils de sa mère, Louis XIV invita Mazarin à rentrer à Paris et à revenir prendre sa place au conseil. Les esprits étaient si las de la révolte, la bourgeoisie tellement fatiguée de l'état de guerre, le commerce si avide de sécurité et du repos, la cour, enfin, si déterminée à user de rigueur, que le cardinal exilé ne rencontra de Sedan à Paris, ni opposition, ni obstacle, et qu'il reprit les rênes du pouvoir et les tint jusqu'à sa mort sans qu'il fût désormais, de la part du parlement ou du peuple, l'objet d'aucune agression; nous ajouterons même, ce qui serait incroyable pour quiconque ne se rend pas compte de la haine ou de la faveur des masses, que le ministre vit succéder aux proscriptions dont il avait eu à se garantir une sorte de popularité et d'engouement (1653).

Ainsi se terminèrent les longues agitations de la Fronde; elles ont été diversement appréciées dans leurs résultats et leur principe. Au risque donc de paraître trop insister sur une pensée qui, peut-être, a été suffisamment comprise, nous allons, aussi rapidement que possible, chercher à reconnaître et à constater le caractère de ce mouvement. Il nous a paru qu'on adoptait,

(1) Le clergé et le gouvernement pontifical firent des remontrances sur l'emprisonnement du coadjuteur; Mazarin lui-même demanda sa liberté comme cardinal, mais il ne put l'obtenir. Au bout de deux ans, Paul de Gondy fut transféré dans les prisons de Nantes, d'où on le laissa s'échapper.

en général, trop facilement à ce sujet des idées convenues, qu'il appartient à l'histoire de contrôler, tant il est difficile de se dépouiller des impressions qu'ont laissées des mémoires frivoles, rédigés par des Frondeurs évincés, et qui n'avaient retrouvé dans cette période si obscure que des querelles suscitées au profit de leurs ambitions étroites. A ce point de vue personnel, ils ne nous ont fait envisager que le côté puéril ou ridicule de la Fronde; il sera plus digne de nous d'apprécier ce qu'elle eut de sérieux et de réfléchi.

Un roi contraint de quitter plusieurs fois sa capitale et d'aller chercher ailleurs un asile plus sûr, la guerre civile organisée et poursuivie avec opiniâtreté, l'insurrection des corps constitués fortifiée par l'émeute de la rue; des combats, du sang versé, des pillages, le déchaînement inouï d'une presse pamphlétaire ou politique, les armées du souverain tenues en échec par celles de ses vassaux ou de ses sujets, les principes contestés ou battus en brèche, ce sont là, si nous ne nous trompons pas, les symptômes certains d'une grande perturbation sociale. Les faits suffisent donc pour asseoir un jugement, sans qu'il soit besoin de les accroître ou de les diminuer.

La Fronde fut une révolution avortée. Si elle ne répondit point à l'impatience de ses auteurs, elle augmenta la puissance de la couronne de tout le terrain perdu par ses adversaires. Le mouvement, au lieu de tourner au profit de la révolte, donna gain de cause au pouvoir : c'est le propre de toutes les agitations politiques que ne couronne point le succès. Mais que la partie soit ou non gagnée par le peuple, l'événement ne change pas la nature de la crise.

Quatre éléments sont en lutte dans la Fronde, et l'un

d'eux, le pouvoir royal, se défend contre les trois autres: l'aristocratie, la bourgeoisie et la démocratie. Le parlement cherche en vain à résumer en lui seul ces trois forces agressives; comme en réalité il ne combat qu'en vue de sa propre extension, il demeure isolé et succombe.

La royauté absolue triomphe : elle est un besoin de l'époque. Ce n'est pas sans nécessité, et pour la satisfaction de sa vanité personnelle, que Richelieu a entrepris de mettre tout à fait le roi hors de page : il a compris que c'est là un moyen de comprimer énergiquement les obstacles qui s'opposent au retour de l'ordre, d'abattre le parti des grands et de tenir dans le devoir la faction protestante : telle est son œuvre.

Mazarin hérite du devoir de la continuer, mais, comme au début de son administration il semble hésiter et détendre les rênes du pouvoir, tous les principes vaincus, moins celui du protestantisme, regimbent contre lui avec l'opiniâtreté du désespoir. La féodalité sent que le moment est venu pour elle de livrer une dernière bataille, et toutes ces têtes à demi coupées se groupent autour des princes. Le parlement et la classe bourgeoise considèrent avec des yeux d'envie ce qui se passe en Angleterre : le premier rêve des droits législatifs; l'autre a le sentiment confus que son jour est proche, et s'agite sans bien savoir pourquoi (l'histoire le sait); quant à la démocratie, comme le géant de la fable, toujours enchaînée, toujours absente des grands drames et toujours secouant la montagne qui pèse sur sa poitrine, elle gronde et se démène à la suite de tout ce qui peut ouvrir une digue à ses eaux, sans se demander si le chef dont elle se fait moins une idole qu'un moyen est armé d'une épée ou d'une balance, s'il siége dans la grande chambre ou à l'hôtel de ville : ses

instincts lui apprennent que, pour le moment, tout chef lui est bon, et c'est pourquoi aussi aucun de ces chefs qu'elle se donne et qu'elle se réserve de déborder ne veut combattre pour elle et avec elle.

Les révolutions ne sont durables que lorsque, avant de se faire dans les choses, elles sont depuis longtemps entrées dans les mœurs et dans les idées. Or la Fronde n'en était point là : du côté des princes et de l'aristocratie il n'y avait qu'une réaction contre un passé gênant, mais irrévocable; quant au parlement, pour s'ériger en corps souverain, pour être régulièrement investi de la puissance publique, il lui fallait des racines plus profondes dans les institutions du royaume. Hors d'état de pouvoir assigner une origine légale à ses prétentions, ne représentant rien dans le pays, ni la noblesse, ni la bourgeoisie, ni le populaire, il n'agissait que pour ses prérogatives, et ce n'était guère la peine de l'assister sur ce terrain. Voilà pourquoi, bien que la multitude battît des mains à ses entreprises, aucune des grandes classes de la société ne se dévoua pour les soutenir. La noblesse se sentait peu de goût pour ériger en tuteur des rois, en modérateur des querelles qui se vident par le fer entre le monarque et les gentilshommes, un tribunal, fort respectable d'ailleurs, de gens de robe et de présidents à mortier, toujours intraitables sur la coutume et sur les formes. Au besoin, les grands consentent à se courber sous un chef, mais ils se croient humiliés lorsqu'il faut plier devant une toge, et ils étaient toujours prêts à rallumer les germes d'irritation que, depuis saint Louis et Philippe le Bel, la création d'une justice régulière, prenant partout la place des justices seigneuriales et citant à sa barre les plus puissants feudataires, avait

introduits entre le parlement de Paris et la noblesse de France.

La bourgeoisie, comme à toutes les époques de son histoire, avait des instincts moins politiques que municipaux. Ce qu'il lui fallait, à elle, c'étaient des garanties préservatrices de ses intérêts de propriété et de commerce. Exclue de la jouissance des droits publics, elle s'en vengeait en tournant en ridicule les pouvoirs placés au-dessus d'elle, et, au fond, elle aimait le roi : c'était chez elle souvenir et coutume. Mais le dogme de la responsabilité des ministres, qu'on s'imagine avoir découvert de nos jours, était plus sérieux et mieux pratiqué alors qu'à cette heure. Le bourgeois, surchargé de taxes, battu par les courtisans, rançonné par les traitants de toute nature, se contentait de dire : « Ah! si le roi le savait! » et cette consolation monarchique entretenait au fond de son cœur le respect et les sympathies pour la personne du prince. Puis, quand c'était jour de fête, dimanche, Saint-Jean ou Pâque-Fleuri, le bourgeois, revêtu de ses habits de gala, hantait les villages de la banlieue, conduisant sa femme ou sa fille, aux goûts modestes, et se trouvait heureux de plaisirs tranquilles, ne demandant autre chose à Sa Majesté que de vivre longtemps pour le bonheur de son peuple, et de se montrer parfois à sa bonne ville, afin de faire admirer son air affable, son beau carrosse et son cortége magnifique de drap d'or et de plumes blanches. Ce n'est pas que le bourgeois fût insensible aux priviléges de la cité; il y attachait au contraire beaucoup d'importance; il aimait à se garder lui-même; il mettait quelque orgueil à parvenir aux distinctions municipales, il honorait le haut grade d'échevin et la dignité de prévôt des marchands;

surtout il concentrait une grande partie de ses vanités dans les fonctions de marguiller et dans l'organisation des confréries. On agissait prudemment de ne point le relancer dans ces sanctuaires privilégiés, parce qu'alors il avait la réclamation bruyante, et paraissait très-déterminé au besoin à tendre des chaînes et à jouer de l'arquebuse. Bavard et vaniteux, et au demeurant « bon compère » et ami serviable, il se mettait peu en peine des intérêts généraux de la France, pourvu qu'on ne touchât point à ses usages et à ses délassements.

La révolution de Naples, si promptement comprimée, ne lui avait apparu que comme une révolte de bas peuple dont il fallait sérieusement se garder, crainte du pillage des boutiques; d'un autre côté, si la révolution d'Angleterre, bien autrement grave, avait comme éveillé en son sein des appétits de révolte, dans cette querelle soulevée entre les protestants et un roi animé de dispositions favorables à l'Église, la bourgeoisie française avait pris parti pour le roi; et pourtant, au bruit de la chute d'un trône voisin, elle songeait de temps à autre que les trônes sont assez fragiles.

Les classes ouvrières, le prolétariat, le peuple enfin n'avaient point alors et surtout ne croyaient point avoir des intérêts différents de ceux de la bourgeoisie; la lutte du pauvre et du riche n'existait pas brûlante comme aujourd'hui, et dans l'organisation de la société de ce temps, si la hiérarchie était presque inaccessible, si chacun se trouvait muré dans sa condition, cette condition, pour les subalternes, était plus tolérable et plus digne qu'elle n'a été faite depuis cette époque. L'ouvrier devenait très-rarement maître et fabricant, mais il avait des garanties contre le maître, et le maître ne considé-

rait pas l'ouvrier comme une chose, mais comme un frère. Dans le régime de corporations, de maîtrises, de jurandes, dans cette organisation du travail que, sous beaucoup de rapports, on trouve avec raison fautive et inintelligente, le double principe de la charité et de l'association mettait à couvert les classes laborieuses des conséquences que le régime de l'isolement et de la concurrence absolue entraîne sous nos yeux. Le travail était peu rétribué, mais l'existence était à bas prix, mais les machines n'avaient point encore été substituées aux bras, et la répartition des salaires était plus égale, plus juste; l'industrie semblait y perdre, l'homme y gagnait. Dans cet état de choses, il n'y avait pas, comme dans nos sociétés modernes, entre la bourgeoisie et le peuple, cet abîme que l'envie ou la faim mesure avec des yeux menaçants, et que la défiance ou la cupidité creuse de jour en jour davantage. La bourgeoisie craignait le pillage, parce qu'elle ne disposait pas des moyens de sécurité qui l'entourent aujourd'hui, et que, dans toute population, il y a une écume d'hommes sans aveu qui n'appartiennent à aucune catégorie sociale; le peuple aimait le désordre et l'agitation, parce qu'il lui faut de pareils spectacles, et que le changement, ne compromettant pas toujours ses intérêts immédiats, lui fait toujours entrevoir la chimère d'un avenir meilleur.

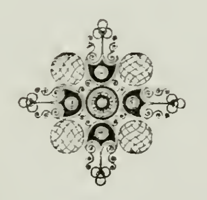
Rien ne ressemble d'ailleurs aux barricades contemporaines et aux émeutes que nous avons traversées, comme ces barricades de 1649, comme ces soulèvements si fréquents de la Fronde. Déjà même l'idée de la république semblait se faire jour, et les Mémoires du cardinal de Retz nous apprennent que ce mot inattendu était prononcé alors dans les groupes populaires; mais de la

pensée qui commençait à poindre, à l'application politique et réelle, il y avait une distance énorme : c'est tout au plus si l'on peut admettre dans ces premières velléités républicaines le pâle reflet des événements dont l'Angleterre était alors le théâtre : la question n'était donc pas entre la république et la royauté, pas davantage entre le prolétariat et la bourgeoisie.

Ainsi il y eut alors comme une dernière convulsion du régime féodal, dépossédé pour jamais du pouvoir, et comme une première tentative de la classe moyenne pour conquérir et absorber le gouvernement. La couronne résista ; elle prévalut contre le principe du passé, parce qu'il avait fait son temps, et contre le principe de l'avenir, parce que son heure n'était pas encore venue. Toute la moralité de la Fronde peut se résumer en ce peu de lignes.

Les événements ne se trompent pas de date, l'histoire ne remonte pas vers sa source : non que le genre humain soit condamné à suivre une route inévitable, fatale, nécessaire ; c'est Dieu qui l'entraîne, et ce guide éternel se plaît à confondre les arrangements et les calculs de notre raison ; mais c'est ce même Dieu qui semble avoir voulu assigner une succession naturelle aux idées ; c'est lui qui, si notre faible intelligence ne nous trompe pas, a jugé bon de prescrire aux peuples un développement légitime et progressif (toujours limité), qui ne peut être interrompu ou méconnu sans perturbation et sans misère. Il était naturellement impossible qu'au règne de la féodalité succédât, sans transition, la domination ou la prépondérance de la bourgeoisie ; la royauté s'était jadis unie aux communes pour contenir ses grands vassaux et amoindrir leurs priviléges : pendant la Fronde, la bourgeoisie cher-

cha à intervertir les rôles, et, trouvant désormais la noblesse assez comprimée, elle ne craignit pas de lui prêter la main pour opposer de concert des obstacles aux envahissements de la couronne. Cela devait être dans leurs instincts, mais les classes nobles et bourgeoises s'avisaient trop tôt ou trop tard de se coaliser : disons mieux, elles ne se réunissaient qu'en vue d'une lutte éphémère, d'un intérêt momentané, et, comme ni l'une ni l'autre n'entendaient faire de cette adhésion d'un moment une organisation stable et durable, toutes deux agirent faiblement, sans ténacité, et furent vaincues. Elles le furent pour des siècles, tant doit peser sur les peuples le châtiment du désordre et de la révolte, ces deux avant-coureurs ordinaires du pouvoir despotique.



CHAPITRE III.

MINISTÈRE DU CARDINAL MAZARIN.

1653 - 1661.

Les troubles de la France avaient favorisé les entreprises des ennemis du dehors, tantôt en détournant l'armée de sa mission ordinaire, qui est la défense du pays, tantôt en secondant les intelligences que les chefs du part frondeur entretenaient avec les Espagnols. Plusieurs villes fortes de France, des Pays-Bas et de Catalogne étaient tombées au pouvoir de l'étranger, et nos alliés d'Italie avaient subi des revers. Les Espagnols s'étaient successivement rendus maîtres d'Ypres, de Saint-Venant, du Catelet, de la Capelle, de Mouzon et de Bar-le-Duc; ils étaient entrés dans Barcelone, après un siége de quinze mois; deux importantes places du nord, Dunkerque et Gravelines, étaient tombées entre leurs mains; Vervins et Rethel avaient été pris et repris : Condé, qui avait accepté de l'Espagne, armée contre la France, l'odieux honneur du suprême

commandement militaire, s'était emparé de Saint-Menehould, de Roye et de cette ville de Rocroi dont le nom rappelait au prince une gloire plus pure.

Les agents de ce prince, et avec eux Conti et la duchesse de Longueville, avaient réussi à retenir dans la révolte l'importante ville de Bordeaux. Le peuple des faubourgs, rangé sous les ordres d'un simple artisan surnommé *Dure-Tête*, s'ameutait contre les partisans du roi et du cardinal, et se livrait envers eux à de nombreux sévices; la bourgeoisie opposa à cette sanglante cabale une association formée dans son sein, et qui prit le nom de société du *Chapeau-Rouge*. Ces deux partis se faisaient entre eux une guerre inégale, mais sanglante. Enfin, après une longue anarchie, Bordeaux rentra dans le devoir et fit sa soumission au roi. Vers le même temps, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel le prince de Condé était condamné par défaut à perdre la vie, comme criminel de lèse-majesté.

Cependant la pacification des discordes civiles allait permettre au gouvernement de Louis XIV de donner tous ses soins à la guerre (1653).

Mais d'abord Mazarin jugea prudent d'effacer jusqu'au dernier vestige de l'esprit de révolte en faisant sacrer le jeune roi. Cette auguste cérémonie devait cimenter le retour de l'ordre et l'obéissance du peuple.

Louis XIV avait alors quinze ans, et, quoique majeur, selon la loi du royaume, il n'en demeurait pas moins étranger à la conduite des affaires. Par un sentiment de respect pour sa mère et d'estime pour les talents du cardinal, il continuait de leur abandonner le soin du gouvernement. Son éducation, assez négligée à cause des troubles, exigeait encore de sa part et de celle de ses maîtres une

application assez longue. Ce prince montrait peu de dispositions pour les études sérieuses; il avait néanmoins appris le latin, et parlait avec facilité l'italien et l'espagnol. On lui avait donné pour précepteur l'un des hommes les plus distingués de cette époque, Péréfixe, évêque de Rodez. Ce prélat écrivit pour l'instruction de son royal élève sa *Vie de Henri IV*, monument naïf et justement remarqué de la littérature nationale. Il grava dans le cœur de Louis XIV enfant des principes de morale et de religion, que les passions de la jeunesse et de l'âge mûr, et surtout les vanités de la gloire, altérèrent dans la suite, sans pouvoir entièrement les effacer.

Le jeune roi, doué de toutes les grâces et de tous les dons extérieurs, réussissait mieux dans l'équitation, dans l'escrime, aux jeux du mail et de la paume, qu'aux patientes recherches de l'esprit et des sciences. Les sociétés polies, les cercles brillants, où la reine sa mère introduisait les agréments et la galanterie de l'hôtel de Rambouillet, moins l'affectation précieuse et le savoir pédant, l'habituèrent de bonne heure à un tact délicat et à ce sentiment des convenances que depuis il unit si bien à l'art de régner. Sérieux, timide, docile et bienveillant, il apprit à écouter sans dédaigner de plaire, et la conversation devint pour lui un utile supplément à des études imparfaites (1).

Les désordres qui entourèrent les débuts de son règne contribuèrent puissamment à former son caractère. Il apprit à aimer le pouvoir absolu de toute la peine qu'il prit ou vit prendre à son gouvernement pour résister aux envahissements contraires. Il ne pardonna jamais à Paris

(1) Lacretelle.

et au parlement les inquiétudes de son enfance, le dépit et les alarmes de sa mère, l'exil royal imposé par la rébellion. Le spectacle de l'anarchie, ou pour mieux dire celui de la confusion des prérogatives, lui inspira la plus vive répugnance pour tout système de gouvernement qui ne reposait pas sur l'unité de la volonté et de l'impulsion. Des résistances qu'il trouva dans l'esprit provincial se forma chez lui le désir ferme et résolu de soumettre à une énergique centralisation les éléments divers de son empire; des dangers dont l'avait menacé la noblesse il conclut sans peine qu'il fallait absorber dans la couronne cette institution si puissante; et plus le peuple s'était montré turbulent et dévoré d'une activité insatiable, plus il sentit qu'il fallait donner un aliment à cette dévorante énergie lorsqu'il ne serait pas possible de la comprimer par la force. On dit que dès son enfance il montrait une pénétration remarquable, une connaissance réfléchie de sa situation.

Ainsi, lorsque fut reçue à Paris la nouvelle de la victoire de Lens, Louis XIV aurait compris que cette heureuse journée, en fortifiant le trône d'un surcroît de gloire, contrarierait les vues secrètes de ses rivaux: « Voilà, aurait-il dit, une victoire qui va bien chagriner messieurs du parlement. » Ce mot échappé à un enfant de dix ans ne fut peut-être que la répétition d'une remarque semblable faite par Anne d'Autriche, par de vieux courtisans, et que le jeune roi se serait naïvement appropriée. Il ne faut pas exagérer la valeur des faits de ce genre.

Quoi qu'il en soit, pendant que le roi s'attachait à réparer le temps perdu pour son instruction dans les troubles de la Fronde, Mazarin le conduisit à Reims pour y être sacré dans la vieille basilique.

L'auguste cérémonie eut lieu le 7 juin 1654 (1), en présence des pairs laïques et ecclésiastiques et des principaux personnages du temps, parmi lesquels on remarquait le duc d'Anjou, plus tard duc d'Orléans, et frère de Louis XIV ; les ducs de Vendôme, d'Elbœuf, de Candale et de Beurnouville; les maréchaux de France; MM. de l'Hôpital, d'Estrées, Duplessis-Praslin et d'Aumont; le cardinal de Mazarin; les archevêques de Rouen et de Bourges; le cardinal Grimaldi, grand aumônier de France; les évêques de Beauvais, de Châlons, de Noyon, et l'évêque de Soissons, qui donna au jeune monarque l'onction sainte.

Mazarin voulut ensuite que le roi apprît l'art de la guerre. Les fêtes du sacre étaient à peine terminées, que Louis XIV se rendit à l'armée de Turenne et assista, aux côtés de Fabert, aux opérations du siége de Stenai. Pendant le cours de cette campagne, le jeune roi fit noblement le métier de soldat, partageant les privations et les dangers de ses troupes, et donnant à propos l'exemple du courage.

Condé ayant tenté de s'emparer d'Arras, Turenne entreprit de délivrer cette ville. Il se dirigea rapidement sur l'Artois. Comme il arrivait vers Arras, la place était déjà cernée par Condé, ayant sous ses ordres une forte armée espagnole, et avec elle l'archiduc et le comte de Fuensaldagne. Turenne força les ennemis dans leurs lignes le 25 août. Cette affaire coûta aux Espagnols plus de huit mille hommes, tant tués que prisonniers, avec tout le canon et le bagage. Condé sauva le reste de l'armée par une savante retraite, et ce fut alors que le roi d'Espagne

(1) La médaille du sacre porte la date du 3. Elle avait été frappée à l'avance, mais un contre-temps obligea de différer la cérémonie de quatre jours.

lui écrivit : « Mon cousin, j'ai appris que tout était « perdu, et que Votre Altesse a tout sauvé. » Cependant Louis XIV, qui de Sedan s'était rendu à Stenai et s'était emparé de cette dernière place, fit son entrée à Arras au bruit des acclamations du peuple et de la fidèle garnison.

Le 6 septembre, Turenne prit le Quesnoy sans coup férir; le 24 novembre, le maréchal de la Ferté se rendit maître de Clermont : la campagne, longtemps interrompue par l'hiver, ne fut rouverte, en 1655, qu'à une époque de l'année déjà fort avancée; en Flandre, Turenne s'empara des villes de Landrecies, de Condé et de Saint-Guillain; le prince de Conti prit le cap de Quiers et Castillon; le marquis de Mérinville fit lever aux Espagnols le siége de Solsonne; le duc de Vendôme mit en fuite la flotte espagnole devant Barcelone. Ce furent les principaux événements militaires de cette année; Louis XIV n'y prit aucune part : le cardinal Mazarin l'avait rappelé à Paris, ne voulant pas qu'il exposât davantage sa personne, à laquelle était attaché le repos de la France.

Ce fut vers ce temps que le jeune roi, à peine âgé de dix-sept ans, révéla, par une démarche hautaine et impérieuse qu'on lui a justement reprochée, ce que plus tard la France et l'Europe devaient attendre de son gouvernement. Ayant appris que le parlement voulait encore s'assembler au sujet de quelques édits, il partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour; entra au parlement en grosses bottes et le fouet à la main, et adressa à ce corps cette dure apostrophe : « On sait les malheurs « qu'ont produits vos assemblées, j'ordonne qu'on cesse « celles qui sont commencées sur mes édits. M. le pre« mier président, je vous défends de souffrir de telles « assemblées, et à pas un de vous de les demander. » Sa

taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, l'accent significatif de sa parole imposèrent une prompte et timide soumission, et depuis ce jour, pendant tout le règne dont la durée fut si longue, le parlement n'osa jamais sortir du cercle de ses attributions judiciaires.

Olivier Cromwell gouvernait alors la république d'Angleterre : cet homme, si tristement fameux, avait réussi, par la fermeté de ses actes et la grandeur de ses entreprises, à se concilier de la part de l'Europe un respect mêlé de crainte. L'Angleterre, subjuguée, mais en même temps vivifiée par son génie, esclave au dedans, triomphante au dehors, régnait sur toutes les mers par la double puissance des armes et du commerce. Les cours de France et d'Espagne, mettant enoubli la tache de sang qui souillait la main de Cromwell, s'efforçaient l'une et l'autre de se concilier les secours et l'alliance du régicide protecteur. Cromwell, qui convoitait la conquête des colonies espagnoles, se décida à armer en faveur de la France contre la cour de Madrid. Ses flottes s'emparèrent de la Jamaïque, qui depuis lors (mai 1655) n'a cessé d'appartenir aux Anglais. Cette rupture avec l'Espagne fut suivie d'un traité d'alliance et de commerce conclu à Westminster entre l'Angleterre et la France. Cromwell traita d'égal à égal avec Louis XIV et le força de lui donner dans ses lettres le titre de frère : on reconnaît à cette concession l'esprit souple et maniable de Mazarin, aussi disposé à faire bon marché de l'honneur de la couronne que Richelieu des intérêts catholiques, lorsque les besoins du moment et la réussite de ses desseins paraissaient le commander. Mais là ne s'arrêtèrent pas les exigences de Cromwell : il fallut que, pour lui complaire et calmer sa défiance, le gouvernement de

Louis XIV consentît à faire sortir du royaume les deux fils du malheureux Charles Ier, tous deux cousins germains du roi et petits-fils de Henri IV. Plus tard, en reconnaissance de ces actes plus complaisants que courageux, Cromwell s'engagea à prêter à Louis XIV l'appui de ses armées et à attaquer les Espagnols en Flandre et dans les Pays-Bas.

Des succès, souvent mêlés de revers, signalèrent la campagne de 1656 : don Juan d'Autriche, prince royal d'Espagne, et avec lui le marquis de Caracenas avaient remplacé l'archiduc et le comte de Fuensaldagne, qui étaient en complète mésintelligence avec Condé. Ce dernier, toujours investi du grade de généralissime, se porta sur Valenciennes, et, profitant habilement d'une faute commise par le maréchal de la Ferté, réussit à battre l'armée de Turenne. L'illustre vaincu fit une savante retraite et sauva les débris de ses troupes. L'année suivante (1667), Turenne échoua devant Cambrai, défendue par le prince de Condé ; les Espagnols prirent Saint-Guillain, et furent repoussés devant Calais ; la Ferté s'empara de Montmédi après cinquante jours de siége ; Turenne, de son côté, prit Saint-Venant, délivra Ardres, investie par l'armée ennemie, et se rendit en quatre jours maître de l'importante place de Mardick ; le 27 septembre, il s'empara de La Capelle. En Italie, après soixante-dix-neuf jours de tranchée ouverte, Valence, sur le Pô, se rendit aux ducs de Modène et de Mercœur. En Catalogne, le marquis de Saint-Abre contraignit les Espagnols à lever le siége d'Urgel.

La campagne de Flandre, en 1658, fut un enchaînement de succès pour la France. Vers la fin de mai, Turenne assiégea Dunkerque : le prince de Condé et don

Juan d'Autriche, à la tête de l'armée espagnole, entreprirent de secourir cette place importante : le 14 juin (1), ils présentèrent la bataille à Turenne dans la plaine des Dunes. Condé, voyant que, malgré lui, les généraux espagnols s'opiniâtraient à prendre de mauvaises dispositions, ne put s'empêcher de dire au duc d'Yorck, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II : « Ne vous êtes-vous jamais trouvé à aucune bataille? — Non, répondit le duc. — Eh bien! répondit Condé, dans une demi-heure vous allez voir comment on en perd une. » L'événement suivit de près cette parole, mais Dunkerque ne se rendit que le 25 juin : conformément au traité fait avec Cromwell, cette ville fut remise aux Anglais. La prise de Dunkerque fut suivie de celle de quelques autres places importantes, Bergues, Saint-Vinox, Furnes, Dixmude, Gravelines, Oudenarde, Ménin, Ypres. En Italie, les ducs de Modène et de Navailles battirent l'ennemi sur l'Adda, passèrent le Tésin, et entrèrent à Mortare après dix-sept jours de tranchée.

Sur ces entrefaites, Louis XIV faillit être enlevé à la France par une maladie grave qui décourageait les soins des gens de l'art : un remède, alors peu en usage (2), et qu'un médecin d'Abbeville prit sur lui d'ordonner, sauva les jours du jeune roi. La joie que son rétablissement causa dans tout le royaume fut égale à la consternation qu'avait répandue le danger de le perdre.

La cour ne tarda pas à prendre sa revanche des ennuis que lui avait suscités la Fronde. Pendant que le cardinal se livrait, avec les secrétaires d'État, aux soins des af-

(1) Date si souvent célèbre dans nos fastes militaires : c'est le 14 juin que furent livrées les batailles de Marengo et de Friedland.

(2) L'*émétique*.

faires publiques, le roi et les jeunes seigneurs créaient sans cesse des distractions nouvelles, et organisaient les plus splendides fêtes. C'étaient chaque jour au palais royal ballets ou représentations scéniques : la comédie, encore à son enfance, et que Molière allait élever aux plus hautes limites de l'art; la tragédie, déjà illustrée par Rotrou et Pierre Corneille; l'opéra italien, récemment introduit en France par Mazarin, fournissaient tour à tour une ample moisson de plaisirs : les jeux et les bals se succédaient comme sans relâche; des intermèdes faisaient trève aux émotions du théâtre; et alors le roi lui-même, magnifiquement vêtu, remarquable par la dignité et la grâce de ses manières, dansait au milieu des seigneurs, et ne craignait pas d'accepter des rôles imaginés par Benserade ou Molière. C'était tantôt sous la forme des Jeux et des Ris, tantôt sous celle d'Éole ou de la Bravoure, que Louis XIV apparaissait à sa cour, au son des instruments de musique, au retentissement des airs inventés par Lulli. Quelques gens austères faisaient bien de temps à autre entendre des remontrances, mais la cour, affamée de joie, fermait l'oreille aux graves conseils : c'était d'ailleurs favoriser les vues de Mazarin que de distraire dans l'étourdissement des fêtes l'activité respectueuse, mais peut-être un peu impatiente, du roi. Dans cet intervalle, le ministre gouvernait et pourvoyait au delà de toute mesure aux besoins de sa famille : rien de plus fastueux que la maison de ce cardinal, elle effaçait en éclat la cour elle-même. Du reste, personne ne murmurait : on se trouvait bien du repos; de guerre lasse, on se plaisait à admirer le pouvoir de l'homme qu'on avait combattu avec tant d'énergie. Ces réactions en faveur de l'ordre et du pouvoir sont lentes, mais sûres.

Cependant la France et l'Espagne, fatiguées l'une et l'autre d'une guerre de vingt-cinq ans, commencèrent enfin, vers le milieu de l'année 1659, à parler sérieusement de conclure la paix ; l'Espagne surtout ne pouvait prolonger les hostilités sans compromettre sa propre existence : hors d'état de résister à la France et à l'Angleterre, réunies pour la combattre, elle voyait encore le cardinal Mazarin au moment de s'allier avec la Hollande. En présence de ces éventualités menaçantes, elle dut céder à la force et soumettre son orgueil. Des négociations furent ouvertes à Madrid entre le marquis de Lionne, envoyé extraordinaire de la France, et le célèbre don Luis de Haro, qui gouvernait l'Espagne sous Philippe IV; les pourparlers qui furent échangés à cette occasion n'amenèrent aucun résultat définitif; cependant l'Espagne, qui craignait de voir Louis XIV épouser une princesse de la maison de Savoie, prescrivit à don Antonio Pimantel de se rendre à Lyon, où se trouvait alors la cour de France, et d'y entamer de nouveau les grandes questions de la paix. Les principales bases du traité furent arrêtées dans ces entrevues secrètes. Quelques mois plus tard, Mazarin et don Luis de Haro s'abouchèrent dans l'île des Faisans (1), située entre la France et l'Espagne, au milieu de la Bidassoa. Là, ces deux plénipotentiaires, après vingt-quatre conférences, durant lesquelles les intérêts de l'Europe furent plus d'une fois pesés, arrêtèrent le célèbre traité qui porte dans l'histoire le nom de paix des Pyrénées (7 novembre 1659).

Il y eut de part et d'autre beaucoup de restitutions de villes et de provinces. Du côté des Pays-Bas, la France

(1) Depuis lors appelée île de la Conférence.

acquit Arras et une portion considérable de l'Artois, de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg ; vers les Pyrénées, elle ne garda que Perpignan, Conflans et le Roussillon; la Catalogne rentra de fait sous l'obéissance des rois d'Espagne. Le duc de Lorraine, qui avait pris parti contre la France, et avait eu à s'en repentir, fut rétabli dans ses États, à l'exception de Moyenvic, du duché de Bar et du comté de Clermont, qui furent incorporés à la couronne de France. Il fut plus difficile d'obtenir la grâce de Condé, et Mazarin s'y refusa longtemps ; mais l'Espagne, ayant exprimé l'intention de donner à ce prince un établissement indépendant dans les Pays-Bas, Mazarin, qui redoutait pour la France un voisinage si dangereux, consentit à approuver les propositions d'amnistie qui lui étaient soumises. Condé, si longtemps coupable, obtint de rentrer en France et d'y jouir de ses anciennes dignités. La nation, qui n'avait point oublié la gloire de Rocroi, de Fribourg et de Lens, ratifia le pardon du roi, et Condé se montra dans le reste de sa vie digne de cette unanime indulgence.

L'article le plus important du traité des Pyrénées fut celui qui stipulait le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Le cardinal désirait que cette princesse reçût pour dot la Franche-Comté et les Pays-Bas, mais on ne lui assigna par le contrat de mariage que cinq cent mille écus d'or, et encore ne furent-ils jamais payés. L'infante renonça formellement, pour elle et pour ses descendants, à toute succession aux États d'Espagne.

Ce traité des Pyrénées, le chef-d'œuvre de Mazarin et son plus grand titre de gloire, compléta, du moins sans préjudice pour les intérêts catholiques, l'œuvre du traité

de Westphalie : il assura l'abaissement de la maison d'Autriche, et donna à la France le rang qu'avait eu l'Espagne sous Charles-Quint; il ouvrit dignement la grande époque que le monde désigne sous le nom de siècle de Louis XIV, et plaça enfin, entre la France et l'Espagne, le double germe d'une alliance politique et d'une communauté d'intérêts. Ainsi se termina cette longue rivalité, commencée sous François Ier et Charles-Quint, et qui plus d'une fois exposa la France à la ruine de sa nationalité et de sa dynastie. Au sortir de cette lutte sanglante qui, durant cent quarante ans, avait troublé l'Espagne et la France, les deux nations se considérèrent comme sœurs. Leurs mains se rencontrèrent au-dessus des Pyrénées, et depuis lors, sauf quelques temps d'arrêt amenés par la guerre, l'Espagne a gravité autour de la France comme vers un centre naturel : daigne vouloir Dieu notre Seigneur, pour le bonheur et l'indépendance mutuelle des deux peuples, qu'il en soit toujours de même!

Louis XIV, qui s'était épris d'une vive passion pour Marie Mancini, nièce de Mazarin, avait laissé entrevoir son intention de faire un mariage indigne de son rang illustre et contraire aux intérêts de la France. On dit que le cardinal, qui déjà avait marié l'une de ses nièces au prince de Conti, frère de Condé, favorisait en secret les projets du jeune roi. Anne d'Autriche ne put supporter l'injure de ces prétentions, et le cardinal dut renoncer à l'alliance que son orgueil avait rêvée. D'autres, mieux instruits peut-être, révoquent en doute cette imputation, qui s'accorde peu, en effet, avec la correspondance de Mazarin et avec les démarches que fit ce ministre pour ménager le mariage du roi et de l'infante d'Espagne. Louis XIV

céda, mais à contre-cœur. Quoi qu'il en soit, Marie de Mancini reçut ordre de quitter la cour, et obéit en adressant à Louis XIV ces mots si connus que Racine a reproduits dans sa Bérénice (1) : « Vous m'aimez, vous êtes roi et je pars ! »

Au mois de janvier 1660, Louis XIV partit pour aller, sur la frontière des Pyrénées, contracter l'union que la politique et les traités conclus avec l'Espagne lui prescrivaient d'accomplir. Au lieu de se rendre directement à Saint-Jean-de-Luz, et pour ne pas exposer la princesse sa fiancée à un voyage d'hiver, Louis XIV prolongea son excursion en visitant le Languedoc et la Provence. Il lui parut bon de montrer aux peuples de ces contrées, dans l'appareil de la puissance et de la force, la puissance qu'ils avaient souvent offensée ou méconnue. C'est en conquérant et non en roi qu'il traversa les villes où les anciennes traditions municipales et parlementaires étaient demeurées assez fortes pour lui porter ombrage. Lorsqu'il se présenta devant Marseille, rien ne s'opposait à ce qu'il entrât : les portes étaient ouvertes ; la foule s'apprêtait à saluer son glorieux hôte ; mais Louis XIV aima mieux faire abattre à coups de canon un pan des murailles et pénétrer dans Marseille par une brèche : c'était de sa part comme une menace symbolique dirigée contre cette ville à l'esprit remuant et frondeur. Il fit plus, et comme on s'étonnait devant lui du beau spectacle que présentaient les maisons de plaisance éparses autour de cette grande cité, il annonça qu'il aurait désormais aussi ses bastides à Marseille, et, pour imprimer plus de crainte à cette ville, il fit construire les deux forteresses qui la commandent. Ainsi se révélait le cœur impérieux de ce

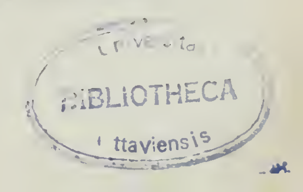
(1) *Adieu! vous êtes roi, vous m'aimez et je pars!*

prince : il tenait en quelque sorte la promesse qu'il avait faite dès l'âge de dix-sept ans, le jour où, le fouet à la main, il avait interdit au parlement de Paris toute contradiction à la volonté royale. Dès ce jour-là, les coutumes de la monarchie avaient été frappées de prescription et d'interdit ; le pouvoir absolu était inauguré en France par la triple abolition des résistances féodales, parlementaires et municipales.

L'entrevue de Louis XIV et du roi d'Espagne eut lieu dans l'île des Faisans, au même lieu où avait été stipulée la paix des Pyrénées. Louis XIV, qui avait voulu voir l'infante sans être connu d'elle, la considéra à son aise en se mêlant dans un groupe de jeunes seigneurs. L'infante était vêtue à la mode d'Espagne, et d'une façon si étrange, que, malgré les grâces de sa personne, elle déplut assez au jeune roi : le mariage fut célébré le 9 juin : l'évêque de Baïonne donna aux deux époux la bénédiction nuptiale. Ce jour-là Louis XIV, qui aimait le faste et la représentation, était richement vêtu d'un manteau de brocart d'or. L'infante portait un manteau royal de velours violet, semé de fleurs de lis d'or et doublé d'hermine; une couronne de diamants posée sur sa tête rehaussait sa beauté : Marie-Thérèse d'Espagne, désormais reine de France, était un modèle exquis de pudeur et de vertus. L'éclat du premier trône de l'Europe n'éblouit jamais la timidité de son âme, et, quand l'indifférence ou l'abandon du roi la pénétra des plus dures angoisses, sa patience et sa douceur angélique surpassèrent encore ses amertumes.

Le cardinal Mazarin ramena le roi et la nouvelle reine à Paris. Pendant une grande partie de la route on vit Louis XIV suivre ou précéder la voiture de sa jeune

épouse, à cheval et chapeau bas : c'était ainsi que les femmes étaient respectées. Paris salua sa reine par de grandes fêtes : le pouvoir municipal avait à cœur de se faire pardonner la Fronde. Le passage suivant, extrait des écrits de ce temps, donnera une idée du goût qui présidait à ces fastueuses démonstrations. « On avait construit un arc de triomphe au cimetière Saint-Jean, où l'on voyait le Parnasse avec les neuf Muses et leur Apollon, et les portraits du roi et de la reine dans un même tableau. Un autre au pont Notre-Dame, qui, à chaque côté du portique, avait une colonne teinte de lapis, soutenue de son piédestal avec des ornements d'or et des corniches dont la frise était chargée de trophées d'Amours, et au milieu étaient élevées plusieurs figures : l'une représentait l'Honneur, une autre la Fécondité, et au haut un grand tableau où la reine-mère représentait Junon dans les nues, qui ordonnait à Mercure et à Iris de porter à l'Hymen les portraits du roi et de l'infante d'Espagne. Au Marché-Neuf l'on voyait l'arc de la Paix : le roi y était peint sous la figure d'un jeune Hercule dépouillé de la peau du lion par de petits Cupidons, et couronné par les mains de la Vertu d'une guirlande de myrte et d'olivier; on y voyait une Pallas, sous la figure de laquelle la reine, présentant une branche d'olivier, montrait plusieurs nymphes qui marquaient les villes demeurées à la France par le traité de paix. A la place Dauphine était le dernier arc de triomphe : le roi était sur un char traîné par un coq et par un lion, qui signifiaient la France et l'Espagne réunies. En haut on voyait un Atlas avec des armes renversées sous ses pieds, et sur ses épaules il portait un globe d'azur orné de trois fleurs de lis d'or; au-dessous, une Renommée avec deux



trompettes publiait l'alliance de la France avec l'Espagne (1). »

L'éclat de ces réjouissances ne fut pas tel qu'on ne pût remarquer la pompe insolente que déploya le cardinal Mazarin. Entouré de ses gardes et d'un corps nombreux de mousquetaires, il ne craignait pas d'affecter les airs d'un triomphateur et d'étaler, sous les yeux du peuple, les richesses dont la France aurait pu à bon droit lui demander compte. Le roi supportait ce luxe orgueilleux; il était, auprès du ministre, ce qu'est un pupille en face de son tuteur : impatient de ce joug volontaire, il s'y soumettait par estime et par reconnaissance. Mazarin usait largement des respects dont le roi honorait sa vieillesse; sa vanité contraignait à la soumission les premiers princes du sang; la reine-mère, elle-même, n'avait de crédit que par le cardinal, et, par une distinction jusqu'alors réservée aux têtes royales, le parlement et les autres cours souveraines avaient été en corps complimenter l'orgueilleux ministre.

Mais la santé du cardinal dépérissait de jour en jour. Vers la fin de février 1661 il se fit transporter à Vincennes, où était la cour, et, après quelques jours de grandes souffrances causées par une hydropisie de poitrine, il expira le 9 mars, plus flatté que regretté, et laissant aux siècles le soin de résoudre l'énigme de son élévation, de son caractère et de ses talents. Avant de mourir, et pour apaiser les scrupules de sa conscience, il légua au roi l'immense fortune qu'il avait si rapide-

(1) « Les cérémonies et embellissements faits par la ville de Paris lors de l'entrée de Sa Majesté en icelle, avec une description des principales réjouissances. » Paris, Jean Saturnin, à la montagne Sainte-Geneviève, 1660. — Citée par M. Capefigue.

ment acquise, et qui s'élevait, dit-on, à près de cinquante millions : c'était le revenu annuel de l'État. Louis XIV eut la générosité de ne point accepter cette restitution sous forme de legs.

L'homme qui compléta la mission de Richelieu et apposa son nom aux traités de Westphalie et des Pyrénées, qui, trois fois exilé, chassé, proscrit, eut gain de cause au redoutable jeu des révolutions, qui garda plus de vingt ans le gouvernement des affaires, et qui, s'étant maintenu au pouvoir malgré tous les éléments du pays conjurés contre lui, se fit enfin pardonner sa fortune : cet homme ne fut point un ministre médiocre et indigne de sa gloire. Si son élévation n'eût été qu'une surprise faite par l'intrigue à la faveur, il serait tombé sous les rudes chocs qu'il lui fallut affronter ; jamais il ne serait parvenu à assurer l'abaissement de l'Autriche et à donner à la France le premier rang parmi les peuples, à la maison de Bourbon l'espérance de plusieurs trônes. De son vivant, chose rare, il imposa silence à l'envie, et se justifia des attaques de ses calomniateurs sans avoir besoin du secours de la postérité. C'est à ces signes qu'on reconnaîtrait la présence du génie, si Mazarin n'eût été bien souvent inégal à lui-même et à son œuvre. Mazarin, en effet, ternit par beaucoup de fautes l'éclat de ses talents et de ses services ; il donna à sa politique le cachet de la duplicité et de la ruse, et, en cédant si souvent à ses ennemis, il ne le fit ni à propos ni avec honneur. Plus de fermeté de sa part eût comprimé l'orage de la Fronde, et il se montra faible et imprévoyant en face de la guerre civile. Ajoutons que, lorsqu'il eut repris le pouvoir, il ne se servit pas toujours de ce formidable instrument pour le bien public et l'intérêt du pays ;

il s'enrichit au delà de toute mesure et laissa dépérir le commerce, les finances et la marine; la France ne lui doit aucun établissement utile, aucune institution réclamée par le progrès des mœurs ou les besoins de l'avenir. A ces autres marques donc, et sans affaiblir les résultats qu'obtint la politique de ce ministre, on conviendra qu'il se trouva plutôt à la suite qu'à la tête des événements, et qu'il dut plus encore ses succès aux circonstances qu'à sa sagesse.

Quand Mazarin disparut de la scène du monde, la France ne voyait autour d'elle que des nations hors d'état de lui disputer, isolément du moins, la prépondérance européenne. L'Autriche et l'Espagne avaient de profondes blessures à cicatriser; l'Allemagne se reposait, comme fatiguée de ses luttes religieuses; le Nord était troublé par des guerres sans éclat; la puissance des Pays-Bas avait encore besoin de s'affermir et de se développer par la paix.

L'Angleterre venait d'ailleurs d'accomplir sa restauration monarchique. Olivier Cromwell était mort depuis trois ans (1), au milieu des projets qu'il faisait pour la prospérité de son pays et la gloire du pouvoir. Il avait voulu qu'on respectât la république d'Angleterre comme autrefois l'avait été la république romaine, et il s'était vu arrivé presque au terme de ce souhait ambitieux. Souillé du sang de son roi, déshonoré par le massacre des populations catholiques d'Irlande, il avait dominé par le fanatisme et la crainte un peuple qui se croit fier et se dit libre. Son fils, Richard Cromwell, avait hérité sans contradiction du protectorat; mais il avait toute la douceur des vertus civiles, et rien du génie féroce d'Olivier : sans

(1) Le 13 septembre 1658.

résistance, et comme heureux d'être délivré d'un fardeau trop lourd pour ses forces, il se laissa dépouiller de la souveraineté au profit de Charles II ; et pendant que l'héritier des Stuart inaugurait son règne par de sanglantes réactions, le débonnaire successeur de Cromwell se consolait en voyageant sous le beau ciel du Languedoc. C'était le temps où Christine de Suède, après avoir volontairement abdiqué le trône, promenait de Fontainebleau à Paris et de Paris à Rome ses regrets cachés et sa philosophie vaniteuse.



CHAPITRE IV.

DE LA MORT DE MAZARIN A LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

1661 – 1668.

Mazarin mort, les ministres cherchaient entre eux qui serait son héritier et gouvernerait à sa place un jeune roi dépourvu d'expérience. « A qui nous adresserons-nous? » demandèrent-ils à Louis XIV. « A moi! » répondit ce prince, et il se montra digne de cet engagement avec le devoir.

La cour et le peuple, également lassés du règne des favoris, regardèrent comme une sorte de liberté de ne plus recevoir d'autres ordres que ceux du roi, et de n'être plus avilis par l'obéissance. Cependant on se défiait encore des résolutions d'un prince de vingt-deux ans, environné de flatteurs et accessible aux séductions de la volupté. Mais Louis XIV justifia cette parole que Mazarin avait dite au maréchal de Grammont en parlant de son souverain : « Il y a en lui de l'étoffe pour faire quatre « rois et un honnête homme. » On le vit avec étonnement

prendre des heures réglées et invariables pour le travail, lire toute requête avec une attention vraie, s'exprimer avec précision, énergie, démêler les problèmes les plus difficiles, soumettre à l'ascendant de son caractère encore plus qu'à son autorité absolue des hommes forts de gloire, de savoir et d'intelligence. Il y avait quelque temps qu'il consultait ses forces et qu'il essayait en secret son génie pour régner. Il commença par régler les attributions des divers ministères, donnant à ses secrétaires d'État toute la confiance nécessaire à l'exercice de leur administration, et veillant sur eux pour les empêcher d'en abuser; le temps qu'il consacra aux affaires fut de huit heures par jour.

Sous le ministère de Mazarin, l'autorité royale avait pris des accroissements considérables. Le mauvais succès des derniers troubles et le triomphe du ministre avaient disposé les esprits à la soumission. Ce n'était pas que la servitude ne rencontrât dans les mœurs du pays aucune opposition sourde, aucune protestation chagrine : au fond de la société, et malgré le calme officiel de la surface, vivaient encore des traditions contre lesquelles le despotisme royal avait à se tenir en garde. Les salons du Marais boudaient la cour ou se dédommageaient par des moqueries clandestines de la contrainte imposée par la force; la brillante marquise de Sévigné, frondeuse mal convertie, attendait, pour pardonner au roi les vieux griefs du parti féodal, que Sa Majesté daignât danser avec elle; et, si sa tête légère tournait à une si haute faveur, les anciens habitués de l'hôtel de Rambouillet se montraient plus difficiles ou plus exigeants.

Louis XIV eut d'abord quatre ministres : le chancelier Séguier, ayant dans ses attributions la justice;

Lionne, les affaires extérieures; Le Tellier, la guerre; et Fouquet, les finances, avec le titre de surintendant. Celui-ci était un homme habile, mais dissipateur et dissolu. « Savant dans le droit et même dans les belles-lettres, sa conversation était légère, ses manières assez nobles; il écrivait bien, et ordinairement à la bougie, dans son lit, sur son séant, les rideaux fermés : il disait que le grand jour lui donnait de perpétuelles distractions. Il se flattait aisément, et, dès qu'il avait fait un petit plaisir à un homme, il le mettait sur le rôle de ses amis, et le croyait prêt à se sacrifier pour son service : cette pensée le rendait fort indiscret.... Il prétendait être le premier ministre, sans perdre un moment de ses plaisirs. Il faisait semblant de travailler seul dans son cabinet, à Saint-Mandé, et, pendant que toute la cour, prévenue de sa future grandeur, était dans son antichambre, louant à haute voix le travail infatigable de ce grand homme, il descendait par un escalier dérobé dans son petit jardin.... Il se flattait d'amuser Louis XIV par des bagatelles, et ne lui proposait que des parties de plaisir... ce qui déplut au roi.... Il donnait pour quatre millions de pensions à ses amis de cour qu'il croyait ses créatures... (1) » Mais, pendant qu'il prodiguait aux grandes dames de la cour et à ses partisans le trésor de l'État, il songeait largement à sa propre fortune : il avait dépensé des sommes énormes à son château de Vaux, dont la magnificence effaçait celle des résidences royales; son château de Belle-Ile, en Bretagne, était fortifié et garni d'artillerie. Pour dissimuler ses prodigalités, il ne présentait au roi que des comptes fort exagérés quant aux

(1) *Mémoires de Choisi.*



Lionne, les affaires extérieures; Le Tellier, la guerre; et Fouquet, les finances, avec le titre de surintendant. Celui-ci était un [illegible], mais dissipateur et [illegible] dans les belles-lettres, [illegible] ses manières assez [illegible] à la bougie, [illegible], les [illegible] il disait [illegible] de [illegible], et, dès qu'il avait fait un [illegible] sur le rôle de ses [illegible] et le [illegible] pour [illegible] cette [illegible] il prétendait être le premier ministre [illegible] un moment de ses plaisirs. Il [illegible] de travailler seul dans son cabinet, [illegible], et, pendant que toute la cour, [illegible] dans son antichambre, [illegible] à haute voix le [illegible] de ce grand homme, il [illegible] petit jardin [illegible] [illegible], et [illegible] que [illegible] ce qui [illegible] au roi. Il donnait pour quatre millions de pensions à ses amis [illegible] ce qu'il croyait ses créatures. (1) Mais, pendant qu'il prodiguait ses grandes [illegible] le trésor de l'État, il [illegible] des [illegible] dont la magnificence [illegible] royales; son château de Belle-Île, en Bretagne, était fortifié et garni d'artillerie. Pour dissimuler ses [illegible], il ne présentait au roi que des comptes fort exagérés quant aux

(1) [illegible]



F. Girardet del — Blanchard sc

Louis XIV chez Fouquet

recettes, et fort au-dessous de la réalité pour les dépenses, ignorant que Louis XIV contrôlait ces comptes avec la plus minutieuse sévérité, et que Colbert, de son côté, en relevait soigneusement les erreurs. A ces fautes si graves il en ajoutait une plus sensible peut-être au cœur du roi, celle de tendre des séductions à madame de La Vallière. Enfin, pendant que Louis XIV n'attendait qu'une occasion de sévir, ce ministre infidèle courut lui-même à sa perte en se laissant aller à un excès de vanité irréfléchie. Le 20 août 1661 il donna au roi, en son château de Vaux, une fête dont la magnificence inouïe laissait bien loin le faste des divertissements de la cour. Louis XIV, considérant à quel indigne usage passait l'argent du peuple, eut alors la pensée de faire arrêter Fouquet; mais Anne d'Autriche donna à son fils le sage conseil de s'abstenir de cette sévérité, qu'on eût pu qualifier de trahison; la vengeance du roi, pour être différée, ne fut que plus implacable. On supposait à Fouquet la force de résister à l'autorité souveraine, et, pour prévenir toute tentative de ce genre, le roi envoya des troupes en Bretagne. Cependant Fouquet et Colbert accompagnèrent Louis XIV jusqu'à Nantes. Ce fut dans une maison de plaisance, qu'il possédait aux abords de cette ville, que Fouquet fut arrêté par des mousquetaires, et conduit sous bonne escorte au château d'Angers. En même temps on fit partir des courriers pour se saisir de ses papiers, mais ses amis, prévenus à temps, firent disparaître ceux qui auraient pu davantage le compromettre. Une instruction rigoureuse, dont Colbert augmentait encore la sévérité, fut suivie pendant près de deux ans, durant lesquels le misérable qui en était l'objet fut transféré de prison en prison, et enfin à la

Bastille. La procédure dura huit ans. Les procureurs généraux Talon et Chamillard avaient conclu à la peine capitale pour crime de péculat et de lèse-majesté. Sur vingt-deux juges, neuf opinèrent pour la mort, treize au bannissement perpétuel. Le roi aggrava cette condamnation en la commuant en une prison perpétuelle : Fouquet fut donc transféré à Pignerol, et y mourut en 1681, après vingt ans de captivité. Quels que fussent ses torts, l'opinion se montra indulgente pour lui et se révolta contre la justice royale. Des gens de cœur et d'intelligence, et parmi eux Pélisson, dont la fidélité fut si touchante, le savant Lefèvre, père de madame Dacier, mademoiselle Scudéri, Hainault, Jean Lozot, le médecin Piquet, madame de Sévigné et La Fontaine (1) s'honorèrent en gardant à leur bienfaiteur malheureux un dévouement qui les signala à la haine ou aux soupçons de Louis XIV.

La charge de surintendant des finances fut supprimée ;

(1) Citons ces passages de l'épître de La Fontaine aux nymphes de Vaux :

Nymphes qui lui devez vos plus charmants appas,
Si, le long de vos bords, Louis porte ses pas,
Tâchez de l'adoucir, fléchissez son courage,
Il aime ses sujets, il est juste, il est sage ;
Du titre de clément rendez-le ambitieux.
C'est par là que les rois sont semblables aux dieux.
Du magnanime Henri qu'il contemple la vie :
Dès qu'il put se venger, il en perdit l'envie.
Inspirez à Louis cette même douceur :
La plus belle victoire est de vaincre son cœur.
Oronte est à présent un objet de clémence ;
S'il a cru les conseils d'une aveugle puissance,
Il est assez puni par son sort rigoureux :
Et c'est être innocent que d'être malheureux.

Les apologies de Pélisson, écrites avec un remarquable talent, contribuèrent beaucoup à concilier à Fouquet la commisération publique.

Colbert, homme dur, travailleur infatigable, organisateur puissant, remplaça Fouquet sous le titre de contrôleur général. Ses manières froides intimidaient les solliciteurs et rebutaient les intrigants, mais le peuple y gagna; pendant que les gens de cour déclamaient contre l'inflexibilité du ministre, le lourd impôt des tailles était diminué de trois millions. Fils d'un marchand, Colbert rassurait, par sa présence au pouvoir, les intérêts du commerce et les inquiétudes toujours vaniteuses de la bourgeoisie.

Louis XIV, entrevoyant sa gloire prochaine, tournait déjà contre les têtes royales cet orgueil qui l'avait naguère poussé à gourmander le fouet à la main le parlement de Paris. L'impérieux monarque, apprenant que l'ambassadeur d'Espagne à Londres avait, dans une cérémonie officielle, pris le pas sur le comte d'Estrades, ambassadeur de France, demanda au roi Philippe IV, son beau-père, une réparation publique. Le descendant de Charles-Quint n'osa point s'y refuser, et les cours de l'Europe en furent instruites, pour qu'il ne leur arrivât pas de s'exposer aux mêmes humiliations. Quelque temps après, les Corses de la garde du pape oublièrent que l'ambassade du roi de France était, à Rome, investie de l'étrange privilége de servir d'asile inviolable aux malfaiteurs. Le duc de Créqui, par une morgue déplacée, faisait sentir tout ce que ce droit d'asile avait de dangereux. Il arriva un jour que les gardes du saint-père poursuivirent des perturbateurs que les gens de M. de Créqui leur enlevèrent, sous prétexte qu'ils étaient Français. Les Corses, pour se venger, firent feu sur le carrosse de l'ambassadrice de France, tuèrent un page, et blessèrent plusieurs domestiques. Le duc de Créqui sortit de Rome

et demanda justice. La réparation que le pape accorda fut suffisante, puisqu'il fit pendre deux des coupables et destituer de ses fonctions de gouverneur de Rome le cardinal Imperiali. Louis XIV se montra plus exigeant; il s'empara d'Avignon et du Comtat, et donna ordre à l'une de ses armées d'entrer en Italie. Le souverain pontife crut devoir céder à la force; il consentit à subir les dures conditions que lui imposa le roi : il exila l'un de ses frères, Mario Chigi, général de ses armées; il cassa la garde corse, et envoya en France le cardinal Flavio Chigi, son autre frère, présenter au roi ses excuses; il fit plus, il accorda à Louis XIV qu'une pyramide serait élevée à Rome en mémoire de ce triste événement, et qu'elle servirait à perpétuer la mémoire de l'offense et de la réparation. Ainsi se manifestait aux puissances temporelles et au monde chrétien tout ce que le cœur de Louis XIV renfermait de vaine gloire (1662).

Le faible Gaston était mort dans l'obscurité de sa disgrâce, et après avoir joué durant sa vie le triste rôle de factieux sans dignité, sans esprit et sans courage; sa fille, la célèbre Mademoiselle, rappelait mal par sa conduite la résolution de caractère et la fermeté rare qui l'avaient conseillée durant les troubles de la Fronde, soit que son orgueil eût choisi une autre route, soit que le théâtre manquât à son ambition. Gaston n'ayant laissé aucun fils, son titre de duc d'Orléans passa à Monsieur, frère de Louis XIV. Ce jeune prince, qui fut la tige de la branche aujourd'hui régnante, avait montré dans son enfance plus de dispositions que le roi son frère : La Mothe-le-Vayer, chargé de son éducation, s'acquittait de cette tâche avec zèle et discernement; mais on assure que Mazarin lui dit un jour : « De quoi vous avisez-vous de faire

un habile homme du frère du roi? S'il devenait plus savant que le roi, il ne saurait plus obéir. » On ajoute que l'astucieux ministre ne fut que trop obéi, et Philippe de France cessa d'être élevé comme il convenait au premier prince du sang. « Ce prince, disent les Mémoires de madame de Motteville, eut de l'esprit aussitôt qu'il put parler. La netteté de ses pensées était accompagnée de deux belles inclinations qui commençaient à paraître en lui, et qui sont nécessaires aux personnes de sa naissance : la libéralité et l'humanité. Il serait à désirer qu'on lui eût ôté les vains amusements qu'on lui a soufferts dans sa jeunesse. » Dès son enfance, le frère de Louis XIV recherchait la compagnie des dames de la cour; il se plaisait à les parer et à les coiffer; il savait ce qui seyait à l'ajustement mieux que les femmes les plus empressées d'inventer de nouvelles parures. « On n'a jamais vu, dit la princesse palatine, deux frères plus différents que le roi et Monsieur : le roi était grand et cendré; il avait un air mâle et une belle mine; Monsieur était très-petit; il avait les cheveux et les sourcils très-noirs, de grands yeux d'une couleur foncée, un visage long et assez étroit, un grand nez, une bouche trop petite, et de vilaines dents; il n'aimait qu'à jouer, tenir un cercle, bien manger, danser et se parer, en un mot tout ce qu'aiment les femmes. » A la mort de Mazarin, le duc d'Orléans épousa la princesse Henriette d'Angleterre, fille de Charles I[er]; cette union fut promptement troublée par la jalousie et par l'inconduite du duc d'Orléans.

Charles II, qui régnait en Angleterre, était un prince voué aux plaisirs et recherchant avec sollicitude l'argent nécessaire pour subvenir à ses folles dépenses. Il vendit à Louis XIV, pour une somme de cinq millions, la ville

de Dunkerque, qui depuis lors n'a point cessé d'appartenir à la France. Par le même traité, le roi occupa Mardick et tous les autres postes que les Anglais possédaient sur les côtes de Flandre (1662).

Le duc de Lorraine voulait retenir Marsal, après l'avoir cédée à Louis XIV par un traité. Le roi se rendit lui-même au siége de cette ville et y fit son entrée en personne. Le duc de Beaufort, envoyé avec une flotte pour réprimer les Algériens, qui infestaient les côtes d'Italie et de Provence, défit ces pirates le 10 septembre 1663, les contraignit pour quelque temps à se renfermer dans leurs repaires. La même année, le roi reçut une ambassade de treize cantons suisses, et signa avec leurs députés un nouveau traité d'alliance. Inspiré par les conseils de Colbert, il créa l'Académie des inscriptions et des belles-lettres. Vers le même temps il aidait de ses armes et de ses trésors la maison de Bragance à maintenir contre l'Espagne l'indépendance du Portugal.

On vient de voir quel affront l'impérieux Louis XIV avait infligé au souverain pontife. Cette victoire, remportée sans dangers, était peu digne du fils aîné de l'Église; mais le roi ne tarda pas à employer sa force à un soin plus généreux : il envoya du secours à l'Empereur contre les Turcs, qui venaient de se répandre dans la Hongrie, et dont l'invasion menaçait déjà les murs de Vienne. Par les ordres de Louis XIV, six mille Français se rendirent en Allemagne, sous le commandement des comtes de Coligni et de La Feuillade (1664). A la journée décisive de Saint-Gothard, où le célèbre Montécuculli, général de l'Empire, défit complétement le grand-visir, l'expédition française eut la gloire de contribuer au succès et d'écraser le corps des janissaires. L'Empereur

reconnut mal ce service : les secours de la France lui inspiraient moins de gratitude que de crainte.

Le duc de Beaufort continua à sévir contre les pirates : il les battit, au mois d'avril 1665, à la hauteur de Tunis, et, le 24 août, devant Alger. En 1664, l'Académie de peinture et de sculpture avait été établie; deux ans après, en 1666, le roi fonda l'Académie des sciences. La même année vit commencer les travaux du port de Cette, et mourir Anne d'Autriche, enlevée à ses enfants par une cruelle maladie. Après avoir surmonté, sinon avec intelligence, du moins avec opiniâtreté et courage, les troubles de la Fronde, cette princesse consacra le reste de ses jours à des œuvres de charité et de religion. Louis XIV lui devait beaucoup; jusqu'au dernier moment il lui rendit les devoirs d'un fils soumis et affectueux (1).

La guerre s'alluma entre l'Angleterre et la Hollande: Louis XIV, qui voulait créer la puissance maritime de la France, voyait sans déplaisir les flottes de ses voisins se détruire l'une par l'autre sur l'Océan. En vertu de traités qui le liaient à la Hollande, il se vit dans l'obligation de déclarer la guerre aux Anglais ; mais ce fut pour la forme, et ses amiraux ne prirent aucune part aux hostilités. Le prince de Beaufort et ses galères continuèrent de cingler dans la Méditerranée et de réprimer les Barbaresques, pendant que le duc d'Yorck, le prince Robert et le duc d'Albemarle, du côté des Anglais ; Opdam, Corneille, Tromp et le célèbre Ruyter, pour les Hollandais, prolongeaient entre eux une lutte fertile en dévouements hé-

(1) Anne d'Autriche etait d'une délicatesse singulière sur tout ce qui concernait le soin de sa personne. On avait peine à trouver de la batiste assez fine pour lui servir de linge. Mazarin, la plaisantant sur ce défaut, lui disait que, « si elle était damnée, son enfer serait de coucher dans des draps de toile de Hollande. »

roïques. Ruyter remonta la Tamise, jusqu'à quatre lieues de Londres, et Corneille de Witt incendia, sous les murs mêmes de cette orgueilleuse capitale, plusieurs vaisseaux portant pavillon anglais. Cependant, l'évêque de Munster ayant menacé les Hollandais sur leur frontière allemande, Louis XIV les aida à se défendre contre ce prince étranger. Ces expéditions amenèrent en 1667 la paix de Bréda, qui termina des hostilités entreprises sans motifs. La France gagna à ce traité la possession de l'Acadie.

Louis XIV ambitionnait de plus sérieuses conquêtes. Depuis quelques années il cherchait un prétexte pour envahir la Flandre et la Franche-Comté, deux possessions encore espagnoles. Par égard pour sa mère et par déférence pour son beau-père, Philippe IV, il ajournait ses projets de guerre. Anne d'Autriche étant morte et Philippe IV l'ayant suivie de près au tombeau, le roi de France cessa de se contraindre. La dot de la reine, quoique de peu de valeur, n'avait point encore été soldée par l'Espagne, et Louis XIV, qui avait ses desseins, s'était bien gardé d'en hâter le paiement. Comme pour s'indemniser de ces retards, le roi marcha sur la Flandre, emmenant avec lui Turenne, Louvois et Vauban, la meilleure infanterie, les plus habiles ingénieurs, et la plus redoutable artillerie de l'Europe. Louis XIV se fit suivre de sa jeune épouse et de sa brillante cour: il semblait vouloir rassembler de nombreux témoins pour des triomphes faciles.

L'Espagne, affaiblie par de longs sacrifices et tout entière occupée à soutenir contre la maison de Bragance ses prétentions à la souveraineté du Portugal, était alors dans l'impossibilité de résister à Louis XIV. Les villes menacées n'avaient pour se défendre que des garnisons

dépourvues de ressources de guerre et sans espoir d'être secourues. Elles se rendirent successivement et sans exercer beaucoup le courage du roi. La prise de possession de la Franche-Comté fut plus facile encore. Au mois de janvier 1668, le prince de Condé entra dans cette province à la tête de vingt mille hommes; en deux jours il prit Besançon; le roi, qui survint à son tour, se rendit maître de Dôle après quatre jours de siége: deux semaines ne s'étaient pas écoulées depuis la prise de cette place, que déjà la Franche-Comté, plutôt achetée que conquise, était mise sous l'obéissance du roi. La cour d'Espagne, étonnée et indignée de cette invasion si promptement accomplie, écrivit au gouverneur de la Franche-Comté que « le roi de France aurait dû envoyer ses valets de pied prendre possession de la province, au lieu d'y venir lui-même. »

L'impuissance de l'Espagne et l'esprit envahisseur de Louis XIV inquiétèrent l'Europe. Les Hollandais, enorgueillis de leur lutte récente contre la Grande-Bretagne, se demandèrent si le roi de France, devenu maître des Pays-Bas espagnols, n'était pas un voisin trop redoutable. L'Angleterre, de tout temps disposée à se préoccuper de notre influence sur le continent, négocia alors avec la Hollande et la Suède une ligue dont le but était d'arrêter les progrès de Louis XIV, et de rendre à l'Espagne ses provinces des Pays-Bas. Ce traité, qui fut conclu à la Haye, porta le nom de « triple alliance. »

Louis XIV, quoique vivement irrité de cet obstacle, n'eut pas la témérité de le braver. La voie des ouvertures pacifiques était encore ouverte, il en profita pour se soustraire à une guerre qu'il ne voulait entreprendre qu'après avoir désuni ses adversaires et mis sa marine sur un

pied respectable. La triple alliance n'était pas encore si sûre de vaincre qu'elle ne consentît à ajourner les hostilités: ces dispositions amenèrent de part et d'autre des concessions favorables au maintien de la paix. Louis XIV rendit la Franche-Comté à l'Espagne, l'Europe lui laissa ses conquêtes de Flandre, et ces stipulations nouvelles formèrent la base d'un traité qui fut signé, le 2 mai 1668, à Aix-la-Chapelle. C'était là, dans la gloire de Louis XIV, un premier temps d'arrêt que ce prince mit à profit pour accroître les ressources de son royaume et la force de ses armes.

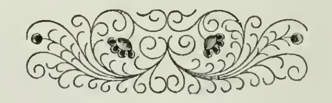
Mais ce roi, d'un cœur si haut, et plus coupable par cela même, commençait à donner à ses peuples l'exemple d'un scandale public, d'une inconduite qui, à force de braver le blâme, s'érigeait aux yeux du monde en situation régulière et convenue. Il avait puisé dans les traditions de son aïeul Henri IV le mépris de la chasteté et l'oubli des devoirs conjugaux. Ni les douces vertus, ni la piété modeste de la reine, ni les leçons que sa mère avait gravées dans son cœur ne pouvaient le retenir sur la pente fatale des voluptés; et, comme le remords aurait pu troubler ses plaisirs, il prenait à tâche de se dérober au remords en faisant parade de ses faiblesses : pouvait-on attendre de la cour qu'elle n'irait pas au-devant de la pensée du roi en légitimant de ses adulations et de ses lâches complaisances ces crimes que la religion flétrit avec une sévérité égale dans le maître et dans l'esclave?

Le nom de La Vallière rappelle à la postérité le souvenir de fautes graves que sœur Louise de la Miséricorde (1) expia saintement et ne fit point oublier. Elle

(1) C'est le nom que madame de La Vallière repentante prit en entrant aux Carmélites.

était demoiselle d'honneur de Madame, belle-sœur de Louis XIV : la passion qu'elle inspira au roi commença peu de temps après la mort de Mazarin, et fut d'abord entourée de mystère ; pendant deux ou trois ans, mademoiselle de La Vallière devint l'objet caché de toutes les fêtes qui se donnaient à la cour, soit chez la reine, soit chez Madame. Ces divertissements, ces ballets, embellis par la pompe royale, par la richesse et l'élégance des costumes, étaient mêlés d'intermèdes pour lesquels les poëtes du temps composaient des devises, des madrigaux, des allégories, où perçaient toujours des allusions qu'une seule personne pouvait encore interpréter. Le fameux carrousel de 1662, qui eut lieu devant le château des Tuileries, dans une enceinte aujourd'hui fort élargie, fut un hommage du roi à mademoiselle de La Vallière. Deux ans après, Louis XIV, cherchant toujours à lui plaire, la fit assister aux splendides fêtes de Versailles, dont la magnificence ne fut jamais surpassée. Cependant La Vallière, honteuse de ses faiblesses, luttait contre son propre cœur et redoutait d'en triompher. Se réfugiait-elle généreusement chez les Bénédictines de Saint-Cloud, demandait-elle un asile aux filles de Sainte-Marie de Chaillot, le roi, sûr de sa puissance et entouré de ses soldats, faisait ouvrir ces saintes retraites, et menaçait de livrer aux flammes les couvents qui lui déroberaient plus longtemps la déplorable complice de ses égarements. Il faisait plus : foulant aux pieds la vérité, comme si elle pouvait obéir à la force, il déclarait légitimes et comme tels princes du sang les tristes fruits de l'adultère royal. Pour La Vallière, qui n'avait que trop accepté la dégradante faveur de la cour, elle n'usait point avec orgueil et dureté de son empire sur le roi. Mais, quand madame de Sévigné put

dire d'elle : « Cette petite violette qui se cachait sous l'herbe,... jamais il n'y en aura sur ce moule », c'est que déjà la punition avait commencé pour la coupable, et que les dédains du roi, venant en aide à ses propres mépris, lui permettaient d'entrevoir l'abîme. Madame de Montespan avait pris sa place dans le cœur de Louis XIV. Après avoir dévoré de longues et justes amertumes, La Vallière sentit enfin que le temps de la pénitence ne pouvait plus être ajourné : ce fut pour la cour de Louis XIV une épreuve solennelle, et pour la rivale préférée un terrible avertissement, que le jour où, soutenue par les conseils de Bossuet et changée par la grâce de celui qui pardonne, elle s'agenouilla publiquement aux pieds de la reine, qu'elle avait tant offensée, et reçut ensuite le voile des mains de la pieuse Marie-Thérèse. Mais cette cour, qui versait alors d'abondantes larmes, ne devait pas tarder à s'étourdir dans l'adulation de scandales plus grands encore; elle allait renouveler pour beaucoup d'années, et sans remords, ces joies maudites qu'à deux pas de là sœur Louise pleurait sur la cendre.



CHAPITRE V.

DE LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE AUX TRAITÉS DE NIMÈGUE ET LA LIGUE D'AUGSBOURG.

1668 — 1686.

Louis XIV avait à peine signé la paix d'Aix-la-Chapelle, qu'il songeait déjà à faire repentir les Hollandais d'avoir les premiers posé une borne à ses agrandissements.

Retranchés dans un coin de terre, sur un sol formé par alluvion et qu'il avait fallu disputer à l'Océan, ces marchands républicains avaient hérité de la puissance et des richesses de Venise : leur liberté ne datait que de quelques années; mais, comme ils avaient dû la conquérir au prix de longs et sanglants sacrifices, ils en étaient fiers autant que jaloux, et peu disposés à en faire le sacrifice. Du fond de leurs comptoirs enfumés de tabac et regorgeant d'or, assis sur des ballots de marchandises, ils aimaient à passer en revue les progrès de leur commerce, de leur influence et de leur marine,

et à se proclamer, en faisant allusion aux derniers événements, « les pacificateurs de l'Europe et les arbitres des rois. » Mais remontons de quelques années.

La république des Provinces-Unies s'était constituée d'après l'esprit qui, dans le moyen âge, avait donné naissance aux ligues des villes anséatiques, helvétiennes et italiennes. Tous les antiques droits y avaient été plus ou moins conservés, et nulle fausse idée sur la nature du gouvernement républicain ne s'était mêlée à la cause de la révolution de Hollande. Un grand nombre d'hommes d'État, justement célèbres, dirigèrent le gouvernement de cette nation; des citoyens obscurs administrèrent avec autant de modération que d'énergie. Ils n'énervèrent pas la force de leur pays en usant au dedans les grandes existences dans des luttes sans gloire et en fatiguant ainsi les ressorts de l'esprit public : plus intelligents et animés d'un patriotisme moins misérable, ils entraînèrent les ambitions de leurs compatriotes vers la sphère d'une puissante et noble activité, vers le commerce maritime et le système colonial.

Malheureusement pour la Hollande, les hommes éminents qui la gouvernaient avaient sans cesse à lutter contre la maison d'Orange et l'esprit envahissant du clergé protestant. Pendant les troubles de l'insurrection, Guillaume d'Orange avait été revêtu de la fonction de stathouder (gouverneur général), et avait espéré d'en faire le patrimoine de sa famille. Après sa mort, son fils Maurice s'était emparé de cette charge, et ce premier pas vers l'hérédité du pouvoir avait inquiété l'esprit républicain du pays. La lutte entre la démocratie et le royalisme éclata enfin à l'occasion d'une question théologique; la famille d'Orange prévalut, et le magnanime Olden Barnevelt

porta sa tête sur l'échafaud, triste récompense des services que ce grand homme avait rendus à sa patrie.

Le synode calviniste de Dordrecht s'étant fait l'appui du gouvernement héréditaire contre le principe républicain (1618), Maurice de Nassau régna sous le nom de stathouder et transmit le pouvoir à son frère, Henri-Frédéric, prince d'Orange (1625). Jusqu'à sa mort, arrivée en 1647, les Provinces-Unies eurent cela d'heureux, que leurs princes héréditaires, aussi bien que leurs magistrats, travaillèrent souvent pour la gloire nationale. Guillaume II, qui ne jouit du pouvoir que trois ans, ne fut point à la hauteur de pareils exemples; quand il mourut, en 1650, le parti républicain se releva de sa déchéance et le stathoudérat fut aboli. Alors commença pour la Hollande cette période de vingt ans, si courte et si mémorable, durant laquelle elle jouit de la prépondérance sur les mers et des respects de l'Europe sur le continent. Ce fut le temps où gouvernèrent les deux frères Jean et Corneille de Witt, et où l'orgueil de Louis XIV fut contenu par l'attitude menaçante de la Triple-Alliance : mais la Hollande avait trop présumé de ses forces, en bravant un semblable ennemi, et le « soleil » ne devait pas longtemps encore s'arrêter à la voix de ces Josués du Nord (1).

Louis XIV demanda aux magistrats hollandais que les catholiques établis dans leurs pays eussent au moins la liberté d'exercer leur culte, en secret et sans publicité;

(1) Allusion à une médaille que les Hollandais avaient fait frapper; elle représentait les résultats allégoriques de la Triple-Alliance avec cette inscription : « *In conspectu meo stetit sol.* » Le soleil était l'emblème qu'avait choisi Louis XIV. Ce roi fut profondément blessé de cet outrage et se promit d'en tirer vengeance.

les protestants refusèrent d'accéder à cette réclamation légitime. L'intolérance religieuse était alors dans les mœurs de l'Europe.

Les Hollandais ne se bornèrent pas à ce fâcheux procédé. Ils firent leurs efforts pour entraver la prospérité naissante du commerce français, et pour neutraliser les effets du droit de fret accordé à nos navires. Le gouvernement de Louis XIV, protecteur trop timide de l'industrie nationale, ayant exhaussé les tarifs à l'égard des produits étrangers, les Hollandais insistèrent, sans pouvoir l'obtenir, pour qu'une exception fût consentie en leur faveur. Piqués des refus de Louis XIV, ils prohibèrent les denrées de la France, espérant nuire à notre industrie en supprimant ses débouchés les plus importants. Le gouvernement français ouvrit alors des négociations avec les ports de l'Elbe et de la Baltique, notamment avec Hambourg. De part et d'autre, beaucoup d'aigreur se mêlait à ces difficultés naturelles.

Louis XIV, avant d'entamer les hostilités, comprit qu'il était indispensable de dissoudre la Triple-Alliance, d'isoler la Suède des intérêts de la Hollande, et de se rattacher l'appui ou la neutralité de l'Angleterre. Pour hâter ce dernier résultat, il acheta clandestinement l'amitié des ministres de Charles II ; le concours de ces conseillers infidèles lui étant acquis, il essaya de déterminer le roi d'Angleterre lui-même à entreprendre, au profit de la France et contre la Hollande, une guerre qui déplaisait à la nation anglaise (1670).

Ces négociations, qui devaient amener un roi à séparer ses intérêts de ceux de son peuple, furent conduites fort mystérieusement et avec adresse. Louis XIV en remit le soin à Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et

sœur de Charles II : Madame justifia, par d'habiles démarches, peut-être aussi par l'emploi de moyens qu'une morale austère répudie, la confiance de son beau-frère, le roi de France. Turenne, que Louis XIV avait admis à la connaissance de ces importants secrets, eut la faiblesse d'en révéler quelque chose à madame de Coëtquen ; le roi le sut et lui pardonna.

Le duc d'Orléans n'avait point été instruit des motifs politiques qui déterminèrent sa jeune femme à passer en Angleterre : ce voyage, quoique de courte durée, excita chez lui de vifs mécontentements, qui furent envenimés par les perfides insinuations du chevalier de Lorraine, l'un des favoris de ce prince, et ennemi juré de Madame. Peu de temps après son retour, Henriette d'Angleterre se trouvait à Saint-Cloud, lorsqu'après avoir bu un verre d'eau de chicorée, elle se plaignit de douleurs insupportables dans l'estomac, assurant qu'elle était empoisonnée : Monsieur, les dames et les seigneurs qui formaient la maison de la princesse, demeuraient interdits de la promptitude de ce mal. Henriette dit au premier, en l'embrassant : « Hélas ! Monsieur, vous ne m'aimez plus, il y a « longtemps ; mais c'est injuste, et je ne vous ai jamais « manqué. »

Le roi, qu'on avait précipitamment averti, accourut à Saint-Cloud et fut témoin de cette scène de deuil : il disait aux médecins que la rapidité du mal tenait consternés : « Mais on ne laisse pas ainsi périr une personne « sans aucun secours. » Ils se regardaient en silence, ne sachant que répondre. Bossuet, que la princesse avait fait demander, était là ; et Henriette, défaillante, se confessait à lui : des déchirements d'entrailles toujours redoublés arrachaient à la princesse de lamentables plaintes. Il était nuit.

« O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit tout « à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante « nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte (1)! » En présence de ce cadavre à peine refroidi, l'idée d'un grand crime venait à l'esprit de tous, et l'on se demandait, dans le silence de l'épouvante et du deuil, laquelle de ces mains qui s'empressaient à porter de vains secours avait versé le poison, et terminé cette jeune existence de vingt-six ans, éprouvée par tant de douleurs et rassasiée de tant de pompes. C'est encore là une de ces énigmes dont les cours gardent le secret, et que la postérité interroge en vain. Les médecins qui ouvrirent le corps furent d'opinions différentes : les uns y virent la trace du poison; les autres ne découvrirent aucun indice qui permît d'asseoir de tels soupçons, et jugèrent que rien, dans ce triste accident, ne devait être attribué à la malice humaine: ils crurent même y reconnaître les atteintes d'une maladie alors à peu près ignorée, et que la génération actuelle n'a que trop éprouvée (2). Quoi qu'il en soit, l'idée du poison a prévalu, et l'on pense communément, sur la foi de quelques mémoires (3), que le chevalier de Lorraine, voulant se venger d'une disgrâce, chargea le comte d'Effiat, l'un de ses affidés, de commettre ce crime. Saint-Simon qui, à cet égard, entre dans beaucoup de détails, ajoute que Louis XIV fit arrêter un des complices présumés de d'Effiat, nommé Purnon, et lui arracha, en lui promettant liberté, l'aveu complet de l'attentat et de ses moindres circonstances : « alors, le roi redoublant

(1) Bossuet, oraison funèbre.

(2) Le cholera-morbus.

(3) Ceux de madame de Lafayette, de la princesse Palatine, seconde femme de Monsieur, et de Saint-Simon.

d'assurances de grâce et de menaces de mort : « Et mon frère le savait-il? — Non, Sire. » A cette réponse le roi fit un grand *Ah!* comme un homme oppressé et qui tout d'un coup respire (1). » On ignore si Monsieur éprouva une douleur sincère, mais il en donna au dehors toutes les marques.

A l'expiration de son deuil, ce prince épousa Élisabeth-Charlotte de Bavière ; ce fut une alliance commandée par la politique de Louis XIV, qui tendait à rattacher à ses intérêts l'une des plus puissantes maisons d'Allemagne. La nouvelle duchesse d'Orléans était une princesse douée des dons de l'esprit et fort peu de ceux de la nature. Elle avait été élevée dans l'hérésie de Luther, qu'elle abandonna au moins pour la forme, en entrant dans la famille de Louis XIV. « Le lendemain qu'elle fut à Metz, dit Mademoiselle, elle abjura son hérésie entre les mains de l'évêque. Au sortir de là et de sa première confession, elle fut mariée. Il sembla à beaucoup de gens qu'elle avait fait beaucoup en un jour (2). »

Ces événements de famille ne faisaient point perdre de vue au roi les soins de son gouvernement et de ses armées. Le 10 décembre 1670, un traité d'alliance offensive et défensive intervint entre Louis XIV et Charles II ; par ces stipulations, l'Angleterre s'engagea à fournir au roi de France, dans sa guerre contre les Hollandais, six mille hommes de troupes de terre, cinquante vaisseaux ou frégates et six brûlots. La flotte française, créée par le zèle de Colbert et la persévérance de Louis XIV, s'élevait à soixante vaisseaux de ligne, quarante frégates, dix brûlots, et à un certain nombre de

(1) Saint-Simon.

(2) *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*

navires d'un autre ordre. En échange des sacrifices qu'elle s'imposait pour l'expédition, l'Angleterre reçut la promesse de la cession d'une partie des îles de la Hollande et de la Zélande; mais d'abord il s'agissait de les conquérir.

Un subside détacha le roi de Suède de la Triple-Alliance : en même temps, Louis XIV, par ses dons ou ses promesses, s'assura du concours des évêques de Munster, d'Osnabrück et de Cologne, et de quelques princes allemands voisins du Rhin; plus tard il obtint de l'Empereur qu'il consentirait à demeurer neutre, et lui fit espérer, par des négociations tenues secrètes, qu'à la mort de Charles IV, considérée alors comme très-prochaine, la France et l'Empire se partageraient les dépouilles de la monarchie espagnole. L'Espagne n'accepta pas la complicité de ces défections : elle demeura fidèle à la république de Hollande, dont l'intervention l'avait remise en possession de la Franche-Comté. Cette même année (1671) fut établie l'Académie d'architecture, qui tint ses séances au Louvre.

La Hollande, exposée presque seule à un si grand orage, avait pour elle la justice de sa cause. Comme elle jouissait d'institutions libres, on ne pouvait guère la rendre responsable des plaisanteries de ses journalistes ou de la vanité de ses graveurs de médailles. A des tarifs qui la contrariaient, elle avait opposé des prohibitions qui, bien que malveillantes, étaient dans son droit rigoureux. Quelque peine que prissent les rois de France et d'Angleterre pour motiver leur agression, ils ne parvenaient pas à dissimuler, pour la postérité, le peu de gravité de leurs griefs; mais ils avaient pour eux la logique de la force.

Au mois de mai 1672, Louis XIV se mit en marche

pour les Pays-Bas, à la tête de cent dix mille hommes, divisés en plusieurs corps, sous les ordres de Monsieur, de M. le prince, du maréchal de Turenne et du maréchal de Luxembourg. Les princes allemands de leur côté avaient réuni vingt mille hommes. Le rendez-vous des troupes avait été indiqué à Charleroi, sur la Sambre, et les premières opérations militaires devaient avoir pour théâtre l'espace qui s'étend entre la Meuse et le Rhin. Vauban était chargé de conduire les siéges; Louvois surveillait les opérations et pourvoyait à tous les besoins. Les troupes, couvertes de brillants uniformes, étaient admirables de jeunesse, de vigueur et de discipline.

Le 3 juin, Orsoi se rendit au roi, Burick à Turenne; le lendemain, Condé s'empara de Wesel. Rimberge, Emerick et plusieurs autres places ouvrirent successivement leurs portes. Le 12 juin, l'armée française parut sur la rive gauche du Rhin, près de Tollus; l'armée hollandaise, placée sous les ordres de Guillaume, prince d'Orange, jeune homme de vingt-deux ans et sans expérience, se préparait à défendre le passage du fleuve.

L'armée ennemie se composait à peine de quatre mille hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux; le reste des troupes gardait les villes fortes. Le passage du Rhin fut confié au prince de Condé. Cette opération ne présentait aucune difficulté sérieuse et s'accomplit sans résistance, sous la protection d'une tourelle et de plusieurs batteries. Les Hollandais n'avaient point de canons et ne pouvaient tenter de s'opposer au mouvement d'une armée puissante en hommes et en ressources. Les Français suivirent un gué et mirent leurs chevaux à la nage, l'espace d'une vingtaine de pas; dès que la maison du roi et plusieurs escadrons formant ensemble quinze mille

hommes eurent atteint l'autre bord du fleuve, ces troupes se rangèrent en bataille sans même attendre l'infanterie, et sommèrent les Hollandais de mettre bas les armes. Comme ils se disposaient à se rendre sans coup férir, le jeune duc de Longueville, échauffé, dit-on, par le vin, se jeta en avant et fit feu sur l'ennemi en criant : « Point de quartier pour cette canaille. » Les Hollandais répondirent par une décharge qui tua cet étourdi et blessa au poignet le prince de Condé, son oncle. Ce fut le signal d'une mêlée sanglante qui, de part et d'autre, coûta la vie à bon nombre d'hommes dont le sacrifice eût pu être épargné.

Tel fut ce passage du Rhin, tant célébré par la poésie, mais si peu digne de l'être, si on le considère comme action militaire et non comme simple mouvement stratégique. La victoire ne pouvait être un seul moment disputée. Louis XIV n'y prit d'autre part que celle de spectateur; *sa grandeur le retint au rivage*, et avec raison, car ce n'était guère la place d'un roi, une mêlée où il fallait plutôt retenir qu'encourager l'ardeur des troupes. Il n'y eut dans cette journée rien d'héroïque ni de généreux dont l'histoire puisse faire mention ; mais la flatterie qui cherchait un prétexte avait hâte d'en trouver un et de comparer hyperboliquement cette affaire au glorieux passage du Granique (1). Cependant,

(1) On voit si madame de Sévigné avait raison d'écrire à sa fille : « Quelle « guerre ! la plus cruelle, la plus périlleuse dont on ait jamais ouï parler de« puis le passage de Charles VII en Italie. On l'a dit au roi. L'Issel est défendu « et bordé de deux cents pièces de canon, de soixante mille hommes de pied, « de trois grosses villes, etc. » C'est ainsi que d'avance on se préparait à grossir la gloire. Bussy était plus exact lorsqu'il écrivait : « Le passage du « Rhin est une belle action, mais elle n'est pas si téméraire que vous pensez. « Deux mille chevaux (il aurait pu dire beaucoup plus) passent pour aller en « attaquer quatre ou cinq cents. Les deux mille sont soutenus d'une grande

comme à la guerre on réussit moins par les hommes que l'on tue que par le terrain qu'on occupe, le passage du Rhin eut cela d'important, qu'il ouvrit la Hollande tout entière à l'invasion de l'armée française.

L'armée française continua ses faciles conquêtes : elle prit Doesbourg, Zutphen, Arnheim, Nosembourg, Nimègue, Sheuk, Bournel, et d'autres places encore. On ne rencontrait aucune résistance dans un pays ouvert et dégarni de troupes : l'or de la France, plus que le fer, faisait capituler les officiers. Les provinces d'Utrecht, d'Over-Yssel, de Gueldre étaient soumises; Amsterdam n'attendait plus que le moment de sa ruine, et déjà Naarden, ville située non loin de ses murs, était tombée au pouvoir du roi. Dans ce péril extrême, les magistrats délibéraient, les Juifs négociaient avec le vainqueur, les familles riches se préparaient à fuir par mer jusqu'à Batavia.

Les États-Généraux envoyèrent demander la paix à Louis XIV; mais ce prince reçut les députés avec l'orgueil d'un maître et la dureté d'un ennemi. Aux humbles propositions qui lui furent soumises, il opposa des conditions telles, qu'en les acceptant la république des Provinces-Unies disparaissait du rang des nations libres.

Alors on vit ce que peut un peuple réduit au désespoir par l'injustice et la vengeance : l'indépendance de la Hollande eut ses convulsions; crise terrible qui décida du salut du pays.

Le parti républicain s'était divisé en deux factions : l'une cherchait encore à temporiser et à obtenir de la

« armée où le roi est en personne, et les quatre ou cinq cents sont des troupes « épouvantées, etc. » Il est vrai que ce récit, plus conforme à la vérité, déplut fort au grand roi, et contribua à prolonger la disgrâce de Bussy.

clémence de Louis XIV des concessions moins impitoyables; l'autre n'espérait plus qu'en elle-même et en son droit. Par malheur pour les deux frères de Witt, le premier grand pensionnaire, l'autre amiral de la Hollande, ils étaient tous deux du parti de la paix, et d'une paix nécessairement honteuse.

Leur crime, trop commun dans les États où le pouvoir est livré à la concurrence, fut d'avoir plutôt peur de leurs adversaires du parti contraire que de l'étranger lui-même. Parce qu'ils avaient administré vingt ans leur pays avec gloire et dévouement, ils oublièrent qu'ils n'étaient rien que par le pays, et qu'aucun état de service, si honorable qu'on le suppose, ne permet à un citoyen d'isoler ses intérêts de ceux de la patrie, de stipuler pour lui-même. C'était malgré eux que la faction contraire avait porté au commandement de l'armée le jeune prince d'Orange, rejeton des anciens stathouders; les frères de Witt, ennemis jurés du gouvernement déchu, redoutaient moins le triomphe de Louis XIV que celui de Guillaume, leur rival. Cette crainte impie causa leur ruine. Le peuple se souleva contre ses magistrats et massacra sans pitié le grand pensionnaire. Sous un prétexte choisi au hasard, il livra au bourreau le frère de cette victime. On assure que dans les tourments Corneille de Witt récita l'ode si connue du poëte latin qui commence par ces mots : *Justum ac tenacem propositi virum*. Que cette pensée le consolât de sa disgrâce, c'était là le propre d'une âme forte; mais la révolution qui rétablit le stathoudérat, dans la personne de Guillaume d'Orange, n'en contribua pas moins à sauver la Hollande.

Par les conseils du stathouder et sous l'inspiration d'un noble patriotisme, la Hollande prit le parti de s'ensevelir

sous les eaux. Les écluses furent partout ouvertes, les digues percées, et la campagne inondée : grâce à ce dévouement qui sacrifiait les récoltes, les bestiaux, les villages, et tant d'éléments de richesse, Amsterdam et les autres villes offrirent l'image d'autant de citadelles environnées de l'Océan et protégées par des vaisseaux de guerre. L'armée de Louis XIV, surprise comme le pays par le débordement des eaux, se vit subitement hors d'état de continuer ses conquêtes.

Le roi n'en voulut pas moins jouir des vaines ovations que sa vanité s'était promises. Laissant à Turenne le soin de continuer la guerre, il revint à Paris se faire décerner des fêtes pompeuses et recevoir des hommages déjà démentis par les événements. L'orgueil des Français était d'ailleurs complice de celui de leur monarque; on croyait à la grandeur des victoires et des résultats, et les villes qu'on se flattait d'avoir conquises, et dont on enchaînait les images sous un arc triomphal (1), voyaient mourir au pied de leurs fossés les efforts impuissants des armées françaises.

Sur mer, les Hollandais commandés par Ruyter obtinrent plusieurs avantages signalés et rendirent l'espoir à ce peuple : mais déjà se formait contre Louis XIV une nouvelle coalition européenne.

Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et chef de ce pays qui depuis, sous le nom de royaume de Prusse, a occupé une si grande place dans l'histoire, fut le premier à se déclarer contre le roi de France. Intéressé par ses possessions de Gueldre aux événements de la guerre, il entra en Hollande avec vingt-cinq mille hommes, et se mit en devoir de repousser l'invasion française. Turenne,

(1) La porte Saint-Denis.

qui n'avait sous ses ordres que seize mille hommes, marcha à la rencontre de ce nouvel adversaire.

L'électeur reçut un double renfort. C'étaient d'abord les troupes que lui amena le duc de Lorraine, dont Louis XIV avait enlevé les provinces; ce fut ensuite un corps d'armée que conduisait au secours de la Hollande le célèbre Montecuculli, l'un des généraux de l'Empereur. Ce dernier souverain, renonçant à l'espoir d'obtenir quelques débris de la monarchie espagnole, venait d'adopter d'autres intérêts et de se liguer contre Louis XIV avec l'électorat de Brandebourg et la Hollande : de son côté, l'Espagne faisait marcher des troupes dans les Pays-Bas.

Les événements de la guerre ne répondirent pas d'abord à l'attente de l'Europe : la campagne de 1673 ne fut signalée par aucun événement bien remarquable. Montecuculli ne secondait l'électeur de Brandebourg qu'avec une lenteur calculée, ne voulant pas donner à ce prince l'occasion de rendre à la Hollande de trop grands services. Turenne passa le Rhin au mois de janvier, et, après avoir soumis plusieurs places de Westphalie, contraignit l'électeur à demander une trève. Louis XIV s'empara de Maëstricht, après seize jours de tranchée ouverte ; il entra ensuite en Alsace, et contraignit Strasbourg à demeurer neutre : vers le même temps, les Hollandais, sous la conduite du prince d Orange, reprirent Naarden, et les Français, obligés de concentrer leurs forces pour faire face à l'empereur et à l'Espagne, abandonnèrent leurs conquêtes de Hollande. Le 12 novembre, le prince d'Orange se rendit maître de Bonn; le 15, le marquis de Rochefort s'empara de Trèves : les revers et les avantages se balançaient. Les gelées d'hiver ayant permis d'o-

pérer dans les portions marécageuses des Pays-Bas, le maréchal de Luxembourg et une armée de douze mille hommes s'aventurèrent audacieusement sur les glaces de la Hollande. Ce pays fut de nouveau fatal aux Français. Un dégel qui survint les contraignit de se jeter sur une digue étroite et fangeuse; beaucoup y périrent; le reste de l'armée y eût trouvé la mort si le commandant d'un fort, qui pouvait fermer la retraite aux Français, eût fait son devoir. L'armée réussit donc à se retirer, mais après avoir exercé dans le pays des représailles sauvages et impolitiques qui soulevèrent de longs ressentiments.

Lorsque s'ouvrit la campagne de 1674, la face des choses avait bien changé pour la France : l'ambition de Louis XIV et l'inflexible hauteur de son caractère avaient rallié contre notre pays les cabinets et les peuples de l'Europe; le monde avait hâte d'humilier cette grandeur de théâtre, qui insultait aux faibles et foulait aux pieds les notions de l'humanité et de la justice.

L'Empire et l'Espagne s'armaient et combattaient pour les intérêts d'une république si longtemps ennemie de la maison d'Autriche. Le roi d'Angleterre cherchait vainement à maintenir son alliance avec Louis XIV ; l'opinion et le parlement le contraignaient de renoncer à cette politique détestée du peuple. Tous les autres souverains que Louis XIV avait gagnés à sa cause en furent détachés par les négociations habiles du prince d'Orange. La Suède seule demeura neutre.

L'orgueil de Louis XIV ne se démentit pas; il accepta toutes les nécessités d'une lutte aux dangers de laquelle la France entière s'associait. Il entra dans la Franche-Comté, dont ses lieutenants avaient déjà commencé la conquête : neuf jours de siége et la science de Vauban

contraignirent Besançon à se rendre; les autres villes se soumirent en six semaines. Turenne, posté vers Montbéliard avec une armée, mettait obstacle au passage des secours que le duc de Lorraine, campé à Rhinfeld, cherchait à faire passer en Franche-Comté. Tant d'efforts réunis assurèrent la soumission de cette province qui, depuis lors, n'a cessé de faire partie du royaume.

Le prince de Condé, à la tête d'une armée que divers renforts venaient de porter à quarante-cinq mille hommes, couvrait les frontières du nord déjà menacées par le prince d'Orange : l'armée du stathouder, grossie par la réunion des Espagnols et des Impériaux, s'élevait à quatre-vingt mille combattants. Condé résolut de se tenir sur la défensive et de couvrir Charleroi.

L'armée française occupait une position très-forte près du village de Senef : le prince d'Orange essaya vainement de l'en faire sortir. Comme il désespérait d'en venir à bout, il se replia sur Ath, à travers plusieurs défilés dangereux qui donnaient un grand avantage à Condé. Ce dernier en profita pour battre l'arrière-garde du stathouder; elle se composait d'Espagnols et de Hollandais, qui laissèrent sur-le-champ de bataille deux mille hommes tués, trois mille prisonniers, leurs bagages et la caisse militaire.

Ce n'était là qu'un échec partiel et qui laissait à l'armée ennemie toute la supériorité du nombre; le prince d'Orange n'hésita point à en profiter pour revenir à la charge; il fit occuper quelques hauteurs et attendit son adversaire. Des deux côtés, la bataille s'engagea avec un incroyable acharnement. Condé donna l'exemple de la plus rare intrépidité. Il se montra prodigue de son sang et de celui de ses soldats; le carnage fut horrible. Lorsqu'à minuit (11 août 1674), les deux armées, épuisées de

fatigue et cruellement décimées, furent obligées de suspendre le combat, vingt-sept mille cadavres couvraient le sol, sur deux lieues d'espace. Ce champ de bataille, pavé de morts, resta aux Français; ce fut à peu près le seul signe qui les déterminât à s'attribuer la victoire de Senef : le prince d'Orange la rendit presque inutile par de savantes opérations. Il assiégea Oudenarde, que délivra Condé; en revanche, Grave, Dinan et Hui tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Lorsque, au retour de cette campagne meurtrière, Condé, souffrant de la goutte et se traînant avec peine sur le grand escalier du château, vint rendre hommage de sa victoire à Louis XIV : « Mon « cousin, lui dit le roi en faisant allusion à la lenteur « de sa marche, quand on est chargé de lauriers comme « vous, on ne peut que difficilement monter. »

En Allemagne, le vicomte de Turenne passa le Rhin à Philisbourg, le 12 juin; voulant combattre le duc de Lorraine et le comte de Caprara avant qu'ils eussent reçu des renforts, il les attaqua, le 16 juin, à Sintzheim, petite ville du Palatinat, entre Philisbourg et Hailbronn; les deux armées étaient égales en nombre, mais les impériaux occupaient une position formidable qu'on ne pouvait aborder que par un défilé fort étroit. Turenne s'empara de Sintzheim et en délogea l'ennemi, après lui avoir tué deux mille hommes, et fait six cents prisonniers. Ce premier avantage lui assura la victoire, et les débris de l'armée vaincue se replièrent derrière le Necker.

Un renfort de Hongrois, placé sous les ordres du duc de Bournonville, vint rejoindre l'armée des cercles, commandée par le comte de Caprara. Ces deux généraux se retranchèrent sur le Necker et attendirent, pour prendre

l'offensive, que de nouvelles troupes, levées dans les cercles, fussent venues les joindre. Turenne ne leur en laissa pas le temps. Quoique inférieur à l'ennemi par le nombre de ses soldats, il marcha à sa rencontre, et le rejeta de l'autre côté du Mein.

Ce fut alors que Turenne, tristement docile aux ordres de Louvois, livra à la dévastation et à l'incendie le territoire, les villages et les villes du Palatinat : rigueur barbare, qui souille d'une tache de sang le règne de Louis XIV, et que ne commandaient ni les nécessités de la guerre, ni la défense du royaume. Le duc de Lorraine et Bournonville, voulant tirer vengeance de ces cruelles exécutions, dirigèrent leur marche sur l'Alsace et envahirent quelques portions de cette province. Turenne les suivit sur ce terrain, et manœuvra pour empêcher leur jonction avec l'électeur de Brandebourg. On ne vit jamais une campagne défensive conduite avec une science plus profonde : il s'agissait pour Turenne de tenir en échec, avec vingt-quatre mille hommes, une armée de soixante-dix mille Impériaux; mais le génie d'un seul homme semblait avoir doublé le nombre de ses soldats et multiplié les efforts de leur courage. Soutenus par l'exemple de leur chef, ils accomplissaient sans murmure des marches pénibles, des évolutions savantes dont ils se pressentaient le but; l'art de la guerre obtenait son plus beau résultat, qui est de sauver la patrie en ménageant le sang de ses défenseurs, et l'orateur chrétien, contemporain de ces merveilles, pouvait s'écrier avec un juste enthousiasme : « Villes, que nos ennemis s'étaient déjà partagées, vous êtes encore dans l'enceinte de notre empire. Provinces, qu'ils avaient déjà ravagées dans le désir et dans la pensée, vous avez encore recueilli vos moissons.

Vous durez encore, places, que l'art et la nature ont fortifiées, et qu'ils avaient dessein de démolir ; et vous n'avez tremblé que sous des projets frivoles d'un vainqueur en idée, qui comptait le nombre de nos soldats et qui ne songeait pas à la sagesse de leur capitaine (1). »

Louvois, organisateur habile, mais ministre timide lorsqu'il s'agissait de plans qu'il n'avait pas conçus, jugea que, malgré la résistance des armées françaises, il était plus dangereux qu'utile de défendre l'Alsace. Il prescrivit à Turenne d'abandonner ce pays et de se replier en arrière pour arrêter avec plus de sûreté les progrès de l'ennemi. Turenne, mieux inspiré cette fois que lorsqu'il s'était agi de livrer le Palatinat aux flammes, refusa d'obéir, en assurant qu'il prenait tout sur lui et se chargeait des événements. Sa confiance ne fut pas trompée : les Impériaux, chassés de quartiers en quartiers, furent vaincus à Mulhausen le 29 décembre; moins de huit jours après (5 janvier 1675) Turenne les battit encore à Turckein, et les contraignit de repasser le Rhin. L'Alsace était délivrée.

L'année qui venait d'expirer avait été signalée par d'autres événements militaires. Dans le Roussillon, les Espagnols s'étaient emparés du château de Bellegarde, et avaient fait prisonniers quinze cents hommes du corps du lieutenant général Le Blet ; l'arrivée de Schomberg sauva le reste de l'armée. Sur mer, l'amiral Tromp, commandant la flotte hollandaise, échoua en vue de Belle-Isle, sur les côtes de Bretagne ; Ruyter ne fut pas plus heureux dans la Martinique. En Sicile, Louis XIV envoya des secours aux habitants de Messine, qui avaient secoué le

(1) *Fléchier. — Oraison funèbre.*

joug de l'Espagne, et les insurgés le proclamèrent solennellement roi de Sicile.

La campagne de 1675 s'ouvrait sous des auspices favorables : pendant que Turenne, encouragé par les acclamations de la France et l'admiration de l'Europe, repoussait en Allemagne les généraux et les armées de l'Empire, soixante mille Français, sous les ordres du roi, du prince de Condé et des maréchaux de Créqui et de Luxembourg, couvraient la ligne qui s'étend du Brabant à la Moselle. Leur intention était de marcher en avant et de neutraliser les forces du prince d'Orange sur Maëstricht; mais, pour enlever Liége, Dinant, Huy et Limbourg, il leur fallut de longs efforts et de rudes fatigues. Ces succès ne répondant point à l'attente du roi, Louis XIV, qui s'ennuyait des lenteurs d'une guerre défensive, revint à Paris, laissant à Condé le commandement de l'armée du Nord et la conduite des opérations contre le prince d'Orange. En Catalogne, le comte de Schomberg prit Figuières, Baschara, le fort Jouy, Ampurias et quelques autres places; il battit le duc de Saint-Germain, général des Espagnols, et emporta Bellegarde après cinq jours de tranchée.

Cependant, depuis quelques mois, l'attention publique se portait tout entière sur la rive droite du Rhin, que Turenne et Montécuculli, illustres et dignes émules, faisaient servir de théâtre à une lutte savante. Le premier avait réussi à couvrir Strasbourg ; il avait jeté deux ponts sur le Rhin, et trouvé le moyen d'occuper chaque jour de nouveaux points sans en abandonner aucun à l'ennemi. Montécuculli, moins heureux, mais aussi prévoyant, s'était retranché aux environs de Bade, ayant sa droite appuyée sur le village de Salsbach, à l'entrée des montagnes. C'était une position avantageuse d'où Turenne comptait bien le chasser.

Le 27 juillet 1675, jour de deuil pour la France, Turenne se leva de bonne heure, fit célébrer la messe et communia (1); ensuite il disposa son ordre de bataille, et, s'étant mis à considérer l'ordonnance de l'ennemi, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Je les tiens, et je vais recueillir les fruits d'une si étonnante campagne. » Quelques moments après il se porta sur la droite, pour y surveiller des mouvements de troupes. Comme il arrivait sur une éminence, un coup de canon tiré à l'aventure par l'ennemi l'atteignit à la cuirasse et le jeta mort à vingt pas du lieu où il avait été frappé. Le boulet emporta le bras du lieutenant général Saint-Hilaire, né plébéien, qui était chargé de commander l'artillerie. Le fils de Saint-Hilaire se jeta alors au cou de son père en poussant des cris, mais l'héroïque blessé lui dit, en lui montrant le corps de Turenne : « Ce n'est pas moi, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer. » Oraison funèbre aussi grande que Turenne! l'antiquité n'a pas de parole plus digne de louange.

Cet homme illustre fut pleuré de la France et salué des regrets de ses ennemis (2). Louis XIV, l'honorant comme un nouveau Du Guesclin, le fit ensevelir à Saint-Denis, dans les caveaux réservés aux cendres des rois; et, aujourd'hui encore, c'est sous le dôme des Invalides, près de la tombe de Napoléon, que sa glorieuse dépouille est déposée. Turenne s'était lentement formé à la science des combats, mais il avait gagné en audace après avoir commencé par la prudence. Ami et père du soldat,

(1) Il avait depuis sept ans abjuré le calvinisme. Bossuet l'avait instruit dans la foi catholique.

(2) Montécuculli écrivit à l'Empereur que Turenne faisait honneur à l'espèce humaine.

il avait fait entrer en ligne de compte le dévouement et l'intelligence qu'il communiquait à ses troupes. Il ne livrait rien au hasard, mais beaucoup au courage. Il possédait à fond l'art des campements et celui de tirer parti d'un terrain. Comme il opérait avec des masses petites, mais bien disciplinées, il ne se laissait surpasser par personne dans l'habitude de dérober ses projets à l'ennemi, et de vaincre en détail, après avoir su les isoler, les diverses fractions d'une puissante armée, trop forte pour être abordée réunie. Rien n'égalait sa vertu militaire, sinon sa modestie et sa bonté; et, comme il attendait tout de Dieu, rien de lui, Dieu se plaisait à bénir ses entreprises.

Turenne mort, la France se trouvait découverte du côté du Rhin, bien qu'elle y conservât encore une armée. Les troupes, veuves de leur chef, durent combattre pour s'assurer la retraite sur la rive française : leur dévouement triompha des obstacles qui s'y opposaient; mais Montécuculli les suivit de près et entra de nouveau en Alsace par le pont de Strasbourg.

Louis XIV se hâta d'envoyer Condé reprendre l'œuvre qu'avait laissée interrompue la mort de Turenne : cette mission était faite pour lui, et il s'en montra digne; après avoir délivré Saverne et Haguenau, il contraignit de nouveau Montécuculli à repasser sur les terres d'Allemagne. Ainsi finit la campagne de 1675; elle eut cela de particulier, que les trois plus grands généraux de l'Europe y terminèrent leur carrière militaire: Turenne, en perdant la vie sur le champ de bataille; Condé et Montécuculli, en rentrant dans le repos que leur imposaient les infirmités et la vieillesse.

Turenne était devenu général par l'étude et par l'expérience des choses de la guerre, mais Condé le fut

d'inspiration et avant d'avoir atteint l'âge d'homme. La bataille de Rocroi, son plus brillant fait d'armes, fut la porte par laquelle il entra dans la gloire; les autres combats qu'il eut à livrer, les victoires de Lens, de Nordlingue et de Fribourg, la sanglante affaire de Senef ne firent que lui maintenir dans l'admiration des hommes la place que son premier pas lui avait assignée. Inférieur à Turenne dans le plan d'une campagne, fort au-dessous de lui dans la science des campements et des retraites, il le surpassait dans ces moments où la victoire, demeurée douteuse, dépend d'une illumination soudaine. Le soldat était fier de vaincre sous un tel général, mais il ne l'aimait pas, à cause de la dureté de son commandement et du peu de cas qu'il faisait de la vie des autres. Cet homme, si grand en face de l'ennemi, se montra faible et vaniteux dans la vie ordinaire. Il eut l'ambition d'un chef de parti sans en avoir les talents. Le crime qu'il commit en se mettant à la tête des troupes espagnoles contre sa patrie, s'il peut trouver quelque atténuation dans les habitudes du droit féodal, n'en ternit pas moins sa mémoire : conspirateur sans dignité, Condé flatta le peuple pour gagner le pouvoir, et s'humilia plus bas qu'il ne convenait à son génie pour ramasser les honneurs et le pardon de la cour. Au reste, il ne vint au monde ni à son temps ni à son heure. Né plus tôt, il eût été sans peine un héros d'Homère; il eût tout naturellement rempli le rôle de Charles le Téméraire ou de Charles Martel : élevé dans une société qu'absorbait déjà le principe monarchique et qui avait soif de hiérarchie, il ne fut qu'une sorte de terme moyen entre le connétable de Bourbon et Warwick. Turenne, au contraire, même dans ses fautes, appartint toujours à son époque; il fut le guerrier modèle dans ce

siècle qui s'enorgueillissait de Gustave-Adolphe, de Wallenstein et de Montécuculli, et qui devait plus tard se glorifier de Marlborough et du prince Eugène.

La Suède, ayant renouvelé son alliance avec Louis XIV, fit entrer une armée dans les provinces de Brandebourg. L'électeur marcha à la hâte au secours de ses États, et défit complétement l'armée suédoise près de Ferhbellin (18 juin). Si cette diversion fut fatale au roi de Suède et lui coûta des places fortes en Poméranie, elle fut utile à la France en écartant du théâtre des opérations militaires un ennemi dangereux. Le vieux duc de Lorraine, dépossédé par Louis XIV, étant mort sur ces entrefaites, son neveu, Charles V, lui succéda, au moins de nom et en espérance. L'Empereur n'eut pas de plus grand général ni d'allié plus fidèle. La même année, Louis XIV créa huit maréchaux de France; on les appela, avec cet esprit français qui se raille de tout, « la monnaie de M. de Turenne. »

La guerre ne fut point interrompue en 1676, bien que des négociations eussent commencé à Nimègue. La marine française triompha de la flotte hollandaise dans un combat mémorable livré en vue de Messine, et qui coûta la vie à Ruyter. Sur le Rhin et dans les Pays-Bas, la campagne se réduisit de part et d'autre à des siéges. Le prince Charles de Lorraine, à la tête de l'armée impériale, investit Philisbourg, et s'en rendit maître le 17 septembre. Les Français s'emparèrent des villes de Condé, de Bouchain et d'Aire, dans les Pays-Bas. Le prince d'Orange assiégea Maëstricht; cette place était défendue par Calvo, Catalan d'origine : « Messieurs, dit-il « aux ingénieurs, je n'entends rien à la défense d'une « ville; tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas me « rendre. » Et il tint parole : après quarante jours d'ef-

forts et de combats, le prince d'Orange fut obligé de lever le siége, le 25 août, à l'approche du maréchal de Schomberg. Le 14 décembre, un détachement envoyé par le maréchal de Luxembourg s'empara de Montbéliard. Le même corps prit ensuite position sous Brisach; sa bonne contenance, jointe à la fidélité des habitants de Bâle, qui refusèrent des passages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de passer le Rhin, et d'exécuter les projets qu'il pouvait avoir sur la Franche-Comté et sur les anciennes possessions de sa famille. En Amérique, le comte d'Estrées reprit Cayenne aux Hollandais, qui depuis six mois s'en étaient rendus maîtres (20 décembre).

La campagne suivante (1677) fut plus décisive. Pendant que Luxembourg investissait Valenciennes, le roi vint en personne assister au siége de cette ville. Dans la nuit du 9 au 10 mars, la tranchée fut ouverte, et le 17, les mousquetaires s'étant emparés de la contrescarpe, les autres ouvrages furent emportés, et la place capitula. Dans les premiers jours d'avril, le roi se rendit maître de Cambrai.

Monsieur, frère de Louis XIV, à qui le roi donnait rarement occasion de se distinguer, reçut l'ordre de suivre avec vigueur le siége de Saint-Omer : le prince d'Orange entreprit de faire lever le siége de cette ville; il fut vaincu à la bataille de Cassel, où Philippe de France donna de grandes preuves de valeur. La conduite de ce prince contrastait avec les habitudes de mollesse qu'on lui avait suggérées. On dit que Louis XIV en fut jaloux, et qu'il évita à l'avenir de fournir au duc d'Orléans de nouvelles occasions de signaler son courage et de révéler en lui un petit-fils de Henri IV.

Le maréchal de Créqui, à la tête de l'armée du Rhin,

manœuvrait sur la Sarre et la Moselle, pour couvrir Metz et la Lorraine, alors menacées par le prince Charles. Ce dernier, plusieurs fois vaincu en détail, se vit forcé de repasser le Rhin avec les débris de ses troupes. Le corps commandé par le duc de Saxe, qui était resté en Alsace, fut encore plus maltraité : le duc, pour se replier derrière le Rhin, eut besoin d'un passe-port que Créqui lui fit délivrer. Le 7 octobre, le maréchal de Créqui gagna sur l'ennemi la bataille de Cokesberg; quelques jours après il se rendit maître de Fribourg, capitale du Brisgau. La prise de cette ville termina la campagne sur les frontières allemandes.

Du côté des Pyrénées, le maréchal de Navailles avait repoussé les Espagnols, pendant que le comte d'Estrées, après avoir livré à l'ennemi, dans les Antilles, un combat naval qui coûta quatorze vaisseaux à la Hollande, s'emparait de Tabago et soumettait l'île entière à l'obéissance du roi.

Louis XIV sentait sa puissance affaiblie par les sacrifices qu'imposait la guerre : il essaya de rattacher à son alliance le jeune prince d'Orange, en lui faisant offrir, par forme d'insinuation, la main de mademoiselle de Blois, sa fille naturelle. Guillaume refusa avec une juste fierté cette proposition inattendue; il répondit qu'une fille légitime de Louis XIV ne serait pas trop pour lui. Il fit plus, et obtint en mariage la princesse Marie, fille du duc d'Yorck, nièce de Charles II, et héritière présomptive du trône d'Angleterre. Cette union fut à la fois fatale aux Bourbons et aux Stuarts, mais elle servit merveilleusement l'ambition du prince d'Orange. Dès le premier jour elle détermina le roi d'Angleterre à prendre parti pour la Hollande dans sa lutte contre la France (1678).

Les Français abandonnèrent Messine, et Louis XIV renonça à sa royauté imaginaire de Sicile. En revanche, le roi se porta en Lorraine, puis en Flandre. En quelques jours il s'empara de Gand et d'Ypres. Ces avantages, obtenus dès l'ouverture de la campagne, donnèrent à la Hollande de nouveaux sujets de crainte, et les négociations pour la paix, commencées sans résultat l'année précédente, furent de nouveau reprises de part et d'autre.

L'Angleterre, à peine engagée dans le conflit, voyait avec peine ces ouvertures pacifiques : le prince d'Orange, de son côté, n'épargnait rien pour les traverser; mais l'Europe avait besoin de repos, et n'envisageait qu'avec inquiétude les longues éventualités de la guerre. Le 10 août 1678, un traité fut signé entre les plénipotentiaires de France et de Hollande, à des conditions honorables pour les deux pays. Quatre jours après, le prince d'Orange, qui ne pouvait ignorer ces conventions et qui aurait dû les respecter, eut l'odieuse pensée de livrer encore une bataille aux armées de Louis XIV, espérant qu'en cas de succès de sa part tout serait rompu. Ce prince avait besoin de la guerre pour satisfaire ses rancunes personnelles et pour accroître son importance. Il attaqua donc par surprise le maréchal de Luxembourg, qui comptait sur la paix et avait cessé de prendre les précautions qu'exige le soin d'une campagne. Guillaume, contre son attente, fut honteusement vaincu, et il ne lui resta que le remords d'avoir sans nécessité, et pour la seule cause de ses intérêts, sacrifié la vie de plusieurs milliers d'hommes.

L'Empire ne tarda pas à entrer dans la voie des négociations où l'avait précédé la république de Hollande; le Danemarck et l'électorat de Brandebourg y furent également contraints par les victoires du maréchal de Créqui,

et alors les ferments de haine et d'hostilité qui troublaient le continent furent encore une fois comprimés.

La paix de Nimègue, qui fut glorieuse pour la France, assura à Louis XIV la possession de ses conquêtes d'Alsace : en Flandre, un grand nombre de places furent rendues aux Espagnols ; mais le roi garda Condé, Bouchain, Ypres, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Charlemont, Saint-Omer et Cassel ; la Franche-Comté fut réunie à la France et ne cessa plus d'en faire partie ; Louis XIV resta maître de la Lorraine, qui ne lui fut point cédée, mais qu'il ne rendit pas. De toutes ses conquêtes sur les Impériaux, il ne garda que Fribourg. La Hollande reprit la forte place de Maëstricht. Les différents princes d'Allemagne firent entre eux, en vue de la paix, des arrangements particuliers dont Louis XIV fut l'arbitre : par la permission de Dieu, le dévouement de la noblesse et les sacrifices du peuple, cette longue guerre avait étendu les limites de la puissance du roi ; les entreprises faites pour l'abattre étaient demeurées stériles ; l'Europe se taisait et craignait, et la France, toujours éprise de la gloire des armes et disposée à se soumettre au joug lorsqu'il est illustre, décerna à Louis XIV, d'une voix unanime, ce surnom de *Grand* que la postérité n'a point dédaigné de reconnaître.

Triste grandeur cependant que celle qui prend pour base les hécatombes de la guerre et les désespoirs maternels ! Le jour devait venir où, devant un pompeux cénotaphe, en face des ossements de ce roi que la multitude avait voulu profaner, sous les yeux d'un pays appauvri par les combats et désolé par l'ambition d'un seul homme, l'orateur chrétien devait faire justice de cette fausse grandeur que l'homme admire, et renvoyer à Dieu seul, qui

fait et défait les rois, le principe de toute élévation, de toute louange et de toute gloire.

Cependant la paix ne devait pas être de longue durée, et Louis XIV semblait en avoir le pressentiment : l'Empire, la Hollande et l'Espagne, cédant à la nécessité, licencièrent leurs troupes de guerre ; mais le roi de France maintint son état militaire, et l'Europe comprit qu'elle avait tout à craindre d'un homme qui se résignait si mal à modérer sa fortune. C'est qu'il était déjà venu pour Louis XIV, ce moment dangereux, l'écueil accoutumé des conquérants, où, parce qu'on a vaincu, on s'imagine pouvoir tout oser. Contre les maîtres de la terre, aussi bien que pour les esclaves, la justice arrive, et si elle a le pied boiteux, sa marche est sûre.

Les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue avaient donné à la France un grand nombre de villes et de districts, « avec leurs dépendances. » Ces mots étaient vagues, et par cela même ils prêtaient merveilleusement à l'interprétation du plus fort. Louis XIV, pour examiner la nature et l'étendue des cessions faites à la France, institua en 1680, dans les parlements de Besançon et de Metz, et dans le conseil souverain d'Alsace, séant à Brisach, des chambres dites de *réunion*. Elles établirent que tout ce qui avait dépendu des pays en question dans les temps antérieurs, devait y être de nouveau incorporé. Cette logique de la justice, au service de la victoire, pouvait mener fort loin, et l'on ne tarda pas à s'en convaincre. Louis XIV s'en servit pour se rendre maître des duchés de Veldens et de Deux-Ponts, des principautés de Saarbruck, de Saarwerden et de Montbelliard. Strasbourg avait conservé l'existence d'une ville impériale. L'or de Louis XIV suscitait depuis longtemps

des agitations dans le sein de cette république, et il se formait un parti qui réclamait la réunion à la France. Louvois conduisit avec adresse une négociation dont le résultat devait être la reddition de Strasbourg ; l'habile ministre en rédigea la capitulation le 30 septembre 1681 avec le baron de Monclar, commandant l'Alsace en l'absence du duc de Mercœur. Strasbourg continua de former une république sous la souveraineté de la France : les habitants conservèrent leurs priviléges, droits et coutumes, tant ecclésiastiques que politiques, conformément au traité de Westphalie et aux règlements de l'année *décrétoire*. En 1683 et 1684, les places de Courtrai et de Dixmude furent rémises à Louis XIV : les armées de ce roi s'emparèrent ensuite, après un long blocus et un formidable bombardement, de l'importante place de Luxembourg. On était encore, du moins officiellement, en paix avec l'Europe ; et ce qui rendait la prise de Luxembourg plus odieuse, c'est que l'empereur d'Allemagne, dont Louis XIV envahissait les possessions, était alors exposé à l'agression des Turcs, contre lesquels il appelait à son aide tous les princes chrétiens. Sobieski, roi de Pologne, et le prince Charles de Lorraine, dépossédé de ses États par Louis XIV, répondirent dignement à l'appel de l'Empereur et contribuèrent à repousser l'invasion des barbares.

Les querelles du jansénisme et du quiétisme préoccupaient alors les esprits. Nous nous bornons à les indiquer ici, nous réservant d'y revenir très-prochainement et d'entrer dans de plus amples détails (1).

(1) L'affaire des poisons, qui consterna la société en lui révélant ses plaies à la fois cachées et profondes, sera également l'objet d'un récit particulier. L'ordre et la clarté, dont nous avons voulu nous faire une règle, nous semblent exiger que les actes généraux du règne et des guerres soient racontés

Le dauphin fils de Louis XIV épousa la fille de l'électeur de Bavière (1680) : la même année, Arnauld de Pompone, ministre des affaires étrangères, fut disgracié, et son portefeuille donné à Croisy, frère de Colbert. Pompone était assez favorable aux jansénistes : cette tendance mécontentait le roi. Mais ce qui surtout déplaisait à Louis XIV, c'est que son ministre se montrait par trop doux et modéré dans ses dépêches. « Tout ce qui passait par lui, dit Louis XIV dans ses Mémoires, perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. »

Les pirates des côtes barbaresques infestaient la Méditerranée et mettaient des entraves au commerce. Louis XIV confia à Duquesne la mission de les réprimer, et l'amiral châtia les corsaires de Tripoli (1681). L'année suivante, Duquesne bombarda deux fois Alger à l'aide des galiotes à bombe que venait d'inventer le chevalier Renaud : les Barbares se virent forcés de mettre en liberté les chrétiens qu'ils tenaient dans l'esclavage, et dont ils avaient déja fait périr un grand nombre en les attachant tout vivants à la gueule de leurs canons. Lorsque de nos jours on se promène devant ces bouches à feu qu'une conquête récente a livrées à la France, et qui défendent la large terrasse des Invalides, le cœur se serre quelquefois, ému d'une douleur religieuse, en se reportant par la pensée au sacrifice des martyrs qui peut-être reçurent, liés à ce bronze, la mort et la couronne des saints (1682).

sans interruption Cette méthode, qui, sous plus d'un rapport, contrarie la marche ordinaire des dates, est la seule, peut-être, qui permette à l'historien d'exposer les événements sans confusion et de les placer en relief sans leur faire perdre de leur caractère : un livre d'histoire n'est pas soumis aux conditions étroites d'un journal.

Le bombardement d'Alger porta ses fruits : les pirates respectèrent désormais notre pavillon, jusqu'au jour où, ayant osé s'affranchir de cette crainte, ils attirèrent sur eux la colère de nos rois et virent leur pays réduit au sort de colonie française.

La république de Gènes osa braver Louis XIV et prendre parti pour les ennemis de ce roi. Le marquis de Seignelai, fils de Colbert et ministre de la marine, se présenta devant cette ville à la tête d'une escadre formidable, que Duquesne commandait sous ses ordres. Les magistrats de la république n'ayant point voulu se résigner à une humble et entière soumission, Gênes la Superbe fut bombardée durant dix jours, et vit s'écrouler une partie des édifices de marbre qui la rendaient si orgueilleuse (1684). La république avait compté sur l'appui de l'Espagne; n'étant point secourue, elle ouvrit des négociations et rechercha auprès du roi la médiation du pape. Louis XIV exigea que le doge, assisté de quatre sénateurs, vînt implorer sa clémence dans son palais de Versailles, et que la république rompît toute relation avec l'Espagne. Le doge impérial Lescaro se vit donc contraint de venir faire une amende honorable à Versailles : accueilli avec des égards mêlés de hauteur, il eut à se louer de la politesse du roi et à se plaindre du dédain de ses ministres. Comme il se promenait dans les jardins et les appartements de cette pompeuse résidence, Seignelai lui demanda ce qui, au milieu de ces magnificences, lui causait le plus d'étonnement : « C'est de m'y voir, » répondit le doge.

Versailles ne tarda pas à contempler dans son sein des hôtes non moins inattendus. Ce furent les envoyés du roi de Siam, qui vinrent offrir à Louis XIV les présents de l'Inde. On ne sait guère aujourd'hui ce qu'il faut penser

de cette ambassade, qui rappelait, sur de moindres proportions, la visite de la reine de Saba à l héritier de David. Quelques-uns ont cru que les prétendus Siamois n'étaient en réalité que des Indiens recueillis par les vaisseaux français sur les côtes de Coromandel ou du Bengale, et que d'habiles courtisans déterminèrent à jouer le rôle d'ambassadeurs venus des extrémités de l'Orient pour encenser Louis XIV. On ne voit pas trop pourquoi ils se seraient exposés à cette coupable flatterie, qui pouvait tourner à la honte de leur maître et à leur propre châtiment. N'est-il pas plus simple d'admettre que ces étrangers vinrent réellement de Siam, royaume que nos missionnaires parcouraient déjà pour y prêcher la foi et y semer, avec la religion, les germes d'une civilisation qui fut trop tôt étouffée? Quoi qu'il en soit, les envoyés de Siam furent pompeusement reçus, et l'on se plut à étaler sous leurs yeux toutes les merveilles de la France. Enfin, vers le même temps (1686), le duc de Moscovie tint à honneur de députer des ambassadeurs à Versailles, et de se faire ainsi admettre au foyer des puissances européennes : quelques années de plus, et ces barbares, régénérés par le bras vigoureux de Pierre le Grand, allaient entrer de plein droit dans la famille des peuples civilisés. Mais alors personne ne soupçonnait leurs destinées futures et ne pressentait de quel poids ils pèseraient sur l'Occident.

Suspendons maintenant le récit des conquêtes et de la gloire de Louis XIV : recherchons si le règne de ce prince ne fut pas plus digne d'appeler les regards de la postérité par les institutions pacifiques et les manifestations d'intelligence dont il favorisa le développement, qu'il ne le fut par les usurpations entreprises à main armée sur les peuples et par les champs de bataille couverts de morts.

CHAPITRE VI.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE LOUIS XIV.

Louis XIV, dans tous les actes de son règne, poursuivait l'accomplissement d'une pensée fixe : il voulait faire de la France une monarchie absolue qui, par son unité, devînt le centre et le cœur de l'Europe. Sous lui, donc, la royauté ne fut pas seulement le premier des pouvoirs, tous les éléments de la société durent être absorbés par elle; toute justice, toute faveur, tout privilége émanèrent du trône; la France se personnifia en un seul homme, l'obéissance passive fut érigée en axiome politique, la servitude transformée en dogme, le roi exalté comme un dieu.

Ces derniers mots n'ont pas seulement une valeur de comparaison et d'image, mais, sans qu'il soit possible de les prendre dans un sens rigoureux, ils tendent à exprimer que, d'après le système monarchique de Louis XIV, la royauté fut un pouvoir presque divin, ayant droit à une soumission aveugle, considérant le doute et l'examen

comme un commencement de rébellion. Le roi, désormais, fut l'âme de l'État, et ne tint que du Ciel l'exercice du sacerdoce militaire dont il s'attribua la plénitude. Il ne reconnut aucun privilége comme préexistant au sien, pas même celui de propriété, et l'on sait qu'il ne reculait pas devant les conséquences de cette idée : « Tout ce qui se trouve dans nos États, écrivait-il pour l'instruction de son successeur, de quelque nature qu'il soit, nous appartient à même titre. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains des trésoriers et *ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples* doivent être par nous également ménagés (1). » Plus loin il ajoutait : « Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes (2). » Ce n'était point encore assez : la vie même de ses sujets entrait, à ses yeux, dans le nombre des choses dont il avait la disposition pleine et libre, et il ne connaissait, au point de vue humain, d'autre limite à l'exercice de cette prérogative absolue que le risque dommageable qu'on encourt en diminuant son avoir; c'est ainsi qu'il disait : « Comme la vie de ses sujets est son propre bien, le prince doit avoir bien plus de soin de la conserver (3). » Maxime dont la conclusion est humaine, mais qui, par son point de départ, révèle une prétention intolérable au droit de vie et de mort.

Si l'on veut bien connaître la formule de la royauté de

(1) Mémoires et Instructions de Louis XIV pour le Dauphin, tom. II, p. 93.
(2) *Idem*, page 121; édition de 1816.
(3) *Idem*, page 301.

Louis XIV, on la trouvera écrite dans le cours de droit public que ce prince avait fait composer pour le duc de Bourgogne, son petit-fils et son héritier présomptif : « La France, y est-il dit, est un État monarchique dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un individu envers le roi. Par conséquent toute puissance, toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans le royaume que celles qu'il établit. Cette forme de gouvernement est la plus convenable au génie de la nation, à son caractère, à ses goûts et à sa situation. Les lois constitutives de l'État ne sont pas écrites, ou du moins le plus grand nombre ne l'est pas. La nation ne fait pas corps en France; elle réside tout entière dans la personne du roi (1). »

Louis XIV était plus explicite encore et non moins exact, lorsque dans l'enivrement de sa puissance et dans le mépris de toute volonté contraire, il résumait ainsi la constitution de la France : « l'État, c'est moi. »

Durant tout son règne, cette fiction hardie fut une vérité, et elle pénétra si avant dans les mœurs de la France, que, pendant le dix-huitième siècle et jusqu'à nos jours, cette définition du principe monarchique a été acceptée, d'abord par le pays, plus tard par une grande école politique. D'une nouveauté qui, sous Henri IV et saint Louis, eût révolté le sentiment public et les divers ordres de la nation, la longue habitude du commandement et de l'obéissance fit la règle commune et la loi ordinaire de la France. Le despotisme commencé par Richelieu, continué par Mazarin et légué au grand

(1) Manuscrit composé sous l'inspection de M. de Torci, et cité par Lemontey.

roi, fut le triomphe du fait sur le droit, consacré par la subordination et la crainte. En présence d'un passé qui, sans doute, n'appartint point à la liberté, mais durant lequel la royauté ne cessa de reconnaître des limites et des bornes; en face des souvenirs qui nous rappellent les priviléges du tiers-état, de la noblesse, du parlement et du clergé, malgré ce qu'ont eu de confus et de variable des traditions plusieurs fois modifiées par la force, nous ne craignons pas de dire que l'établissement monarchique, imaginé par Louis XIV et nécessaire un moment à la prospérité de la France, fut une usurpation manifeste et flagrante.

Mais gardons-nous d'accorder aux mots une valeur que les choses contrediraient : de ce que Louis XIV consolida le despotisme et en fit la base d'une nouvelle organisation sociale, il ne s'ensuit pas que cette entreprise doive soulever la réprobation qui semble devoir s'y attacher. On ne juge pas avec les idées du temps présent les choses qui, pour être sainement appréciées, veulent être envisagées d'un autre point de vue.

La puissance monarchique de Louis XIV, dans sa plus grande extension, n'eut jamais rien de cette brutalité et de cette grossièreté capricieuses qui rendent si lourd le joug des souverains de l'Orient. Sans doute, le principe fut le même, et l'on sait que Louis XIV avait envoyé le célèbre voyageur Bernier étudier le despotisme à sa source, dans le palais du Grand-Mogol; personne n'ignore aussi que plusieurs autres de ses agents furent chargés de parcourir la Turquie et la Perse, pour y recueillir soigneusement toutes les traditions du pouvoir absolu; mais là s'arrêtèrent ces tentatives, qui, pour aller plus loin, devaient rencontrer dans les sentiments du

pays des obstacles insurmontables. Les idées chevaleresques dont le roi était imbu modifièrent d'ailleurs et adoucirent les principes dont il avait puisé le modèle dans les États de l'Asie. Les mœurs de la France et de la cour tempérèrent dans son application ce despotisme d'invention nouvelle, qui ne pouvait prendre racine en Occident, à deux pas de l'Angleterre et de la Hollande. Les qualités du roi, la part de gloire qu'il faisait rejaillir sur le pays exerçaient sur l'imagination des peuples une légitime influence qui porta la France à accepter un régime contre lequel elle eût protesté s'il eût été sans éclat et sans honneur. Aux mains de Louis XIV, ce régime n'avait rien de dur, rien d'acerbe, rien d'exclusif.

Mais ce régime, pour n'être qu'une nécessité de transition, n'en était pas moins une nécessité, et peu de gens s'inquiétaient de sa durée. Les peuples, pas plus que les rois, ne vont au delà des besoins d'une situation donnée : ils renvoient volontiers au lendemain les soins qui le concernent; à chaque jour suffit son œuvre.

L'histoire de toutes les nations nous montre pour chacune d'elles des périodes où, épuisées par les luttes et les sacrifices, toutes les forces de la société se reposent et semblent abdiquer; c'est surtout pour le peuple de France, celui de tous qui se lasse le plus promptement d'attendre et qui sait le moins hésiter entre les partis extrêmes, que cette vérité s'est manifestée dans toute son énergie. La France ne demande trop souvent à la liberté que des prétextes d'anarchie, et quand le désordre la fatigue, elle confond le droit et l'abus, et se surprend à faire amende honorable du crime d'avoir été libre. Quand ce dégoût la possède, elle éprouve le besoin de se livrer à un maître et de se sentir gouvernée. Pour un

peu de gloire il n'est pas un roi qui ne se fasse suivre d'elle à travers les rudes épreuves du pouvoir absolu : et toutefois son grand et noble peuple est le seul troupeau qui préfère au berger pacifique le pasteur armé du glaive, à la monotonie du bonheur les émotions aléatoires des combats, à la liberté impuissante une chaîne d'or.

Louis XIV, ayant commencé à régner durant l'un de ces accès fiévreux d'anarchie, inaugura le despotisme comme un remède et un moyen ; on ne discuta point, on crut sur parole. La France, travaillée par un siècle de convulsions politiques et religieuses, avait soif d'ordre et de renommée : les partis s'étaient usés par la guerre ou le frottement ; le protestantisme était humilié, l'aristocratie déchue, la féodalité détruite, l'étranger vaincu ; mais toutes ces victoires avaient été obtenues au prix des plus douloureux sacrifices, et il y avait au dedans plus de ruines éparses que de véritables éléments de prospérité. Les classes moyennes, agricoles, commerciales et professionnement libérales avaient bien vu renverser tout ce qui dépassait leur niveau ; mais elles ne pouvaient tirer de leur propre sein un pouvoir ou un principe capable de les sauver ou de les diriger ; leurs intérêts, éveillés et impatients, cherchaient un représentant, et n'en trouvaient pas d'autre possible que la couronne ; le peuple abdiqua donc volontairement en faveur de Louis XIV, et quand ce monarque osa dire : « *l'État, c'est moi*, » il ne fit que résumer les mœurs et les faits politiques de son siècle.

Ce qui contribua davantage à faire entrer le despotisme de Louis XIV dans les habitudes et les institutions du pays, c'est que l'origine du pouvoir absolu fut en

même temps celle de cette civilisation française qui n'eut jamais d'égale en Europe, et dont la nation était orgueilleuse. On relégua dans l'histoire de la barbarie, en même temps que le vieux langage et la simplicité inculte des manières, les résistances légales des pouvoirs, les prétentions régaliennes de la noblesse, l'opposition des parlements et les traditions municipales de la bourgeoisie (1). Tout cela était passé de mode; le bon goût était d'obéir au roi, de lui sacrifier sa personne et ses biens, de se former, autant que possible, sur l'exemple de la cour et du maître. Et n'était-ce pas cette cour brillante que les puissances voisines nous enviaient, qu'on imitait si gauchement à l'étranger, et qui, mieux que nos armes, étendait au dehors l'influence et le nom de la France? Quand le danger de se montrer Frondeur n'en eût pas ôté le désir, comment aurait-on pu être assez ingrat pour chicaner un pouvoir éminemment civilisateur et séduisant qui nous élevait si haut dans notre propre vanité? L'oppression féodale n'était pas encore si loin de nous, qu'à cette dure et pesante oligarchie on ne préférât l'autorité d'un seul, sous le sceptre duquel toutes les têtes étaient pareillement abaissées, pareillement hautes? Ajoutons à cela que Sa Majesté ne pardonnait à aucun des auteurs de l'ancienne révolte : le grand Condé lui-même était reçu froidement à la cour, les registres de l'hôtel de ville, dressés pendant la Fronde, avaient été honteusement lacérés par ordre du roi, et la littérature, si populaire, si remarquable, si bien faite pour réagir sur l'opinion, n'avait de bouches que pour encenser le

(1) Le cardinal de Retz, rédigeant ses Mémoires plusieurs années avant la paix de Nimègue, se croit obligé d'expliquer que la France n'a pas toujours été soumise au despotisme, et que ce régime est nouveau.

monarque et livrer au mépris les souvenirs de l'époque où Louis XIV enfant avait fui devant des sujets rebelles. C'est à ce point de vue que ces questions étaient jugées.

Si Louis XIV eût eu l'intelligence des besoins de l'avenir, s'il se fût montré mieux éclairé sur ce qui fait la force des trônes dans les limites où l'humanité se remue, il eût peut-être cherché à asseoir son édifice monarchique sur des bases plus larges que le pouvoir d'un seul et l'inviolabilité du despotisme. Sans doute il fit quelque chose de semblable en identifiant, autant que possible, la doctrine de la fidélité aux ordres du roi et de l'obéissance passive des sujets avec les préceptes saints de la religion ; sans doute la politique lui conseilla de présenter aux peuples le régime de la royauté absolue comme un dogme, nécessairement lié à la fortune de l'Église catholique ; mais cette tentative, plusieurs fois essayée par ses prédécesseurs, et toujours sans succès durable, ne pouvait tromper les esprits que pour un temps. La vérité religieuse est seule immuable, seule elle a pour elle les temps et les lieux, seule elle demeure. Voilà pourquoi la religion du despotisme n'a que des destinées variables, pendant que l'Église catholique subsiste pour jamais.

Louis XIV abolissait de fait l'ancienne constitution française, la monarchie des états généraux et des parlements : il y substituait l'autorité d'un seul homme, s'exerçant sans contrôle, sans autre responsabilité que celle dont Dieu est juge.

L'histoire du passé protestait contre cette usurpation : de Clovis à Richelieu, qui le premier y avait aspiré, personne n'avait pu l'accomplir jusqu'au bout.

Les Mérovingiens étaient des chefs militaires qui gou-

vernaient, au moins de droit, de concert avec les assemblées nationales représentant les hommes libres. Sous les Carlovingiens, le pouvoir des souverains était contrebalancé par la double influence de la noblesse et du clergé. Sous les premiers Capétiens, les rois n'étaient que les chefs de la hiérarchie féodale, les possesseurs du plus illustre des fiefs, ayant droit à tribut et à hommage, et à qui le premier venu des grands vassaux pouvait demander : « *Qui t'a fait roi?* » Quand ils voulurent résister à la féodalité, ils n'invoquèrent point un principe d'obéissance passive que chaque feudataire eût repoussé, ils se firent des points d'appui dans la nation en hâtant l'émancipation des classes bourgeoises. De cette quadruple existence des rois, des seigneurs, du clergé et des communes, naquit le régime des états généraux, et, jusque sous Louis XIII, cette forme de gouvernement fut légitime et nationale. A Louis XIV seul appartint d'obtenir, par la force et la séduction, ce que tant de Capétiens avaient inutilement essayé avant lui, l'établissement du pouvoir monarchique absolu.

Cependant Louis XIV devait prévoir que le principe qu'il posait serait un jour dangereusement battu en brèche. Il eût été prévoyant de sa part de chercher une combinaison gouvernementale moins exposée aux attaques de l'avenir par cela seul qu'elle aurait eu plus de racines dans le passé.

Toute brisée et déchue que fût l'antique noblesse française, elle n'avait pas en vain possédé le sol et la prépondérance pendant huit siècles : ces précédents lui avaient créé des droits et des titres, ils l'avaient rendue, même après sa chute, un élément considérable de la force du pays. Louis XIV en fut jaloux. Il suivit à son égard un sys-

tème de dépossession continue; de cette brillante chevalerie il peupla ses camps et ses antichambres, la décimant par la guerre, la dégradant par la domesticité, la ruinant systématiquement par les carrousels et la représentation théâtrale. Or nous ne craignons pas de l'affirmer, il eût été plus sage et plus moral d'agir autrement avec elle, et d'utiliser, au profit du trône et de la France, ce principe aristocratique encore vivace. Sans doute il ne pouvait être question de lui rendre ses prérogatives, dont il avait tant abusé; mais on pouvait donner une direction régulière à son activité et à son énergie : nous croyons que le moment était mûr pour constituer dans le gouvernement français une chambre haute, un conseil consultatif élu dans le sein de la noblesse, et qui eût hérité des attributions que cet ordre avait eues dans la composition des états généraux : la chambre des lords d'Angleterre offrait un modèle qu'on eût pu suivre avec prudence, et autant que le permettait la diversité des mœurs.

Quelques développements feront encore mieux connaître notre pensée.

Ce ne fut pas en un jour que les nobles et les seigneurs quittèrent leurs manoirs et déposèrent leurs rancunes pour passer du rôle de quasi-souverains à celui de courtisans idolâtres de la royauté. En ces temps où l'aristocratie pouvait se suffire à elle-même, beaucoup de ses membres, particulièrement dans les provinces éloignées, gardèrent avec un profond respect pour le roi le sentiment non moins vif de leur propre importance. Ces résistances toujours silencieuses ne laissèrent que peu de traces dans les souvenirs, et, comme le glorieux règne de Louis XIV devait durer autant que deux générations, les éléments féodaux se détachèrent l'un après l'autre de leur

principe ; mais la révolution fut plus lente qu'on ne pense à s'accomplir.

L'attrait du plaisir, l'ardeur du luxe, la concurrence perpétuelle des vanités, ce furent les moyens qu'à l'imitation de Mazarin, et plus heureusement que lui, Louis XIV employa pour appeler et retenir à la cour l'élite de cette noblesse dont il redoutait les droits. En cela il agit moins par calcul que pour satisfaire ses goûts personnels, mais ses penchants le servirent, et, en amollissant l'aristocratie par l'exagération de la politesse, du faste et des dépenses, il la réduisit insensiblement à acheter les faveurs et les emplois qui descendaient du trône par le sacrifice de sa force et de son indépendance politique. L'empire des femmes, dont la puissance se développe avec tant de succès au sein d'une société lasse de luttes, cette domination qui énerve le courage et séduit les âmes, cette galanterie encore décente dans ses formes extérieures, et qui dégénéra, dans le siècle suivant, en une corruption honteuse, c'est par ces voies que Louis XIV désarma les résistances de la noblesse et lui fit mépriser ses prérogatives comme autant de préjugés condamnés par le bon goût. On se tromperait d'ailleurs, et ce que nous venons de dire aurait dépassé notre pensée, si l'on pouvait croire que de cet état de choses, si nouveau et si bien fait pour porter à l'oubli des devoirs sérieux, était résulté pour la noblesse l'abandon complet des vertus et des généreux instincts. On n'en était point venu là, quoique sur la route, et l'on essayait seulement de concilier par de tristes capitulations de conscience le devoir et le plaisir, la religion et le monde. On faisait du mal et du bien, le bien, s'il était possible, pour se faire pardonner le mal. A la place des antiques sentiments chevaleresques, on met-

tait l'exactitude rigoureuse à maintenir le point d'honneur, et de toutes les idées féodales on en conservait au moins une, la seule qu'agréât Louis XIV, un dévouement complet et aveugle à la personne du roi.

L'erreur de Louis XIV fut de croire que cette vertu monarchique suffirait; il ne vit pas que ses successeurs ne parviendraient jamais à la maintenir dans son exaltation et sa pureté premières; que, d'ailleurs, un assemblage de courtisans, si fidèles qu'on les suppose, peut bien constituer une maison militaire, mais jamais une aristocratie, jamais une force assez tenace pour garantir le trône et les institutions des envahissements de la démocratie et des classes moyennes. Et cependant, à voir ce qui se passait dans les autres sphères de la société, il était temps de songer à des garanties plus sérieuses.

Louis XIV s'imaginait qu'à l'aide de certains palliatifs il viendrait à bout de rendre impossible tout danger politique de ce genre; il croyait avoir fait assez en donnant un moment le change à l'ambition et aux inquiétudes de la bourgeoisie, en tournant vers la richesse et le commerce cette activité remuante dont elle avait fourni trop de preuves sous la Fronde. Pendant qu'il offrait à la noblesse l'appât des honneurs de cour, il prenait la bourgeoisie par l'amorce des intérêts; et, comme cette classe de la société, lorsqu'une fois ses intérêts sont à couvert, éprouve plus que toute autre peut-être le besoin des distinctions vaniteuses, Louis XIV recruta souvent dans son sein de nouveaux nobles : en agissant ainsi il enlevait à l'aristocratie une partie de son prestige, et à la bourgeoisie quelques-unes de ses humiliations. Le tiers, qui déjà sous le règne de Henri IV avait été l'objet de la protection royale, fut tout particulièrement favorisé sous Louis XIV,

qui s'enorgueillissait avec justice de la splendeur du commerce et de la grandeur des entreprises de ses sujets.

La bourgeoisie allait d'ailleurs d'elle-même à la servitude comme sous un abri nécessaire. Ce corps, essentiellement jaloux des supériorités vraies ou fausses dont l'éclat le mécontente, se réfugie volontairement sous le pouvoir absolu, pourvu du moins que les grands aient leur part de l'abaissement commun. La bourgeoisie avait aimé Louis XI parce qu'il subjuguait les nobles aussi bien que les gens du peuple; elle se passionna pour Louis XIV, qui, plus humain et plus digne des hommages publics, élevait le tiers-état au rang de nation et portait de rudes coups au principe féodal. Elle lui pardonnait son despotisme, et, pour mieux dire, elle l'approuvait. On avait trop souffert des secousses de la révolte et du désordre. L'industrie avait chômé, le commerce s'était ralenti, et voilà que, grâce au triomphe de la royauté et au rétablissement de la tranquillité publique, les affaires avaient repris un cours prospère et reçu une impulsion inaccoutumée. Qu'avait-on besoin de contrarier l'exercice d'un pouvoir dont l'action était si bienfaisante? Vivait-on de phrases creuses et d'arrêts du parlement? N'avait-on pas sous les yeux, par l'exemple de l'Angleterre, la preuve terrible des malheurs auxquels on s'expose en entrant dans la voie de la rébellion?

Ce fut encore là des sentiments dont Louis XIV se montra dupe, parce qu'il ajouta foi à leur perpétuité. Il ne vit pas que, les intérêts matériels se trouvant assouvis et repus, la bourgeoisie ne se contenterait pas de la part qui lui était faite, et qu'elle chercherait plus haut des satisfactions orgueilleuses; disons mieux, sous beaucoup de rapports l'exercice de droits légitimes, parmi lesquels

se trouverait en première ligne l'admission égale aux emplois civils, judiciaires et militaires ; il ne comprit pas que les résistances contre lesquelles ces prétentions allaient un jour se heurter, irriteraient les instincts politiques de la classe moyenne et la porteraient à envahir par la force ce qu'on lui refusait au nom des traditions. Quoique étouffés au profit de l'ordre monarchique, les troubles de la Fronde et les orages de la Ligue avaient suffisamment révélé la force de la bourgeoisie et la puissance déjà menaçante du tiers-état, pour que le gouvernement de Louis XIV avisât au moyen de discipliner cet élément et de lui tracer un lit : il était facile de prévoir que, faute de cette précaution, les classes auxquelles on fermait les avenues du pouvoir et qu'on cherchait à parquer dans l'obéissance muette, feraient un jour irruption et déborderaient violemment sur le pays. Au dix-septième siècle, la bourgeoisie, toute dévouée à Louis XIV, se serait trouvée fière et satisfaite qu'il plût au roi de rendre à ses fidèles communes les priviléges dont elles avaient joui sous le régime des états généraux, et de les faire entrer pour quelque chose dans le vote des subsides et la législation de la France. L'organisation d'une chambre basse n'eût présenté alors aucun danger, elle eût été, au contraire, un auxiliaire admirable pour la royauté, un intermédiaire puissant entre le trône et la double agression des grands et du peuple. Les temps étaient venus pour cette institution.

C'était donc lorsque Louis XIV jouissait de la plénitude de sa puissance, lorsqu'il avait affranchi de tout obstacle le développement du principe monarchique, qu'il était possible de prévoir et d'empêcher la révolution de 1789. Pour le faire il ne s'agissait point d'innover,

mais de se servir des ressources qu'on avait sous la main; pendant que l'on organisait tous les rouages de l'administration, il était facile de régulariser le mécanisme des états généraux et de mettre cette institution en harmonie avec les besoins présents. Ainsi la France, déjà mûre pour l'exercice des droits dont elle avait été primitivement investie, serait entrée sans secousse dans la voie de la monarchie tempérée, la prudence de son roi l'aurait sauvée de la sanglante crise dont nos pères ont été témoins et victimes. Louis XIV ne le pressentit point; il ne vit pas qu'il léguait à ses héritiers un trône qui devait être souillé par le bourreau. Ne nous en étonnons point trop longtemps : si haut placés que soient les hommes, leur mission est bornée, et c'est déjà beaucoup s'ils savent répondre aux nécessités contemporaines; n'est-ce pas être bien exigeant que de leur demander de disposer d'avance de l'avenir?

On se ferait d'ailleurs une idée inexacte de l'état social de la France sous le règne de Louis XIV, si l'on ne voyait dans ce pays qu'une noblesse déchue en tant que puissance, mais consolée par les honneurs, placée en face d'une bourgeoisie riche et considérée, et fonctionnant, l'une et l'autre, sous l'abri du pouvoir royal : cette situation était celle de Paris et des villes, mais les grands ministres qui avaient réprimé la féodalité dans son action contre la monarchie, l'avaient laissée libre d'agir contre les habitants des campagnes. Ceux-ci étaient encore livrés sans défense à l'arbitraire des seigneurs et réduits à une assez humble condition; mais Louis XIV, en prenant en main les rênes du gouvernement, écouta les sages conseils du ministre Colbert, et se mit en devoir de protéger le pauvre peuple contre la tyrannie des

seigneurs qui abusaient de leurs priviléges. Il le fit, par le sentiment de la justice, et surtout par ce besoin d'ordre et de centralisation qui sans relâche le tourmentait. Et maintenant un mot sur la situation de l'habitant des campagnes.

Grâce aux affranchissements successifs provoqués ou opérés depuis cinq siècles, il y avait alors très-peu de localités où le paysan fût encore serf, et, quand il s'obligeait à un service, c'était par suite de concessions de terre. Presque toute la campagne se composait de communaux payant une redevance fixe, et ne dépendant que du bailli pour les causes judiciaires, et, en dernier ressort, du parlement. Le système féodal, en tant que grande organisation militaire, n'existait plus; mais la terre était encore soumise à la juridiction que la féodalité avait introduite. Il y avait des fiefs, des francs-alleux, et cette hiérarchie obligeait à des devoirs et à des redevances le plus souvent en argent, en nature, d'autres fois à des obligations corporelles, telles que la corvée ou le service de la milice. Le seigneur avait haute et basse juridiction dans ses domaines, mais les limites de son pouvoir judiciaire variaient selon les lieux et les coutumes. Les nobles seuls avaient droit de chasse, et ils l'exerçaient sur les terres de leurs vassaux; le braconnage était puni de mort ou des galères. La grande lutte de franchise durait encore depuis Louis le Gros; les paysans se débattaient pour acquérir ou conserver quelques parcelles de terre; pour l'emporter sur leurs seigneurs, ils s'associaient en communes; ils en appelaient au parlement chaque fois que se trouvaient menacés ou méconnus les droits de vaine pâture, d'exemption de fouage, et généralement tous ceux dont l'exercice rendait leur position plus tolérable.

Deux faits se produisaient alors dans la société, qui préparaient inévitablement l'émancipation des classes roturières et la fusion entre les divers états.

D'un côté, l'instruction pénétrait peu à peu dans tous les rangs; la politesse et les belles manières cessaient d'être l'apanage des gentilshommes; les salons de la noblesse s'ouvraient aux bourgeois de bonne compagnie : de l'autre, par le seul résultat du déplacement des capitaux, les gens de finance formaient comme une classe intermédiaire entre le peuple et la noblesse de robe ou d'épée; ce ne fut point assez pour eux, et bientôt ils s'allièrent aux familles illustres qu'une ruine prématurée mettait hors d'état de soutenir leur rang; les nobles, en méprisant les maltôtiers, ne laissèrent pas d'épouser leurs filles richement pourvues. Il y eut en cela beaucoup d'intrigues d'une part et de ridicule de l'autre; mais l'impulsion était donnée, et l'on pouvait dès ce moment prévoir une transaction entre les anciens ordres du royaume.

Pendant que, sous les auspices du plus absolu des rois, l'égalité se plaçait d'elle-même au sein de la société française, une aristocratie jusqu'alors ignorée, et bien puissante de nos jours, commençait à surgir et à rayonner : c'était la noblesse de l'intelligence et du talent. La classe des gens de lettres prenait peu à peu dans l'opinion une position fort élevée, non qu'elle fût affranchie du dédain que l'ignorance titrée déversait encore sur elle, mais parce que ce besoin profond de civilisation, d'atticisme et de politesse qui se faisait partout sentir forçait la société de se retourner vers le point d'où descendait la lumière, vers ceux qui, après le roi, étaient le mieux en demeure de breveter la gloire. Louis XIV, comme Auguste, se montrait fier de ces talents qui devaient rehausser l'éclat

de son règne; il s'environnait de leur cortége, et ne laissait jamais sans récompense des adulations destinées à donner le change à la postérité. Ce moyen d'agir sur l'opinion était trop puissant pour qu'il hésitât à s'en servir: c'était par là qu'il encourageait à l'idolâtrie pour sa personne, et qu'il achevait de ruiner sous le ridicule les institutions qu'il battait en brèche par son pouvoir. Pense-t-on que, sans son aveu, celui de ses valets de chambre qui s'appelait Molière eût osé livrer aux huées des tréteaux les rejetons de la féodalité vaincue?

Unité de pouvoir, centralisation, ces mots résument le système auquel Louis XIV ne cessa de tendre: il y fit concourir toutes les forces dont les éléments se trouvaient sous sa main. Aux yeux de ce puissant logicien, ce n'était point assez de briser le passé, il fallait organiser pour l'avenir. C'est à cette œuvre qu'il consacra son génie, et les résultats qu'il obtint nous confondent d'étonnement, nous qui cependant avons vu Napoléon construire un édifice analogue.

Avant toute chose il fallait à Louis XIV un instrument, un levier capable de répondre à sa pensée et d'assurer l'obéissance à sa volonté souveraine; cet instrument fut celui dont les rois disposent toujours, mais qui, employé mal à propos, trompe souvent leur espérance: est-il besoin de désigner autrement l'armée?

L'introduction d'une force militaire permanente, accomplie par les efforts de Charles VII, avait mis un terme aux désordres commis par les bandes qui, sous les prédécesseurs de ce prince, composaient l'armée française; ces troupes sans frein furent assujetties à une discipline sévère. Mais, en même temps que la féodalité et les communes se virent dispensées de soudoyer à grands frais

ces aventuriers audacieux et pillards, elles furent privées d'un moyen de résistance et de conservation qui garantissait leurs priviléges contre la couronne. Les rois eurent désormais des troupes régulières payées et nourries aux frais du trésor, et singulièrement propres à assurer le maintien de l'ordre. Jusqu'alors l'infanterie n'avait été considérée que comme un auxiliaire de peu d'importance, mais les longues luttes entreprises pendant le seizième siècle contre l'Italie et l'Espagne avaient enfin éclairé la France sur la puissance de cette arme. L'infanterie suisse, dont chaque État réclamait le concours et le soldait chèrement, avait vu se former à son exemple la redoutable infanterie espagnole. La France et l'Allemagne cherchèrent bientôt à entrer dans cette voie, et l'on vit paraître sur les champs de bataille de gros corps de Gascons, d'Italiens et de Lansquenets (landes knechts); l'emploi des armes à feu et les changements qu'il introduisit dans l'art de la guerre ne tardèrent pas à exiger que le soldat et l'officier se formassent par une longue et patiente discipline au rude métier des combats; sous Louis XIV enfin, la baïonnette remplaça la pique, l'uniforme fut substitué à la diversité des vêtements de guerre, l'administration des vivres et des subsistances reçut une organisation régulière, et le soldat, mieux entretenu, mieux armé, mieux instruit, se voua, comme un instrument aveugle, au service du roi son maître. Dès ce moment, l'armée formait dans la société un élément à part et distinct, destiné autant à comprimer au dedans qu'à combattre au dehors.

Par une singulière anomalie, ce qui, dans l'organisation de cette armée, devait paraître surtout injuste et oppressif, la dévolution presque entière des grades mili-

taires aux fils de la noblesse, fut cependant l'un des motifs qui ne permirent pas à Louis XIV d'abuser de la force militaire placée sous son commandement suprême. La noblesse, quoique sous le joug de la discipline, n'en conservait pas moins une haute influence sur le soldat et un sentiment très-exagéré de sa propre dignité; elle servit le roi avec amour et dévouement, parce qu'il n'exigea d'elle rien de contraire à l'antique loyauté française, et tout porte à croire qu'elle n'eût point consenti à se faire un instrument aveugle de tyrannie, soit contre le tiers-état, soit contre les cours judiciaires, soit contre les droits du clergé. Des créatures que le roi eût prises à son gré dans les rangs subalternes de l'armée pour les élever aux premiers postes se fussent montrées plus complaisantes et moins scrupuleuses.

Mais, si Louis XIV n'osait déshériter la noblesse du monopole des grades, si même il repoussait comme indigne de sa grandeur et de sa dignité tout ordre de choses qui eût investi des roturiers, gens abjects à ses yeux (1), de l'honneur de conduire ses armées, la dis-

(1) Ces mots ne sont que trop exacts; on peut s'en assurer en lisant plusieurs ordonnances émanées de Louis XIV, et notamment l'article 16 de son édit contre les duellistes. Voici dans quels termes le roi s'exprime à l'occasion des gens du tiers-état qui provoqueraient des nobles en combat singulier : « D'au-« tant qu'il se trouve des gens de naissance ignoble, et qui n'ont jamais porté « les armes, qui sont assez insolents pour appeler les gentilshommes, les-« quels refusant de leur faire raison à cause de la différence des conditions, ces « mêmes personnes suscitent contre ceux qu'ils ont appelés d'autres gentils-« hommes, d'où il s'ensuit quelquefois des meurtres d'autant plus détestables « qu'ils proviennent d'une *cause abjecte,* nous voulons et ordonnons qu'en « tel cas d'appel et de combat, principalement s'ils sont suivis de quelque « grande blessure ou de mort, lesdits *ignobles ou roturiers.....* soient sans « rémission *pendus et étranglés....* et, quant aux gentilshommes qui se seraient « ainsi battus pour des sujets et contre des personnes *indignes,* nous vou-« lons qu'ils souffrent les mêmes peines, etc. »

cipline qu'il introduisit porta une grave atteinte aux traditions de la féodalité, en leur substituant une hiérarchie purement militaire. Louis XIV ordonna que le grade prévaudrait contre le titre, et dès lors le duc ou le marquis, servant en qualité de colonels ou de capitaines, durent obéir en frémissant à un maréchal de camp, simple baron, ou à tout autre supérieur auquel ils n'auraient jamais voulu céder les honneurs du pas et les prérogatives les plus minces de la cour. Nous ne craignons pas de dire que cette égalité devant la discipline et devant le ministre Louvois servit de transition entre le régime féodal et celui sous l'empire duquel toutes les têtes s'abaisseraient également sous la loi. Ces résultats s'accomplirent d'eux-mêmes, et Louis XIV ne les pressentit que fort imparfaitement, mais il est des avantages et des conquêtes inséparables de l'ordre et de l'unité.

Louis XIV fit élever des citadelles qu'il destina à tenir en respect les villes dont l'esprit remuant lui donnait des inquiétudes : ce système porta ses fruits, et peu de populations entreprirent de réclamer par l'émeute des droits que la loi qualifiait désormais de rébellion. Avant ce roi, les gouverneurs des provinces avaient tendu à se faire des provinces soumises à leur direction autant de petites royautés indépendantes. On avait vu l'un d'entre eux, le maréchal de Lesdiguières, déclarer la guerre au duc de Savoie sans en avoir reçu la permission de Henri IV; les autres levaient arbitrairement des troupes et disposaient des récompenses. C'était un retour au régime de Charles le Chauve; Louis XIV y mit bon ordre. Il déclara que les gouverneurs n'exerceraient que pendant trois ans, sauf à être continués dans leurs fonctions, et il se réserva à lui seul les nominations et l'a-

vancement dans l'armée. Le titre de connétable, quoique depuis longtemps devenu sans valeur réelle, lui fit ombrage, et cette charge ne fut jamais rétablie.

L'armée, considérée comme moyen de répression, agit avec un appareil trop rigoureux pour ne pas laisser dans l'esprit des peuples des ressentiments et des désirs de réaction qu'il est prudent de ne point éveiller sans nécessité; Louis XIV n'ignorait pas que cet instrument redoutable s'use à la longue, et d'ailleurs il n'entrait pas dans ses idées naturellement humaines d'avoir trop souvent recours à la force des armes, dans les conflits de son gouvernement, contre les bourgeois et les paysans. D'un autre côté, la justice lui paraissait avoir les inconvénients contraires : à ses yeux elle procédait avec trop de lenteur, ne punissant que le fait matériellement prouvé et non l'intention de nuire, et souffrant dans les mailles de son réseau trop de lacunes pour ne pas assurer quelquefois l'impunité du coupable : entre ces deux pouvoirs, également utiles et incomplets, Louis XIV en maintint un autre dont il se servit plus souvent et avec plus de succès, parce que son action est surtout préventive. La police reçut de lui une organisation vaste, dont le système, quoique étudié à Venise, n'inspirait encore aucune crainte. Le peuple n'entrevoyait guère que les bienfaits de ce pouvoir, et ce fut sous cet unique point de vue qu'on s'appliquait à le lui faire envisager, tant le gouvernement dissimulait avec soin sa surveillance sous les prétextes de réformes et d'améliorations désirées. Comme la police occulte, en même temps qu'elle tenait en respect les mécontents politiques, contraignait les coupeurs de bourses à renoncer à leur industrie et diminuait considérablement le nombre des vols et des

meurtres, on lui passa sans peine ce que ses attributions avaient de vexatoire, en faveur des grands avantages qui en résultaient pour les habitants et le commerce. La violation du secret des lettres, l'emprisonnement arbitraire, ces ressources honteuses ou violentes de l'autorité, n'atteignaient au demeurant qu'un bien petit nombre d'individus généralement signalés par leur malveillance; les autres se consolaient en voyant les rues éclairées, pavées, nettoyées, les fraudes punies, la propriété et les personnes entourées d'une sécurité de tous les instants. C'est ainsi qu'à leur origine les abus prennent droit de cité et s'élèvent peu à peu au rang d'institutions, et quand alors ils arrivent à peser de tout leur poids sur ceux qui ont fermé les yeux sur leur établissement, il est trop tard pour s'en affranchir, et la plainte passe pour nouveauté ou révolte.

Ce n'est pas qu'avant Louis XIV la police n'existât et n'eût ses agents et ses règles; mais ce fut ce roi qui le premier lui donna une grande extension, faisant un moyen de gouvernement de ce qui n'était autrefois qu'une ressource auxiliaire de justice. Il est inutile de dire que la pensée du maître fut dépassée par les subalternes : c'est ce qui arrive toujours en matière semblable, chaque subordonné cherchant à montrer du zèle et à conquérir des titres à un avancement rapide.

Les parlements, vaincus dans les luttes de la Fronde et menacés comme des esclaves par un roi armé du fouet, avaient compris qu'il fallait, sinon abdiquer, du moins ajourner à des temps moins amers leurs prétentions au gouvernement politique de la France.

Louis XIV avait d'abord laissé aux cours de justice un droit presque chimérique de remontrance; sous l'empire

de l'ordonnance de 1667, les parlements furent admis à présenter quelques doléances au pied du trône; mais cette ombre de liberté ne tarda pas à déplaire au roi, et au bout de quelques années (1), profitant de la terreur que ses armes répandaient au dehors pour asseoir plus nettement à l'intérieur son autorité despotique, il ordonna que ses lois fussent enregistrées purement et simplement, sans modification, sans restriction, sans clause qui en pût ralentir ou empêcher la pleine et entière exécution. L'édit qui anéantissait ainsi toute résistance sérieuse permettait néanmoins aux parlements de consigner sur les registres destinés à recevoir l'inscription des lois et ordonnances, des observations qu'il était facultatif au roi de dédaigner. C'était toujours le despotisme, mais cherchant encore à s'entourer de lumières et à se fortifier par des conseils : on est réduit à lui en savoir gré, puisqu'il aurait pu agir par caprice et par les seules raisons du bon plaisir.

Les parlements, s'ils n'allèrent pas au-devant de leur déchéance, s'y résignèrent avec une silencieuse dignité; la justice gagna à cette pacification politique : les corps judiciaires n'étant plus distraits, par les querelles, de l'accomplissement de leurs devoirs réguliers, se consacrèrent avec un zèle louable à interpréter la loi. Louis XIV, par un instinct de grandeur et d'ordre qui ne lui fit point défaut, les maintint dans cette voie en les entourant désormais de considération et d'égards.

Les parlements perdirent ainsi, pour en ressaisir quelques lambeaux à la mort de Louis XIV, ces prérogatives gouvernementales dont ils avaient été quelquefois investis par la seule force du fait : ils gardèrent, même sous le joug, les apparences de la dignité, se considérant

(1) Le 24 février 1673.

comme une puissance vaincue, et non comme des usurpateurs dégradés. La manie d'exercer la police générale ne les abandonna jamais, en dépit de leur déchéance : ne pouvant dominer le trône, ils ne cessèrent d'aspirer par tous les moyens au rôle moins flatteur, mais plus méritoire aux yeux de Louis XIV, de lui servir de sentinelle et d'appui. Quand ils n'osèrent plus revendiquer les droits du pays et se poser comme les héritiers des trois ordres, ils singèrent Denys le Jeune, maître d'école après avoir été roi, et se mirent à garantir le pouvoir royal des prétendus envahissements du clergé. Leur lutte contre Rome fut empreinte d'un esprit tracassier et donna lieu à une série de chicanes que nous nous réservons d'indiquer ailleurs. Quoi qu'il en soit de cette faute, que nous devons justement flétrir, et de tout ce qu'il y eut d'étroit et de mesquin dans les antécédents politiques de cette magistrature, l'histoire ne saurait se montrer injuste à ce point, qu'elle méconnaisse ce qu'il y eut souvent de courageux et de noble dans la conduite des parlements, et en particulier du parlement de Paris. C'est, à tout prendre et en ne considérant que les faits généraux, un spectacle digne d'attention que celui de ces grands corps laborieusement appliqués à faire surgir les maximes de notre droit politique du sein des discordes civiles, et demandant plus d'une fois à la couronne, pour prix de leur dévouement, de consentir à rendre moins petite la sphère des libertés du pays. Ce ne sont point, malgré des erreurs individuelles, des noms à dédaigner que ceux des l'Hospital, des Séguier, des Bignon, des Talon, des Harlay, des Molé et des d'Aguesseau : ces hommes illustres, ces magistrats intrépides révélèrent à notre admiration, et pour l'enseignement de la France, un nouveau genre de grandeur

d'âme que nous appelons le courage civil; plusieurs rehaussèrent le patriotisme par les vertus chrétiennes, et ce furent eux, enfin, qui, dans l'asservissement du corps social, gardèrent le plus longtemps le dépôt des droits méconnus. Honorons-les, même en faisant la part de leurs erreurs, d'avoir contribué à asseoir l'autorité des princes sur la loi, et d'avoir légué à nos cours de justice modernes des exemples impérissables de droiture, de zèle et de désintéressement.

Ainsi rien de plus simple que le mécanisme du gouvernement de Louis XIV; à chacun sa part : au roi, l'autorité absolue; à la noblesse, des faveurs de cour et le droit de donner aux armées l'exemple du courage qui brave la mort; au tiers-état, les jouissances de la richesse et la satisfaction des intérêts matériels; au parlement, la faculté de rendre la justice; au clergé, celle d'annoncer aux peuples les devoirs religieux, sans oublier de prêcher partout et à tous l'obligation d'obéir au roi. A nul individu, à nulle corporation, si respectable que fût son caractère, on ne reconnut désormais le droit d'entraver, par des conseils sérieux, les développements du pouvoir royal et la marche de l'autorité. Le roi répondait à Dieu de l'exercice de sa puissance, il ne connaissait pas d'autre frein et d'autre juge; jusqu'à cette limite il représentait, il dirigeait, il absorbait à lui seul toute la nation française : la charte de Louis XIV était là.

Mais les libertés politiques, qu'elles soient ou non formulées dans un code, ne constituent pas à elles seules le bonheur d'un peuple; trop souvent, au contraire, elles ne sont que de stériles apparences, au fond desquelles gît la servitude d'autant plus lourde alors que ceux qui l'imposent peuvent la nier, et que ceux qui la subissent

persistent longtemps eux-mêmes à se croire libres. Il est certain que la France sous Louis XIV, et particulièrement durant la première moitié de son règne, jouit d'un calme, d'une prospérité et d'un bien-être jusqu'alors ignorés d'elle; qu'elle fut glorieuse au dehors, tranquille au dedans, et que les avantages d'une administration forte et régulière ne lui permirent point de regretter les garanties, trop souvent illusoires, qu'elle eût puisées dans un autre ordre d'idées.

La grande gloire de Louis XIV est dans l'organisation administrative dont il posa les bases. Roi d'un vaste pays, dont les différentes parcelles avaient été successivement rattachées au centre par des conquêtes, et qui, en vertu de capitulations particulières, étaient demeurées en possession de leurs coutumes, il entreprit de cimenter les liens épars de cet édifice par la centralisation et l'unité. Sous ce rapport il prépara les voies à l'Assemblée Constituante, il fit tout ce que les temps permettaient, car il n'était pas encore possible au XVIIe siècle d'étendre sur le royaume le niveau d'une complète uniformité et d'effacer les souvenirs des nationalités rivales, pour y substituer une France de convention. C'était beaucoup alors que d'ouvrir la porte par où toutes ces races si fières de leur passé et si peu disposées au pardon devaient sortir un jour en se donnant la main comme les filles soumises d'une mère bien-aimée.

Colbert, fils d'un drapier de Reims, et formé aux affaires à l'école de Mazarin, fut le digne instrument de cette pensée. On pouvait justement lui reprocher les moyens peu honorables dont il s'était servi pour hâter la disgrâce de Fouquet, l'avidité avec laquelle, répudiant sa condition première, il s'était laissé aller au désir d'a-

noblir sa race : ces torts appartenaient à l'homme, le secrétaire d'État les fit oublier.

C'était un homme de pierre (1), au regard terne, au front plissé, à la parole rare, au geste froid, et cachant sous cette rude enveloppe une âme ardente et un cœur irascible. Il lui fallait du temps pour assembler ses idées et pour arranger un plan, mais, sitôt que sa pensée était arrêtée en lui, elle se manifestait par des actes empreints de logique et d'intelligence. Il étudiait avant de conclure, il hésitait avant de prendre une détermination, mais, une fois sa volonté fixée, il en poursuivait l'accomplissement avec une opiniâtreté tyrannique et inébranlable. Un tel homme, pour s'élever à des conceptions grandes, pour briser la routine obscure et y faire succéder de vastes desseins, avait besoin qu'un génie plus généreux donnât l'impulsion à son âme et l'enflammât d'une ambition utile. Louis XIV se chargea de ce soin. Sous un roi moins dévoué à une mission brillante, Colbert n'eût été qu'un commis laborieux et appliqué; sous le maître qui sut le deviner et lui trouver un digne rôle, il fut un ministre de souvenir impérissable. Dans les œuvres d'industrie, c'est une roue de cuivre qui fait marcher une aiguille d'or, mais, dans l'action simultanée de Louis XIV et de Colbert, il semble que ce fut à une roue d'or qu'une aiguille de cuivre dût de marquer si bien les progrès de la civilisation française.

Louis XIV, aussi longtemps du moins que l'âge et le souci des affaires publiques le lui permirent, sut merveilleusement allier l'éclat du trône et les devoirs de la royauté; s'il imita le faste des monarques absolus de

(1) Un poëte du temps ne craignit pas de l'appeler *vir marmoreus*.

l'Orient, il en tempéra l'éblouissante magie par le soin qu'il prit de se rendre accessible à son peuple. Ceux qui déclament le plus contre son despotisme ignorent peut-être que toute personne connue pouvait obtenir de lui une audience particulière, et qu'il était loisible à chaque Français de lui adresser des plans ou des requêtes. Lorsque les idées ainsi soumises au roi paraissaient mériter quelque attention, elles étaient discutées en conseil, et l'auteur du projet était quelquefois appelé à cette délibération. Le roi écrivait souvent de sa main les dépêches les plus longues et les plus minutieuses, et ne signait rien qu'il n'eût préalablement examiné.

Le premier devoir de Colbert, agissant sous l'œil de Louis XIV, fut de mettre un peu d'ordre dans la perception des finances. L'administration de Mazarin avait introduit pour la seconde fois, dans ce service, les abus et les dilapidations qu'il avait fallu tant de peine à Sully pour réprimer. A la mort du cardinal, les revenus de l'impôt s'élevaient à près de quatre-vingt-deux millions, et les besoins de l'État ne dépassaient pas cinquante-deux millions quatre cent mille livres de la monnaie d'alors; mais, grâce aux concessions de toute nature, il n'entrait que trente-trois millions, ou à peu près, dans le trésor; le reste soldait les frais de perception et demeurait la proie des traitants. A la mort de Colbert, et malgré les longues guerres dont il avait fallu payer les dépenses, l'impôt net produisait quatre-vingt-douze millions et environ sept cent mille livres, pendant que les frais excédants ne dépassaient pas vingt-trois millions trois cent soixante-quinze mille livres. Pour arriver à ce résultat, il avait fallu soumettre les comptables à des règles aus-

tères dont ils ne s'étaient que trop écartés, et modifier dans ses détails et dans son ensemble tout le système de perception. Les doctrines du pouvoir absolu avaient rendu cette tâche plus facile ; elles avaient contraint les communes à souffrir que la moitié de leur octroi fût dévolue au trésor royal, sous prétexte d'en régulariser la gérance; elles avaient réduit au silence les gens dont on supprimait arbitrairement les gages et les offices, les créanciers dont on réduisait la rente, et qui, s'ils osaient se plaindre, étaient mis en prison comme des coupables. C'est ainsi que le despotisme réforme les abus ; il fauche à sa manière comme les révolutions populaires. Les pouvoirs qui respectent la loi ou les droits acquis sont réduits à des formes plus lentes, mais plus justes.

Cependant tout ne se passa point de cette façon brutale : Colbert fit instituer une chambre de justice qui rechercha la conduite des financiers, et leur fit restituer des sommes considérables ; l'impôt onéreux des tailles fut réduit de vingt millions ; cette diminution dans le revenu fut comblée, et au delà, par des taxes sur les objets de consommation, et les contributions indirectes rapportèrent amplement au fisc ce qu'on abandonnait à l'agriculture et à la propriété foncière.

On était loin de cette unité qui fait aujourd'hui de la perception du revenu public une opération d'une simplicité extrême ; il fallait alors distinguer entre les pays d'élections, les pays d'états et les pays d'imposition, dans chacun desquels l'impôt était perçu et réparti d'une manière spéciale ; il fallait reconnaître la limite variable qui séparait les attributions des trésoriers généraux et celles des intendants, ceux-ci surveillant en même temps au

nom du roi la double action de la police et de la justice (1).

Lorsque le roi avait arrêté au conseil des finances ce qu'il lui plaisait de lever sur le peuple, on rédigeait un brevet déterminatif de la somme à laquelle chaque généralité devait être imposée. Une expédition de ce brevet était adressée à chaque intendant, une autre à ceux des bureaux de finances qui avaient droit de donner leur avis sur la répartition de l'impôt.

Dans les pays d'élections, le bureau des finances jouissait presque toujours du droit d'informer, en concurrence avec l'intendant, sur les ressources de la généralité, et d'envoyer son avis au conseil. D'après les observations combinées de l'intendant et du bureau, le conseil faisait la répartition de l'impôt, et adressait à l'intendant autant de commissions séparées qu'il y avait d'élections dans son ressort. Le travail continuait sous la double inspection de l'intendant et des élus, ceux-ci chargés de faire dégrever les paroisses qui leur semblaient injustement taxées. Les percepteurs procédaient ensuite, dans chaque paroisse,

(1) Les trésoriers généraux des finances constituaient, sous le titre de bureau des finances, un tribunal inamovible, dont l'étendue de la juridiction répondait à celle d'une recette. Le territoire qui composait cette juridiction portait le nom de généralité. (État de choses régularisé sous Henri III.)

Les bureaux de finances réunissaient les attributions des trésoriers et des généraux des finances, et jouissaient d'une grande autorité dans les provinces. Ils avaient l'administration de l'impôt direct. C'était sous leur surveillance, et sauf appel à leur justice, que la répartition de cet impôt était faite par les élus. Mais les bureaux ne conservèrent pas longtemps leur autorité, elle leur fut enlevée par les intendants.

Ceux-ci, d'abord révoqués en 1648, à cause des réclamations des parlements, furent rétablis en 1653 avec un titre qui leur conférait des pouvoirs encore plus étendus que le premier. (Ils reçurent le titre d'intendants de justice, de police et de finances.) Depuis cette année-là, des arrêts du conseil dépouillèrent peu à peu les bureaux des finances de leur autorité en matière d'impositions; toutefois on leur laissa quelques droits d'ailleurs sans importance sérieuse.

à la confection du rôle, et quand le rôle avait reçu l'approbation de l'officier de l'élection, il devenait exécutoire; et l'impôt, perçu par le collecteur, était remis au receveur des tailles, qui le versait entre les mains du receveur général.

Dans les pays d'états et d'imposition on suivait une marche différente. Les états de la province s'assemblaient à des intervalles périodiques souvent fort éloignés, et faisaient eux-mêmes la répartition de l'impôt. Les droits et l'intervention des états variaient selon les différentes localités et selon les capitulations par lesquelles les provinces avaient consenti à être réunies à la France. Dans les pays d'imposition, les moins nombreux, l'action du fisc subissait moins de contrôle ou de résistance, mais quelquefois les chambres des comptes faisaient elles-mêmes la répartition des taxes. Enfin, certains pays se libéraient par abonnement ou par des tributs fixes qu'il n'était point permis de modifier.

Ce qui nous semble chaos et confusion était un ordre régulier, si on le compare à l'état de choses que cette organisation dut remplacer; mais, pour que les abus ne se fissent pas jour au travers, le gouvernement avait besoin d'une vigilance infatigable et d'une attention extrême à balancer les recettes et les dépenses. Colbert, même de son vivant, eut la douleur de voir introduire le trouble dans le service qu'il dirigeait avec une si patiente sollicitude. Ce qu'il économisait pour le service du roi, son collègue Louvois le dépensait à pleines mains pour faire face aux frais de la guerre, et le roi lui-même le prodiguait en de fastueux monuments et en de splendides fêtes. Vainement il avait repoussé comme ruineuse la ressource du crédit, il lui fallut recourir à des emprunts et

se procurer l'argent à des conditions usuraires, lui qui avait réduit l'intérêt légal de l'argent au denier vingt; mieux inspiré peut-être, il trouva de précieux avantages dans l'établissement des deux monopoles du tabac et du timbre.

C'est un reproche ordinaire adressé à la mémoire de Colbert, que celui d'avoir négligé l'agriculture aux dépens du commerce et de l'industrie; mais cette accusation, trop légèrement acceptée par les historiens, ne nous paraît point fondée à tous égards. Sous la minorité de Louis XIV, la taille, impôt qui pesait essentiellement sur les campagnes, avait été porté au taux excessif de cinquante-trois millions; Colbert, qui déjà avait procuré aux laboureurs une remise de trois millions par eux dus au trésor, obtint du roi qu'il leur serait accordé une diminution annuelle de dix-huit millions, c'est-à-dire plus du cinquième du budget de la France. Il prescrivit de ne procéder aux saisies des immeubles et des récoltes qu'en usant des plus sages tempéraments. Il entreprit même de faire un cadastre général, vaste opération qui de nos jours n'est point encore terminée, et qui sous Louis XIV dépassait les forces de l'administration publique.

Colbert encouragea l'agriculture en faisant réparer ou au besoin ouvrir les chemins et les routes, et on peut lui reprocher d'avoir, sous le point de vue de la largeur, dépassé les bornes de l'utile. Cela tenait à un système de grandeur dont aucun détail ne pouvait être affranchi. Colbert avait l'intention de supprimer les corvées, contribution en nature qui retombe sur le laboureur pauvre. Il établit au Louvre une pépinière pour les parcs et les jardins des maisons royales, et ce fut à ses encouragements que la France dut de voir s'étendre la culture du mûrier.

Il améliora l'administration des haras, avant lui fort négligée, et chargea des commissaires de parcourir les provinces pour empêcher le défrichement abusif des bois et la dévastation des forêts. Il conçut la pensée du canal de Bourgogne, et fit commencer le canal du Languedoc, entreprise immense et qui suffirait à elle seule pour glorifier un règne.

Pour encourager la noblesse à se livrer aux travaux agricoles, Colbert obtint de Louis XIV que tout gentilhomme qui cultiverait ses terres jouirait d'une pension : il fit également décider que toute famille d'hommes taillables qui compterait douze enfants obtiendrait une allocation annuelle de mille livres. On regrette que, préoccupé de craintes peu fondées, il ait prohibé l'exportation des grains et la circulation de cette précieuse denrée à l'intérieur du royaume. Ces entraves introduites dans le commerce des céréales ralentirent les efforts des propriétaires des terres médiocres et l'industrie de ceux qui défrichaient les landes. Mais la science des économistes n'avait pas encore fait les progrès qui depuis ont, sur ce point, modifié les préjugés nationaux.

Fort de la confiance du roi, secondé par le chancelier et énergiquement résolu à ramener l'ordre dans toutes les branches de l'administration publique, Colbert s'entoura des conseils de tous les hommes spéciaux, et fit publier à divers intervalles des codes qui embrassèrent dans leurs dispositions la procédure civile, l'instruction criminelle, le commerce, les eaux et forêts, la marine. Les célèbres ordonnances de Louis XIV présentèrent, pour la première fois peut-être (1) depuis les établissements de saint

(1) Il convient, en effet, de faire exception en faveur des anciens codes connus sous les noms d'Édits de Blois et Édits de Moulins.

Louis, un caractère de législation générale : elles eurent moins pour objet de résoudre des difficultés accidentelles que de régir pendant longtemps l'avenir.

Les rédacteurs de ces codes coordonnèrent avec précision tout ce que la jurisprudence, les statuts, les règlements, les édits et les ordonnances renfermaient de principes acquis, de dispositions éprouvées. Ce fut un travail devant lequel la pensée recule et qui ne pouvait être mené à terme que par les hommes laborieux et érudits de cette génération dont les débris sont demeurés si grands. Sans doute ces réformes renfermèrent bien des parties défectueuses; leur application exacte à la France moderne serait impossible, elle choquerait souvent les notions que nous avons reçues sur la justice et la liberté; mais, si imparfaites qu'on les suppose, elles n'en contribuèrent pas moins à pousser la société dans les voies de la civilisation et du bien-être. Elles furent entre le moyen âge et l'état présent comme une transaction et un lien nécessaire qui rattachèrent l'expérience pénible et les tâtonnements infructueux du passé à la légitime prise de possession de la loi par le progrès. Ce qu'on a tant admiré dans le grand capitaine qui régénéra l'ordre social au début de ce siècle, c'est la création de ces vastes codes que malgré leurs défectuosités l'Europe nous envie : or ce fut un travail de même nature, et bien autrement difficile, qui fut accompli sous Louis XIV, alors que les règles du droit étaient mille fois plus confuses et plus incertaines que ne les trouva le premier consul. Ajoutons que les codes dont nous aimons à nous vanter ne sont bien souvent que la reproduction, plus simple, plus sobre, généralement améliorée et rendue plus humaine, des ordonnances que promulgua Louis XIV, après les avoir fait discuter dans

son conseil. Aussi, pour peu qu'on veuille étudier sérieusement notre législation civile, administrative et commerciale, est-on forcé de reconnaître que le ministère de Colbert est le véritable point de départ des règles que nous suivons, et que nous avons revêtues d'un langage moderne. Cette vérité apparaît surtout chaque fois qu'il s'agit d'organisation maritime : les règlements que Louis XIV fit publier sur cette matière furent le fruit de l'expérience des autres nations, dont on consulta avec attention les précédents et les usages. Une réflexion qui s'applique à la législation civile, c'est que Louis XIV n'entreprit point le travail prématuré d'établir pour toute la France l'unité du droit civil et des coutumes : quoique au plus haut degré de la puissance humaine, il recula devant le danger de froisser les nationalités provinciales, encore vertes et vigoureuses : ce fut assez pour lui d'imposer à ses peuples l'unité d'administration et l'unité de pouvoir politique; on ne heurte pas si facilement les mœurs que l'histoire.

Louis XIV considérait avec trop de jalousie la puissance de l'Angleterre et de la Hollande, pour ne pas chercher à doter son peuple des mêmes éléments de prospérité : l'industrie et le commerce maritime reçurent de sa main de précieux encouragements; assisté de Colbert, ou, pour mieux dire, agissant par ce ministre, (et peut-on séparer la gloire due à la pensée de la louange qu'il faut rendre à l'exécution?) il favorisa les manufactures en leur assurant de nombreux débouchés au dehors, et en les plaçant, à l'intérieur, sous l'abri de tarifs protecteurs fort rigoureux à l'égard de l'industrie étrangère. Les règlements de saint Louis, modifiés par les édits de Henri III (1581) et de Henri IV (1597), faisaient alors

à la fabrique française une condition servile et routinière, non qu'ils fussent d'ailleurs à mépriser; car, s'ils avaient restreint dans de trop étroites limites l'intelligence de l'ouvrier, ils avaient contribué en revanche à maintenir des traditions et à conserver des procédés grâce auxquels les produits nationaux avaient gardé cette empreinte originale qui fait encore leur réputation. Colbert se borna avec raison à modifier ce régime en ce qu'il avait de tracassier et d'exclusif, l'appropriant avec bonheur aux besoins nouveaux. Il créa des inspecteurs instruits chargés de répandre au sein des fabriques les procédés les plus utiles, qu'il faisait acheter ou surprendre à l'étranger par d'habiles émissaires. Une foule d'industries naissantes reçurent de lui des encouragements efficaces, soit par des avances de capitaux ou des exemptions de charges, soit par des lois protectrices qui leur assuraient le bénéfice du marché national.

C'est par de tels efforts que la France s'enrichit et prit le premier rang au milieu des nations manufacturières. Les fabriques de draps d'Abbeville, de Louviers, de Sedan, d'Elbœuf, celles des étoffes de soie de Lyon et de Tours furent à peine fondées, qu'elles ne connurent point de rivales en Europe. On surpassa Venise dans l'art de couler des glaces, on perfectionna l'horlogerie, on cultiva la garance, on étala sous les yeux des peuples éblouis les fastueux tapis de la Savonnerie, de Beauvais et d'Aubusson. La France eut ses fabriques de dentelles, ses ateliers où l'on soumettait aux combinaisons les plus ingénieuses le cuir, le fer, l'acier et l'argile.

La sollicitude de Colbert assura à la fois à ces manufactures des matières premières et un facile écoulement.

Pendant que les puissances étrangères cherchaient à se garantir par des tarifs élevés de l'invasion de nos produits, on paralysa leurs efforts en établissant des marchés factices, en créant des colonies. La suppression du droit d'aubaine, à Marseille, attira dans ce port les manufacturiers et les capitalistes étrangers, et contribua à asseoir notre prépondérance dans les mers du Levant; quatre compagnies exploitèrent les régions de l'Asie, les Indes Occidentales, les côtes de l'Afrique et les mers du Nord; on institua des chambres de commerce et des chambres d'assurance, on organisa des entrepôts, on favorisa le transit, et, sur toutes les frontières, les douanes furent chargées de faire exécuter des tarifs établis avec un soin extrême, avec une connaissance profonde de la situation de l'industrie étrangère et des résultats éventuels de la concurrence. Ce fut le temps où s'élevèrent les magnifiques constructions des ports de Toulon, de Rochefort et de Brest; celui où Bordeaux, Nantes, Saint-Malo et Dunkerque firent connaître et respecter le pavillon français sur tous les rivages des deux hémisphères.

L'école des économistes modernes, celle qui a pris pour principe, « laissez faire, laissez passer, » reproche à la mémoire de Colbert l'élévation des tarifs que ce ministre célèbre crut devoir établir pour garantir l'industrie française de la concurrence étrangère : ce n'est point ici le lieu de discuter la valeur de cette accusation et de la doctrine au nom de laquelle on la formule. L'expérience n'a guère consacré dans ses applications absolues une théorie qui a sans doute le mérite d'être large et favorable à la consommation, mais qui, assez belle au point de vue cosmopolite, pourrait avoir, pour les nations qui l'adopteraient prématurément, l'inconvénient de les rendre

dupes de leur propre confiance. Généralement ce sont les peuples qui redoutent le moins la concurrence industrielle qui proclament cette maxime, et toutefois bien peu se hasardent à la prendre pour base de leurs règlements. L'Angleterre, malgré l'incontestable supériorité de sa fabrication, hérisse ses côtes de tarifs soupçonneux. N'est-ce point assez montrer que le problème en est demeuré à l'état d'étude, et peut-on avec justice blâmer Colbert d'un système qui maintint la richesse et la prospérité du royaume? De quelque façon d'ailleurs qu'on résolve la question pour le présent et pour l'avenir, c'est en tenant compte des faits de l'époque qu'il faut apprécier la pensée de Colbert, et, sur ce terrain, nous croyons que le régime protecteur ne peut être battu en brèche.

Ce n'était point assez que d'ouvrir des marchés à la production indigène, il fallait encore donner au commerce extérieur les garanties de sécurité dont il avait besoin. Colbert le comprit et trouva dans l'assentiment de Louis XIV la force de volonté qui pouvait seule surmonter les obstacles. En peu d'années la France eut une marine formidable et montra à l'Europe cent vaisseaux de guerre et soixante mille matelots, force disproportionnée avec les ressources réelles du pays. Par malheur Seignelai, fils et héritier de Colbert, ne sut pas organiser cette marine sur le pied de l'inflexible discipline que Louvois avait imposée à l'armée de terre : la faveur fit souvent les chefs, et le mérite de cour fut souvent préféré aux titres légitimement acquis par des services plus utiles. De là vint que, sous Louis XIV, la France eut beaucoup de vaisseaux et pas une flotte, parce qu'elle comptait parmi ses marins beaucoup d'hommes

de cœur et de brillants aventuriers, mais peu d'officiers instruits à l'obéissance et façonnés par la hiérarchie.

Les détails que nous venons d'esquisser, et que nous sommes réduit à resserrer dans un cadre trop étroit, donneront peut-être quelque idée de l'établissement monarchique de Louis XIV au plus haut point de sa splendeur. A mesure que l'on avancera dans l'histoire de ce règne, on verra les traits qui précèdent se modifier et s'altérer, on distinguera entre la vieillesse du grand roi et l'époque où, dans la plénitude de son intelligence et de sa force, il organisa, il administra, il gouverna. Plus tard, les querelles religieuses absorberont l'activité des esprits, et ouvriront un déplorable refuge à l'esprit frondeur; le gouvernement, étonné de ces luttes dont les acteurs se passent de lui et répudient son arbitrage, interviendra violemment dans la question, et se fera, trop souvent pour sa gloire, persécuteur minutieux et sans dignité. Louis XIV jettera un regard d'inquiétude sur l'indépendance de l'Église, et recherchera, dans les traditions de Philippe le Bel, s'il n'existe aucun moyen de placer la direction des consciences sous la discipline du pouvoir civil. Tuteur des rois, il se résignera à accepter pour lui-même la servitude privée et la curatelle d'une femme. Les dernières années seront remplies de plus de misères et de plus de deuil que la première moitié de son pouvoir n'avait compté de triomphes et de vanités, et cependant la main de Dieu, qui châtiera son orgueil en le brisant comme un roseau, n'effacera pas de cette figure froide et imposante l'empreinte de la majesté et de la gloire.

On s'exposerait d'ailleurs à méconnaître les faits, si l'on supposait un seul moment que la monarchie de Louis XIV, sortie tout armée du cerveau de ce roi, s'éta-

blit sans obstacle et ne rencontra de la part des peuples qu'un assentiment officiel. Pour peu que l'on creuse avant dans l'histoire de ce règne, on découvre des mécontentements sourds, des résistances réelles. L'admiration ne suffisait pas pour tempérer les uns, la crainte pour prévenir les autres. La France entière n'était point à Paris ou à Versailles, et c'est en vain que le gouvernement de Louis XIV semblait vouloir le dissimuler : lorsque mourut Colbert, ce grand homme qui portait aux yeux de tous la responsabilité du système, le peuple, rassemblé tumultueusement au pied de son hôtel, attendait, en rugissant, son cadavre pour le traîner dans la boue, et les troupes royales étaient occupées à garantir le calme de cette agonie.

Les provinces, qui profitaient moins encore que Paris de la pompe royale et de l'éblouissement des fêtes, trouvaient souvent bien lourd le fardeau des impôts et des taxes de guerre. Des mouvements projetés en Normandie obligèrent le roi d'envoyer le maréchal de Créqui dans cette contrée; en Bretagne, le peuple se souleva, brûla les barrières, les registres du fisc et les bureaux de perception : il fallut envoyer des troupes pour le forcer à se soumettre, mais ce moyen rigoureux ne fit que réprimer les égarements de la misère sans en alléger les souffrances. Il en coûta la vie au chevalier de Rohan, le rejeton d'une illustre race, qui avait accepté la mission de diriger le soulèvement, et qui eut la tête tranchée en place de Grève. Louis XIV, voulant paraître aussi inflexible que Richelieu, crut devoir étouffer dans le sang cette révolte, tentative désespérée du parti provincial et de la féodalité déjà éteinte. La Bretagne n'en obtint pas moins la diminution des charges qui pesaient sur elle. La

Guienne fut traitée avec une plus grande rigueur : le peuple, la bourgeoisie et le parlement de cette province ayant trempé dans la sédition, le maréchal d'Albret entra dans Bordeaux avec douze mille hommes, et y rétablit par la force l'autorité du roi. Bordeaux perdit à la fois son parlement, qui fut transféré à Condom, et ses priviléges municipaux, que Louis XIV abolit sans retour. Pour tenir en respect cette ville remuante, le roi fit élever le château Trompette, qui lui ôta pour l'avenir jusqu'à la pensée de se montrer rebelle. Louis XIV vint plus difficilement à bout du Béarn : il se vit contraint, pour en finir avec les résistances de ce pays, d'accorder aux insoumis des lettres d'abolition absolue. Plus tard on vit ce prince reculer devant ses propres édits : ce fut le jour où, dans les provinces du Périgord et du Quercy, les habitants, ayant refusé de payer les taxes dont étaient grevés les actes de l'état civil, forcèrent plusieurs gentilshommes de marcher à leur tête, et prirent d'assaut la ville de Cahors, quoique défendue par deux bataillons. Sans vouloir donner à ces symptômes de mécontentement une importance exagérée, ils méritent qu'on en tienne compte, alors surtout qu'on les rapproche des querelles qui s'élevaient dans l'ordre des questions religieuses. On reconnaît donc qu'en dehors de la superficie la lutte n'avait point disparu de la société, qu'elle avait tout au plus changé de terrain et de drapeau.

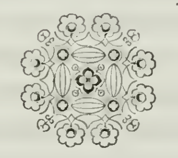
Pour maintenir son pouvoir contre cette activité des esprits qui cherchait incessamment sa nourriture et son théâtre, Louis XIV employa la seule politique ordinaire des rois intelligents et forts : il occupa la nation à guerroyer contre l'Europe, et parce que, de tous les moyens employés pour détourner l'opinion et populariser un rè-

gne, la gloire militaire est celui qui s'use le plus vite, il ajouta à cette illustration des armes les généreuses séductions de la littérature et des arts. Ce fut par là qu'il arriva à distinguer son despotisme civilisateur de cette tyrannie brutale qui s'impose uniquement par la force et le fatalisme aux populations dégénérées de l'Orient.

Mais ce qui, avant toutes choses, fit accepter par la France le gouvernement de Louis XIV, c'est qu'il fut tempéré par l'esprit de société qui distingue si éminemment notre pays. Louis XIV possédait à un très-haut degré la délicatesse de goût et de sentiments qui plaît à l'élite de la population française, et ces qualités, loin de nuire à Sa Majesté, ne faisaient qu'ajouter un nouvel éclat à la couronne. Il fut, quoi qu'on ait pu dire, un monarque vraiment national et qui réunissait en sa personne les qualités sérieuses et brillantes de son peuple. L'esprit du monde, bien qu'il ouvrît de nouvelles sources de corruption, rendait le pouvoir aimable, et ses formes faisaient passer sur le scandale d'un grand nombre d'abus.

Ce caractère communicatif et social, cette élégance dans les mœurs, cette aisance et cette facilité d'expression, tous ces dons que la nature semble avoir particulièrement réservés aux Français, se concentrèrent, comme dans leur foyer naturel, à la cour du grand roi, et firent d'elle, pour le pays, un modèle toujours envié et toujours respecté : la France, loin d'être, comme elle le devint plus tard, jalouse des supériorités de tout ordre qui cherchaient leur place autour du prince, se montrait fière de cette cour brillante, comme d'un privilége ou d'un patrimoine. C'était par la politesse exquise de ces seigneurs qu'elle se façonnait elle-même à l'urbanité et à la civilisation, et se voyait en droit de tourner en raillerie l'éti-

quette si gauche, les vanités si grossières des autres cours de l'Europe. Et comment n'aurait-elle pas pardonné sa puissance à un prince qui remettait en ses mains le sceptre frivole de la mode? Quel autre représentant plus digne de sa grandeur eût-elle pu choisir? Aimer le roi et se dévouer à sa personne n'était-ce pas, en d'autres termes, se consacrer à la patrie et servir l'honneur? Il ne s'agit pas de peser ces sentiments dans la balance des révolutions modernes qui ont affaibli tant de chevaleresques croyances, on ne les comprendra bien qu'en se rapportant à ce siècle illustre que nos gloires contemporaines n'ont point le droit de reléguer dans l'oubli.



CHAPITRE VII.

LITTÉRATURE. — ARTS. — SCIENCES.

Les conquêtes de l'intelligence ne font point couler les pleurs des mères, l'histoire se plaît à les célébrer; elles purifient les grands règnes de la gloire des armes; elles sont la protestation vivante de la pensée contre la force; elles aplanissent les barrières qu'élève la guerre entre le vainqueur et le vaincu. Heureux le prince qui attelle à son char ces généreuses captives qu'on appelle l'éloquence et la poésie; en échange de quelques sourires faciles, il obtiendra d'elles un nom destiné à traverser les âges, et l'époque de sa vie sera pour la littérature et les arts comme une nouvelle ère de laquelle ils recommenceront à compter.

C'est par là que le siècle de Louis XIV prit place au rang de ceux qu'honorent les noms de Périclès, d'Auguste et de Léon X. Singulier privilége du génie et du goût! l'œuvre monarchique du grand roi est tombée sous

les révolutions, sa puissance militaire a été abaissée de son vivant, et cette immortalité, que n'ont pu lui donner ses institutions, ses troupes, son orgueil, quelques écrivains perdus dans la foule de ses courtisans ou de ses sujets, des orateurs et des statuaires la lui ont conquise à jamais. Grâce à eux, le règne de Louis XIV est devenu le point de départ de la civilisation moderne, le digne objet de l'admiration des peuples.

Cette période littéraire avait d'ailleurs été suffisamment préparée : après le seizième siècle, illustré par des prosateurs féconds et naïfs, par des poëtes qui ne furent pas toujours dépourvus d'inspiration ou de verve, Malherbe était venu, et Racan ne s'était point montré indigne disciple de ce maître; Régnier, esprit inculte et grossier, mais incisif, énergique, et docile encore aux traditions de la muse gauloise, avait publié au commencement du siècle des satires que Boileau, plus chaste et plus correct sans doute, ne sut point toujours faire oublier; Balzac, malgré les abus et les fautes de goût qui déparent sa diction, venait de donner au style une élégance et une harmonie jusqu'alors inconnues; l'Académie française, instituée depuis un petit nombre d'années, s'était attribué pour mission de recueillir et de conserver les règles de l'art; de patients efforts, des essais souvent entachés de ridicule, néanmoins, consciencieux dans leur but, avaient jeté la poésie et la prose dans des voies qui semblaient nouvelles et qu'avaient cependant parcourues les impérissables modèles de l'antiquité : c'était donc, en dépit du joug tyrannique de Richelieu, ministre aussi petit dans les lettres que grand dans les affaires de l'État, c'était pour la France un moment de transition durant lequel le génie, cherchant sa route, s'étonnait que l'in-

strument, la langue nationale, ne répondît pas encore à ses légitimes et laborieuses espérances.

Pierre Corneille résume en lui les imperfections et les grandeurs littéraires de cette période ; c'est un de ces colosses qu'il faut voir de loin, parce que l'ouvrier de génie qui a taillé leurs vastes membres n'a pas eu le temps de donner la dernière main à son œuvre. Lorsqu'on relit, de nos jours, les tragédies de cet homme illustre, on s'étonne que la même main ait laissé de son talent des empreintes si fort inégales. Qu'importe, au surplus, le flot des vers boursouflés ou médiocres échappés à Corneille ; la postérité n'a voulu tenir compte que des beautés : par respect pour une gloire si haute, elle a jeté le voile sur les tentatives informes que le poëte essaya à son début et à son couchant ; elle a pieusement évité d'élever de froides chicanes sur les détails secondaires et sur des ornements choisis peut-être sans délicatesse de goût. Lorsque la gloire de la patrie est identifiée à la renommée d'un homme, c'est pudeur que de ne pas amoindrir l'une en voulant, même avec justice, chercher des ombres à l'autre.

Lorsque Louis XIV, encore enfant, monta sur le trône, Corneille avait déjà doté la scène tragique de ses plus remarquables chefs-d'œuvre. *Le Cid*, *Les Horaces*, *Cinna*, enfin *Polyeucte*, le drame chrétien par excellence, avaient été successivement représentés sous l'administration du cardinal Richelieu, et le ministre n'avait pas rougi d'être jaloux du poëte ; du fond de son cabinet, où de plus dignes soins auraient dû l'absorber, Richelieu avait ourdi contre *le Cid* une cabale formée de plusieurs misérables auteurs que l'envie, aussi bien que les excitations du cardinal, réunissait contre la gloire de Cor-

neille. Scudéri se chargea d'assumer sur lui la responsabilité des premiers coups ; il publia contre *le Cid* une fastidieuse critique où l'esprit de dénigrement s'allie merveilleusement avec l'orgueil du pédantisme. Corneille répondit, et Richelieu, pour humilier dans les règles le poëte dont la célébrité l'importunait, prescrivit à l'Académie française de s'ériger en tribunal dans cette étrange cause. L'Académie, quoique placée sous la suzeraineté du cardinal, s'honora par l'indépendance de son jugement. Tout en appréciant d'une manière étroite, autant que le permettait la portée d'esprit de ses membres, le drame de Pierre Corneille, elle fit la part de l'éloge assez grande pour que la gloire du poëte fût mise à l'abri de toute agression. L'académicien qui rédigea cette sentence était ce même Chapelain que Boileau a trop souvent bafoué, et qui, bien que versificateur dur et médiocre, jugeait sainement le talent d'autrui et possédait à un degré peu commun les qualités du critique. Les lettres durent beaucoup à Chapelain ; il eut l'honneur de désigner à Colbert ceux des écrivains dont le talent devait être encouragé, et il fut assez honnête homme pour appeler sur ses propres ennemis les faveurs et les pensions du pouvoir.

A l'époque où parut *le Cid*, notre littérature cherchait des idées et des modèles dans les ouvrages de l'école espagnole. Sous les deux reines que la race des Médicis avait données à la France, il avait été de mode de s'inspirer aux sources italiennes ; le mariage de Louis XIII avec une infante, fille de Philippe III, la régence d'Anne d'Autriche, les rapports politiques devenus plus fréquents entre la France et l'Espagne depuis les guerres de la Ligue, mirent en honneur la littérature castillane et

les imbroglios dramatiques de Cervantes et de Lopez de Vega. On parlait l'espagnol dans les cours de Vienne, de Madrid et de Bruxelles, et la grande prépondérance que la maison d'Autriche avait acquise sous Charles-Quint et ses fils, avait popularisé cet idiome sonore dans les pays policés de l'Europe. *Le Cid* n'emprunta à son origine espagnole que le sujet et certaines scènes qui s'y rattachent mal et font languir l'action : les comédiens les ont supprimées, et rien ne dépare désormais, au point de vue de la forme, ce drame fondé sur une situation neuve et puissamment tragique. Lorsque les spectateurs français virent pour la première fois le spectacle de Chimène luttant entre sa passion et son devoir, et demandant la tête de Rodrigue en tremblant d'être exaucée, ils furent subitement initiés aux merveilles de l'art, et s'éprirent d'une soudaine admiration. Pendant longtemps, ce fut une façon proverbiale que de dire : « Beau comme *le Cid.* »

Deux routes se présentaient dès lors à Corneille : encouragé par son dernier succès, il pouvait extraire de nouveaux trésors de la littérature espagnole, encore en friche ; il lui était loisible de demander à Shakespeare, trop peu connu de lui d'ailleurs, le secret de ces grandes terreurs qui remuent l'âme, de cette audace qui brise les règles convenues de l'art et légitime sa révolte par des beautés inattendues ; il refusa de faire un choix, et trouva plus sûr de s'ouvrir un chemin entre ces deux voies offertes à son talent ; ce fut alors qu'il demanda aux traditions de l'antiquité, à la simplicité de la muse grecque des inspirations qui lui suffirent. Pierre Corneille était assez fort pour doter la France d'une littérature nationale, dans laquelle on eût retrouvé les souvenirs de l'école naïve du seizième siècle épurés à la flamme d'un goût plus sûr ; il

recula devant cette épreuve, et, après avoir donné à deux reprises, dans *le Cid* et *Polyeucte*, la mesure de ce qu'il aurait pu tenter, il se réfugia dans le cadre classique du drame ancien, imitant d'ailleurs à sa manière, c'est-à-dire en poëte qui crée. *Les Horaces*, quoique péchant par le manque d'unité, étincellent de passages sublimes; *Cinna*, qui fut représenté la même année, provoqua une admiration unanime : aucune pièce tragique ne l'emporte sur celle-ci par la vigueur du style, la sobre énergie des ressorts et l'imprévu du dénouement : « Votre *Cinna*, mandait Balzac à l'illustre tragique, guérit les malades. Il fait que les paralytiques battent des mains. Vous nous montrez la Rome de Tite-Live aussi pompeuse qu'elle l'était au temps des Césars, et ce que vous prêtez à l'histoire est encore meilleur que ce que vous empruntez d'elle. » L'année suivante (1640) *Polyeucte* vint enlever de nombreux transports et imposer plus que jamais silence à l'envie. Déjà cependant on commence à pressentir que le poëte va bientôt atteindre le versant de son génie. Les beautés sont plus apparentes, plus sublimes, mais les taches se sont en même temps élargies. Pour comprendre le sacrifice de Polyeucte, pour reconnaître ce qu'il y a de généreux dans le rôle de Pauline, pour rendre justice à ce dénouement miraculeux où la grâce divine relève Félix de son juste opprobre, il faut croire, penser, aimer en chrétien. Ce fut pour cela que l'hôtel Rambouillet douta du succès de cette pièce admirable, et que le peuple, fortement imbu de sa foi, vengea le poëte des craintes d'un aréopage de précieuses.

La *Mort de Pompée* et *Rodogune*, la première de ces deux tragédies, malgré le beau rôle de Cornélie; l'autre, en dépit de son cinquième acte, le plus terrible qui soit à

la scène, attestent à des degrés inégaux les symptômes de la déchéance de Corneille. Déjà le poëte a renoncé à la simplicité de ses premiers plans, pour multiplier les incidents et remplacer par des effets mal calculés ce qui manque au style du côté de la pureté et de la pompe. Ces défauts éclatent surtout dans *Héraclius*, et c'est à peine si les invraisemblances dont cette tragédie est surchargée sont balancées par la redoutable situation qui place le tyran Phocas entre deux ennemis parmi lesquels il hésite à deviner son fils et à choisir sa victime : là encore on retrouve Corneille; il est aussi, avec ses mâles allures, dans quelques scènes de *Nicomède*, de *Sertorius*, de *Sophronisbe* et d'*Othon; Attila* renferme encore un petit nombre de vers marqués à l'empreinte du génie, et particulièrement la scène où le *fléau de Dieu* délibère s'il doit s'allier à la puissance de Rome, déjà déchue, ou rechercher l'amitié des Francs, encore jeunes à la gloire; mais ce sont là de derniers et de bien rares éclairs d'un génie fatigué ou égaré dans ses sentiers. L'âge n'avait point autant affaibli Corneille que le faux goût qui, malgré l'autorité de son talent, se faisait jour dans la littérature et dans les mœurs. La fière liberté du langage romain déplaisait à cette cour, qui repoussait par instinct tout sentiment contraire à la servitude; on avait un roi adolescent qui dansait dans les ballets et acceptait des rôles imaginés par Benserade : à quoi bon faire entendre à cette orgueilleuse majesté des maximes bonnes tout au plus à nourrir les espérances du parlement et de la Fronde; Rome sentait le collége, et l'on trouvait plus digne des loisirs du prince de remplacer ses consuls un peu anarchiques par les amours de *Psyché* et les machines d'*Andromède*. Et ce qu'il y eut de malheureux, c'est que le

génie de Corneille ne le garantit point de ce ridicule engouement : le grand homme se fit petit pour plaire à son public, et n'eut pas même la consolation d'être dédommagé par les applaudissements de la cour du temps qu'il perdait à des œuvres indignes de lui.

L'élégant, l'harmonieux Racine luttait avec succès, dès ses premiers pas, contre ce vieil athlète aux bras épuisés. Les deux premières tragédies du rival de Corneille appartiennent, comme les tentatives surannées de l'auteur d'*Agésilas*, à une période d'affadissement dramatique dont Molière parvenait seul à consoler le public. Déjà cependant plusieurs vers de *la Thébaïde* et quelques scènes d'*Alexandre* annonçaient à la France un poëte aussi pur que ravissant. *Andromaque* tint ces grandes promesses, et notre patrie put s'enorgueillir de son Euripide, elle qui, dès le jour où *le Cid* avait paru sur la scène, s'était justement vantée de compter un Eschyle au nombre de ses enfants. *Andromaque*, malgré quelques taches qu'il faut imputer plutôt au siècle qu'au poëte, est l'une des pièces qui transporte au plus haut degré le spectateur par la pitié, l'effroi, l'inattendu ; la passion y éclate avec une aveugle fureur dont la nature possède seule le secret ; l'amour maternel y déploie cette chaste énergie qui éveille au fond de l'âme des émotions toujours prévues, mais toujours neuves. Par l'un de ces efforts victorieux qui n'appartiennent qu'au génie, le poëte qui venait de faire passer sur notre théâtre une délicieuse poésie empruntée à Virgile se montra subitement, dans *Britannicus*, l'émule de Tacite et de Salluste. Corneille s'était plu à peindre les Romains, mais il avait grandi leurs proportions et ajouté à leur gloire une pompe de convention, une enflure dont la vérité s'accommode mal. Rac

se montra plus sobre et plus fidèle : il dessina avec une effrayante exactitude les caractères de Néron, de Narcisse et d'Agrippine ; il étala sous les yeux de la ville et de la cour le tableau de la Rome impériale, livrée par ses lâchetés, et plus encore par le juste arrêt de la Providence, aux colères des Césars et à l'avarice des affranchis.

Racine fut moins heureux que Corneille : l'auteur du *Cid* n'avait eu contre lui que la jalousie d'un ministre, et sa gloire avait sans peine prévalu ; Racine, malgré la faveur de Louis XIV et le mérite incontestable de son talent, fut exposé à des cabales et trop souvent aux dédains du public. *Britannicus* fut peu goûté de la foule, mais le suffrage de Boileau dut consoler le poëte méconnu. *Bajazet* plut davantage à ce parterre qui ne comprenait rien à la sévérité du drame antique, et qui battait des mains en voyant des guerriers mahométans soupirer à la façon des habitués de l'hôtel Rambouillet. Ces contre-sens, qu'imposèrent à Racine les mœurs de la cour, n'empêchent point que *Bajazet* ne brille par des beautés du premier ordre : on admire avec raison le caractère d'Acomat et la sauvage jalousie de Roxane. *Mithridate* présente, à un degré plus élevé, les mêmes qualités et les mêmes fautes : si ce grand caractère est rapetissé par une passion ridicule, au point de vue historique, rien n'égale la grandeur de ses projets et de sa haine, et la scène française compte peu de passages aussi sublimes que celui où le vieux roi de Pont, vaincu et mis en fuite, médite les moyens d'aller porter sa vengeance au sein même de Rome ; le rôle de Monime est d'ailleurs tracé avec une délicatesse pleine de charmes ; ce serait le profil le plus exquis d'une figure grecque, si Racine ne se fût surpassé

encore dans *Iphigénie :* cette dernière tragédie étonne par la majesté du style, la touchante simplicité du récit et le pathétique des situations. Des cabales lui firent un moment préférer une pièce du même nom composée de compagnie par « Leclerc et son ami Coras. » Racine s'en vengea par une mordante épigramme, mais il eut plus d'injustice encore à subir lorsqu'il donna au théâtre sa tragédie de *Phèdre*, à laquelle une coterie qui comptait dans son sein madame Deshoulières et le duc de Nevers opposait l'œuvre misérable du poëte Pradon. Tout n'est pas à louer dans *Phèdre :* la fausse galanterie du jour ose s'y produire face à face avec la passion puissante dont Phèdre est animée, et cette autre passion, dangereuse de vérité et d'énergie, emporte la pensée dans une sphère où ne réside plus la pudeur : c'est un spectacle où la part n'est pas faite aussi grande à la vertu qu'à la honte, et où le remords emprunte à la faute une expression qui le rend criminel. *Phèdre* est le chef-d'œuvre de l'art profane; mais c'est en s'arrêtant devant ce tableau, où la nature païenne n'est que trop fidèlement copiée, qu'on sent ensuite tout le prix d'*Esther*, cette création mélodieuse et chaste que le repentir chrétien du poëte, après un silence de douze ans, crut devoir exhaler comme une tardive expiation.

Racine atteignit dans *Athalie* les dernières limites de l'art : tout est beau, tout est grand, tout est sublime dans cette tragédie; les caractères y sont fortement accusés, le style s'y montre revêtu d'une pureté merveilleuse; le poëte a des accents lyriques empreints d'une majesté jusqu'alors étrangère à notre langue; mais Dieu, qui donne de loin en loin quelques parcelles de génie à sa créature, sait lui faire payer, par beaucoup d'amertumes et beau-

coup de larmes, cette redoutable faveur. Racine était un de ceux que leur propre intelligence dévore, et qui, par cela seul qu'ils ont reçu la gloire de sentir davantage, ont dû recevoir, mille fois plus que le vulgaire, le don de souffrir. *Athalie* fut sous ses yeux l'objet des injustes mépris du dix-septième siècle : le théâtre la repoussa; les salons s'imposèrent pour pénitence de la lire, et Racine, en mourant, le cœur brisé par le dédain de Louis XIV, douta de son œuvre et de lui-même.

Pierre Corneille et Racine dominent seuls dans la nomenclature des auteurs tragiques de cette période, mais il serait injuste d'oublier Rotrou, l'auteur de *Venceslas*, et Thomas Corneille, poëte, que la gloire de son frère semblait paralyser, mais qui, dans *Ariane* et *le Comte d'Essex*, ne se montra pas entièrement indigne d'un nom si difficile à porter. L'*Absalon* de Duché, le *Manlius* de Lafosse et la *Médée* de Longepierre offrent des scènes qu'on dirait empruntées à des maîtres plus illustres.

Pierre Corneille, après avoir composé pour notre naissant répertoire *Mélite*, *la Place-Royale*, *la Suivante* et quelques comédies plus médiocres encore, avait enfin donné *le Menteur;* cette pièce ouvrit la route à Molière.

Molière appartient au dix-septième siècle par le génie, au seizième par la pensée philosophique : nous reconnaissons, à l'enthousiasme qu'il soulève dans la portion antireligieuse de la littérature, combien, quoi qu'on en dise, il contribua de l'autorité de son exemple et de son talent à battre en brèche ces principes éternels sur lesquels sont assises la société, la vertu, la famille et la foi conjugale.

Ce qui distingue la grande famille littéraire du règne de Louis XIV, c'est qu'elle est profondément chrétienne,

c'est qu'elle se met avec la certitude et l'humilité de sa foi au service de la religion éternelle : c'est à ces stigmates qu'on reconnaît Bossuet et Bourdaloue, les deux géants de la chaire, et, après eux, Fénelon, si pieux et si charitable, Fléchier, Mascaron, d'Urfé, Despréaux, Racine, Corneille, Descartes, Labruyère et tant d'hommes illustres dont nous aurons encore plus d'une fois à caractériser les efforts. Les erreurs dans lesquelles tomba l'école de Port-Royal ne nous dispensent pas de payer un tribut de reconnaissance et d'éloges à ce qu'il y eut de sincère et de dévoué dans le zèle de plusieurs de ses membres, et nous ne saurions effacer de la liste des auteurs chrétiens Pascal et Nicolle, et plusieurs autres dont nous signalerons ailleurs les remarquables travaux. Mais Molière et, à un degré moins apparent, Jean de La Fontaine suivirent une pensée différente.

Élève de ce Gassendi qui avait entrepris de réhabiliter la philosophie toute sensuelle d'Épicure, Molière se rattache par son maître au scepticisme de Montaigne, à Rabelais, à Régnier; par la finesse de son esprit, il se distingue de la tourbe des écrivains vulgaires, des Bois-Robert, des Ménage, des Saint-Amand, qui ont, avant lui, matérialisé l'art et consacré leur fade poésie à exalter de grossières jouissances; par la mélancolie chagrine et méditative de son humeur, par ses études réfléchies, il suit une autre route que Saint-Évremond, Chaulieu et Chapelle : il est de cette école qui hante les salons de Ninon de Lenclos et cherche à débarrasser la vertu humaine de la sanction de la prière et de l'appui de la grâce. Ce n'est pas qu'il soit directement hostile à la religion, il veut tout simplement s'en passer et s'en tenir aux principes de la morale naturelle et de l'honneur. C'est une

transition, un point de départ vers la philosophie railleuse et ouvertement athée de l'*Encyclopédie* et du baron d'Holbach. Celle-ci viendra à son heure, quand l'indifférence et le doute auront préparé ses voies, et c'est sous plus d'un rapport la mission qu'a remplie Molière. Quand le don Juan qu'il a mis au théâtre disait à un pauvre: « Tu passes ta vie à prier Dieu, et tu meurs de faim; « prends cet argent, je te le donne pour l'amour de l'hu- « manité (1) », l'écrivain se cachait derrière cette impiété, laissant à son personnage l'odieux du blasphème, et au public le soin d'en retenir le sens. Quel chef-d'œuvre que *Tartufe*, si, sous le masque transparent de l'hypocrisie la plus infâme, on ne fournissait aux passions impies le prétexte de souffleter le vrai chrétien! Au fond, nous ne pensons pas que ce fût là le but de Molière, nous croyons qu'il voulut se borner à flétrir un vice de plus, et le plus lâche des vices, parce qu'il échappe souvent à la justice de l'homme; mais Molière, peu soucieux des intérêts de la foi, oublia volontairement qu'il est de ces maux que la pudeur force de cacher, et sa comédie fut une action mauvaise. Que ceux-là qui se révoltent contre notre jugement interrogent leur propre cœur et se demandent le secret de leur enthousiasme pour *Tartufe*. Nous les dispenserons de répondre à haute voix, parce que le respect d'eux-mêmes les forcerait au mensonge; mais leur conscience leur dira si, dans les huées dont ils poursuivent l'hypocrite, ils ne comprennent pas aussi tous les hommes pieux dont la ferveur leur est une menace ou un remords.

Molière sentait sa force et son talent, il comprenait les misères de ses contemporains, il en subissait les ridi-

(1) Molière fut forcé par l'indignation du public de supprimer ce passage.

cules. Valet de chambre du roi, il ne trouvait que difficilement d'autres domestiques de Louis XIV qui consentissent à s'abaisser jusqu'à l'aider à faire le lit de Sa Majesté : ces valets se croyaient gens de trop haute compagnie pour ouvrir leurs rangs à un homme dont la postérité admire le génie, et que les siècles élèveront par-dessus toutes les vanités féodales. Quand de tels hommes se trouvent en face de pareils obstacles, ils ont besoin d'un secours surnaturel pour ne point se révolter contre l'ordre social : Molière consacra sa vie à ruiner ces travers qui le maintenaient sous le joug, et sans cesse, comme *le Misanthrope* qu'il a peint d'après sa propre nature, il dépassa dans ses ouvrages la limite qui sépare la vertu du vice. Il allait donc fauchant dans les ridicules de la ville et de la cour, rétablissant à sa manière l'égalité des conditions, livrant la vieillesse et Géronte aux mépris de Mascarille et du public, faisant rire aux dépens de *Georges Dandin* et du mariage, flétrissant la noblesse dans ses marquis, la classe moyenne dans ses bourgeois-gentilshommes, les salons de Paris dans ses précieuses, la province dans Pourceaugnac, l'art de guérir dans tous les médecins mis au théâtre, et toujours se montrant peu soucieux des mœurs, de la chasteté, des apparences, prenant son siècle et son parterre avec la crudité de leur langage et retardant ainsi la proscription de mots grossiers qu'il aurait dû laisser à Tabarin.

Ces réserves faites, et c'était pour nous un devoir, nous rendrons justice à l'originalité du talent de Molière et nous proclamerons que, par la verve, l'imagination et la forme, il a le droit d'être placé au premier rang des hommes célèbres d'un siècle qui compta tant de grands

hommes. L'antiquité et les âges modernes peuvent opposer à nos illustrations des renommées non moins considérables. Sophocle et Euripide balancent la gloire de nos tragiques, aucun de nos historiens ne peut être comparé à Tacite, nul de nos poëtes ne s'élève à la hauteur de Virgile et d'Homère ; nos Turenne et nos Napoléon trouvent leurs maîtres dans Alexandre et César, mais Molière ne rencontre chez aucun peuple et dans aucune littérature un rival digne de lui ; Molière et La Fontaine partagent cet insigne honneur d'avoir atteint, chacun dans son genre, les bornes les plus reculées de l'art.

Louis XIV demandait un jour à Boileau de lui nommer celui qui d'entre les écrivains de son règne obtiendrait le mieux les suffrages de la postérité, et le critique désigna Molière. Nous qui sommes de la postérité, nous n'en appelons pas de cet arrêt. Molière possédait une finesse d'observation qui ne laissait échapper à ses yeux aucune nuance du cœur, aucune variété du ridicule ; par un rare privilége du génie qui convertit en or les choses vulgaires, il copiait souvent sans scrupule des scènes entières empruntées aux farces de la foire, et, en les copiant, il les inventait encore. Sa poésie est pleine de négligences volontaires ; on sent qu'il a dédaigné des règles que son refus de s'y asservir a pour ainsi dire condamnées ; on devine que la rime lui est venue sans effort, et qu'il était aussi bien maître de son vers que de sa pensée ; pas un mot chez lui qui ne révèle une réflexion, et pas un aussi qui laisse entrevoir le travail.

Quand il mourut, ce comédien que le grand Condé appelait à ses fêtes, ce valet de chambre que Louis XIV, pour le venger des avanies dont il était l'objet de la part

de la domesticité royale, voulut faire asseoir à sa table et servir lui-même, ce philosophe qui avait analysé tant de vérités et avait eu le cœur oublieux de celles que la religion enseigne, l'Église, qui pèse dans la même balance le pauvre esclave et l'homme de génie, et ne voit en eux que des âmes rachetées par le sang de Jésus, l'Église demanda au poëte, comme à tous les fidèles, s'il s'était repenti à sa dernière heure, et elle hésita longtemps avant de lui accorder la sépulture. Dieu, qui donne l'intelligence pour qu'on l'emploie à sa gloire, juge autrement que les multitudes d'ici-bas : à ceux qui n'ont consacré leur talent qu'à amasser beaucoup de renommée, il laisse cette vaine poussière qu'on nomme la gloire, et malheur à eux, parce qu'ils ont eu leur récompense en ce monde; à ceux qui ont séché, pour l'amour de lui, une seule larme du pauvre, il ouvre les trésors de sa miséricorde et les portes étroites du royaume du ciel : le jugement n'appartient qu'à lui.

Regnard se montra le digne disciple de Molière, et la France le considère encore comme le second de ses poëtes comiques. Vers la fin du règne de Louis XIV, la comédie du *Joueur*, chef-d'œuvre qui n'a point été surpassé, donna des espérances que Regnard ne put justifier jusqu'au bout, mais qui ne furent point entièrement déçues lorsqu'on vit successivement paraître *le Légataire* et *les Menechmes*. Boursault, qui se montra étroitement jaloux de Molière, donna au public *le Mercure galant*, qui est resté au théâtre; Brueys et Palaprat s'associèrent pour composer *l'Avocat Patelin* : ce fut le dernier éclat de rire de cette franche gaieté gauloise dont la tradition s'est effacée de nos mœurs.

La Fontaine appartient à cette école : plus encore que

Molière, il est issu en droite ligne du génie naïf et si peu chaste de Marot et de Rabelais. Comme conteur, il offre à l'imagination des scènes qui offensent la pudeur et font regretter l'abus d'un talent inimitable; comme fabuliste, et pour ainsi dire en se jouant, il laisse échapper de sa plume des peintures précieuses de grâce, de naturel et de poésie. « Ne nous moquons pas du bon homme, disait « Molière, il vivra plus que nous tous. »

C'est encore là un talent épicurien qui ne demande aucune inspiration aux croyances religieuses : on n'y retrouve aucune trace de foi; il est sensuel et mal à son aise dans cette société chrétienne qui le surveille : du reste point du tout méchant par le cœur, et si *bête* (pour emprunter les expressions bien connues de la garde-malade qui ferma les yeux à La Fontaine), que le siècle se demande si ce vieil enfant a eu toute la conscience de ses fautes. Ne nous occupons pas de sa vie privée, qui ne correspondit que trop aux maximes licencieuses de ses contes, et qu'il essaya vainement de justifier par l'apologue de *Belphégor;* rendons justice au charme inimitable de ces fables que toutes les littératures de l'Europe nous envient.

Quand on les compare aux vers de Corneille, à la prose de Pascal, aux illuminations de Bossuet, on s'étonne que la langue française ait pu être assez souple pour servir d'instrument à tant de majesté, d'une part, à tant de familiarité, de l'autre. Mais qu'est-il besoin de les opposer à ces œuvres étrangères, et ne suffit-il pas de les rapprocher entre elles pour trouver qu'elles réunissent toutes les qualités de l'art, grandeur, éloquence, grâce, vérité, simplicité? La poésie de La Fontaine revêt successivement toutes les allures; elle peint à désespérer

le pinceau des grands maîtres, elle raisonne à morfondre pour jamais la philosophie : quelle délicieuse élégie que celle des *deux pigeons*, et combien celui qui a retracé la fable des *deux amis* n'était-il pas digne d'attendre des généreuses sympathies de Hervart et de La Sablière les sacrifices que l'amitié reçoit ou s'impose avec un visage égal ! Mais à quoi bon prolonger des applications que tout le monde a su faire; est-il une âme à ce point desséchée qu'elle demeure insensible au charme de cette sublime poésie de coin du feu : « La Fontaine, dit La Harpe, a écrit avec la simplesse et la naïveté du parler d'autrefois; il amuse parce qu'il s'amuse lui-même de ce qu'il dit; en le lisant, on croit le voir et l'entendre, on croit écouter un récit du vieux temps,... et, dans l'illusion que causent le naturel et la facilité de l'auteur, on est près de s'écrier, comme les châtelains qui avaient donné asile à un troubadour ou à un trouvère, doué du talent d'enchanter les cœurs et les oreilles : « Oh ! l'aimable hôte ! oh ! le bon compagnon ! oh ! l'agréable conteur ! Gardons le plus longtemps possible ce grand amuseur, nous ne trouverons peut-être jamais son pareil. »

Il a été de mode, depuis un siècle, de déprécier Boileau et de réduire son rôle à celui d'un critique étroit et sans cœur. Il est certain que les préceptes concis et fermes que ce poëte a formulés ont trop condamné les écarts et le mauvais goût de l'imagination, pour que les auteurs froids et incorrects n'aient pas essayé de protester à leur manière : les niveleurs sociaux s'attaquent d'abord à la religion et à la famille, comme aux premiers obstacles; les révolutionnaires en littérature en veulent surtout à ceux qui ont promulgué les règles de l'art.

Ils ont fait un crime à Boileau de n'avoir point consa-

cré son talent à chanter l'amour, comme si le génie avait nécessairement besoin de manquer à la chasteté ou de se réchauffer à la flamme des passions impures; ils l'ont blâmé outre mesure d'avoir méconnu la verve lyrique de Quinault, comme si de nos jours la poésie de ce faiseur d'opéras, toute remarquable qu'elle est par le rhythme, pouvait être bien sérieusement réhabilitée. Ils ont, sans doute avec plus de justice, reproché au célèbre critique de n'avoir rien dit de La Fontaine ni de ses fables; mais le blâme ne devait s'adresser ici qu'au courtisan, et non au poëte : Louis XIV ne pardonna jamais à La Fontaine sa vieille reconnaissance pour Fouquet, et Boileau n'osa pas heurter de front la répugnance du roi, dont il était l'historiographe.

Quoi qu'il en soit, Boileau est un modèle exquis de pureté et de goût; l'élégance, chez lui, le dispute à la correction; ses vers ont le privilége de se graver dans la mémoire comme autant d'axiomes; le premier, avec Molière, il eut l'honneur de faire justice des faux ornements dont la coterie de l'hôtel Rambouillet embarrassait notre littérature. Le fouet vengeur qu'il promena sur les méchants poëtes fit disparaître ces renommées usurpées dont plusieurs, comme celle de Chapelain, avaient trompé le pays pendant un quart de siècle; il encouragea le talent de Molière de son estime, il soutint Racine contre ses propres dégoûts et contre l'ignorance de ses contemporains. De pareils services rendus aux lettres n'auraient point dû être récompensés par tant d'injustice.

Jean-Baptiste Rousseau appartient au siècle de Louis XIV; son talent lyrique contribua beaucoup à illustrer la vieillesse du grand roi. Nous louerons la pompe de ses odes, l'harmonie de ses psaumes, la cadence si

heureusement soutenue de ses cantates. Que sert ensuite de parler de La Mothe, son froid et méthodique rival, de ce rimeur de commande qui, secrètement averti de son impuissance, travailla à faire abolir la poésie en imaginant de lui substituer l'usage exclusif de la prose : cette tentative ridicule nuisit à la réputation d'un écrivain qui n'était point sans quelque mérite.

Le cadre trop restreint que nous nous sommes imposé ne nous permet que de mentionner à la hâte les poésies pastorales de Fontenelle, de Segrais et de madame Deshoulières : de ces trois noms, le premier échappa à l'oubli par la prose; le dernier, parce qu'il appartient à une femme, et qu'on le juge sans trop de sévérité; celui de Segrais, parce qu'il se rattache à des essais qui ne furent pas tous sans chaleur et sans grâce. Le père Lemoine défigure un talent réel par l'abus des faux brillants et du mauvais goût. L'esprit, genre dont on a beaucoup abusé, fait le seul mérite des poésies légères de Chapelle et de Bachaumont. Les vers négligés de Saint-Aulaire, de Chaulieu et de Lafare annoncent, sans trop d'inégalité, la poésie épicurienne et incrédule que Voltaire ne tardera pas à mettre à la mode.

Le seizième siècle avait eu ses Montaigne et ses Amyot, écrivains dont l'originalité naïve et le style gracieux plaisent toujours, en dépit des progrès de la langue : on retrouve chez eux ces charmes inimitables de la première enfance, cette ingénuité de l'intelligence au berceau qui offrent un si doux spectacle aux personnes dont l'âge a mûri les habitudes et la pensée; mais leurs œuvres n'étaient encore que de capricieuses ébauches; il était réservé aux prosateurs du dix-septième siècle de fixer la langue et d'en faire le plus pur instrument de la raison et du génie : j'ai nommé Blaise Pascal.

Enfant, il avait deviné comme par instinct les voies obscures de la géométrie; d'une vérité à l'autre, il était arrivé jusqu'à la trente-deuxième proposition d'Euclide(1); à seize ans, il publiait un traité des *Sections coniques;* plus tard il inventait des machines, il résolvait des problèmes, il intéressait à ses recherches tous les savants de l'Europe, il faisait, sur le Puy-de-Dôme, ces belles expériences qui ont servi de point de départ à la physique moderne, en permettant de constater, d'apprécier avec certitude les phénomènes de la pesanteur de l'ascension de l'eau. Si la science se fait de nos jours orgueilleuse à l'encontre de ces découvertes, dont les résultats sont acquis et ont facilité sa route, la reconnaissance lui impose le devoir d'honorer cet Archimède français, qui devança les méthodes et les formules.

Pascal apporta dans sa forme littéraire la précision d'un mathématicien, la lucidité d'une intelligence qui a pour habitude de chercher et de vérifier ; sa phrase, nette et sobre d'ornements, n'en parut que plus serrée et plus éloquente : méthode juste et naturelle, pompe dans l'imagination et froideur dans les mots, profondeur du raisonnement et clarté de la pensée, ce furent là les qualités que Pascal introduisit à un degré éminent dans la prose française. Son style est l'un des plus remarquables modèles qui nous soient restés de cette école du dix-septième siècle. Pascal, le premier, eut l'honneur de fixer la langue et de lui assurer cette simplicité lumineuse qui lui donne le rang le plus distingué entre tous les idiomes

(1) Il était, dit-on, parvenu à découvrir que la somme de trois angles d'un rectangle se mesure par une demi-circonférence, ou bien est égale à deux angles droits. — On croit cependant plus communément qu'au lieu d'avoir obtenu à cet égard une solution, il la cherchait. C'était beaucoup pour un enfant de douze ans

de l'Europe et en fait l'instrument le plus pur de la civilisation, de la raison et du goût.

Cet hommage rendu à l'écrivain, au grand prosateur, ne doit point nous faire dissimuler les reproches que Pascal mérite comme penseur et comme philosophe.

Soit l'effet d'une nature orgueilleuse, d'un génie qui s'exagérait sa force, soit le résultat d'un de ces accidents dont le contre-coup dérange ou affaiblit la raison humaine (1), Pascal, si lucide dans l'explication des phénomènes de la physique, fit plus d'une fois fausse route dans ses écrits et dans l'emploi de son talent. Il était doué d'une de ces âmes chagrines que la contradiction irrite et qui ont un étrange besoin de combat; bon et charitable dans ses actes, il avait les lèvres trop souvent ouvertes pour laisser tomber sur ses rivaux l'amertume de la parole et l'âpreté du sarcasme; il abandonnait aux autres la douceur et l'humilité, pour se réserver la mission de frapper fort et de démolir, faisant de la patience et de la lutte deux parts, dont il choisissait la seconde pour être à son usage. Quand de tels hommes entrent dans l'arène, malheur à leurs adversaires; mais quelquefois aussi malheur à eux, car ils se contemplent souvent eux-mêmes, car, nouveaux Tertulliens (2), le bruit qu'ils font les étourdit, et la poussière de leurs victoires les aveugle.

Pascal ne saurait être assimilé, même dans ses erreurs, à l'apologiste déchu de si haut dont nous venons de prononcer le nom, à cette lampe du sanctuaire qu'éteignit

(1) Pascal avait failli périr victime d'un accident en traversant le pont de Neuilly : on a dit que ses facultés mentales s'en étaient ressenties.

(2) Le triste exemple de M. de Lamennais est de ceux que nous ne devons cesser de méditer. Qu'on nous pardonne d'avoir fait allusion à lui

pour l'éternité le vent de l'orgueil. Dieu l'a jugé, et nous ne tenons pas la balance ; nous ne sommes point faits pour condamner lorsque nous ignorons la part de l'erreur involontaire et le secret caché des consciences. Mais Pascal, ni dans ses *Lettres Provinciales*, ni dans ses *Pensées*, ne doit être choisi pour guide : les liens intimes qui le rattachèrent à l'école du jansénisme, ses attaques contre une société célèbre qu'il calomnia, l'austérité dure et désolante de son humeur religieuse, pour ne pas dire de sa conduite, l'emportent à nos yeux sur la confiance qu'appellent d'ailleurs des vertus incontestables et des services qu'il serait injuste d'oublier ou de méconnaître. L'œuvre des *Provinciales*, remarquable par l'abus du talent, a été jugée par Voltaire de la manière suivante : « Tout le livre portait sur un fondement faux. On attri- « buait adroitement à toute la Société les opinions extra- « vagantes de plusieurs jésuites espagnols et flamands. On « les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes domi- « nicains et franciscains, mais c'était aux seuls jésuites « qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prou- « ver qu'il y avait eu dessein formé de corrompre les « mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte, aucune « Société n'a jamais eu et ne saurait avoir. Mais il ne s'a- « gissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le pu- « blic(1). » Un livre écrit sous une semblable inspiration est donc une longue et haineuse moquerie dont l'autorité ne saurait être sérieusement invoquée. Au dix-septième siècle, beaucoup en furent dupes, et, au lieu de distinguer entre le génie de l'écrivain et la mauvaise foi de ses attaques, ils enveloppèrent le tout dans une admiration

(1) Siècle de Louis XIV.

commune, contre laquelle proteste notre époque, mieux avisée et plus réfléchie.

Dans le livre des *Pensées*, qui se compose de lambeaux détachés et inachevés pour le fond, mais complets comme œuvre de style et d'art; dans ce livre, monument justement respecté de la prose française, on a cherché tout ce qu'on a voulu y voir, et les uns y ont trouvé la foi, les autres le doute. Et pourquoi, en tenant compte du caractère de Pascal, le doute et la foi n'y subsisteraient-ils pas ensemble? Et si la part de cet ouvrage dans laquelle l'écrivain semble hésiter et délibérer ne peut, quoi qu'on fasse, amoindrir la puissance des arguments que, mieux inspiré, il amasse en faveur de nos croyances, en sera-ce assez pour juger sans retour un ouvrage que la mort a interrompu et que Pascal, dont la main avait réuni ces matériaux, n'a pu ni refondre ni revoir? Là où nous trouvons en faveur de notre religion ces preuves lumineuses qu'une inflexible logique fortifie, acceptons-les comme des armes dont nous avons le droit de nous servir; là où l'auteur semble errer dans les obscurités de l'incertitude, croyons, avec des esprits judicieux, que Pascal, voulant donner à son livre la forme de discussion philosophique, avait jugé utile d'exposer les arguments mal fondés qu'il se proposait de réfuter, que souvent même il a su détruire : et, si enfin cette explication fort naturelle ne pouvait être admise, reconnaissons sans crainte et sans inquiétude que Pascal n'arrivait au doute que pour avoir voulu donner une part trop large et trop orgueilleuse à cet instrument limité qu'on appelle la raison humaine, à cette lampe qui, pour éclairer d'une flamme pure, doit s'alimenter sans relâche au foyer de la foi.

Quoi qu'il en soit, l'idée dominante du livre des *Pensées* de Pascal, «c'est celle de l'abaissement et de la misère de l'homme quand il est seul, quand Dieu lui manque, quand il se débat par ses propres forces contre la nature et contre lui-même.» Cette donnée suffirait à elle seule pour livrer le secret de ces phrases dont une école philosophique cherche aujourd'hui à se prévaloir, en en dénaturant l'esprit : elle suffit peut-être pour rattacher Pascal, malgré ses fautes, à la liste des grands écrivains catholiques du dix-septième siècle.

L'autorité du talent de Pascal et, dans un ordre littéraire bien inférieur, les efforts souvent trop dépréciés de Voiture et de Balzac, la sévère législation de Vaugelas avaient enfin fixé les conditions de la langue française; vint Bossuet, le génie le plus imposant de ce siècle, qui en développa toutes les richesses et toutes les magnificences sans rien lui faire perdre de sa clarté et de sa précision.

Cet homme illustre plana par-dessus toutes les gloires rivales : philosophe, orateur, historien, il atteignit d'un seul bond la place la plus haute, soit qu'il se laissât emporter sur les ailes de son imagination hardie, soit qu'il portât la discussion sur le terrain des preuves arides, soit que, dépouillant de leur linceul les siècles morts, il osât nous faire assister, s'il est permis de le dire, aux conseils de cette Providence qui mène les événements et l'homme; partout, dans ses livres, dans ses discours, dans ses recueillements, il est demeuré pour nous le modèle humain du grand, du beau, du sublime. Ce n'est point ici le lieu d'apprécier le rôle qu'il joua dans les questions politiques et religieuses de son siècle, nous n'envisageons en ce moment que l'écrivain et, pour ainsi dire,

le poëte, car à qui mieux donner ce nom qu'à ce prêtre inspiré et infatigable?

Nous resterions au-dessous de notre tâche s'il nous fallait caractériser dignement les travaux de Bossuet; ses ouvrages sont aux mains de tous, et le plus répandu d'entre eux, parce qu'il offre à l'enseignement des modèles qu'on aime à proposer, le livre des *Oraisons funèbres*, malgré la pompe du style et l'élévation des images, est loin d'être le premier titre de gloire de son auteur. Sans doute on n'y sent point le travail académique, Bossuet a su éviter cet écueil vulgaire; mais on n'y découvre point assez la vérité, et les grandes leçons que l'orateur donne aux vivants, pour peu qu'ils ne soient pas rois, sont un peu altérées par les éloges versés abondamment sur des morts dans la vie desquels il y avait moins de choses à exalter et souvent beaucoup plus à reprendre. C'est d'ailleurs la faute du genre et non celle de l'écrivain; mais elle subsiste, et nous ne pouvons tenir compte à l'éloquent prélat de ce qu'il a été gêné par son auditoire. Que si l'on veut connaître Bossuet, il faut le suivre dans ces *Méditations sur l'Évangile* qui respirent une foi si fervente, une si généreuse charité; il faut se perdre avec lui dans ces *Élévations sur les Mystères* qu'on dirait plus d'une fois échappées à l'apôtre qui avait entrevu un rayon de la splendeur des saints et des anges; il faut enfin dérouler les pages rapides de ce *Discours sur l'histoire universelle*, œuvre merveilleuse, dont l'auteur a volontairement négligé les proportions, et qui, en cela, ressemble aux prophéties qu'elle sert à faire comprendre.

Le beau livre de l'*Exposition* avait été écrit par Bossuet pour venger la doctrine catholique des attaques de

l'hérésie, et ce ne fut pas pour ce grand homme une gloire médiocre que de ramener Turenne à l'Église. La *Connaissance de Dieu et de soi-même*, ouvrage empreint d'une haute portée philosophique, brille par la variété et l'étendue des connaissances, autant que par la profondeur du style et la solidité des jugements. L'*Histoire des Variations* et l'*Avertissement aux Protestants*, deux titres qui recommandent Bossuet à l'impérissable reconnaissance du peuple chrétien, manifestèrent en lui le dialecticien puissant et l'apologiste familiarisé avec tous les secrets de la science religieuse. Notre faiblesse s'étonne à la vue de ces monuments d'un autre siècle ; ceux qui les ont élevés nous apparaissent si hauts, que nous n'osons mesurer leur taille, et l'on peut dire d'eux et de nous ce que déjà disait Homère des hommes dégénérés de son temps, qui se mettaient douze pour remuer la pierre que le seul Ajax avait lancée sur l'ennemi.

Et quel ne doit pas être notre étonnement lorsque nous considérons que Bossuet, dont la patience suffisait à tant d'écrits d'histoire, de piété et de controverse ; qui, durant un quart de siècle, lutta contre le calvinisme et le jansénisme ; qui mêla son nom et ses travaux aux grands événements du siècle de Louis XIV, et se montra l'infatigable défenseur de la foi ; que ce même Bossuet, disons-nous, trouvait le temps de remplir tous les devoirs de son ministère et de veiller avec la sollicitude la plus scrupuleuse sur le troupeau dont il avait la conduite? C'est qu'alors on ne connaissait pas ces lâches ménagements dont on se complaît aujourd'hui à s'entourer. Bossuet asservissait son corps à son âme, et retranchait à cet esclave, si facilement rebelle, tout ce qui aurait pu l'énerver et l'amollir. Il travaillait

une partie de la nuit, et dès quatre heures du matin il se dérobait au sommeil pour reprendre ses études. Voilà par quel secret les hommes à qui le père de famille a confié le redoutable dépôt du génie se mettent en mesure de rendre compte de leur gestion et d'être loués comme de bons et fidèles serviteurs : ce fut ainsi que Bossuet, qui avait laissé bien loin de lui la gloire de Démosthène, mérita l'insigne honneur de clore la liste des Pères de l'Église. Ajoutons, comme un trait digne de remarque, que cet illustre écrivain maîtrisait la langue et se souciait peu des règles étroites que déjà les grammairiens avaient promulguées : il était de ceux dont les négligences font autorité, et dont l'exemple tient lieu de loi.

Le P. Bourdaloue, de la Compagnie de Jésus, se montra dans la chaire chrétienne le digne rival de Bossuet : ces deux talents si divers concoururent merveilleusement au même but, celui de rappeler les hommes au sanctuaire et de toucher les cœurs par le sentiment, par la science et par la crainte. Autant Bossuet parle aux imaginations éblouies, autant Bourdaloue dédaigne les artifices de l'éloquence et s'adresse à la seule raison. Le monde n'étourdit pas l'austère Bourdaloue, il se met peu en peine de louer et de plaire, surtout il écarte de son discours ces ménagements qui ne permettent pas aux pécheurs de se reconnaître dans les effrayantes peintures étalées sous leurs yeux. Théologien inflexible, il expose le dogme dans sa simplicité, sans couvrir de fleurs le lit de la croix, sur lequel doit s'étendre le chrétien. On sent que Dieu jugera ce ministre de sa parole et que d'avance l'orateur se prépare à répondre de ses enseignements. Tandis que Bossuet, parlant à Louis XIV et à sa cour, enveloppe les reproches rigides sous le manteau

de la louange, Bourdaloue s'adresse au roi comme à un simple fidèle, et, si son langage est parfois plus sévère, c'est lorsqu'il a sous les yeux des auditeurs dont les scandales sont d'autant plus dangereux qu'ils émanent du trône. Toujours calme comme la vérité, Bourdaloue fait aux rois et aux serviteurs une obligation étroite des devoirs que la religion impose, et c'est de lui que Louis XIV n'a pu s'empêcher de dire : « Quand je sors de ses sermons, je suis toujours mécontent de moi-même. »

Dans un ordre inférieur, mais toujours élevé, Massillon réunira à la phrase éloquente de Bossuet la grave sévérité de Bourdaloue, et c'est à lui qu'il appartiendra, devant le cercueil de Louis XIV, de déshériter l'homme de toute grandeur. Fléchier, trop élégant et trop didactique, s'éloignera encore davantage de ces grands modèles, et néanmoins ne laissera pas que d'être un écrivain digne d'éloges. Son exorde de l'oraison funèbre de Turenne est justement admiré, mais il est regrettable que le travail académique s'y fasse trop sentir, et que, là où l'on ne voudrait trouver que l'inspiration, on soit forcé de reconnaître la trame laborieusement tissue de l'ouvrier. Plus justement admiré, le cygne de Cambrai, le doux Fénelon, donnera à la langue la suave simplicité, la gracieuse harmonie qui, non moins que la clarté et la pompe, sont au nombre des attributs qu'elle peut justement revendiquer. Dans son *Traité de l'existence de Dieu*, la métaphysique empruntera à l'imagination et au cœur des forces inattendues et un précieux secours ; plus tard, le livre de *Télémaque*, en condamnant l'orgueil et l'humeur belliqueuse de Louis XIV, renfermera de graves enseignements politiques, fort peu médités d'ailleurs, et ajoutera un chef-d'œuvre de plus à la littérature du grand siècle.

Gardons-nous de passer sous silence Mascaron, qui défigure un vrai talent par l'abus des métaphores, et La Rue, orateur spirituel qui manque de mesure et de goût.

Après ces noms qui appartiennent à la littérature sacrée, nous inscrirons ceux des moralistes, des historiens et des philosophes ; la liste en serait longue s'il fallait compléter jusqu'au bout cette énumération. La Bruyère eut le rare bonheur de faire un livre de circonstance qui est devenu classique avec le temps ; les peintures des grands maîtres ont seules le privilége d'être plus admirées à mesure qu'elles vieillissent. La Bruyère avait pris pour modèle l'Athénien Théophraste, mais les aspects étaient si changés, les ridicules si étrangement rajeunis que l'écrivain français ne put emprunter au grec d'autre idée que celle de son livre. On doit considérer La Bruyère comme moraliste et comme écrivain ; sous le premier rapport il brille par la sagacité des remarques et la finesse des aperçus, mais son observation est plus souvent superficielle que profonde. Il n'a point étudié l'homme en soi, à l'exemple de Montaigne ; il a laissé à La Rochefoucauld le soin de rapporter à un seul principe, à l'égoïste amour du moi, le ressort ordinaire des actions humaines. La probité chrétienne de La Bruyère lui a permis de se tenir en garde contre le doute aventureux de l'un, contre le désenchantement exagéré et injuste de l'autre ; mais il n'a copié qu'une partie du cœur, se bornant à peindre les différences que les passions, les habitudes et les besoins introduisent dans les mœurs et les caractères. La satire ingénieuse qu'il a faite des vices et des ridicules de son temps s'applique bien souvent encore à ceux de notre époque et sert toujours de point

de comparaison et d'étude lorsque les modèles ont vieilli. Un autre mérite incontestable de La Bruyère est la vivacité du style : en s'affranchissant de la nécessité des transitions, bonheur particulier qui n'appartient pas à tous les genres, il a su rencontrer des images pittoresques, des expressions soudaines, une concision inattendue que peu d'écrivains ont possédées à un degré pareil. Les mêmes qualités se font remarquer chez La Rochefoucauld, mais ici quelle philosophie chagrine et désespérante, et combien l'homme, dont les travers nous ont fait rire dans La Bruyère, prête au dédain et au mépris dans le livre des *Maximes*.

Pélisson fut un écrivain d'un rare mérite : son style, trop peu étudié de nos jours, rappelle la manière des historiens et des orateurs de la belle époque latine; Fontenelle, au contraire, conteur aimable et moqueur, philosophe épicurien et sceptique, prosateur élégant et poëte au-dessous du médiocre, fut le principal anneau qui rattacha l'école du XVIIe siècle à la littérature dégénérée de Marmontel et de Marivaux. Charles Perrault prit le parti des modernes dans la dispute que plusieurs soutinrent contre les admirateurs exclusifs de l'art antique; il protégea les gens de lettres, il aida Colbert à fonder les académies de sculpture et d'architecture. Le cardinal de Retz, réduit au devoir et contraint de se courber sous l'autorité royale, se consola de son inaction en rédigeant des mémoires qui flétrissent en lui l'homme d'État et le prêtre, mais qui sont un chef-d'œuvre remarquable de narration et de style.

Madame de Sévigné, douée d'une imagination capricieuse et d'un talent d'autant plus vrai qu'il s'ignorait lui-même, a créé, en se jouant, l'un des monuments

impérissables de notre littérature; chaque jour, durant trente ans, elle se plut à y ajouter une page, sans se douter que la postérité entrerait de moitié dans les épanchements de son amour maternel. Entre Balzac et Voiture, qui tous deux avaient essayé le genre épistolaire, elle se fit une route à part, dégagée d'enflure et d'afféterie, et seulement frayée par la nature et le sentiment. Ses *Lettres*, toutes chatoyantes sans que le lapidaire y ait porté le ciseau, étincellent par les mille faces de l'esprit, de la raison, de la simplicité, de l'éloquence et du goût. Ce sont autant de modèles inimitables qu'un peu plus de réflexion eût gâtés, et dont le laisser-aller fait surtout le charme. Le nom de madame de Sévigné doit être mis au rang de ceux des Molière et des La Fontaine, parce qu'il rappelle aussi un genre que l'Europe nous envie, et une gloire involontaire qui n'a pas été surpassée.

Entre cette mère si charmante, cette femme de cour au parlage si gracieux, cette chrétienne si naturellement fervente, entre elle et madame Dacier, qui traduisit Homère et se fit un nom dans la science des érudits, madame de Lafayette et peut-être aussi (en dépit de ses défauts) mademoiselle de Scudéri doivent prendre place et recueillir quelques hommages. Nommons aussi, un peu à la hâte, la comtesse de La Suze, madame de Villedieu, madame de La Sablière, la marquise de Lambert, et, après ces femmes d'un talent varié, mais inégal, des littérateurs, des orateurs et des poëtes qui ne furent pas sans mérite et sans louanges : Amelot, d'Ablancourt, Brébœuf, Patru, Galland, Polignac, l'abbé de Saint-Pierre, Valincourt, le P. Jouvency, le P. Du Cerceau, Longepierre, Ménage, le P. Brumoy, Campistron, Dacier, Dangeau, et avec eux, comme bien digne d'une men-

tion spéciale, l'abbé Fleury, auteur de la grande histoire de l'Église.

J'ai nommé Bossuet pour l'histoire; parmi les nombreux historiens et érudits qui écrivirent à cette époque, les plus recommandables se bornèrent à amasser des matériaux immenses, à fouiller avec une merveilleuse patience dans les archives des siècles morts. Qu'est-il besoin de parler des bénédictins que chacun nomme, de ces Pezron, de ces Mabillon et de ces Montfaucon, dont la science pieuse confond nos débiles esprits; de ces jésuites qui fournirent aux lettres et aux études tant d'hommes patients et laborieux, tels que les PP. Bouhours, Buffier, Commire, Jean Hardouin, Philippe Labbé, Longueval, Maimbourg, d'Orléans, Pardies, Pétau et Sirmond; de ces oratoriens, de ces minimes, tels que les PP. Sénaut, Lami, Lelong et Mersenne; de tant d'autres enfin non moins dignes de notre reconnaissance, et dont ce siècle oublieux et frivole, sous ses apparences de justice et de gravité, méconnait aujourd'hui les œuvres et les services?

Où en serait la science historique, si vaine des progrès récents qu'elle s'attribue, si Baluze, si Henri et Adrien de Valois, Duchesne et Du Cange n'avaient pas consacré leur vie à des travaux d'érudition dont notre siècle a perdu le secret? Les deux *Glossaires* de Du Cange (1), pour ne parler que de ces seuls ouvrages, furent accueillis par les applaudissements de l'Europe savante : entreprises colossales et qu'un seul homme conduisit à terme; encyclopédies qui semblaient réclamer à elles seules la patience d'une génération de bénédictins. Du Cange ne

(1) *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, etc.*, 3 vol. in-folio, 1678. — *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis, etc.*, 2 vol. in-folio, 1688.

se borne pas à expliquer les mots dont la signification a été détournée par la barbarie des temps, ni à interpréter les termes étrangers que les Grecs et les Latins ont naturalisés par le droit de conquête; ces mots donnent lieu, de sa part, à de véritables dissertations étendues, approfondies et complètes sur la théologie et la jurisprudence, sur les mœurs du moyen âge, sur le caractère des peuples, des coutumes et des institutions. Cet homme illustre ne fut pas même admis à siéger à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et le gouvernement se crut quitte à son égard en lui accordant une pension de huit cents livres, dont il jouit durant les deux dernières années de sa vie.

Ces qualités d'érudition qui distinguent le P. Daniel, dont la savante compilation a été plus souvent copiée que louée par les écrivains modernes, manquaient à l'historien Mézeray. Ce dernier eût été digne de vivre de nos jours, parce qu'il recherchait plutôt la popularité, dont la foule n'est point avare envers ses flatteurs, que le mérite de la profondeur des vues et de l'exactitude des détails. La vérité, la couleur locale, la reproduction consciencieuse des faits le touchèrent peu. Il se servit de l'histoire comme d'un prétexte pour battre en brèche les institutions et les hommes de son temps, et nous savons jusqu'à quel point on a depuis lors abusé de cette méthode. Si l'on cherchait dans Mézeray la juste appréciation des choses et des personnes, on regretterait de ne rencontrer à la place de l'historien sérieux qu'un parlementaire boudeur et un ami caché de la Fronde. Ces dispositions bien connues appelèrent la faveur du public sur l'homme qui « fit de l'histoire une tribune pour plaider la cause du parti politique *toujours le meilleur* et le plus malheureux,

de ce parti qui jamais ne triomphe (1);.... » mais, en revanche, elles déterminèrent Louis XIV et Colbert à punir par une disgrâce les allusions par trop hardies de Mézeray.

Vertot, écrivain habile et historien peu véridique, traite les faits sans beaucoup de façons, et cherche surtout à donner à ses peintures l'attrait du style et l'animation du drame. On peut le lire avec fruit, sinon pour l'exactitude, du moins pour la couleur et l'élégance de sa narration. Les mêmes qualités et les mêmes défauts distinguent l'abbé de Saint-Réal, que Voltaire ne craint pas d'élever au-dessus de Salluste.

Un mouvement philosophique digne d'attention s'opéra dans les esprits durant le siècle de Louis XIV : l'idéalisme prévalut lentement, mais d'une manière victorieuse, sur le réalisme et le scepticisme. Entrons ici dans quelques détails.

Deux écoles de philosophie, depuis l'origine des sociétés humaines, se disputent, sous mille formes diverses, la possession intellectuelle du monde : l'école religieuse et l'école rationnelle ; l'une qui fait Dieu le principe et la fin de tout ; l'autre qui remplace Dieu par l'homme et l'univers. A l'époque païenne, Platon et Aristote représentèrent chacune de ces deux écoles : le premier continua, en la développant, non sans se laisser aller à de grossières erreurs, la doctrine spiritualiste de Socrate ; l'autre fut le premier apôtre du sensualisme.

Aristote avait rejeté l'idéal de la doctrine professée par Platon, et concentré toute réalité dans les objets indivi-

(1) Ces expressions sont empruntées à M. Augustin Thierry, qui, lui aussi, a fait plus d'une fois de l'histoire un moyen d'opposition libérale.

duels. Selon lui, les points de vue sous lesquels ces objets peuvent être envisagés se réduisent aux suivants : les éléments dont une chose est composée, sa nature intime ou son essence, sa cause et le but vers lequel elle tend, d'où la distinction des quatre principes, la matière, la forme, la cause efficiente et le principe final, principes qui doivent se retrouver partout et que la philosophie a pour mission de déterminer. En psychologie, Aristote s'attache à classer les facultés de l'âme, et considère l'âme elle-même comme la puissance cachée qui produit et maintient l'organisation ; en théodicée, il fonde la démonstration de l'existence divine sur la continuité du mouvement, et présente Dieu comme la fin ou le but du monde, comme le centre auquel tout aspire; dans l'art, il ramène le beau à l'imitation de la nature; dans l'ordre moral, il fait consister la vertu dans l'équilibre des passions.

Cette doctrine différait beaucoup de celle qu'Aristote avait apprise de Platon, son maître. Platon, en effet, admet, comme principes des choses, Dieu d'abord, la matière ensuite, et enfin certains types éternels qui ont servi de modèles à la formation des êtres, et qu'il appelle idées. Dans ce système, les idées ont seules une existence réelle et absolue; les choses individuelles n'en sont que les ombres ou les copies; les notions que l'esprit forme en sont de pâles reflets. Les sens ne saisissent que le particulier, l'individuel; quant aux idées, elles sont perçues par une faculté supérieure, la raison, si même elles ne sont pas les réminiscences d'une vie antérieure. Les idées résident en Dieu, qui est leur substance commune. Il y a pour le beau et pour le bien un idéal auquel doivent tendre l'artiste et l'homme moral. En politique, la loi

d'Aristote est l'utilité commune; la loi sociale de Platon, est le gouvernement par la raison et la justice.

La doctrine d'Aristote est donc celle de la sensation; elle fait dériver de la sensibilité toutes les idées de l'homme : rejetant les idées éternelles de Platon, les traditions et les croyances religieuses de ce maître, elle prétend tirer toute la science du *moi* humain en rapport avec la nature, au moyen du bon sens et de la spéculation. Les données du sens commun et l'observation lui fournissent les principes; les conséquences naissent du raisonnement. Elle réduit en quelque sorte toute la science à la logique. Une philosophie assise sur ces bases purement rationnelles paraît entraîner l'analyse et l'induction jusqu'à se passer d'un principe intellectuel distinct de la matière; elle fraie les voies au matérialisme : les idées platoniciennes, au contraire, partant de l'intuition intérieure et du principe d'intelligence qui est en nous, semblent devoir porter aux contemplations sublimes et nous rattacher à un Dieu infini et immatériel, suprême arbitre de l'univers.

Ce n'est pas que ces conséquences extrêmes résultent nécessairement des deux points de départ. La philosophie péripatéticienne fut en honneur au moyen âge, et, certes, saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Pierre Lombard n'y cherchaient qu'une méthode et n'en voulaient pas faire un point d'appui contre la foi. C'est tout au plus si l'on peut leur reprocher d'avoir voulu faire du catholicisme avec Aristote; mais ni eux ni leurs pieux disciples ne peuvent être accusés d'avoir voulu mettre une confiance abusive et orgueilleuse dans les forces humaines

Quoi qu'il en soit, depuis la découverte de l'imprimerie

et le mouvement imprimé aux idées à l'époque de la renaissance, cette doctrine avait été vivement combattue. Pendant qu'en Italie on essayait de réhabiliter le platonisme, en France, le célèbre Ramus se mit au nombre des adversaires de la philosophie péripatéticienne, mais il succomba à la tâche. Vint ensuite le chancelier Bâcon, l'un des pères de la philosophie moderne et l'un de ceux qui terminèrent l'empire d'Aristote. L'idée philosophique de tous les travaux de Bâcon est de faire, comme il le dit, une restauration (*instauratio magna*) de toutes les sciences, particulièrement des sciences naturelles, et de substituer aux hypothèses et aux argumentations qui étaient de son temps en usage dans l'école, l'observation, les expériences qui découvrent les faits, et une induction qui découvre les lois de la nature, en se fondant sur le plus grand nombre possible de comparaisons et d'exclusions : il est le père de la philosophie expérimentale (1).

Dans cette lutte engagée entre le réalisme et l'idéalisme, une place était à prendre : le scepticisme fut mis à la mode par Montaigne, et en même temps par Charron et La Béotie, ses disciples, qui, adoptant le doute du maître, s'affranchirent pourtant de ce que la pensée de Montaigne avait d'épicurien.

L'épicurisme, cette secte contre laquelle la justice des siècles avait protesté, trouva un partisan habile dans Gassendi. Celui-ci attaqua en face et avec énergie la doctrine d'Aristote (2), et, sans réhabiliter les dogmes impies d'Épicure, il emprunta à ce philosophe une sorte de morale éclectique, dont le sensualisme était la

(1) M. Bouillet.

(2) *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristotelem.* (Grenoble, 1624.)

base. Il attaquait la doctrine des idées innées et enseignait que toutes nos idées viennent des sens, les unes immédiatement, les autres médiatement. Peu d'hommes ont joui de leur vivant d'une renommée et d'une influence morale pareilles à celle de Gassendi : ami de Galilée, de Grotius, de Pascal, admiré de ceux-là même qui redoutaient les conséquences de ses fausses doctrines, ce philosophe fut honoré des prévenances les plus hautes, et il ne tint qu'à lui que l'éducation de Louis XIV lui fût confiée. La reine Christine lui écrivait : « Je vous consulterai comme l'oracle de la vérité, pour « m'éclairer de mes doutes, et, si vous voulez prendre « la peine d'instruire mon ignorance, vous ne ferez « autre chose sinon d'augmenter le nombre de ceux qui « savent vous estimer dignement. »

La morale de Gassendi et de ses disciples n'est point animée de l'esprit du christianisme, c'est la conscience réduite au raisonnement : lorsqu'elle rend hommage à la religion, c'est un hommage stérile, une formule de convention qui ne pénètre pas dans le fond de la pensée ; elle fait de l'épicurisme l'âme de la vie, et laisse subsister le christianisme à la surface ; sous ce rapport, la philosophie de Gassendi n'a pas été étrangère au développement de la philosophie de Locke ; c'est à elle aussi que remonte le mouvement intellectuel, indifférent, sceptique, railleur, qui, sous le règne de Louis XIV, se prolongea avec Bernier, Saint-Évremont, Ninon de Lenclos, Chaulieu, Lafare, Molière et La Fontaine, jusqu'aux jours de la Régence et du triomphe de la philosophie de Voltaire.

La philosophie s'était faite expérimentale avec Bâcon et Galilée, sceptique avec Montaigne et Charron, épicu-

rienne avec Gassendi ; autour de ces maîtres ou de leurs écoles s'agitaient des disciples sans nombre.

Descartes, esprit sérieux et méditatif, que tant de solutions diverses du même problème ne pouvaient satisfaire, imagina de chercher lui-même la voie philosophique par laquelle il arriverait à la connaissance de la vérité. Ne voyant autour de lui, dans les systèmes de ses devanciers ou de ses contemporains, que des pierres d'attente ou des ruines, il ne recula pas devant l'idée de chercher d'abord une vérité incontestable qui pût lui servir de base, et de laquelle il remonterait d'échelon en échelon jusqu'à la certitude de la science. « Je rejetai, dit-il, comme fausses toutes les raisons que j'avais prises auparavant pour démonstrations, et enfin, considérant que toutes les mêmes pensées que nous avons, étant éveillés, nous peuvent venir aussi quand nous dormons, sans qu'il y en ait aucune pour lors qui soit vraie je me résolus de feindre que toutes les choses qui m'étaient jamais entrées dans l'esprit n'étaient non plus vraies que les illusions de mes songes ; mais aussitôt après je pris garde que, pendant que je voulais ainsi penser que tout était faux, il fallait nécessairement que moi qui le pensai fusse quelque chose, et, remarquant que cette vérité, *je pense, donc je suis*, était si ferme et si assurée, que toutes les plus extravagantes suppositions des sceptiques n'étaient pas capables de l'ébranler, je jugeai que je pouvais la recevoir sans scrupule pour le premier principe de la philosophie que je cherchais », et un peu plus loin il ajoute : « Faisant ensuite réflexion que je doutais, et que par conséquent mon être n'était pas tout parfait, car je voyais clairement que c'était une plus grande perfection de connaître que de douter, je m'avisai de chercher d'où j'avais

appris à penser quelque chose de plus parfait que je n'étais, et je connus évidemment que ce devait être de quelque nature qui fût plus parfaite. »

Tel est le célèbre doute de Descartes, et c'est ainsi qu'il passe sans intermédiaire de la notion certaine de son existence comme corps et âme, c'est-à-dire comme être composé, à celle de l'existence nécessaire et souverainement évidente d'un être créateur, indépendant et parfait, qui est Dieu.

Au fond, la philosophie entrait avec Descartes dans une nouvelle phase du rationalisme : elle avait parcouru la première avec Aristote; Descartes lui ouvrait la seconde; plus tard elle devait, sous l'inspiration de Kant, aborder la troisième période de cette doctrine.

C'est de Descartes que la philosophie reçut la plus forte impulsion qui lui fût imprimée au dix-septième siècle: ce métaphysicien, prenant l'évidence pour mesure de la vérité, accoutuma les esprits à penser par eux-mêmes et à n'admettre, parmi les opinions reçues, que celles qu'ils auraient envisagées sous toutes les faces et reconnues comme vraies. Cette méthode hardie porta le dernier coup à la philosophie péripatéticienne, que le parlement voulut en vain défendre en confondant, par une opiniâtreté ridicule, les intérêts de la foi et les idées d'Aristote. La scolastique cessa de dominer, les éléments de la science furent simplifiés et dégagés de tout alliage inutile. Pour Descartes, il lui fut réservé de prouver par lui-même que sa méthode, en apparence si claire et si bien faite pour conduire à la vérité, ne suffit pas pour entraîner l'esprit vers la certitude. Ce philosophe, en effet, confondit souvent de vaines apparences avec l'évidence véritable, et, pour se rendre compte des fonctions de l'âme et des phé-

nomènes de la nature extérieure, imagina souvent des systèmes qui ne supportent pas l'examen. Le doute méthodique par lequel il procède est d'ailleurs une hypothèse plus spécieuse qu'admissible en saine philosophie. Quoi qu'on dise, il y a quelque chose d'orgueilleux dans cette recherche où l'homme s'engage en ne s'appuyant que sur lui-même, et peut-on espérer qu'en s'aventurant ainsi, comme un aveugle qui n'avance d'ailleurs que lentement et en interrogeant pas à pas les difficultés du chemin, on n'arrive promptement au point où les sentiers se croisent, et où le voyageur sent le besoin d'un guide plus sûr et plus lumineux que sa propre raison?

Le plus illustre disciple de Descartes fut Malebranche. Celui-ci conserva les doctrines de son maître sur la méthode, sur la nature de l'âme et sur les animaux (que Descartes considère comme de simples machines), mais il refusa d'admettre les idées innées : « Toutes nos idées, dit-il, se trouvent dans la substance efficace de la divinité, qui, en nous affectant, nous en donne la perception : notre volonté n'est que le mouvement que cette substance efficace nous imprime par les idées vers le bien (1). » Ce n'est point ici le lieu de discuter cette théorie, que son auteur soutint avec une conviction ardente et pieuse, et qui, néanmoins, trouva dans Bossuet et dans le père Du Tertre de redoutables contradicteurs, à l'autorité desquels nous croyons qu'il est prudent de se rendre; Malebranche fut surnommé le *Platon chrétien.*

C'était le temps où l'Anglais Hobbes, ennemi déclaré de la foi, cherchait vainement à la société une base en dehors des vérités religieuses, et n'en trouvait d'autre

(1) Recherches de la vérité, liv. III, chap. 6.

que la force absolue des princes, en laquelle résidaient selon lui le juste et l'injuste; le temps où Locke, inclinant malgré lui vers le fatalisme s'attachait vainement à expliquer toutes les idées par l'expérience, et semait les germes du système matérialiste que devait plus tard développer Condillac; où Bayle enfin, réfugié en Hollande, déversait la calomnie et l'outrage sur les dogmes catholiques, et se déclarait l'apôtre d'un scepticisme qui, chez lui, servait de masque ou de transition à la doctrine désespérante des athées déjà prêchée par Spinosa. La société française, encore profondément chrétienne, voyait se révéler, sans trop s'émouvoir, ces tendances vers l'incrédulité; elle se détournait de ces scandales qui ne l'agitaient qu'à la surface et passaient ignorés du plus grand nombre; mais il était réservé à ces semences de mort de porter des fruits dans un prochain avenir.

Quand on réfléchit sur ce mouvement philosophique qui préoccupa si fort les esprits à la suite de Bâcon, de Gassendi, de Descartes, et de tant d'autres dont nous avons cité les noms, on reconnaît avec surprise que de si grands efforts, tentés par de hautes intelligences, n'aboutirent qu'à de faibles résultats. Alors, de quelque part qu'on se tourne, on n'entrevoit que systèmes incomplets ou problèmes demeurés sans solution, et l'on se demande ce qu'il est permis de conclure de cette continuelle incertitude. Serions-nous trop aventureux de dire, à notre tour, que ces tentatives infructueuses ou inachevées prouvent seulement combien la raison humaine est faible lorsqu'on cherche pour elle des routes en dehors de celles de la révélation et de la foi? Quel est le simple et pieux fidèle qui ne plaindra ces génies philosophiques de l'obscurité dans le sein de laquelle ils

se traînèrent? Quel est celui qui ne possèdera mieux qu'ils ne l'obtinrent pour eux-mêmes, si du moins il est humble et soumis de cœur, le flambeau qui éclaire l'homme sur sa mission, sur son devoir, sur le vrai bonheur? Oh! vanité de la science! oh! félicité réservée aux petits!

Terminons : deux philosophes jouirent sous Louis XIV d'une réputation exagérée que la postérité n'a point voulu reconnaître : Arnault, qui fut surnommé *le Grand*, consacra à la défense du jansénisme une longue vie et un talent de dialecticien dont il aurait pu faire un meilleur emploi; Pierre Nicolle, son ami, et membre comme lui de la société de Port-Royal, a conservé la réputation d'un écrivain clair, élégant et méthodique; ses *Essais de Morale* étaient pour madame de Sévigné une lecture habituelle; ils sont aujourd'hui assez oubliés : c'est encore là une de ces intelligences dont le jansénisme a usé les forces sans profit et sans avenir.

Lorsque s'ouvrit le règne de Louis XIV, la peinture, la statuaire, l'architecture et tous les arts d'imitation avaient acquis un développement remarquable. La gloire de l'Italie nous réchauffait de ses rayons : nous avions cessé de demander à cette terre privilégiée ses peintres, ses ciseleurs, ses ouvriers de génie; nos artistes grandissaient par l'émulation et le goût, et, si, dans le domaine des choses politiques, les reines et les favoris venus d'Italie avaient malheureusement dénaturé nos mœurs et nos traditions, comme pour se faire pardonner leur fâcheuse invasion, ces étrangers avaient contribué à doter la France de palais, de monuments et de tableaux; leurs mains, enrichies à nos dépens, avaient encouragé le zèle des peintres et l'audace généreuse des sculpteurs.

D'un autre côté, le goût flamand avait déjà exercé une utile influence sur les productions de nos artistes. Une grande école nationale s'était formée.

Au nombre des peintres célèbres qui avaient déjà acquis la maturité de leur talent, nous citerons Nicolas Poussin et Eustache Lesueur. Leurs noms suffisent et dispensent de l'éloge : aucun peintre français n'a encore égalé Poussin et Lesueur, mais le caractère fier de ces deux artistes, la vie retirée qu'ils menèrent les rendirent peu propres à transmettre les secrets de leur art. Ils n'ouvrirent pas d'écoles et ne formèrent pas de disciples. Claude Gelée, dit *le Lorrain*, ne connaît point de rival dans le paysage. Les graveurs respectent encore le mérite incontesté de G. Dupré et de Jean Warin. La renommée de François Mansard n'est point de celles que le temps diminue. Mais ces illustrations appartiennent surtout à la période de Richelieu et de Louis XIII.

Ce qui distingue éminemment les œuvres d'art du règne de Louis XIV, c'est leur caractère d'homogénéité, c'est leur ensemble et leur harmonie; on voit qu'elles se rattachent toutes à une même pensée, un peu théâtrale dans sa grandeur, un peu froide dans sa régularité, mais pensée d'ordre, de haute convenance et de dignité : les hommes du siècle de la renaissance produisaient avec une inspiration plus heureuse, l'imagination apparaissait davantage dans leurs ouvrages, on reconnaît qu'ils avaient plutôt soif de bien faire que de faire vite. De là, dans les détails, une variété et une richesse de formes qu'on regrette de ne pas rencontrer au même degré dans les choses d'art léguées par le XVIIe siècle.

Mais les monuments de cette dernière époque gardent un caractère de régularité grandiose qui les fait concourir

à la gloire du règne. On ne peut les considérer sans être frappé de cette majesté grave, et cependant assez triste, que le roi lui-même portait empreinte sur sa figure, et qu'il a imposée à toutes les œuvres de son temps : dans la pensée de Louis XIV, les choses de l'art devaient contribuer à l'honneur de la monarchie; elles devaient être politiquement dignes du souverain et du pays par leur destination et leur aspect, et plus admirées de la foule que de ceux dont le talent consiste à apprécier le fini des accessoires. Dans ce système, la grâce résultait plus des proportions et de l'harmonie des parties principales que de la profusion et de la coquetterie des ornements. Sans doute, quand l'artiste passait devant les sculptures de Jean Goujon et de Germain Pilon, un sentiment profond du beau s'éveillait en lui et le portait à juger avec dédain les travaux entrepris sous Louis XIV; mais, en revanche, le peuple, qui a ses instincts particuliers, se sentait fier de ces palais et de ces jardins si splendidement monotones qu'on élevait à Paris ou à Versailles pour la gloire du maître; il relevait la tête en entrant dans l'hôtel des Invalides, en mesurant des yeux la colonnade du Louvre, en retrouvant partout l'image classique de son roi, reproduit sous les traits d'Hercule, et foulant aux pieds les nations enchaînées par ses victoires.

Jaloux de donner aux arts une puissante impulsion, Louis XIV avait institué l'académie des belles-lettres, et successivement deux académies de peinture, l'une à Paris, l'autre à Rome. Il avait fondé, à Paris, la manufacture des Gobelins, dont les tapisseries, véritables chefs-d'œuvre, n'ont point encore été égalées par les industries rivales établies en Europe. Parmi les artistes dont il encouragea le mérite et les efforts, on doit citer

en première ligne le peintre Charles Le Brun. Louis XIV le chargea de représenter les principaux événements de son règne. Sous d'ingénieuses allégories, Le Brun sut marier la fable à l'histoire, et, par un assemblage heureux, former une sorte d'épopée des actions du roi, poëme dont les pages se déroulèrent splendidement dans la galerie de Versailles. Il peignit ensuite, dans la galerie d'Apollon, au Louvre, les *Batailles d'Alexandre*, compositions remarquables par leur étendue et leur riche simplicité. Ses autres tableaux de piété et d'histoire, dont l'énumération ne peut trouver ici sa place, sont généralement estimés des connaisseurs; le plus célèbre est celui qui représente la *Famille de Darius :* cette belle page historique passe pour un des chefs-d'œuvre de l'école française. Le Brun, qu'on accuse, peut-être à tort, d'avoir été jaloux de ses confrères, les artistes dont il fut le contemporain, eut pour rival Pierre Mignard, le peintre si connu de la *Vierge à la grappe* et de la *Sainte-Cécile* : celui-ci, coloriste fort remarquable, a mérité le reproche d'avoir exagéré la grâce et le fini de ses peintures (1). Ce fut lui qui peignit à fresque la coupole du Val-de-Grâce et l'une des galeries de Versailles : après la mort de Le Brun, il avait été nommé premier peintre du roi et directeur de l'académie de peinture.

On cite avec éloge les peintures de Bourdon et du Valentin, celles de Parossel et de Jean Jouvenet, malgré la singulière teinte jaune qu'ont celles de ce dernier maître. Les plus belles compositions de Jouvenet sont l'*Esther*, la *Descente de Croix* et la *Pêche miraculeuse;* étant devenu paralytique du côté droit, il peignit de la main

(1) D'où est venu le genre appelé *mignardise*.

gauche son tableau du *Magnificat*, qui fut placé dans le chœur de l'église de la Visitation. Le tableau d'*Adam et d'Ève* et celui de la *Sainte-Thérèse*, ce dernier trop dépourvu d'une inspiration chaste et chrétienne, sont dus au pinceau habile de Santerre. Nous mentionnerons encore La Fosse, les deux frères Boulogne, Raoux, Rigaut, Case et de Troie. Ces noms ne sauraient être justement tenus dans l'oubli. Enfin, François Le Moine et Vatteau appartiennent à la vieillesse de Louis XIV. Le premier peignit le *Salon d'Hercule* à Versailles, et, se croyant mal récompensé de ses travaux, devint fou et se donna la mort; l'autre, doué par la nature du plus heureux talent, en fit le plus triste usage et mit l'art au service d'un goût corrompu et d'une société en décadence.

Le plus célèbre sculpteur dont s'honore le siècle de Louis XIV est ce même Pierre Puget, de Marseille, qui, après avoir commencé par construire des galeries et peindre des tableaux à l'huile, finit par employer son talent à donner la vie au marbre et à la pierre. La ville de Gènes, qui pendant plusieurs années disputa Puget à la France, conserve encore trois de ses chefs-d'œuvre : l'*Alexandre Sauli*, le *Saint-Sébastien* et le *Saint-Philippe Néri;* mais la France n'a pas le droit de se montrer jalouse : elle a retenu pour sa part les bas-reliefs de l'*Assomption* et de la *Peste de Milan*, l'*Andromède* et surtout le *Milon de Crotone*, qu'on dirait taillé par un ciseau antique.

Jacques Sarrasin, Le Gros et Théodon travaillèrent plus encore pour l'Italie que pour la France; François Girardon se montra moins oublieux de ce qu'il devait à sa patrie : on admire encore, parmi ses ouvrages, l'*Hiver*, l'*Apollon chez Thétis*, le *Pluton enlevant Proserpine* et les deux mausolées de Louvois et de Richelieu. Nous

ne passerons pas sous silence les noms de Coysevox et de Coustou, dont les œuvres embellissent encore plusieurs de nos monuments et de nos jardins publics. Nous ne serons point ingrat non plus envers les deux Mansard, architectes célèbres qui nous ont légué de grandes œuvres; envers ce Perrault qui, pour se venger du mépris si peu mérité de Boileau, traça le plan et les dessins de la colonnade du Louvre. Enfin, nous nous souviendrons que l'une des gloires artistiques de ce siècle, qui en posséda de si nombreuses, lui vint des travaux de ses graveurs en taille-douce : les œuvres des Callot, des Mellan, des Nanteuil, des Israël Sylvestre, des Masson, des Poilly, des Pesne, des Edelinck et des Drevet n'ont point encore rencontré de rivales en ce genre, et l'Europe nous envie à juste titre ces monuments de patience et de génie. Terminons cette nomenclature, qu'il n'a pas dépendu de nous de rendre moins aride, en inscrivant ici les noms de Le Nôtre et de La Quintinie, qui créèrent en France l'art des jardins.

La musique marchant à la suite de Lulli dans la route du progrès : quelques essais avaient eu lieu, sous les règnes précédents, pour adapter des airs profanes à des paroles religieuses, ou pour ajuster des psaumes sur des airs de noëls; mais la symphonie n'était pas encore en usage pour la musique d'église; d'un autre côté, l'opéra n'était point connu.

On chantait dans les salons, mais sans étude; l'exercice de la musique instrumentale n'était point considéré comme un art, mais comme un métier subordonné à la profession, alors assez estimée, de maître de danse. Les instruments favoris des amateurs étaient le luth, la vielle, le clavecin, le théorbe. On abandonnait à l'humble mé-

nétrier le violon, dont les maîtres surent tirer depuis de si prodigieux effets.

Le cardinal de Mazarin, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, appela en France, pour servir aux plaisirs de la cour, une troupe de chanteurs italiens, qui donnèrent devant le roi et sa mère (1) une comédie lyrique de Giulio Strozzi, ayant pour titre : *La Festa teatrale della finta pazza.* Deux ans plus tard, les mêmes acteurs représentèrent l'*Orfeo* de Zarlino, qui obtint beaucoup de succès. Quelques compositeurs français, voulant rivaliser avec les artistes d'Italie, firent jouer des opéras et des pastorales, et l'opéra français de *Pomone* fut la première pièce de ce genre qui ait été mise à la scène. La musique était de Cambert, les paroles de Perrin, les ballets de Beauchamp (1669).

Trois ans plus tard, Lulli, qui avait commencé par être marmiton dans la cuisine de Mademoiselle, et dont l'instinct musical avait été remarqué, donna au théâtre les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, opéra dont Quinault composa les paroles. L'année suivante (2), Louis XIV ayant donné à Lulli et à sa troupe la salle du palais royal, le célèbre musicien y fit représenter *Cadmus.* En 1681, il donna au public son opéra intitulé le *Triomphe de l'Amour*, et pour la première fois des danseuses parurent sur la scène dans les ballets, où jusqu'alors les hommes seuls avaient eu la permission de remplir un rôle. Cette innovation, qui rencontra dans les spectateurs une approbation facile, favorisa plutôt l'art chorégraphique que les mœurs et la décence. Lulli était d'ailleurs un violoniste habile et qui formait avec succès un orchestre : on

(1) En 1645.
(2) En 1673.

peut le regarder comme le premier qui ait fait usage des instruments à vent et de percussion.

Louis XIV cultivait avec goût la musique, composait des airs de chant et de danse, et donnait d'utiles conseils à ses maîtres de chapelle. Ces derniers se refusaient à introduire l'orchestre dans la chapelle du roi; mais leurs scrupules ne prévalurent point contre la volonté de ce prince lorsque Lulli eut fait exécuter à Fontainebleau un *Te Deum* à grand chœur et symphonie. Ce maître écrivit la musique de seize opéras, de vingt-cinq ballets et plusieurs morceaux de musique religieuse. L'opéra d'*Armide*, aujourd'hui relégué dans l'oubli, fut son triomphe. Parmi les compositeurs qui obtinrent, à un degré inférieur, l'approbation de la foule, on peut citer Colasse, Gervais, Destouches, et avec eux Campra, Mouret d'Avignon et Montéclair : celui-ci fut le premier qui ait joué de la contre-basse à l'orchestre de l'Opéra (1).

Tous les arts, la poésie, la peinture, la statuaire, la musique, rivalisaient, envers Louis XIV, de soumission et de flatterie : par l'expression d'un enthousiasme trop peu libre pour être toujours sincère, ils récompensaient le roi des encouragements qu'ils tenaient de lui, et cette complaisance les rendait en quelque sorte les brillants auxiliaires du pouvoir absolu. Ce qui nous est resté de leurs œuvres montre qu'ils épuisèrent toutes les formules de l'adulation, et se dégradèrent trop souvent jusqu'à diviniser de tristes faiblesses. Combien furent clair-semés les hommes au cœur fier et généreux qui demeurèrent fidèles à la dignité de leur talent! Le livre que Mézeray écrivit sur les *économies royales* lui fit ôter par Colbert la pension que lui avait accordée Sully; Chapelain, honnête homme

(1) En 1700.

d'ailleurs, fut préféré à Corneille pour la distribution des récompenses ; La Fontaine se vit fermer, presque jusqu'à sa mort, les portes de l'Académie française, tant le roi lui pardonnait peu d'avoir supplié pour Fouquet.

Ajoutons qu'on doit beaucoup rabattre des largesses dont Louis XIV, s'il faut en croire une opinion trop facilement accréditée, favorisa sous son règne l'essor des lettres et les travaux des poëtes. Dans l'année où les libéralités de ce roi furent le plus considérables, la dépense ne s'éleva pour cet objet qu'à 100,866 livres, savoir : 53,200 livres en pensions pour les nationaux, 16,300 pour les étrangers, et le reste en gratifications. Les courtisans du roi lui coûtèrent plus que les lettres, les sciences et les académies ; les sciences surtout, qui faisaient moins de bruit, n'inspirèrent plus d'intérêt à la mort de Colbert. En 1694, on réforma la très-mince dépense que causaient l'académie des Sciences et une autre petite académie créée pour le perfectionnement des arts et métiers ; mais, quelque temps après, on regrette d'avoir à le dire, la meute du cerf fut doublée. Henri IV pensait autrement quand il disait : « Que l'on retranche de ma table pour payer mes lecteurs (1). »

Les sciences furent donc trop oubliées, soit qu'elles fussent peu louangeuses, soit que le roi, dont l'éducation avait été fort négligée, ne se rendît pas assez compte de leur utilité et de leur mérite ; mais le vrai savoir se produit toujours, et, si l'indifférence des grands ou du peuple retarde sa route, cependant il marche.

Les sciences ne restèrent donc pas entièrement en dehors du mouvement : la physique avait dû à Pascal les expériences qui complétèrent les découvertes de Torri-

(1) Lemontey.

celli et permirent de déterminer la pesanteur de l'air; grâce aux travaux de Galilée et de Descartes, cette science était devenue plus féconde, sa marche plus rapide et plus rationnelle, ses phénomènes constatés et mesurés avec plus de certitude. Cependant Descartes simplifia l'algèbre et en fit le premier l'application à la géométrie : « ce fut une idée des plus vastes et des plus heureuses que l'esprit humain ait jamais eues, et qui sera toujours la clef des plus profondes recherches, non-seulement dans la géométrie sublime, mais encore dans toutes les sciences physico-mathématiques (1). » Dans son *Traité de la Dioptrique*, Descartes se montra digne de sa méthode; mais son *Traité des Météores* fut au-dessous de cette vaste intelligence et fort en arrière des découvertes de Galilée. Quoi qu'il en soit, la science ayant reçu de Descartes une impulsion droite et vigoureuse, Pascal, Huygens, Fermat, Leibnitz, Newton (car nous ne devons pas restreindre cette esquisse aux seuls noms qui honorent la France) brillèrent au premier rang comme géomètres; Samson et Delille réformèrent la géographie, jusqu'alors pleine d'erreurs et couverte de ténèbres; Cassini se distingua par ses travaux dans les diverses branches de l'astronomie et de la géographie; Newton opéra une révolution dans l'astronomie physique; Louis XIV fit mesurer la méridienne de Paris, et ce fut là la base du plus beau travail géographique connu dans l'histoire; les écoles de médecine furent perfectionnées; on y ajouta de nouvelles chaires, et la dissection, flambeau de l'anatomie, donna aux études une direction plus certaine; grâce aux travaux de Tournefort, la botanique fut enrichie; le père Sébastien construisit pour

(1) C'est le jugement porté par d'Alembert.

les besoins de l'industrie et des manufactures, des machines aussi étonnantes dans leur simplicité que dans leurs effets ; la science hydraulique fit des progrès qui ont été surpassés de nos jours, mais dont il est juste de ne point perdre le souvenir ; enfin, comme pour manifester la puissance déjà acquise aux sciences sous le règne glorieux de Louis XIV, Riquet creusa au milieu de tous les obstacles ce canal du Languedoc qui réunit la Méditerranée et l'Océan au pied des Pyrénées. Cette colossale entreprise, dont nous avons déjà parlé en rendant hommage au génie de Colbert et à la protection que Louis XIV étendit sur les arts utiles, épargna aux navires du commerce un circuit de douze cents lieues autour de l'Espagne. La distance qui sépare les deux mers, la nature du terrain, l'absence apparente des eaux, et surtout leur conduite aux pierres de Naurousse, élevées de plus de six cents pieds au-dessus des deux mers, avaient fait regarder l'établissement d'un canal comme impossible. Riquet ne se découragea point devant tant de difficultés amoncelées. Secondé par Colbert et par les états de Languedoc, il procéda aux études et aux travaux, mais il mourut avant d'avoir vu son œuvre achevée : sa famille la continua avec succès, et la France se vit dotée d'une rivière factice longue de cinquante-quatre lieues, la plus précieuse artère de son commerce du midi.

Ce fut ainsi que le nom de Louis XIV, déjà illustré par des conquêtes, rayonna de tout l'éclat que font resplendir les arts, les lettres, les découvertes du génie ; mais, si la postérité a justement blâmé le conquérant de ses injustes entreprises, elle n'a pas trouvé pure de tout reproche la grandeur pacifique de ce roi. Elle a condamné ce faste orgueilleux, cette pompe qui appauvrirent le

peuple et ruinèrent le laboureur. Les générations ont passé, et le temps a emporté les malédictions du pauvre; mais que de plaintes ne durent pas soulever les folles dépenses trop souvent entreprises sans nécessité et pour satisfaire l'orgueil d'un seul homme! La mendicité est une lèpre qui se développe sous les portiques de marbre, et nous dirons ailleurs ce que coûtèrent les inutiles splendeurs de Marly et de Trianon. Cherchez partout, et nulle part vous ne trouverez de gloire humaine qui n'ait ses faces mauvaises, de soleil si lumineux qu'il ne soit possible de compter ses taches.



CHAPITRE VIII.

LOUIS XIV ET SA COUR. — VERSAILLES ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Quand un roi occupe dans l'histoire une place si grande que tout un siècle se résume en lui, rien de ce qui se rattache à sa personne, à ses mœurs, à son caractère, ne saurait être mis en oubli comme peu digne d'être raconté aux hommes. Les qualités privées d'un tel prince s'élèvent, par la nature des choses, au rang de vertus publiques, et ses faiblesses, qui chez des âmes vulgaires ne seraient que des vices, doivent être en quelque sorte réputées crimes d'État : les unes et les autres, en effet, ont réagi sur la condition et sur l'avenir des peuples.

Louis XIV commandait le respect par la majesté à la fois imposante et douce de son visage; ses traits étaient réguliers, son regard fier, son sourire grave; il avait la taille bien prise, la démarche noble, les cheveux noirs, le

nez aquilin, le port un peu théâtral (1). Une distinction si naturelle était d'ailleurs tellement empreinte dans ses gestes, dans sa parole et dans toute sa personne, que, même dépourvu de la dignité royale et mêlé à la foule des sujets, ce prince eût appelé à lui l'attention et les regards (2).

Son éducation, ainsi que je l'ai remarqué plus haut, avait été négligée; mais il suppléait à cette lacune à l'aide d'un esprit droit, d'une raison exercée et d'une application sérieuse aux affaires. Il avait l'instinct de ce qui est beau et de ce qui est grand; mais l'amour de soi était sa passion dominante, et, comme il concevait une idée très-haute de sa mission et de son rôle, en donnant libre satisfaction à son orgueil il croyait remplir un devoir. Il aimait la représentation et le faste, et se montrait aussi avide d'hommages que de gloire; un concert de soixante années de louanges universelles ne l'avait point fatigué; il souffrit, pendant trois ans, que des feux allumés brûlassent nuit et jour au pied de sa statue; généreux par tempérament, il fut, par calcul, peu oublieux des injures et mal disposé au pardon. Jamais prince ne parut plus jaloux de gouverner personnellement et de gouverner seul. Respectueux envers sa mère, aux soins de laquelle il devait tant, il se montra souvent ingrat à son égard en ne lui laissant d'autre privilége que celui de s'occuper de bonnes œuvres, en la dépouillant du reflet de gloire ou de crédit qui aurait consolé sa vieillesse.

(1) Il conservait en jouant au billard, dit mademoiselle de Scudéri, l'air de maître du monde.

(2) C'est lui que Racine avait en vue lorsqu'il composa ces deux vers de sa tragédie de Bérénice :

« En quelque obscurité que le Ciel l'eût fait naître,
« Le monde, à son aspect, eût reconnu son maître. »

Il n'éprouvait pas le besoin d'être aimé du peuple, mais il voulait se sentir obéi et admiré; l'amour de ses sujets lui eût semblé une sorte de familiarité qu'il ne fallait pas encourager; dans ses relations avec les puissances étrangères il se montrait fier et irascible, et toujours peu soucieux d'offenser ou de déplaire; en face des Français il tempérait l'éclat de son rang par une bienveillance froide et digne.

Dans sa jeunesse, son goût pour les plaisirs, trop favorisé par Mazarin, l'avait emporté au delà des bornes de cette réserve royale dont il se fit plus tard une loi sévère. Alors, il dansait dans les divertissements de la cour et acceptait un rôle dans les carrousels; mais, ayant un jour assisté à la représentation de Britannicus, il fut frappé de ces vers :

« Pour toute ambition, pour vertu singulière,
« Il excelle à conduire un char dans la carrière,
« A disputer des prix indignes de ses mains,
« A se donner lui-même en spectacle aux Romains. »

Il prit la leçon pour lui, et évita désormais de paraître sur les planches d'aucun théâtre.

Pour avoir été trompé, il devint soupçonneux et crut difficilement à la probité; le nombre de ses favoris fut rare, ou plutôt il n'en eut aucun, et se borna à admettre dans son intimité quelques courtisans privilégiés, tels que Vivonne, Créqui, de Lude, Lauzun et le fils du duc de La Rochefoucauld, l'ancien frondeur.

Il donnait à ses grâces, à ses relations et même à ses refus un tour exquis de politesse et de prévenance qui prouve qu'il y avait deux personnages en lui : le roi de théâtre, lequel apparaissait d'ordinaire, et l'homme de cœur, dont les manifestations étaient plus rares. « M. le

maréchal, dit-il un jour au maréchal de Bellefonds, je veux savoir pourquoi vous voulez me quitter? Est-ce dévotion? est-ce amour de la retraite? est-ce accablement de vos dettes? Si c'est ce dernier, j'y veux mettre ordre et entrer dans le détail de vos affaires. » Le maréchal avoua que c'étaient ses dettes, et le roi y pourvut libéralement (1). Dans une circonstance analogue il dit au duc de La Rochefoucauld, qui se plaignait d'être pressé par ses créanciers : « Que ne parlez-vous à vos amis? » et il lui envoya de quoi les satisfaire (2).

On a retenu quelques-unes de ses phrases nobles, courtes, spirituelles et obligeantes. Au duc de La Rochefoucauld, en lui annonçant par lettre qu'il le faisait grand maître de la garde-robe : « Je me réjouis comme votre ami du présent que je vous ai fait comme votre maître. » Au marquis d'Uxelles, honteux d'avoir rendu Mayence après plus de cinquante jours de tranchée ouverte : « Vous avez défendu la place en homme de cœur et vous l'avez rendue en homme d'esprit (3). » Le marquis du Plessis regrettait de ne pouvoir prendre part à la guerre contre la Hollande et d'être condamné au repos par son âge, Louis XIV le consola en l'embrassant et en lui disant : « M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquise (4). » Et comme un de ses valets de chambre, le priant de recommander au premier président un procès qu'il soutenait contre son beau-père, insistait en disant : « Ah! Sire, vous n'avez qu'à dire une parole, » il répondit : « Si tu étais à la place de ton beau-

(1) Madame de Sévigné, tome I, page 362.
(2) Choisy, tome I, page 33.
(3) Choisy, tome I, page 32.
(4) Madame de Sévigné.

père, voudrais-tu que je la dise, cette parole (1)? » Un jour qu'un autre de ses domestiques, l'ayant fait attendre, allait être sévèrement réprimandé : « Laissez-le, dit le roi ; il est assez fâché. » Mieux inspiré encore, il dit à une princesse de la cour de France, alors fort jeune, qui tournait en raillerie un vieil officier sur sa laideur : « Je le trouve un des plus beaux hommes de mon royaume, « car c'est un des plus braves. »

Si avide de louanges que fût ce prince, il lui arriva plus d'une fois d'imposer silence à la flatterie quand elle voulut faire fumer en son honneur un encens trop grossier. L'Académie française ayant mis au concours cette question : « Quelle est de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préférence », il rougit et ne permit pas qu'un pareil sujet fût traité. Il aimait peu qu'on lui résistât en face, mais il eut le bon goût de souffrir que Boileau fît ouvertement, en sa présence, la critique de certains vers qu'il trouvait bons, et comme le satyrique ajoutait : « Je m'y connais mieux que le roi ! » Louis XIV se contenta de dire : « Il a raison. »

Un jour qu'il jouait au tric-trac, il y eut un coup douteux ; les courtisans qui se trouvaient là affectaient d'hésiter et de paraître incertains. Louis XIV, interpellant alors M. de Grammont, qui se trouvait à une autre extrémité de la salle, l'invita à venir juger par lui-même. « Sire, lui cria le comte, c'est vous qui avez tort. — Mais, dit le roi, vous n'avez encore rien vu. — Eh ! qu'importe, reprit M. de Grammont, ne savez-vous pas que, pour peu qu'il y eût matière à quelque incertitude, tout le monde vous aurait donné gain de cause. » Cette franchise spirituelle ne déplut pas au monarque.

(1) Choisy, tome I, page 32, cité par Anquetil.

On pourrait, au besoin, étendre ces anecdotes et en citer d'autres qui ne seraient pas sans charme; mais elles sont rares pour un règne dont nous envisageons en ce moment l'ensemble, et qui dura soixante-douze ans. Le récit des désordres et des adultères de Louis XIV tiendrait plus de place, mais les mémoires du temps sont entrés à cet égard dans une foule de détails qu'il serait hors de propos de reproduire : il nous suffira de mentionner, parmi tant d'affligeants scandales, ceux qui exercèrent une sérieuse influence sur l'esprit de la cour et sur la moralité du gouvernement : par là ils appartiennent à l'histoire et imposent à l'écrivain la pénible mission de les retracer.

Nous avons dit comment Louis XIV avait séduit madame de La Vallière, et comment, après une liaison coupable qui dura dix ans, Louise de la Miséricorde expia dans le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques les longs égarements qu'avait tant de fois troublés le remords. On lui avait proposé de choisir, en prenant le voile, un ordre où elle pourrait parvenir aux dignités que le cloître n'exclut pas; elle répondit modestement que, « n'ayant pas su se conduire elle-même, elle ne devait pas songer à conduire les autres. » Entrée à l'âge de trente ans dans un monastère, elle y vécut trente-six ans dans les exercices les plus exacts et les plus pénibles de la vie religieuse.

Elle laissa une fille, mademoiselle de Blois, mariée depuis au prince de Conti, et un fils, Louis de Bourbon, comte de Vermandois, qui mourut en 1683, d'une maladie aiguë, pendant le siége de Courtrai. Quand sa mère repentante apprit sa mort, elle versa d'abondantes larmes, puis se les reprochant comme une faute de plus :

« C'est assez, dit-elle, de gémir sur la perte d'un fils dont je n'ai pas assez pleuré la naissance. »

Longtemps avant de se retirer du monde, madame de La Vallière savait déjà que le roi, ayant cessé de l'aimer, lui avait donné pour rivale la trop célèbre Athénaïs de Mortemart, duchesse de Montespan. Celle-ci remplissait l'office de dame d'honneur de la reine; elle était remarquable par sa beauté et par les grâces de son esprit, mais fière et impérieuse, et trop disposée à tirer parti, pour le triomphe de son ambition, de la faveur dont elle jouissait au prix de sa honte. Elle suivait le roi dans ses campagnes, sous prétexte des fonctions qui l'attachaient au service de la reine, et l'épouse de Louis XIV, la pieuse petite-fille de Charles-Quint, était réduite à être témoin de l'infidélité publique du roi. Dans une si insolante élévation, madame de Montespan avait aussi à endurer, pour elle-même, le supplice de la jalousie. De fréquentes rivales lui disputaient souvent avec succès le cœur du roi, et ces criminels attachements faisaient pour la cour et la ville un continuel sujet de commentaires. La jalousie inspira à madame de Montespan une précaution qui fut diversement appréciée : on supprima les filles de la reine, demoiselles de compagnie choisies dans les premières familles du royaume, et dont la vertu, dans un pays comme la cour, était entourée de trop de piéges. Elles furent remplacées par des dames d'honneur, et si le vice ne disparut pas, il prit un masque.

La faveur dont madame de Montespan était si fière faillit lui échapper pour toujours, et mademoiselle de Fontanges réussit à la faire oublier; mais elle fut elle-même frappée de la main de Dieu, et mourut au milieu de ses désordres à l'âge de vingt ans. Louis XIV ne lui accorda

que des regrets stériles, et reprit ses indignes chaînes.

L'exemple de l'adultère, si souvent donné, pendant vingt-quatre ans, du haut du trône, corrompait le peuple et introduisait dans les mœurs de la cour un triste relâchement. Les courtisans sont d'autant plus prompts à se former sur le modèle du maitre, que ce dernier les encourage, par sa conduite, à l'oubli des devoirs et au mépris des liens conjugaux. Il faut que la vertu soit forte pour ne pas être ébranlée quand le vice est un moyen de plus d'être en faveur et de plaire, et quand des faiblesses, ouvertement affichées autour du roi, lui annoncent que ses propres fautes sont déjà érigées en coutumes. Et quel est le frein qui sera assez vigoureux pour contenir le vice, lorsque la bouche du roi a perdu le droit de rappeler au devoir? Les désordres de la vie publique de Louis XIV disposèrent donc la noblesse et la bourgeoisie à renchérir sur les déréglements du souverain, et cette complicité morale du peuple et du roi sema dans les âmes des germes de mépris pour le trône ainsi abaissé, et pour les supériorités sociales volontairement dégradées.

Mais on se tromperait si l'on voulait assimiler les scandales de cette époque, qui s'essayait en quelque sorte à braver la loi de Dieu, à cette dépravation à la fois morale et sensuelle qui fut le caractère général du dix-huitième siècle, et même à l'insouciance qui signale, de nos jours, les désordres de la société.

Alors le péché remuait la conscience, et celui qui tombait en faute avait toujours les yeux ouverts sur l'abîme : il était coupable, mais souvent il frappait sa poitrine et cherchait à se soustraire au joug de ses passions. Cette lutte de la foi chrétienne et du monde,

engagée dans le cœur et le remplissant tout entier, attestait que le sentiment du bien n'était pas absolument éteint, et le remords préparait le repentir. La cour avait donc beau se laisser aller à de déplorables exemples, elle n'osait s'affranchir des liens religieux, elle se serait fait horreur à elle-même en oubliant les sentiers du temple. Aussi, quand arrivaient ces temps périodiques où l'Église convie ses enfants à faire pénitence, on se rendait au pied des autels, on allait écouter la parole de Bourdaloue, on lavait encore par coutume les pieds des pauvres, et l'on regagnait ses foyers en emportant avec soi quelques bonnes résolutions et beaucoup de crainte.

Louis XIV en était là, et, quand madame de La Vallière revêtit la bure pour dire un éternel adieu aux joies de la terre, il approuva cette résolution, sans avoir la force d'en tirer des fruits pour lui-même. Chose étrange! le dernier repas que madame de La Vallière prit dans le monde fut le souper que, la veille de son entrée en religion, elle partagea avec madame de Montespan, à laquelle elle abandonnait le cœur du roi. Ce qui surprendra davantage encore, c'est que madame de Montespan elle-même allait souvent aux carmélites visiter sœur Louise de la Miséricorde et lui demander d'utiles conseils. Elle observait scrupuleusement l'abstinence et le jeûne aux jours prescrits. Plus d'une fois, aux approches de la fête de Pâques, on la vit quitter le roi pour chercher une retraite dans quelque asile éloigné; souvent alors le roi, qui cédait au même cri de la conscience, prenait de son côté des résolutions pareilles; puis, lorsque la voix du prêtre tonnait avec de moindres menaces en apparence, quand les solennités pascales étaient passées, la pénitence paraissait trop lourde aux

deux coupables, et la religion s'attristait encore. Mais déjà madame de Montespan avait trouvé, dans une femme justement célèbre, une rivale assez habile pour lui enlever l'affection du roi, assez honnête pour ne point obtenir ce triomphe aux dépens de la vertu : c'était Françoise d'Aubigné, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, et veuve du poëte Scarron.

Elle avait été élevée dans le calvinisme, et, dès sa plus tendre jeunesse, elle avait connu l'abandon, la misère et les mauvais traitements (1) : on la convertit à grand'peine à la religion catholique. Elle était âgée de seize ans, en 1651 (2), lorsque, ne sachant comment se soustraire aux angoisses de la pauvreté, elle consentit à épouser Scarron, poëte burlesque, accablé d'infirmités et impotent : Scarron se trouvait lui-même réduit à de très-minces revenus. Sa jeune épouse lui prodigua des soins affectueux. Comme il recevait chez lui une société fort aimable attirée par son inépuisable gaieté, madame Scarron doubla par son esprit, par son savoir et par ses rares qualités le charme de cette compagnie d'élite. Les personnes les plus distinguées de la littérature et de la cour fréquentaient ce salon ; ce genre de vie dura dix ans, au bout desquels le poëte paralytique mourut, laissant sa veuve sans fortune, et, pour comble de chagrin, affligée d'un nom que le burlesque rendait à demi ridicule.

La veuve Scarron présenta des placets au cardinal Mazarin pour demander le rétablissement d'une pension

(1) « Tous les matins, un *loup* (sorte de masque) sur le visage pour conserver le plus beau teint du monde, un chapeau de paille sur la tête, un panier dans le bras, une gaule à la main, elle allait garder les dindons, avec ordre de ne toucher au panier où était le déjeuner, qu'après avoir appris cinq quatrains de Bibrac. » (Mémoires du temps cités par Anquetil.)

(2) Étant née en 1635, trois ans avant le roi.

qu'avait eue son mari, mais elle fut toujours refusée. Ses amis lui obtinrent quelques secours de la reine mère, et de longues années se passèrent pour elle dans les alternatives d'une subsistance étroite et d'une extrême détresse. Elle continuait d'ailleurs à voir beaucoup de monde, et entre autres la fameuse Ninon de Lenclos, qui recevait chez elle une société nombreuse, et jouait au dix-septième siècle le rôle de l'antique Aspasie. Ninon, tout immorale qu'elle était, rendait justice à la vertu de madame Scarron : « J'aurais voulu *l'en guérir*, disait-elle dans son langage presque cynique; mais elle craignait trop Dieu. » Précieux reproche, qui renferme un hommage.

Madame Scarron, qui cherchait des appuis, écrivit à madame de Montespan une lettre trop flatteuse pour être vraie, et dans laquelle elle l'appelait « la merveille de la France. » Ce compliment si peu mérité, et qu'avec un sentiment plus sérieux de l'honnête, madame Scarron n'aurait jamais dû faire, valut à la pauvre veuve les bonnes grâces de la favorite. Madame de Montespan intercéda pour madame Scarron auprès du roi, sur l'esprit duquel elle possédait tant d'empire. « Encore la veuve Scarron! s'écria Louis XIV. — Sire, répondit madame de Montespan, il y a longtemps que vous ne devriez plus en entendre parler : il est étonnant que Votre Majesté n'ait point encore écouté une femme dont les ancêtres se sont ruinés au service des vôtres. » Ce reproche toucha le roi, et la pension tant de fois sollicitée fut enfin accordée.

Madame de Montespan ne borna pas là les effets de sa protection : elle cherchait une gouvernante pour les enfants qu'elle avait donnés au roi, et madame Scarron lui

parut très-propre à remplir cette charge fort délicate. Madame Scarron, avant d'accepter, exigea que l'ordre exprès lui en fût donné par Louis XIV.

La veuve Scarron se condamna dès lors (1670) à une vie retirée et laborieuse, veillant avec une sollicitude vraiment maternelle sur les enfants que le roi et madame de Montespan lui avaient confiés. Louis XIV la surprit un jour soutenant d'une main le duc du Maine, qui avait la fièvre, berçant de l'autre mademoiselle de Nantes et tenant sur ses genoux le comte du Vexin, qui dormait. Il fut touché de sa peine et lui donna cent mille francs. « Nous avons soupé hier avec madame Scarron, écrivait madame de Sévigné à sa fille. Nous trouvâmes plaisant d'aller la reconduire, à minuit, au fond du faubourg Saint-Germain, quasi auprès de Vaugirard, dans la campagne, à une belle et grande maison où l'on n'entre point. Il y a de grands jardins, de beaux et grands appartements. Elle a un carrosse, des gens et des chevaux. Elle est habillée modestement et magnifiquement, comme une femme qui passe sa vie avec des personnes de qualité. Elle est aimable, belle, bonne et négligée. On cause fort bien avec elle. »

Au bout de quelques années, madame de Montespan voulant avoir ses enfants sous ses yeux, madame Scarron fut appelée à la cour et y eut une situation assez douteuse. Confidente de madame de Montespan, elle avait cependant le courage de lui parler quelquefois le langage de la vertu. Le roi le voyait avec déplaisir ; il aimait peu à se rencontrer avec ce témoin silencieux, mais improbateur de ses scandales. Il reprochait à madame Scarron d'être une précieuse. Insensiblement, néanmoins, il s'habitua à la voir et à souffrir ses remontrances.

En 1674, le roi lui fit présent de la terre de Maintenon, dont elle prit le nom. Il y a peu d'exemples d'une fortune échafaudée lentement et pièce à pièce comme le fut la sienne. Le roi passa successivement à son égard d'une aversion involontaire à une bienveillance dont il s'étonnait lui-même, et de ce dernier sentiment à une sympathie beaucoup plus prononcée. Elle le devait aux charmes de son esprit et à la grâce inépuisable de sa conversation. Madame de Montespan ne tarda pas à s'en apercevoir, et en fut jalouse.

En 1680, madame de Maintenon fut nommée dame d'atours de la Dauphine : le temps de son assujettissement aux caprices d'autrui était enfin passé. Alors commencèrent entre elle et madame de Montespan d'interminables débats dont les détails ne trouveraient pas ici leur place, et qui réagissaient sur le roi. Ce prince était las de l'humeur caustique et de la jalousie insultante de madame de Montespan. Madame de Maintenon saisissait avec adresse ces moments de dépit pour rappeler au roi, avec l'autorité de la vertu, les devoirs qu'il méconnaissait et la nécessité de s'affranchir de liens indignes. Elle trouvait moyen de lui faire entendre, avec le ton de l'amitié, des vérités sévères et de justes reproches.

Il se forma contre elle des cabales, mais elles tournèrent à son honneur. Son crédit était déjà si assuré, qu'il faisait pâlir la faveur de Louvois et celle de madame de Montespan. Elle s'en montra digne en déterminant le roi à redoubler d'égards et d'attentions envers la reine, qu'il avait trop longtemps oubliée.

Sur ces entrefaites, cette reine pieuse, dont le cœur avait été navré par tant d'outrages, fut enlevée presque subitement par une courte maladie (1683).

Bossuet, qui prononça l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, lui fit l'application de ces paroles de l'Apocalypse : « *Il y a dans l'Église de Sardis un petit nombre de fidèles qui n'ont pas souillé leurs vêtements... Ils marchent avec moi, revêtus de blanc, parce qu'ils en sont dignes.* » Le grand orateur ajouta ensuite : « Elle est sans reproche devant Dieu et devant les hommes : la médisance ne peut attaquer aucun endroit de sa vie depuis son enfance jusqu'à sa mort, et une gloire si pure, une si belle réputation est un parfum précieux qui réjouit le ciel et la terre. » Et avec quelle raison Bossuet n'avait-il pas le droit de s'écrier : « *Ceux que vous voyez revêtus d'une robe blanche, ceux-là,* dit saint Jean, *viennent d'une grande affliction,* DE TRIBULATIONE MAGNA; afin que nous entendions que cette divine grandeur se forme ordinairement sous la croix... »

Elle avait été pesante, en effet, la croix de cette femme, si longtemps délaissée et si mal payée de la perte du cœur de son époux par quelques stériles hommages accordés à son rang; mais elle dévora en secret ses amertumes et les offrit à Dieu. Humble et timide, elle n'osait aborder le roi qu'en tremblant, et jamais elle ne lui fit entendre la plus légère plainte : la pompe du siècle la gênait, et aucune modestie n'était égale à la sienne. « Elle sut pourtant se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur. Les rois, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne : il est nécessaire au genre humain, et ils doivent, pour le repos autant que pour la décoration de l'univers, soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu. Il était aisé à la reine de faire sentir une grandeur qui lui était naturelle. Elle était née dans une cour où la

majesté se plaît à paraître avec tout son appareil, et d'un père qui sut conserver avec une grâce, comme avec une jalousie particulière, ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité et les bienséances du palais; mais elle aimait mieux tempérer la majesté et l'anéantir devant Dieu que de la faire éclater devant les hommes. Ainsi nous la voyions courir aux autels, pour y goûter avec David un humble repos, et s'enfoncer dans son oratoire, où, malgré le tumulte de la cour, elle trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus.....

« ... Marie-Thérèse attira par la prière toutes les vertus dans son âme. Dès sa première jeunesse elle fut, dans les mouvements d'une cour assez turbulente, la consolation et le seul soutien de la vieillesse infirme du roi son père... Quel cœur, quel respect, quelle soumission n'a-t-elle pas eue pour le roi? Toujours vive pour ce grand prince, toujours jalouse de sa gloire, uniquement attachée aux intérêts de son État, infatigable dans les voyages, et heureuse pourvu qu'elle fût en sa compagnie; femme, enfin, où saint Paul aurait vu l'Église occupée de Jésus-Christ et unie à ses volontés par une éternelle complaisance!.... Parlerai-je des bontés de la reine tant de fois éprouvées par ses domestiques?... Et vous, pauvres de Jésus-Christ, pour qui seuls elle ne pouvait endurer qu'on lui dît que ses trésors étaient épuisés; vous premièrement, pauvres volontaires, victimes de Jésus-Christ, religieux, vierges sacrées, âmes pures dont le monde n'était pas digne; et vous, pauvres, quelque nom que vous portiez, pauvres connus, pauvres honteux, malades impotents, estropiés, *restes des hommes*, pour parler avec saint Grégoire de Nazianze, car la reine respectait en vous tous les carac-

tères de la croix de Jésus-Christ; vous donc qu'elle assistait avec tant de joie, qu'elle visitait avec de si saints empressements, qu'elle servait avec tant de foi, heureuse de se dépouiller d'une majesté empruntée et d'adorer dans votre bassesse la glorieuse pauvreté de Jésus-Christ, quel admirable panégyrique prononceriez-vous par vos gémissements à la gloire de cette princesse!... Que dirai-je davantage? Écoutez tout en un mot : fille, femme, mère, maîtresse, reine telle que nos vœux l'auraient pu faire, plus que tout cela, chrétienne, elle accomplit tous ses devoirs sans présomption, et fut humble, non-seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus (1). »

L'histoire n'a rien à retrancher de ces louanges lorsqu'elles se rattachent à la piété de la reine : c'est une touchante figure que celle de cette noble fille de la maison d'Autriche retirée dans son oratoire et confiant à Dieu ses douleurs; c'est un rôle sublime que celui qu'elle remplit au chevet du pauvre, assistant de ses royales mains le Fils de Dieu fait homme dans la personne *de ces petits* qu'il a voulu nous léguer pour être ses vivantes images; mais, comme reine, comme épouse du glorieux Louis XIV, la douce et résignée Marie-Thérèse n'eut point un caractère et un esprit aussi élevés que sa fortune. Elle manquait de discernement, de tact, et surtout de cette intelligence active qui n'est point un mérite aux yeux de Dieu, mais qui permet de comprendre les événements, les situations et les hommes. Elle aimait à passer sa vie avec ses servantes espagnoles et une négresse naine et hideuse. Louis XIV dut plus d'une fois se sentir mal à l'aise et presque humilié, en voyant assise à ses côtés, sur le

(1) Bossuet. Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.

trône de France, une compagne si peu capable de lui offrir un conseil et d'entrer dans ses desseins. Sans doute, avec la générosité d'un chrétien, celle qui lui manquait le plus, il aurait dû compatir à cette nature faible et ignorée, et la respecter lui-même autant qu'il exigea (c'est une justice à rendre à ce prince) qu'elle fût respectée des autres. Quand elle mourut, le roi son époux s'écria à haute voix : « Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait donné. » C'est peut-être là un de ces mots que les courtisans arrangent et dont ils font honneur à leur maître; mais, si Louis XIV rendit ce témoignage à Marie-Thérèse, que de reproches ne dut-il pas se faire en portant le regard sur son propre passé?

La mort de la reine introduisit peu de changement à la cour : Louis XIV se montra plus grave et plus réservé, les gentilshommes l'imitèrent par hypocrisie. Pour plaire à ce prince, et plus encore à madame de Maintenon, que la confiance du roi rendait toute-puissante, ils simulèrent une dévotion et une régularité de mœurs apparentes.

Dans la situation où se trouvait Louis XIV, il ne pouvait se passer d'avoir auprès de lui une personne propre à tenir la cour. La Dauphine refusant de s'assujettir à ce soin, madame de Maintenon semblait pouvoir, mieux que toute autre, subir la gêne de l'étiquette et la monotonie fastidieuse de la représentation; mais sa vertu et son ambition conspiraient tout ensemble à ne lui faire accepter, auprès du roi, qu'une position honorable. Louis XIV hésitait à l'épouser : son orgueil n'osait consentir à descendre à une sujette; mais sa vive affection combattait en lui les répugnances de l'orgueil. Madame de Maintenon, bien supérieure au roi par la finesse de

son esprit, mettait en œuvre toute l'habileté de son caractère pour vaincre les obstacles que le monarque puisait dans le sentiment de sa dignité. Vingt-deux mois se passèrent dans ces luttes; elles se terminèrent enfin par un compromis qui a acquis une sorte de certitude historique. Ce fut un mariage secret, contracté, dit-on, en 1685, et qui fut célébré par l'archevêque de Paris: cette union, par des raisons d'État faciles à comprendre, ne fut jamais rendue publique; mais elle eut, dans le sein de la famille royale, toute la notoriété dont madame de Maintenon avait besoin pour le soin de son honneur et le repos de sa conscience. Dès cette époque, Louis XIV montra une grande sévérité de mœurs et une grande fidélité aux observances de la religion.

Madame de Montespan supporta sa disgrâce avec fermeté: elle quitta la cour et se retira dans ses domaines. Les princes ses fils restèrent à la cour, et Louis XIV, faisant plier sous ses ordres la loi et la vérité, obtint du parlement un arrêt qui déclarait légitimes ses enfants issus de l'adultère.

L'humeur du roi devenait chaque jour plus grave, et la cour perdait peu à peu les traditions des plaisirs. L'étiquette s'élevait comme un mur entre le souverain et le peuple: Louis XIV, imbu des usages qu'avait apportés en France la reine sa mère, avait introduit dans son palais la sévérité des règles de la cour d'Espagne. Les moindres détails étaient prévus et déterminés avec un soin minutieux, et il n'était donné à personne de s'en affranchir. Les princes du sang, moins que tout autre, avaient conservé un peu de cette aisance et de cette liberté honnête qui doublent le prix des vertus.

Madame de Maintenon portait la première la peine de

ce superbe ennui : le roi, se tenant de plus en plus à l'écart de ses entourages, n'avait d'autre distraction que de rechercher sa société, et la monotonie de ses entretiens parvenait difficilement à abréger le cours des heures. Voici ce que madame de Maintenon écrivait à ce sujet à l'une de ses confidentes : « Que ne puis-je vous donner toute mon expérience? Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées? Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer, et qu'il n'y a que les secours de Dieu qui m'empêchent d'y succomber? J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté des plaisirs, j'ai été aimée partout; dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit, je suis venue à la faveur, et je vous proteste que tous les états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne nous satisfait entièrement. »

Madame de Maintenon, pour se distraire de l'insupportable gène de la cour, allait passer des journées entières à Saint-Cyr, maison royale que, d'après ses conseils, Louis XIV avait fondée pour assurer l'éducation d'un grand nombre de jeunes filles nobles et pauvres. Françoise d'Aubigné avait tous les jours devant les yeux le souvenir de la détresse qui avait assiégé ses premières années, et elle voulait généreusement épargner à d'autres d'aussi pénibles angoisses.

Douée d'une pénétration vive, d'un cœur froid, d'une tête libre et merveilleusement disposée à gagner par la ruse ou le calcul ce qu'il eût été par trop hasardeux de rechercher en face, madame de Maintenon en était venue à exercer la plus haute influence sur le gouver-

nement de l'État, et Louis XIV le soupçonnait à peine : les Mémoires de Saint-Simon nous initient aux moyens qu'elle employait pour parvenir à ses fins et aux piéges qu'on tendait à Louis XIV : « Quand on voulait l'amener à une opinion, les ministres et madame de Maintenon convenaient ensemble avant le travail. Si c'était pour une place ou un emploi, le ministre proposait ou bien montrait une liste. Lorsque le roi s'arrêtait par hasard, du premier coup d'œil, à celui qu'on désirait, on s'en tenait là, et l'on faisait en sorte de ne pas aller plus loin. S'il s'arrêtait à quelque autre, le ministre proposait de parcourir ceux qui étaient inscrits, laissait dire le roi, et profitait de ses réflexions pour donner du dessous au premier. Rarement proposait-il expressément celui auquel il en voulait venir, mais il en avait toujours plusieurs qu'il tâchait de balancer également pour embarrasser le roi. Alors Louis XIV lui demandait son avis. Il reprenait encore les prétendants, disait quelques raisons pour et contre, et tombait enfin sur celui qu'il voulait. Le roi presque toujours hésitait et finissait par demander à madame de Maintenon ce qu'elle en pensait. Elle était presque toujours à lire ou à filer dans un coin, comme si elle ne se fût mêlée de rien. Sur la question du roi, elle semblait revenir de la rêverie, souriait, faisait l'incapable, disait quelquefois un mot de quelque autre, puis revenait sur celui que le ministre avait appuyé, et y déterminait presque toujours le roi. »

Malgré les précautions dont s'entourait madame de Maintenon pour cacher au public, à la cour et au roi lui-même l'empire qu'elle exerçait sur Louis XIV, ses adversaires révélaient trop de secrets intimes, la malignité et la jalousie recueillaient trop de rumeurs pour

qu'on ne lui imputât pas d'être cause des misères publiques et des fautes du gouvernement. Il faut toujours au peuple un ennemi, plus imaginaire que sérieux, qui porte le poids des haines et soit le point de mire des plaintes. Colbert était mort détesté, malgré ses services ; madame de Maintenon fut après lui, dans l'opinion, le fléau de la France et le mauvais génie du roi. L'histoire a vengé Colbert de ces récriminations iniques, mais madame de Maintenon a moins facilement trouvé grâce devant la postérité : on lui a reproché d'avoir, par un zèle imprudent, développé autour d'elle l'hypocrisie, mieux encore que la sincérité des conversions ; on a mis sur son compte, parfois avec raison, des mesures exagérées de rigueur qui portèrent une empreinte de tyrannie ou de violence : il est certain que, sous son influence, le règne de Louis XIV commença à devenir moins heureux, sinon moins glorieux. La pensée s'attriste involontairement en se reportant sur ce grand roi, la terreur de l'Europe, qu'une femme déjà avancée en âge gouvernait par la domination de l'habitude et par de petites finesses dont lui seul était dupe. Ce n'était plus le brillant monarque dont une cour idolâtre encensait les caprices, et qui prenait, sans qu'on osât s'en étonner, le soleil pour emblème de sa puissance : c'était un homme d'un tempérament affaibli, sujet à des infirmités prématurées, et marchant vers la vieillesse sous la double escorte des remords et de l'ennui.

Il était entouré d'une nombreuse famille qu'il se plaisait à maintenir dans une sorte de nullité respectueuse.

Louis XIV avait confié à Bossuet l'éducation du Dauphin son fils ; l'élève ne fut point digne du maître : c'était un prince assez ignoré, même de son vivant, et que la

gloire de son père rejetait dans l'ombre : Louis XIV trouvait son compte à l'obscurité de son fils. Quant à celui-ci, timide devant son père, et ayant la conscience de son ignorance, il osait à peine s'entretenir des affaires du royaume et s'exposer à déplaire pour vouloir s'instruire avant le temps. Le roi, de son côté, n'omettait rien pour entretenir et prolonger cette crainte : toujours roi et presque jamais père avec son fils, il lui échappait rarement quelques traits de tendresse familière sans mélange de contrainte majestueuse. Le courtisan le plus novice était moins humble devant le monarque que son fils, et en était plus favorisé. Non-seulement ce prince ne jouissait d'aucun crédit, mais encore, quoique né au pied du trône et destiné, selon toute apparence, à y succéder à son père, il n'avait pas même l'ombre de quelque influence. C'était une mauvaise recommandation que la sienne pour obtenir une faveur, et lui-même se résignait à le proclamer. Aussi demandait-il rarement pour les autres; mais, si peu qu'il osât le faire, il se voyait encore refusé. On sent tout ce qu'une semblable façon d'être devait placer de gêne entre le père et le fils.

Ce fut pour ce prince, ainsi relégué dans l'exil, quoique toujours présent à la gloire de son père, que Bossuet écrivit son célèbre *Discours sur l'histoire universelle*, et que l'on entreprit la belle collection des auteurs latins appelée *Ad usum Delphini*. Il n'en avait point fait usage, et les efforts que firent ses maîtres pour les lui faire lire ne servirent qu'à augmenter son dégoût. « Faites-vous des thèmes? disait-il un jour à une dame qui lui exposait ses infortunes. — Non, Monseigneur, répondit-elle. — Eh bien! répliqua le prince, vous n'avez qu'une idée imparfaite du malheur. »

Il montra, comme tous les princes de sa race, une bravoure militaire, un courage personnel qui lui valurent l'estime de l'armée; mais Louis XIV ne tenait point à le mettre en évidence et à lui concilier une popularité importune. « On voyait, dit un historien, un Dauphin « de France âgé de plus de quarante ans, honoré de « quelques succès à la guerre, élève de Bossuet et de « Montausier, né avec quelques dispositions, mais d'un « caractère faible, conduit par degrés et retenu dans une « sorte d'anéantissement à la cour; un fils du roi de « France, père du roi d'Espagne, n'osant prétendre à la « plus légère grâce pour lui ou pour les autres, et décou-« ragé par le sévère despotisme du roi; passant des jour-« nées entières appuyé sur ses coudes, se bouchant les « oreilles, les yeux fixés sur une table nue, ou assis sur « une chaise, frappant ses pieds du bout d'une canne « toute une après-dînée. »

Il avait épousé Marie-Anne-Christine de Bavière, princesse mal douée des avantages de la figure, mais distinguée par les grâces de son esprit et la bonté de son cœur. On connaît la réponse spirituelle qu'elle fit à Louis XIV, un jour où ce prince lui disait : « Vous ne m'aviez pas dit, Madame, que madame de Toscane, votre sœur, était extrêmement belle. — Puis-je, Sire, lui répondit-elle, me souvenir que ma sœur a toute la beauté de la famille, pendant que j'en ai tout le bonheur. » Ce bonheur lui parut moins grand en réalité qu'elle ne le représentait par convenance de langage : il lui fut pénible d'assister aux humiliations qu'on imposait au prince son époux, et elle vécut autant que possible dans la retraite. Saint-Simon, avec son exagération mordante, assure « qu'elle soulagea, en mourant, mari et beau-père. » Comme elle était près

d'expirer, on voulut engager Louis XIV à se retirer : « Non, non, dit-il, il est bon que je voie comment meurent mes semblables. »

Elle laissa plusieurs fils : l'aîné, duc de Bourgogne, fut l'élève de Fénelon; l'autre, le duc d'Anjou, régna dans la suite sur l'Espagne. Mais c'est assez anticiper sur les événements.

Le grand Condé était mort en 1686 : il y avait huit ans qu'il coulait des jours tranquilles dans sa délicieuse retraite de Chantilly, entouré de gens de lettres, d'artistes, de savants et de poëtes. Ce vieux soldat venait rarement à la cour, il redoutait la froideur et l'accueil sévère d'un roi qui n'avait jamais pu se résoudre à oublier les égarements de la Fronde. Ses deux fils, le duc de Bourbon et le prince de Conti, avaient consenti à épouser deux filles légitimées de Louis XIV; sa petite-fille épousa le duc du Maine, fils de madame de Montespan et du roi. Ce fut elle qui, sous la régence, obtint une si grande célébrité par la conspiration de Cellamare.

La *grande Mademoiselle*, la fille du timide Gaston d'Orléans, cette princesse qui, dans sa jeunesse, avait pris une part si active aux troubles de la Fronde et fait tirer sur l'armée du roi le canon de la Bastille, mademoiselle de Montpensier traînait alors à la cour une vieillesse sans dignité et sans gloire. Elle s'était éprise de Lauzun, l'un des courtisans de Louis XIV, gentilhomme égoïste, vaniteux et insolent. Vaincu par les obsessions d'une princesse qui avait refusé des alliances royales et qui, à un âge déjà mûr, ne craignait pas de poursuivre de ses vœux un mariage si fort au-dessous de son rang, Louis XIV avait un moment consenti à cette union. Nous rendrions mal l'impression que cette étrange nouvelle produisit à la

cour, et nous aimons mieux citer ici la lettre d'ailleurs si connue de madame de Sévigné à M. de Coulanges : « Je m'en vais vous mander la chose la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire, la plus imprévue, la plus incroyable, la plus grande, la plus petite, la plus rare, la plus commune, la plus éclatante, la plus secrète jusqu'aujourd'hui, la plus brillante, la plus digne d'envie; une chose que nous ne saurions croire à Paris, comment le croiriez-vous en province? une chose qui se fera dimanche, où ceux qui le verront n'en croiront pas leurs yeux; une chose qui se fera dimanche, et qui ne sera peut-être pas faite lundi. Je ne puis la dire, devinez-la.... Eh bien! il faut donc vous la dire. M. de Lauzun épouse dimanche au Louvre,.... devinez qui; je vous le donne en quatre, je vous le donne en six, je vous le donne en cent. Voilà, dit madame de Coulanges, qui est bien facile à deviner : c'est madame de La Vallière. Point du tout, madame. C'est donc mademoiselle de Retz? Point du tout. Vous êtes bien provinciale. Ah! vraiment, nous sommes bien simples, dites-vous: c'est mademoiselle Colbert. Encore moins. C'est assurément mademoiselle de Créqui. Vous n'y êtes pas. Il faut donc à la fin vous le dire: il épouse dimanche au Louvre, avec la permission du roi, Mademoiselle,.... Mademoiselle, la grande Mademoiselle, Mademoiselle, fille de feu Monsieur, Mademoiselle, petite-fille de Henri IV, Mademoiselle d'Eu, Mademoiselle de Dombes, Mademoiselle de Montpensier, Mademoiselle d'Orléans, Mademoiselle, cousine germaine du roi, Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de Mon-

sieur... Voilà un beau sujet de s'écrier ; si vous le faites, si vous vous mettez hors de vous-même, si vous dites que cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une belle raillerie, que cela est bien fade à imaginer ; si enfin vous nous dites des injures, nous trouverons que vous avez raison : nous en avons fait autant que vous. »

Mais Louis XIV s'étonna lui-même du consentement qu'il s'était laissé arracher, et pendant que mademoiselle de Montpensier recevait des compliments naturellement peu sincères, pendant qu'elle se dépouillait de quatre duchés ou comtés en faveur de Lauzun, survint un ordre formel du roi qui mettait obstacle au mariage. Mademoiselle éclata en plaintes amères, et Lauzun, qui d'abord garda un silence affecté, ne tarda pas à se montrer si ouvertement contraire aux bienséances, que le roi, choqué de sa conduite, le fit conduire à la Bastille et de là dans la citadelle de Pignerol, où il fut enfermé sous une basse voûte. Il y trouva Fouquet qui, depuis longues années, subissait sa captivité avec une résignation chrétienne, et, quand il raconta son aventure au malheureux surintendant, celui-ci le crut fou et refusa de l'écouter davantage. La détention de Lauzun dura dix ans. Au bout de ce terme, et grâce à Mademoiselle, qui se dépouilla d'une partie de ses apanages en faveur des fils naturels du roi, Lauzun obtint sa liberté, et il lui fut permis d'épouser secrètement la petite-fille de Henri IV. Celle-ci avait alors cinquante-deux ans. Lauzun eut la lâcheté de se montrer ingrat envers elle au point de lui faire subir des traitements indignes qu'elle supportait avec la patience d'une femme soumise. Mademoiselle de Montpensier a laissé des Mémoires utiles à consulter pour l'histoire de la Fronde et du règne de Louis XIV.

Ces abaissements des personnes royales indiquent trop que la société française de ce temps sentait fermenter en elle les germes de dépérissement et de déchéance. L'oubli des mœurs était assez général dans les classes supérieures, et les débauches passaient souvent pour des faiblesses aimables que de hauts exemples légitimaient aux yeux de la cour. Quand le roi réforma sa conduite, il contraignit le vice à se cacher et à être honteux : le mal était trop grand pour y porter un remède plus efficace, et la corruption subsista, quoique cachée.

Le gouvernement rencontra de nombreux obstacles aux améliorations qu'il cherchait à introduire : « On réforma cependant, disent les Mémoires de l'époque, un grand nombre d'abus qu'on n'avait encore pu corriger. L'un des plus considérables était la tyrannie des grands seigneurs envers leurs vassaux ; la plupart tranchaient du souverain. Les sujets étaient accablés, et personne n'osait se plaindre ; la justice était encore plus mal administrée : on se la faisait à soi-même, et on la refusait aux autres. Les cabales, les animosités, l'avarice décidaient dans les tribunaux, et le sanctuaire de la justice était devenu le théâtre de l'injustice même.... On punit les coupables : il en coûta la vie à plusieurs, quelques autres eurent leurs châteaux rasés, et ceux d'entre les juges qui, sans être criminels, avaient laissé par faiblesse les crimes impunis, furent dégradés et destitués de leurs places. »

Un témoignage irrécusable du triste tableau qu'offrait alors la cour (et cette peinture est de tous les temps) est celui que nous fournissent les lettres de madame de Maintenon elle-même : « Je ne suis point portée à la défiance, dit-elle, et j'aurais vécu longtemps sans croire les hommes aussi mauvais qu'on le dit ; mais la cour change

les meilleurs..... Presque tous noient leurs parents, leurs amis, pour dire un mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout... Ce pays est effroyable ; il n'y a point de tête qui n'y tourne... Je vois, j'entends des choses qui me déplaisent ou qui m'indignent. Nous avons des assassinats de sang-froid, des envies sans sujet, des rages, des trahisons sans ressentiments, des avarices insatiables, du désespoir au milieu du bonheur, des bassesses qu'on couvre du nom de grandeur d'âme. Je me tais; je n'y puis penser sans emportement (1). »

Un trait donnera une idée de l'abaissement auquel certains courtisans s'étaient réduits : un homme de qualité maltraitait un valet de Louis XIV; ce prince, entendant des cris derrière son carrosse, demanda ce que c'était : « Ce n'est rien, Sire, répondit cet homme de qualité, ce sont *deux de vos gens* qui se battent. » Ce vil courtisan, dit Sainte-Foix, méritait que Louis XIV le dégradât de sa noblesse. D'autres gentilshommes et des dames d'un haut rang ne se faisaient aucun scrupule, même à la cour, de voler et de tricher au jeu.

Des crimes extraordinaires préoccupèrent à deux reprises l'attention publique : on eut à se défendre contre l'atroce manie des empoisonnements. Marie-Marguerite Dreux-d'Aubrai, marquise de Brinvilliers, acquit dans ce genre une effroyable célébrité. Cette femme, de concert avec un aventurier qui se faisait appeler le chevalier de Sainte-Croix, se livra à la fabrication des poisons les plus subtils et les plus dangereux. Elle préluda dans la carrière du crime par le parricide : son père, son frère et un de ses enfants furent victimes. Enhardie par l'impunité, elle

(1) Lettres de madame de Maintenon, tomes II, IV et V.

se mit à essayer ses poisons sur les malades qu'elle visitait dans les hôpitaux, car, pour écarter d'elle les soupçons, elle affectait les dehors de la piété et de la charité. Elle tenta d'empoisonner son mari pour épouser son complice Sainte-Croix, mais celui-ci, qui se souciait peu de se marier avec une femme si habile à se défaire des gens, administrait un contre-poison au marquis de Brinvilliers chaque fois que la marquise essayait de le faire mourir. Sainte-Croix étant mort subitement en préparant ses poisons, on découvrit dans ses papiers la preuve des crimes de madame de Brinvilliers. Celle-ci fut condamnée à la peine capitale : le jour où elle fut exécutée et où son corps fut livré aux flammes, beaucoup de gens cherchèrent ses os, affirmant que c'était une sainte.

Après son supplice, les empoisonnements se multiplièrent, et le gouvernement, pour mettre un frein à cet horrible fléau, établit à l'Arsenal une chambre de justice dont la mission dut consister à rechercher les crimes commis par le poison. Cette précaution ne fut pas vaine. En 1680, la Vigoureux et la Voisin, deux femmes du peuple, renouvelèrent avec éclat les terreurs répandues par les attentats de la marquise de Brinvilliers. Ces femmes vendaient des breuvages, des essences, des pommades, se mêlaient de deviner et de prédire l'avenir. Des personnes de qualité accoururent chez elles pour avoir recours à leurs secrets. La justice, pour en finir avec ces scandales, fit arrêter la Voisin et sa complice. Pour se soustraire aux rigueurs de la *Chambre ardente* (c'est ainsi qu'on nommait le tribunal institué contre les empoisonneurs), les deux coupables firent de nombreuses révélations, la plupart fausses, et compromirent dans leur affaire un grand nombre de seigneurs et de dames

de la cour : le maréchal de Luxembourg, qui était innocent, n'en fut pas moins mis à la Bastille, où il resta deux ans. La comtesse de Soissons, qui avait tenu le premier rang à Versailles, et que le roi avait honorée d'une grande faveur, fut plus sérieusement impliquée dans cette affaire. Le roi lui fit dire que, si elle était coupable, il lui laissait la liberté de fuir hors de France, et que, si elle se sentait innocente, elle n'avait rien à craindre. Elle répondit en protestant de son innocence, et ne laissa pas que de sortir du royaume, pour traîner dans diverses cours une existence méprisée. La comtesse de Soissons était l'une des sept nièces du cardinal Mazarin ; elle avait épousé un prince de la maison de Savoie, et fut mère du célèbre prince Eugène. On lui impute d'avoir empoisonné la reine d'Espagne, fille de l'infortunée Henriette d'Angleterre ; mais rien de moins prouvé que ce crime.

Des écrivains modernes, tristement jaloux de toute grandeur qui se produit dans un siècle monarchique, se sont plu à mettre en relief ces traits honteux, à recueillir et à ajuster, tant bien que mal, ces débris épars de scandales, et il ne tiendrait pas à leur étroit patriotisme qu'on ne considérât le palais de Louis le Grand comme une caverne d'escrocs ou un lieu déshonnête. On ne saurait trop se tenir en garde contre ces exagérations plus odieuses que ridicules ; et sans doute, à l'époque où régna Louis XIV, la société avait gardé des mauvaises traditions des Médicis une légèreté de mœurs que les désordres d'une époque plus récente sont parvenus à faire oublier ; sans doute, aussi, les classes nobles, ne se trouvant point encore, comme aujourd'hui, réduites à gagner l'honneur et la renommée à la sueur de leur front, et se sentant à l'aise avec des priviléges que nul ne contestait ou

ne menaçait, s'inquiétaient moins de s'en rendre dignes et se contentaient trop souvent de la noblesse du sang ; mais ces exceptions, si nombreuses qu'on les suppose, ne furent point assez générales pour déshériter de la reconnaissance et du respect des générations actuelles la vieille et belliqueuse aristocratie du dix-septième siècle : elle donna de brillants exemples de courage, d'abnégation et de dévouement. On peut compter, à la rigueur, les fautes et les désordres de ceux que l'effervescence des passions traîna en dehors des sentiers du devoir ; mais qui pourrait examiner ces saintes œuvres dont Dieu fut témoin et dont le souvenir est empreint à chaque pas dans notre histoire? C'est du siècle de Louis XIV que datent les fondations pieuses dont les catholiques se montrent avec raison si jaloux pour la gloire de leur Église : ce fut sous ce roi que mourut le vénérable Vincent de Paul, le plus sublime héros de la charité, léguant au monde ses fils et ses filles en Jésus-Christ, race que le dévouement multiplie et qui est respectée du siècle à force d'avoir été bénie par le pauvre. Ne l'oublions pas, cette noblesse, trop de fois séduite par l'attrait du plaisir ou de l'orgueil, donnait aux soldats du roi l'exemple du sacrifice : elle combattait et mourait sans ostentation et sans murmure ; cette bourgeoisie, dont on parle si peu, et qui occupait déjà une si large place, conservait pieusement dans son sein les notions héréditaires de la vertu, de la modestie, de la probité. Voilà aussi sous quel point de vue il conviendrait d'étudier la société du grand siècle, afin de lui rendre une justice qu'on lui refuse encore, et de la venger des calomnies des amateurs de scandales.



CHAPITRE IX.

DÉCLARATION DU CLERGÉ. — ÉGLISE GALLICANE. — RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. — JANSÉNISME. — PORT-ROYAL. — QUIÉTISME.

Le règne de Louis XIV fut troublé par de graves conflits religieux qui intéressèrent à la fois l'indépendance de l'Église, la paix du royaume, la liberté de conscience et la pureté de la doctrine catholique. Avant d'aborder ces questions du passé, qui sont encore ardentes, l'historien devra se recueillir en lui-même et se bien tenir en garde contre les opinions accréditées, les idées reçues, l'empire des préjugés invétérés : c'est à la recherche de la vérité seule qu'il s'attachera sans s'inquiéter de plaire, cherchant à peser devant Dieu et devant sa conscience, sans faiblesse et sans passion, la valeur des vieux mensonges érigés en axiomes. Ainsi, du moins, avons-nous compris le sacerdoce de l'histoire.

Depuis les mémorables luttes de la papauté et de l'Em-

pire, depuis ce Grégoire VII « qui avait haï l'iniquité et mourut pour la justice, » jusqu'à ce Boniface VIII qui, lui aussi, périt à la tâche, les rois de France ont souvent cru nécessaire à l'immunité de leur couronne de réclamer des garanties contre ce qu'ils ont appelé les envahissements de la puissance spirituelle. Ils ont vu plus d'une fois avec stupeur l'Église, immuable, se maintenir sans altération au milieu des révolutions humaines qui l'ont assiégée. Ce pouvoir mystérieux transmis à quelques vieillards, successeurs de Pierre, et que les orages de tant de siècles ont respecté, ils ne l'ont pas considéré sans effroi et sans jalousie se dressant entre eux et les âmes. Ils se sont demandé s'il était possible, dans les limites du dogme, de s'isoler de l'action et de la surveillance des souverains pontifes, et de conduire le grand troupeau des peuples sans avoir à relever de celui qui a reçu pour la suite des temps l'héritage de la houlette sacrée.

Qui oserait nier les droits de César? Le Sauveur des hommes les a lui-même proclamés, il y a dix-huit siècles, en donnant le précepte de la soumission. A Dieu ne plaise que nous refusions le denier, et que nous méprisions l'autorité de ceux aux mains de qui a été remis le glaive; mais cette autorité, qui a ses règles et ses limites, s'arrête impuissante devant le domaine de la conscience; mais, lorsque le corps obéit à César dans les choses légitimes, lorsque César obtient de l'âme de justes respects et de justes prières, le corps et l'âme ne cessent pas pour cela d'appartenir à Dieu, notre créateur, et à l'Église, la mère spirituelle de tous les fidèles.

Durant les siècles qui s'écoulèrent de Tibère à Constantin, l'Église avait été à la fois persécutée et libre : persécutée dans ses membres, qu'on livrait aux juges et aux

bourreaux ; libre dans sa hiérarchie et dans son administration , dont les césars ne s'inquiétaient pas. Elle avait formé un État dans l'État, s'agrandissant par le prosélytisme et le dévouement, et n'ayant dans la société aucune existence officielle, aucun rapport régulier avec le pouvoir temporel; en un mot, elle était hors la loi et presque toujours réduite à cacher son action et son influence.

Dès que Constantin eut embrassé la foi chrétienne, l'Église eut plus rarement à endurer les persécutions ouvertes dirigées contre elle par la puissance temporelle; elle fut reconnue par l'État, et en quelque sorte associée à l'Empire.

Mais, tant que dura cette deuxième période de son existence, sa situation fut précaire, sa liberté mal définie. Dans la partie occidentale de l'empire romain, comme dans la partie orientale, l'Église fut contrainte de se plier aux formes extérieures des gouvernements, de subsister sous leur police; elle dut alors subir malgré elle une oppression administrative qui plus d'une fois osait afficher la prétention inique d'intervenir dans le dogme : on sait quelle protection plusieurs empereurs accordèrent aux erreurs d'Arius et de quelques autres hérésiarques; aussi, sourdement attaquée et contrariée dans son action, la religion chrétienne ne parvenait que très-lentement à régénérer le monde latin et byzantin.

Cependant les destinées de l'Église n'étaient point pareilles en Orient et en Occident : à Constantinople, le clergé se résignait au joug de la cour, et trop souvent participait à ses scandales; à Rome, la hiérarchie se maintenait pure et chrétienne : là siégeaient les papes, successeurs de Pierre, et le monde spirituel, dédaignant Constanti-

nople et Ravenne, ces deux capitales politiques de l'Empire, ne reconnaissait de métropole suprême que la cité reine d'où le père des fidèles parlait *urbi et orbi*.

L'invasion des barbares affranchit l'Italie et l'Occident tout entier de la domination décrépite des empereurs : une société jeune et forte s'installa sur les ruines qu'elle avait faites ; elle répandit dans les veines du corps social épuisé un sang vigoureux dont l'énergie le ranima. Les souverains pontifes n'eurent garde de laisser comprendre l'Église dans la conquête : pouvaient-ils ne point se montrer soucieux de l'impérissable dépôt que Dieu leur avait confié? Ils conférèrent aux Francs la dictature de l'Occident et posèrent sur le front d'un barbare, du glorieux Charlemagne, la couronne impériale des anciens césars. Dès ce moment, l'alliance de la papauté et de la société nouvelle fut de nouveau consacrée ; le monde vit s'installer à ses deux sommets le pape et l'empereur, la tète du pouvoir spirituel et celle de la puissance temporelle.

Les jours d'épreuve n'étaient point finis : ils dureront pour l'Église jusqu'à la consommation des siècles. Délivrée du joug byzantin et de la crainte prolongée par l'état précaire dont la papauté venait de sortir (au point de vue temporel), l'Église rencontra dans les tendances de la société des obstacles et des dangers non moins graves.

Les césars d'Allemagne et la féodalité dans toutes les sociétés chrétiennes menaçaient son indépendance : on voulait la ranger, même pour le spirituel, au nombre des fiefs. L'État s'incorporait l'Église ; l'empereur intervenait violemment dans le choix de ses chefs ; la féodalité réagissait sur sa discipline. Sous le grand pontificat de Grégoire VII, l'œuvre de la hiérarchie fut accomplie, l'émancipation consolidée : l'Église devint libre, non-seu-

lement en esprit, comme elle l'avait toujours été, mais dans son corps.

Alors fut soulevée la redoutable question de la responsabilité des rois envers Dieu. Le grand principe de la hiérarchie féodale reçut sa plus large application. De même que le serf avait au-dessus de lui son seigneur, celui-ci reconnaissait pour suzerain un plus noble feudataire, et d'échelon en échelon on remontait au roi : dans l'ordre des faits religieux, et pour la défense des biens temporels et spirituels de l'Église, les rois avaient pour suzerain le pape, vicaire de Jésus-Christ et son représentant visible. Chaque fois donc que les rois attentaient aux immunités de l'Église, entreprenaient contre le dogme ou donnaient aux peuples l'exemple du crime et du mépris des choses saintes, le souverain pontife intervenait à son tour contre eux, les retranchant de la communion des fidèles, et, au besoin, déliant leurs sujets du serment de fidélité.

Les rois et les empereurs se soumirent plus d'une fois à cette autorité qui s'exerçait au nom du Seigneur, et par laquelle l'Église se posait comme médiatrice entre l'oppresseur et l'opprimé, entre le prince et le peuple; mais ils s'enhardirent insensiblement à résister, et ils nièrent le droit que s'attribuaient contre eux les souverains pontifes.

Vinrent pour Rome des temps plus mauvais encore, le grand schisme d'Occident, le triomphe des hérésies, la séparation de l'Angleterre, et d'autres douleurs dont l'énumération serait longue; aussi, dans l'intérêt de la paix de l'Église, et pour ne pas soulever d'autres orages, la papauté s'abstint de revendiquer l'exercice de cette suprême suzeraineté qui était entrée dans le droit public

du moyen âge : elle laissa sommeiller ce formidable privilége dont elle avait usé contre la maison des Hohenstaufen, et, sans renoncer au droit nécessaire de considérer les empereurs et les rois, en tant qu'hommes et pécheurs, comme des membres de l'Église, sujets à ses lois et à ses foudres, elle cessa de les dépouiller de leurs couronnes et de déposséder leur race de la puissance temporelle.

Imitons-la dans sa prudence, et ne soulevons pas sans nécessité des questions qui ne trouveraient point d'application actuelle. Puissent-elles, pour le bonheur des rois et des peuples, n'appartenir jamais qu'à l'histoire du passé! La puissance que les papes ont exercée au moyen âge sur les têtes couronnées est un fait qui a cessé d'être, c'est un droit que les royautés modernes dénient et qu'elles repousseraient par la force : rendons grâces à Dieu de ce que ces tempêtes sont épargnées à la barque de Pierre. Les papes, quand le moyen âge reconnaissait le principe catholique pour la loi commune, étaient pour les nations souffrantes et pour la vérité en péril des protecteurs naturels qui souvent, sans secousses et sans convulsions sociales, étendaient sur les rois la justice de Dieu; les rois se sont affranchis de cette surveillance gênante, ils n'ont prétendu relever que de leur glaive et de leur droit, et au bout de cette voie nouvelle, comme pour justifier Rome, ils ont trouvé deux abîmes qui s'appellent la souveraineté du peuple et la puissance brutale des révolutions. Les rois seuls peuvent nous raconter ce qu'ils ont perdu au change; l'histoire dira si les nations y ont gagné.

Louis XIV, quoique sincèrement attaché au dogme catholique, n'était que trop porté, par les conseils de son ambition et de son orgueil, à s'isoler de Rome et à cher-

cher des garanties contre des prétentions qui ne le menaçaient pas. Il rêvait l'établissement d'une Église nationale, ne relevant de la papauté que par son institution, et demeurant placée, quant à sa discipline et à son administration, sous la surveillance du pouvoir temporel et sous la direction de synodes particuliers. En d'autres termes, il cherchait à imiter Henri VIII, moins l'hérésie : problème difficile et dangereux. En attendant, il n'épargnait au pape ni les humiliations ni les répressions violentes, et l'on a vu plus haut comment il avait tiré vengeance des insultes dirigées par la garde corse contre son ambassadeur à Rome.

La question de la régale fut le terrain qu'il choisit pour faire valoir ses prétentions, imitant en cela les plus absolus de ses prédécesseurs. La régale était le droit que s'attribuaient les rois de France de percevoir les revenus des bénéfices ecclésiastiques pendant la vacance des siéges; ils alléguaient que la régale leur appartenait universellement dans tous les archevêchés et tous les évêchés du royaume, terres et seigneuries de leur obéissance, à l'exception des diocèses qui en étaient exempts à titre onéreux (1); un édit fut donné à ce sujet et vérifié par la cour des comptes; plusieurs évêques s'y soumirent, d'autres virent dans cette condescendance l'abolition des principes les plus sacrés, et se crurent obligés de les défendre : ces prélats courageux furent les évêques d'Aleth et de Pamiers; ils en appelèrent au saint-siége, seule autorité compétente pour décider des droits et des obligations de l'Église; l'évêque de Pamiers fit plus : il excommunia les membres de son chapitre que le roi venait de pourvoir en régale, attendu que l'évêque n'avait point

(1) Déclaration du 18 avril 1678 et du 2 avril 1675.

encore fait enregistrer son serment. L'autorité civile appela comme d'abus. Innocent XI, qui occupait alors la chaire pontificale, écouta la plainte des évêques et adressa au roi une bulle qui contenait des avertissements paternels, mais sévères. Le pape y déclarait que le mal allait toujours en empirant, et que, sous prétexte de la régale, la collation des bénéfices et des institutions canoniques était empêchée, les droits de l'épiscopat méconnus. « Nous sommes mus, ajoutait le saint-père, de l'affection intime de votre âme et par les entrailles de Jésus-Christ, à prier Votre Majesté que, se souvenant de ce que le Sauveur a dit au chef de l'Église : « Celui qui vous écoute m'écoute, » elle prète l'oreille à nous, qui lui servons de père et de père très-affectionné. »

Le parlement, avide de grandir son rôle, et toujours animé de vieilles rancunes, ordonna, par un arrêt, la suppression de la bulle du pape comme contraire aux franchises et aux priviléges de l'Église gallicane; les jansénistes, qui, pour se fortifier dans leurs erreurs, avaient besoin d'un point d'appui contre la papauté, applaudirent à cette résistance des gens de loi; mais les évêques, généreusement rebelles, ne se soumirent pas davantage aux abus de la régale; pour en finir, Louis XIV eut recours à un moyen qui lui parut solennel : il convoqua une assemblée générale du clergé, qui se réunit pour la première fois le 9 novembre 1681; elle était composée de trente-cinq prélats, des deux agents généraux du clergé et de trente-cinq députés du second ordre : Bossuet fit le sermon d'ouverture, et prit pour texte la merveilleuse unité de l'Église.

L'illustre orateur et l'assemblée se trouvaient placés entre deux opinions extrêmes : parmi les prélats, les uns

ne se prêtaient que difficilement aux vues du roi; les autres, plus courtisans que pasteurs, allaient au delà de la pensée de Louis XIV, et ne se sentaient pas éloignés d'un ordre de choses qui assignerait à l'Église de France un caractère particulier dans le sein de l'Église universelle. Entre la séparation d'avec Rome et la soumission absolue au père commun des fidèles, on pouvait choisir un moyen terme, un accommodement qui laissât subsister encore des liens et des rapports de l'Église de France à Rome : ce fut l'expédient auquel s'arrêta Bossuet, soit par conviction, soit qu'il jugeât prudent d'épargner à l'Église les dures extrémités dont le parti de la séparation et l'emportement du roi paraissaient la menacer. Bossuet posa les termes d'une transaction qui réunit les suffrages et fut formulée en quatre articles encore appelés aujourd'hui *Libertés de l'Église gallicane* : ils constituent la célèbre déclaration du clergé de France du 19 mars 1682, et portent en substance :

1° Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles; que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement par l'autorité des clefs de l'Église (*auctoritate clavium Ecclesiæ*); que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité;

2° Que la plénitude de puissance que le saint-siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires

de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle que néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance contenus dans les sessions quatrième et cinquième (1) demeurent dans toute leur force et toute leur vertu, et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent en disant que les Pères de Constance n'ont parlé que pour un temps de schisme;

3° Que l'usage de la puissance apostolique doit être tempéré par les canons et par les usages reçus par les Églises particulières;

4° Que, quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les Églises et chaque Église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

Les parlements triomphèrent; les protestants regrettèrent qu'on se fût montré si timide et qu'on n'eût point osé, en contestant au pape son infaillibilité et ses prérogatives spirituelles, faire un pas plus audacieux dans la voie de la séparation. Pour le roi, satisfait de la docilité du clergé, il fit enregistrer les quatre articles et ordonna qu'ils seraient spécialement enseignés dans les écoles de théologie. Le pape, de son côté, pour garantir intacte l'autorité du saint-siége, crut devoir refuser des bulles à tous ceux qui avaient été membres de l'assemblée du clergé de 1682. Soit que le roi n'eût pas nommé d'autres sujets aux évêchés vacants, soit que ceux qui n'en avaient pas fait partie et qui furent nommés eussent défense de se pourvoir de bulles avant les autres, il résulta de ce

(1) On sait que ces décrets déclarèrent que le concile général était au-dessus du pape.

conflit entre le pape et le roi qu'à la mort d'Innocent XI il y avait trente-cinq siéges privés de pasteurs. Cependant les évèques nommés par le roi administrèrent leurs diocèses, mais en vertu des pouvoirs que les chapitres se crurent en droit de leur conférer : cet autre expédient fut encore suggéré par Bossuet.

Ainsi s'envenimait la querelle que les prétentions du roi avaient soulevée, et qui menaçait l'Église de France d'un schisme long et douloureux.

Les *libertés de l'Église gallicane*, dont on parle beaucoup et qu'on étudie fort peu, sont l'ensemble des garanties souvent réclamées par les rois et les parlements, et dont le pouvoir de Louis XIV chercha à se fortifier contre Rome. Sous ce point de vue, ce roi se félicita de les avoir posées en principe; il crut que désormais sa couronne était à l'abri des prétentions de l'Église, il s'applaudit d'avoir proclamé ces maximes, et maintenant encore la loi du royaume prescrit leur enseignement.

Par cela seul que les libertés de l'Église gallicane semblaient profiter à l'autorité de Louis XIV contre l'Église, elles plaçaient le clergé sous la dépendance plus ou moins directe de l'autorité civile. Tout ce que le clergé de France, par la déclaration de 1682, avait entendu retrancher à l'autorité du pape, il n'avait pu le faire que pour accroître, en matière ecclésiastique, le pouvoir de la couronne. En effet, d'une part la célèbre déclaration de 1682 niait le droit du pape sur le temporel des princes; de l'autre, elle subordonnait l'administration et les décisions du souverain pontife, quant au spirituel, aux canons, aux usages des Églises particulières, et enfin aux conciles œcuméniques.

Or, si les rois ne devaient plus répondre qu'à Dieu de leurs entreprises contre le clergé et l'Église, si les usages des Églises particulières enchaînaient le pape, si les décisions du souverain pontife étaient réformables par les conciles, les rois, grâce à l'influence que leur donnaient la désignation des évêques, la force, les menaces ou les promesses, pouvaient désormais, à l'aide d'une politique hardie et persévérante, isoler de plus en plus de Rome les Églises de leurs royaumes, et de quelque façon qu'on envisage ce fait, il sera contraire à l'évidence d'en conclure que les Églises dont il s'agit dans cette hypothèse auraient gagné en liberté. Qu'on juge dès lors du véritable nom qu'il conviendra de donner aux maximes contenues dans la déclaration du clergé.

L'assemblée de 1682 eut peur du roi lorsqu'elle ne se laissa pas entraîner à la peur du schisme. Donnons maintenant quelques détails sur l'opposition qu'elle rencontra à Rome.

Quant à la maxime qui affranchit le temporel et les droits politiques des rois des entreprises du pape et de l'Église, elle ne fut, au fond, l'objet d'aucune discussion. Rome demeura fidèle à la réserve qu'elle s'était imposée dans une question aussi difficile. Elle laissa dormir les faits du passé ; toutefois, elle déclara que comme il s'agissait en cette matière d'une doctrine qui touche aux droits de l'Église universelle, le clergé particulier d'un royaume, qui n'est qu'une fraction de l'Église, n'avait pas eu le droit de résoudre la difficulté et de formuler une loi. Elle pensa que le clergé de France, lorsque rien ne menaçait de près ou de loin la puissance temporelle de Louis XIV, aurait dû éviter de jeter un germe funeste de défiance contre les papes et de diminuer ainsi l'obéissance,

la vénération et la confiance pour le chef de l'Église, sentiments que le devoir des évêques est de fortifier.

Quant aux autres maximes qui se rattachent, les unes aux droits du pape dans l'administration de l'Église, les autres à l'infaillibilité de ses décisions, Rome protesta contre l'interprétation que le clergé de France avait donnée aux canons et aux actes des conciles. Elle se plaignit, parce que les coups portés à l'autorité du pape retombent toujours sur l'Église même, et que tels étaient les effets inévitables de la déclaration de 1682. Elle s'étonna qu'on eût jugé convenable de prendre contre l'infaillibilité du pape une précaution injurieuse, lorsqu'il était impossible de mentionner une seule circonstance où des erreurs se seraient introduites ou auraient été soutenues dans l'Église en vertu d'une décision du pape.

Les souverains pontifes ont succédé à saint Pierre, et l'Église universelle reconnaît qu'ils sont aussi les héritiers de ces promesses que le Sauveur a faites au chef des apôtres : « Et je te donnerai les clefs du royaume des « cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans « les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera « délié dans les cieux. » Rome conclut à juste titre de ce magnifique engagement que le pape, la pierre angulaire de l'édifice catholique, ne peut chanceler, et que l'administration et le gouvernement de l'Église sont remis en ses mains. Elle sait d'ailleurs que, si Jésus-Christ a fait de Pierre le possesseur des clefs et le pasteur de tout le troupeau, il a également fait aux évêques (en parlant aux apôtres) de grandes promesses qui consacrent leur pouvoir particulier et les associent à Pierre, leur chef et leur prince, dans la conduite des fidèles. Les évêques sont établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Église sous

la suprématie du pape, et cette suprématie n'est-elle pas suffisamment établie par cette parole que le divin Maître a adressée à Pierre lorsqu'il lui dit, parlant à lui seul : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis? »

Quant à la doctrine de l'infaillibilité, Rome la défend et la propage en s'appuyant toujours sur les promesses éternelles du Christ : « Sur cette pierre je bâtirai mon « Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas « contre elle. » Or cette parole affermit à la fois la pierre et l'édifice, puisque, si la pierre venait à chanceler, l'édifice qui repose sur elle serait ébranlé ; et si le pasteur s'égarait, faudrait-il demander le chemin aux agneaux et aux brebis qu'il est chargé de conduire?

Rome, placée en face de l'assemblée du clergé de France, ne pouvait admettre, avec la déclaration de 1682, que les évêques eussent un droit sur le pape. Elle ne trouvait, dans l'histoire de l'Église, aucun exemple qui prouvât l'exercice de ce droit. Quand le concile de Pise, pour éteindre le schisme, tenta de déposer les deux papes Grégoire XII et Benoît XIII, et fit élire Alexandre V par les cardinaux, il ne fit qu'ajouter à la confusion en mettant trois papes à la place de deux. Ne s'agissait-il pas, d'ailleurs, de papes dont les droits étaient douteux, et cet exemple pourrait-il être invoqué contre des papes régulièrement nommés? Les partisans de la doctrine de l'infaillibilité opposaient un pareil raisonnement aux arguments tirés du concile de Constance ; ils ajoutaient que si le concile de Bâle avait cru pouvoir s'arroger le droit de déposer Eugène IV, celui-ci n'en avait pas moins continué d'être reconnu comme pape et de célébrer avec solennité le concile de Florence. Comment, disaient-ils, l'opinion gallicane peut-elle s'appuyer sur cet

exemple, puisque le concile de Bâle n'a fait qu'entrer dans le schisme en élisant l'anti-pape Félix V? et le concile de Constance, qu'on se plaisait si fort à citer, n'avait-il pas, dans la condamnation de Wiclef et de Jean Hus, considéré comme hérésiarque celui qui n'attribuait pas au pape l'autorité suprême dans l'Église (*supremam auctoritatem in Ecclesiam Dei*)? Enfin, le concile de Trente n'avait-il pas proclamé à son tour qu'au pape ont été données la suprême autorité et l'administration universelle de l'Église?

De leur côté, les gallicans affirmaient que leur doctrine était celle de l'Église primitive; que le système contraire était nouveau et datait tout au plus de Grégoire VII. Ils aimaient à mentionner ce passage de l'épître aux Galates dans laquelle il est dit que saint Paul résista en face à Céphas (Pierre), parce qu'il était répréhensible. Ils y voyaient l'exemple d'un apôtre redressant son chef.

Mais leurs adversaires demandaient comment la doctrine de la suprématie et de l'infaillibilité du pape aurait pu s'établir, au dixième siècle et depuis, dans l'Église, si elle eût été une nouveauté? Que d'orages cette prétention n'eût-elle pas soulevés dans le sein de l'Église! et il ne s'en éleva point. Quant à l'exemple de saint Paul résistant à Céphas, dans lequel les gallicans et plusieurs autres voulaient reconnaître Pierre, les partisans de l'infaillibilité ne s'en laissaient point ébranler : ils établissaient qu'en cet endroit des Écritures il ne s'agit que de discipline et non de dogme. Ils pouvaient alléguer, au besoin, que le Céphas dont il est parlé dans l'épître aux Galates n'était point le prince des apôtres et ne devait pas être confondu avec lui.

Enfin ils soutenaient que le pape ne peut faillir en

matière de foi et de dogme (le pape comme homme ne cessant d'être soumis aux infirmités de notre nature), parce qu'il lui a été dit, en la personne de Pierre : « J'ai « prié pour toi, afin que ta foi ne manque jamais; après « ta conversion, tu dois affermir tes frères. »

Cependant l'assemblée du clergé de 1682 opposait à ces objections les précédents et les traditions de l'Église de France, mais c'était encore là un moyen de défense que le parti contraire ne laissait point sans réponse. Il s'attachait à prouver que la déclaration gallicane était opposée aux anciens principes qui avaient prévalu dans le clergé, soit en France, soit ailleurs.

Ainsi, en 1439, le concile général œcuménique de Florence, où se fit la réunion de l'Église grecque avec la latine, avait donné le décret suivant : « Nous définissons « aussi que le saint-siége apostolique et le pontife romain « a la primauté sur toute la terre, et que ce pontife ro- « main est le successeur de saint Pierre, le prince des « apôtres, et le vrai vicaire de J.-C., et le chef de toute « l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens; et « que J.-C. notre Seigneur lui a donné dans la personne « de saint Pierre la pleine puissance de paître, de régir « et de gouverner l'Église universelle, comme il est aussi « contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans « les sacrés canons. »

Ainsi encore, en 1626, les évêques de France s'étaient exprimés en ces termes : « Ils respecteront aussi notre « saint-père le pape, chef visible de l'Église universelle, « vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques, et pa- « triarche, en un mot successeur de saint Pierre, auquel « l'apostolat et l'épiscopat ont eu commencement, et sur « lequel J.-C. a fondé son Église, en lui baillant les clefs

« du ciel, avec l'*infaillibilité de la foi*, que l'on a vue mi-
« raculeusement durer dans ses successeurs jusques au-
« jourd'hui. »

Nous avons dû entrer dans ces détails parce que la déclaration de 1682 est l'acte le plus grave du clergé de France sous Louis XIV, et parce qu'elle a eu sur l'avenir de l'épiscocat et de l'Église de ce royaume l'influence la plus considérable. Dès ce moment on ne pouvait plus appliquer à la France cette parole qui a été dite d'elle par un de ses plus illustres enfants (1), que c'était *une monarchie formée par des évêques*. Le clergé de France, en effet, avait cessé d'être l'un des ordres de l'État : il se composait désormais d'hommes que le pouvoir temporel rangeait au nombre de ses fonctionnaires et dont il surveillait les allures et les tendances. Il entrait, soit volontairement, soit par peur, dans le droit commun des sujets de Louis XIV, et ce droit commun était la servitude. Il serait d'ailleurs injuste de dire qu'il se résigna à la situation qu'il s'était faite dès qu'il en entrevit les conséquences et dès qu'il connut bien que Rome le blâmait; mais il avait lui-même concouru à son abdication, et il était destiné à en subir les suites. Au surplus, du vivant même de Louis XIV, et douze ans après la célèbre assemblée de 1682, la plupart des évêques qui y avaient pris part obtinrent du roi la permission de rentrer en paix avec Rome. Ils écrivirent séparément au souverain pontife qu'ils étaient douloureusement affligés des procédés dont l'assemblée du clergé de France avait usé à l'égard du saint-siége, et qu'ils tenaient pour non avenu tout ce qui avait pu être statué au préjudice de sa légitime autorité. Le roi, de son côté, depuis longtemps inquiet du blâme

(1) Bossuet.

que ses résistances avaient soulevé à Rome, adressa au pape une soumission analogue. Les cardinaux d'Estrées et de Janson ménagèrent cet accommodement, ou pour mieux dire ce désaveu, et le pape Innocent XII consentit à expédier les bulles que ses prédécesseurs avaient dû refuser aux évêques. Nonobstant la double rétractation du roi et des prélats, les parlements continuèrent de reconnaître pour bases fondamentales des droits de l'Église de France les quatre articles de la déclaration de 1682, et il existe encore dans le clergé et dans le corps des fidèles français un parti considérable qui persiste à les proclamer. De plus, les lois civiles qui régissent la France ont ordonné que ces maximes seraient enseignées dans les facultés de théologie. Quant à Rome, pour ne point réveiller des querelles qui tourneraient au détriment de la religion et de la paix publique, elle s'abstient d'intervenir, autrement qu'elle ne l'a fait, dans le conflit des deux opinions : elle n'a entendu ni abdiquer ses droits, ni consacrer des prétentions mal fondées; elle s'est bornée à ne point condamner ceux qui, partageant de bonne foi les théories de 1682, n'entendent pas en provoquer une application malveillante contre le saint-siége. Et c'est ainsi que pour la France, malgré les efforts du schisme et de l'hérésie, les catholiques de toutes les nuances ne cesseront pas de faire *un seul troupeau sous un seul pasteur.*

Les entreprises du gouvernement de Louis XIV contre le calvinisme, furent plus décisives et plus absolues. Ici se place le souvenir de l'acte royal qui révoqua l'édit de Nantes, accordé par Henri IV aux protestants, et qui interdit violemment en France l'exercice de tout autre culte que la religion catholique.

C'est surtout en ce moment qu'il faut se reporter par la pensée à l'époque où fut accomplie une semblable mesure. Pour bien juger la révocation de l'édit de Nantes, il est indispensable de se placer au niveau des manifestations de l'opinion publique sous Louis XIV. Qui tenterait de juger le gouvernement de Clovis ou de Hugues-Capet à la mesure de notre charte constitutionnelle ne tomberait pas dans une erreur plus grave que celui qui voudrait apprécier la révocation de l'édit de Nantes en partant des idées qui, de nos jours, sont en possession de plaire aux esprits. C'est pourtant dans cette fausse balance qu'on pèse l'événement le plus important du règne de Louis XIV.

Sans doute, il est de ces idées qui ont pour elles les temps et les lieux, et qui, immuables de leur nature, ne peuvent souffrir aucune contradiction : on les reconnaît lorsqu'elles sont conformes à la morale éternelle, à l'ordre de Dieu, et alors elles ont pour elles l'assentiment des hommes justes de tous les siècles. Mais l'histoire de toutes les nations et l'observation des faits actuels nous démontrent que ce qu'on appelle la liberté des cultes n'est point du nombre de ces idées. On citerait à peine un seul peuple, une seule législation des temps passés qui l'ait admise, et, de nos jours, nous ne savons pas si, en dehors de la France, des États-Unis et de quelques portions assez restreintes de l'Allemagne, il est possible de trouver un coin de terre où la tolérance religieuse, prêchée par l'école de 1789, existe dans toute sa plénitude. Disons même, quant à la France et à l'Allemagne, que cette liberté trouve dans la loi et dans la surveillance assidue de l'autorité des restrictions dont se plaignent à haute voix les minorités dissidentes, et parfois aussi les majorités.

Quoi qu'il en soit de ces réclamations, la liberté des cultes est une idée dont la France moderne fait l'expérience; l'avenir instruira les peuples de la valeur réelle de ce système encore nouveau; mais nous serions injustes envers nos pères si nous les blâmions de ce qu'ils ne l'ont point connu. Et toutefois, comme la miséricorde et la justice sont des vertus dont il n'est permis à aucun homme et à aucun peuple de se dispenser, alors même que nous éviterons de juger le principe qui dirigea le gouvernement de Louis XIV dans ses mesures contre les huguenots, nous n'hésiterons pas à condamner ce qu'il y eut de cruel et de tyrannique dans l'application qu'on en fit. Il est juste de distinguer entre une idée et les passions qui la dénaturent.

La société actuelle, en France, est régie par des codes rationalistes. Le législateur, ayant à résoudre le difficile problème de faire vivre pacifiquement, l'un auprès de l'autre, plusieurs cultes qui s'excluent et s'anathématisent, a pris le parti de ne s'identifier avec aucun et de leur accorder à tous une protection et une indifférence égales : protection qui se manifeste par l'appui de l'autorité dans les choses qui touchent à l'exercice extérieur des cultes; indifférence qui signifie que le dogme d'aucun d'entre eux ne sert de règle à la loi de l'État. S'il accorde à la religion de la majorité des sympathies spéciales, telles que l'interdiction du divorce et la solennisation de certaines fêtes, ses préférences ne vont pas au delà. Tous les cultes ne sont peut-être pas également respectables aux yeux de l'État, mais tous ont, en vertu des lois, un droit égal à sa protection et à ses rémunérations, une part égale dans les mesures de pénalité et de surveillance. La loi, pour s'accommoder avec une situation dans

laquelle la vérité et l'erreur religieuses sont confondues avec une même indifférence, a dû s'isoler de tout dogme et de toute communion, n'envisageant que les rapports matériels de l'homme avec l'homme, se bornant à réglementer les corps, et reléguant dans un autre ordre d'idées la conduite des âmes. Elle a pris contre les cultes et pour les cultes des précautions de police, et leur a prescrit à tous de vivre tranquilles, en faisant le moins de bruit possible et en évitant avec soin de troubler l'ordre matériel. C'est dans ce sens qu'on a osé proclamer, avec trop de fondement peut-être, cette opinion douloureuse, que la loi s'était faite athée. Or une loi qui n'accepte aucun dogme en particulier et qui ne repose sur aucune conviction religieuse fortement arrêtée ne saurait être ni intolérante ni persécutrice : au nom de qui proscrirait-elle une doctrine fausse, et que lui importera plus ou moins d'hérésie? Sous l'empire du principe d'indifférence, le sentiment religieux pourra s'énerver ou s'affaiblir, le matérialisme entrer dans les calculs, la corruption dans les mœurs; mais les ennemis de la foi n'auront rien à craindre et pourront saper à leur aise la pierre angulaire du devoir. Telle est la condition légale des religions en France; mais cette condition ne date que d'hier, que d'un demi-siècle au plus, et nos pères ont vu le temps où elle était bien différente.

Autrefois la société française était profondément ancrée sur la religion; alors la doctrine catholique, proclamée comme la seule base des droits et des devoirs, animait et pénétrait les lois, l'opinion, les idées. L'Église, avec l'adhésion de l'État, prenait l'homme à son berceau, le dirigeait dans toutes les phases de sa vie, honorait ou flétrissait sa sépulture : le législateur aurait

considéré comme une impiété d'autoriser ce qu'elle condamnait, de ne point lui venir en aide par les règlements civils, de séparer le corps et l'âme, réunis tous deux par la création et réagissant l'un sur l'autre. La puissance civile croyait d'une ferme foi que le glaive lui avait été remis pour la défense de l'autel, et l'on considérait comme coupable au premier chef contre la société celui qui inventait ou propageait un principe destiné à perdre les âmes. Si par hasard quelques voix s'élevaient pour réclamer la tolérance des cultes, on s'épouvantait de cette complicité morale avec l'hérésie, et l'on demandait à Dieu « qu'il nous gardât de la messe de M. le chancelier (1). »

Et d'ailleurs, ils n'étaient point oubliés, les jours des luttes sanglantes. Les générations gardaient encore les haines héréditaires et implacables que l'hérésie allume et que le désespoir entretient. Les catholiques parlaient donc avec une généreuse horreur des outrages jadis prodigués à leur foi par les armées protestantes; ils énuméraient les églises brûlées, les michelades, les tabernacles souillés, les hosties saintes profanées, les reliques des martyrs et des confesseurs traînées dans la fange des places publiques, les populations livrées à l'épée et au gibet. Les calvinistes, de leur côté, racontaient à leurs enfants les massacres ordonnés par Catherine de Médicis, les bûchers allumés par les Valois, l'affreux supplice de l'estrapade, les prêches troublés, les assemblées protestantes dispersées, les soi-disant prophètes réduits à se cacher dans les antres sauvages pour se soustraire aux atteintes de *Babylone* (2).

(1) L'Hospital.

(2) Ils appelaient de ce nom injurieux la sainte Église catholique.

Et qu'on ne dise pas que l'intolérance était alors le principe exclusif des catholiques, tandis que les autres cultes leur donnaient l'exemple de la mansuétude et de la pitié : les gouvernements protestants se montraient implacables envers les fidèles de l'Église romaine : à Genève, les catholiques n'avaient pas même le droit de cité; en Hollande, ils réclamaient en vain le droit de pratiquer en secret leur religion ; la Suède était encore inondée du sang des paysans de la Dalicarlie mis à mort pour la foi par le roi même à qui leur courage avait conquis le trône ; les lois sanglantes d'Élisabeth étaient en vigueur en Angleterre; l'Écosse était le foyer des massacres et des égorgements de toutes les sectes rivales, qui, sur les ruines des églises, se livraient encore d'horribles combats; l'Irlande, enfin, ce peuple ilote à qui Dieu a donné de porter la croix la plus lourde, l'Irlande, toute catholique, était courbée sous la législation la plus atroce qui, depuis Dioclétien, ait été imposée à une race chrétienne.

Sous quelque drapeau qu'on essaie de l'abriter, nous avons horreur de l'injustice, et nous sommes bien éloigné de penser que Louis XIV, au nom du principe catholique, dût user de représailles sanglantes vis-à-vis des protestants de son royaume, lorsque du moins ceux-ci se montraient observateurs des lois et de la paix publique; mais nous tenons à honneur de renvoyer aux cultes dissidents ce reproche de persécution et d'intolérance dont ils se montrent si peu avares envers le nôtre. Il a été de mode de parler des attentats que nos guerres de religion ont enfantés; mais le voile complaisant de la philosophie a trop longtemps caché dans l'ombre les massacres auxquels présida l'hérésie; et, puisqu'il est vrai

qu'aux jours où régna Louis XIV la religion catholique était persécutée dans tous les États protestants, de quel droit semble-t-on concentrer sur la tête de ce roi toutes les attaques qu'on dirige contre l'intolérance? Conçoit-on qu'on reproche avec tant de hauteur aux catholiques de France d'avoir travaillé par la force à éteindre le calvinisme dans leur pays, lorsqu'on applaudit à cette révolution de 1688, qui, en Angleterre, chassa du trône les Stuarts par cela seul qu'ils tendaient à faire prévaloir le principe de liberté de conscience et de tolérance religieuse? Mais c'est assez mettre à nu les inconséquences de l'esprit de parti.

L'édit de Nantes avait été donné par Henri IV pour pacifier le royaume, troublé depuis quarante ans par des guerres cruelles. Il porte la date du 15 avril 1598. A cette époque, les calvinistes formaient à peu près la douzième partie de la population française. Il y avait parmi eux des seigneurs redoutables ; des villes entières étaient protestantes, et les calvinistes étaient maîtres d'un certain nombre de places de sûreté par eux arrachées à la faiblesse des derniers rois. Dans la seule province du Dauphiné, ces places s'élevaient à quatorze. A l'intérieur du royaume et dans le midi, les protestants possédaient Montauban, Saumur, La Rochelle. L'édit de Nantes confirma ces dangereux priviléges : il accorda aux calvinistes le libre exercice de leur culte dans les lieux et les villes où cet exercice avait déjà été établi, et, en outre, dans le faubourg d'une ville ou d'un village par bailliage. Il permit aux protestants de bâtir des temples et d'élever leurs enfants dans leur religion; il les assujettit à payer la dîme, à chômer extérieurement les fêtes catholiques, à n'imprimer et à ne répandre leurs livres de religion que

dans les lieux où ils jouissaient du droit d'exercer leur culte : en revanche, il les déclara admissibles à toutes les charges et à toutes les dignités de l'État, sans être tenus de prêter d'autre serment que celui de fidélité au roi et d'obéissance aux lois. Des chambres mixtes, composées de protestants et de catholiques, furent instituées dans plusieurs parlements, et les places de sûreté dont les protestants s'étaient rendus maîtres leur furent conservées pour huit ans. Les églises des calvinistes étaient au nombre de sept cent soixante, leurs universités au nombre de quatre.

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit plus haut des luttes politiques soutenues par la royauté contre le calvinisme durant le règne de Louis XIII. On sait que les protestants, abusant des prérogatives que leur avait reconnues l'édit de Nantes, avaient conçu le projet de changer la monarchie en une république féodale et fédérative, composée de huit États, dont chacun aurait pour chef un seigneur huguenot. Déjà même ils avaient divisé la France en dix-huit provinces ou Églises; à la tête de chacune se trouvait un général pour commander la force armée, avec un conseil pour l'assister. Le roi ayant rétabli la religion catholique dans le Béarn, la guerre civile éclata : Louis XIII échoua devant Montauban, et fut réduit à traiter de la paix avec le duc de Rohan, chef des rebelles. Cette transaction, arrachée par la force, ne fut respectée de personne : la guerre éclata de nouveau, et les huguenots furent battus sur terre et sur mer. La ruine de La Rochelle mit fin à ces révoltes sans cesse renaissantes, et le parti protestant posa les armes (1628-1629). Au mois de juillet 1630, Louis XIII publia à Nîmes un *édit de grâce*. Les fortifications de Sauve, Auduze,

Nîmes, Uzès, Milhau, Castres, Montauban, et de toutes les villes précédemment insurgées, furent rasées ; du reste, les protestants se virent maintenus dans le libre exercice de leur religion, et Richelieu laissa subsister l'édit de Nantes.

Les choses en étaient là à l'avénement de Louis XIV, et c'est une chose digne de remarque que les protestants, à l'exception d'un certain nombre de seigneurs turbulents, ne participèrent point aux troubles de la Fronde. Le cardinal Mazarin, pour les retenir dans ces dispositions pacifiques, nomma des commissaires, choisis en nombre égal dans les deux religions, pour visiter toutes les provinces et remédier aux infractions faites à l'édit de Nantes (15 avril 1661). Pendant les premières années qui suivirent la mort de ce ministre, les huguenots ne se virent l'objet d'aucune mesure de réaction, mais insensiblement le gouvernement de Louis XIV travailla à restreindre leurs priviléges et à contrarier le développement de leur culte.

Au fond il existait entre les hommes des deux religions une haine profonde dont la crainte tempérait seule l'expression, et qui se manifestait, non plus comme autrefois par la guerre déclarée, mais par des vexations sourdes, par une malveillance assidue et jalouse. Les catholiques, ayant la force en main, et étrangers, comme on l'a dit plus haut, à ces idées de tolérance universelle dont notre génération se croit imbue, cherchaient par tous les moyens possibles à comprimer l'hérésie et à la dépouiller de ses priviléges. Les protestants, réduits à l'impuissance comme parti militaire, abandonnés des seigneurs qui, l'un après l'autre, par lassitude, conviction ou calcul, avaient abjuré l'hérésie, cherchaient en vain

les moyens de se défendre contre les envahissements de leurs rivaux, et ne trouvaient plus sous la main les armes qui auraient pu encore les faire craindre. C'était d'ailleurs moins l'envie que le moyen de nuire qui leur manquait, et leur soumission, en dépit des apparences, n'était ni sincère ni sérieuse. Le vieux cri : « Malheur aux vaincus ! » pesait sur eux comme une menace permanente et faisait fermenter l'espoir de la révolte dans leurs cœurs. On peut s'en faire une idée en lisant le passage suivant extrait d'un mémoire que rédigea à ce sujet le duc de Bourgogne, élève de Fénelon et petit-fils de Louis XIV :

« Il est vrai qu'ils ont causé (les protestants) moins de désordres sous le règne actuel que sous les précédents, mais c'était moins la volonté de remuer qui leur manquait que la puissance. Encore se sont-ils rendus coupables de quelques violences et d'une infinité de contraventions aux ordonnances, dont quelques-unes ont été dissimulées, les autres punies par la suppression de quelques priviléges. Malgré leurs protestations magnifiques de fidélité et leur soumission en apparence la plus parfaite à l'autorité, le même esprit inquiet et factieux subsistait toujours et se trahissait quelquefois. Dans le temps que le parti faisait au roi des offres de service, et qu'il les réalisait même, on apprenait par des avis certains qu'il remuait sourdement dans les provinces éloignées, et qu'il entretenait des intelligences avec l'ennemi du dehors. Nous avons en main les actes authentiques des synodes clandestins dans lesquels ils arrêtaient de se mettre sous la protection de Cromwell, dans les temps où l'on pensait le moins à les inquiéter; et les preuves de leurs liaisons criminelles avec le prince d'Orange subsistent également. L'animosité entre les catho-

liques et les huguenots était aussi toujours la même.....

« On n'entendait parler dans le conseil que de leurs démêlés particuliers : les catholiques ne voulaient point admettre les huguenots aux assemblées de paroisses ; ceux-ci ne voulaient point contribuer aux charges de fabrique et de communauté ; on se disputait les cimetières et les fondations de charité ; on s'aigrissait, on s'insultait réciproquement. Les huguenots, dans les campagnes où ils n'avaient pas de temple, affectaient, dans le désœuvrement des jours de fête, de troubler l'office divin par des attroupements autour des églises et par des chants profanes. Les catholiques, indignés, sortaient quelquefois du lieu saint pour donner la chasse à ces perturbateurs, et, quand les huguenots faisaient leurs prêches, ils manquaient rarement d'user de représailles. Il arriva un jour que les habitants d'un village de la Saintonge, tous catholiques, mirent le feu à la maison d'un huguenot qu'ils n'avaient pu empêcher de s'établir parmi eux, donnant pour raison qu'il ne fallait qu'un seul homme pour répandre peu à peu l'hérésie dans tout le village. Les protecteurs de la réforme firent grand bruit de cette affaire, où il s'agissait d'une chaumièr estimée 460 livres, et il en fut question dans le conseil. Le roi, en condamnant les habitants du lieu à dédommager le propriétaire de la maison, ne put s'empêcher de dire que ses prédécesseurs auraient épargné bien du sang à la France s'ils s'étaient conduits par la politique prévoyante de ces villageois, dont l'action ne lui paraissait vicieuse que par le défaut d'autorité. »

Le jeune prince qui traça ce tableau eut sous la main des documents qui lui permirent d'asseoir ses convictions, mais peut-être tous les éléments nécessaires

pour bien apprécier la question en elle-même lui manquèrent-ils. Ce qu'il en dit, néanmoins, donne une idée assez exacte de la situation des deux cultes avant la révocation de l'édit de Nantes, et de la rivalité ardente qui subsistait entre les populations catholiques et huguenotes.

Les catholiques formaient l'immense majorité, et leur voix parlait plus haut que celle des protestants. Ceux-ci ne réussissaient par leurs protestations qu'à importuner leurs ennemis et à aiguillonner l'opinion publique contre la réforme : on disait tout haut qu'il était temps de prendre une revanche décisive des concessions de Henri IV et de compléter l'œuvre de Richelieu. Citons comme au hasard quelques autorités que l'école actuelle ne suspecte pas :

« Il ne faut pas croire que cette mesure de la révocation de l'édit de Nantes inspira aux générations contemporaines les sentiments de réprobation générale qui plus tard éclatèrent : la société vit proscrire les protestants sans regret. Telle est toujours la tendance du parti dominant : il est sans entrailles pour toutes les opinions qui nuisent à sa quiétude. Prenez une société monarchique, elle verra proscrire les républicains sans leur donner la moindre plainte, le plus petit sentiment de pitié. Il en fut de même alors pour les calvinistes : il y eut peu de remontrances en France ; par contraire, la joie fut naïve ; tous les monuments contemporains sont remplis d'éloges, de pompeuses déclamations sur la grande mesure qui ramène l'unité dans la monarchie catholique. Jamais il n'y eut plus entière unanimité dans les chants, les odes, les épîtres.... Il y a sans doute pour toutes les mesures de violence et de terreur des chants officiels qui exaltent le pouvoir ; mais, lorsqu'une certaine unanimité se ren-

contre, lorsque les livres, les publications d'un temps se réunissent pour louer un acte, on peut conclure qu'il ne soulève pas dans les esprits une réprobation unanime. Il faut le répéter sans cesse, une grande opinion voit presque toujours disparaître sans regret la minorité de résistance qui gêne ses sentiments et ses allures (1). »

« Il paraît certain qu'après la mort de son premier ministre, Louis XIV n'avait aucun plan adopté pour l'extirpation de l'hérésie. On peut juger, au contraire, par les mémoires qu'il a laissés, qu'il ne songeait à réduire les huguenots par aucune rigueur nouvelle : il voulait observer, dans les bornes d'une justice étroite, les édits qu'ils avaient obtenus de ses prédécesseurs, et ne rien leur accorder au delà; récompenser ceux qui se convertiraient, animer les évêques à travailler à leur instruction. — Comment naquit dans les conseils de Louis XIV ce projet de détruire les calvinistes en France? Faut-il le dire? l'oppression de l'hérésie était demandée par l'opinion publique : tous les ordres de l'État, depuis le clergé jusqu'aux classes populaires, déclamaient contre les protestants, et leur attribuaient tous les malheurs qui arrivaient (2). »

Louis XIV fut donc entraîné vers cette mesure de révocation par les réclamations de ses contemporains : s'il se trompa, la France tout entière fut complice de son erreur, et il ne fit que se rendre l'instrument de l'opinion publique. On voit toutefois qu'il procéda avec une lenteur circonspecte fort éloignée de l'emportement de son caractère absolu. De 1665 à 1685, il y eut un édit,

(1) M. Capefigue : Louis XIV et son gouvernement, etc.
(2) Du Rosoir.

vingt-deux déclarations et vingt-huit arrêts du conseil donnés tour à tour pour miner lentement le calvinisme. Ces actes divers portent l'empreinte des mœurs judiciaires d'une époque où la répression était cruelle, la prévention farouche; le pouvoir s'y trouvait froidement en guerre contre une portion du peuple. Le prosélytisme, en religion comme en politique, cède à des entraînements dont aux époques de calme ou d'indifférence on se rendrait à peine compte : le gouvernement de Louis XIV, acceptant la mission de convertisseur, chercha à faire des catholiques par tous les moyens dont usent les gens imbus de convictions inexorables : menaces, promesses, récompenses, châtiments, il ne négligea rien. C'est la marche ordinaire du zèle que la résistance irrite, et n'avons-nous pas vu, depuis un demi-siècle, les partis qui ont tour à tour dominé en France employer, pour propager leurs principes, la force, qui impose le silence et commande la résignation?

Parmi les ordonnances de Louis XIV rendues contre le calvinisme, les unes privaient les protestants de toutes fonctions administratives, les autres leur enlevaient leurs temples, leurs ministres, les moyens même de baptiser leurs enfants selon leur foi et d'assister à leurs prêches. Les calvinistes ayant commencé à émigrer pour se soustraire à ce régime, Colbert fit rendre, au mois d'août 1669, un édit qui leur défendait, sous peine de mort, de sortir sans permission du royaume. Au mois de mai 1682, on décerna contre ces fugitifs la peine des galères perpétuelles. Au mois de juin de la même année, il fut défendu aux pères et aux mères, sous peine des galères, de donner leur consentement au mariage de leurs enfants réfugiés à l'étranger. Un autre édit promit aux dénonciateurs

la moitié des confiscations imposées aux émigrants. Dès le mois de mai 1679, une loi avait banni à perpétuité du royaume les relaps; en 1681, une déclaration du conseil porta qu'il serait permis de recevoir les abjurations des enfants de sept ans; ceux-ci furent autorisés à quitter la maison paternelle et à intenter procès à leurs pères, à leurs mères ou à leurs tuteurs pour les obliger à leur faire une pension. Une déclaration du mois de juillet 1685 défendit, sous peine de bannissement, aux parents protestants d'un enfant né d'un père protestant et d'une mère catholique de veiller sur lui en qualité de tuteurs. Au mois d'août de la même année, cette défense fut appliquée aux parents protestants des enfants dont les pères et les mères étaient morts dans le calvinisme. Au mois de septembre 1684, un arrêt du conseil interdit aux protestants de retirer dans leurs maisons aucun pauvre calviniste. Plusieurs arrêts successifs leur défendirent d'embrasser les professions de médecin, avocat, imprimeur, libraire, chirurgien, apothicaire, orfèvre, droguiste, sage-femme. Défense fut faite à tous gens de justice, sous peine d'amende, de prendre un clerc protestant; à tous ecclésiastiques de donner leurs terres à bail à des fermiers protestants; aux artisans protestants de prendre des apprentis de leur secte. A ce système de compression exercé envers les calvinistes demeurés fermes dans leur hérésie on en joignit un autre tout de récompense en faveur de ceux qui auraient abjuré : à ceux-ci on accordait des exemptions de tailles, de tutelle et de contributions locales ; des surséances pour le payement des dettes ; la permission de se marier sans le consentement de leurs parents huguenots; des préférences pour l'admission aux charges et aux emplois de robe, de finances et de com-

merce, et même pour les grades militaires. Un protestant converti, le célèbre Pélisson, fut chargé, dès 1775, d'opérer des conversions avec de l'argent, et les fonds qui passèrent entre ses mains pour cet emploi ne reçurent pas tous la destination que Louis XIV aurait voulu leur attribuer.

Cependant le conseil, persévérant dans la voie qu'il avait choisie, supprima les chambres mixtes que l'édit de Nantes avait accordées aux protestants. De plus, il retrancha non-seulement aux officiers, mais aux veuves et à leurs enfants opiniâtres, les pensions, les honneurs, le droit de noblesse et les autres distinctions précédemment attachées à ces faveurs. On défendit aux pasteurs protestants de s'occuper d'affaires publiques, de s'intituler *ministres de la parole de Dieu;* d'appeler leur religion *réformée* sans ajouter le mot *prétendue;* d'entrer chez les malades, de visiter les prisons, de rien laisser échapper dans leurs sermons contre la religion catholique. D'autres mesures répressives furent prises à l'égard des consistoires et des synodes : on transporta aux hôpitaux catholiques les legs et les donations qui se faisaient aux consistoires; défense fut faite aux protestants d'enseigner les langues, la philosophie, la théologie; le célèbre collége mixte de Sedan fut supprimé. Avant la révocation de l'édit de Nantes, plus de sept cents temples calvinistes avaient été abattus.

Enfin, le 22 octobre 1685, Louis XIV mit le sceau à ces diverses mesures de son gouvernement en déclarant pour jamais abolies les concessions que son aïeul Henri IV avait faites aux huguenots en 1598. L'édit de révocation contint onze articles.

Tous les priviléges et tous les droits dont les protestants

jouissaient encore dans le royaume étaient pour jamais supprimés : l'exercice de leur religion était interdit par tout le royaume sans exception ; les ministres de ce culte étaient condamnés à sortir de France sous quinzaine; des pensions et des récompenses étaient accordées à ceux qui se convertiraient; il était défendu aux huguenots de tenir des écoles; il était enjoint aux parents et aux tuteurs de faire élever leurs enfants ou leurs pupilles dans la religion catholique; amnistie et restitution de biens étaient promises à ceux des émigrants qui rentreraient en France dans le délai de quatre mois; les peines afflictives prononcées contre les relaps étaient maintenues; enfin il était permis aux calvinistes de demeurer dans leurs maisons, de jouir de leurs biens, de faire leur commerce sans qu'on pût les inquiéter sous prétexte de religion, pourvu qu'ils ne s'assemblassent pas pour l'exercer.

Cette dernière concession ne touchait pas à la liberté privée de conscience, et, sous ce rapport, les huguenots étaient encore moins rigoureusement traités en France que ne l'étaient les catholiques dans certains pays protestants. Il est vrai de dire que cette disposition de l'édit ne tarda pas à être ouvertement violée par le zèle outré des préposés chargés d'en assurer l'exécution. Les gouverneurs, les intendants et les commandants militaires dans les provinces se crurent autorisés à employer la violence pour contraindre les calvinistes à se convertir, et leur excès de zèle ne fut point désavoué. Telle fut l'origine des *dragonnades*, expéditions qui consistèrent à envoyer des dragons dans les campagnes et à entreprendre un système de conversion par les vexations ou le sabre. Désobéi pour la première fois, le gouvernement montra une ardeur farouche qui se communiqua à ses agents, à ses soldats

et à ses officiers. Chaque jour empira la situation des malheureux qui se voyaient placés entre leurs croyances ou les galères, et qui n'avaient pas même la triste ressource de pouvoir fuir du royaume : les lois les plus dures punissaient l'émigration. A chaque page de cette législation on rencontre la peine de mort, l'infamie, la confiscation des biens ; mais ces précautions barbares étaient éludées par le désespoir, et plus de deux cent mille calvinistes de tout âge et de tout sexe parvinrent à sortir de France.

Hâtons-nous de le dire encore, pour justifier, s'il est possible, la mémoire de Louis XIV de ces rigueurs odieuses : il fut facilement induit en erreur. Ce prince ne consentait qu'à regret à fortifier l'exécution de ses lois par des mesures violentes et par l'effusion du sang ; mais on le rassurait en lui faisant accroire que ces mesures, par le seul effet de la menace, contraindraient tous les dissidents au devoir, et qu'il ne serait pas nécessaire de les pousser jusqu'aux dernières extrémités. On le trompait en mettant sous ses yeux de longues listes de convertis, dont la plupart se hâtaient de retourner à l'hérésie dès qu'ils croyaient pouvoir le faire sans danger. On abusait de sa confiance en lui présentant comme sérieuses ces abjurations à six francs par personne, qu'il payait de ses deniers et qui ne servaient qu'à alimenter des trafics hypocrites. Quand par hasard le cri des protestants parvenait jusqu'à lui, il s'indignait des excès commis en son nom, il en punissait les auteurs ; mais le châtiment ordinaire des rois absolus est de ne connaître la vérité que par ceux qui ont intérêt à la dissimuler. Voici, à l'appui de ce que nous disons, comment Louis XIV explique lui-même dans ses Mémoires sa politique à l'égard des calvinistes : « .... J'ai cru que le

meilleur moyen de réduire peu à peu les huguenots de mon royaume était de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu sous les règnes précédents, mais aussi de ne leur accorder rien de plus, et d'en renfermer l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pourraient permettre.... Quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, et je l'ai assez ponctuellement observé depuis, de n'en faire aucune à cette religion, et cela par bonté, non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps d'eux-mêmes, et sans violence, si c'était par quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec mes autres sujets. Pour profiter cependant de l'état où ils se trouvaient d'écouter plus volontiers qu'autrefois ce qui pouvait les détromper, je résolus aussi d'attirer, même par des récompenses, ceux qui se rendraient dociles, d'animer autant que je le pourrais les évêques, afin qu'ils travaillassent à les instruire et leur ôtassent les scandales qui les éloignaient quelquefois de nous; de ne mettre enfin dans les premières places, ni dans toutes celles dont j'ai la nomination, que des personnes de piété, d'application et de savoir, capables de réparer, par une conduite toute contraire, les désordres que celle de leurs anciens prédécesseurs avait principalement causés dans l'Église. » Ajoutons d'ailleurs que ces paroles modérées devancèrent de plusieurs années l'édit de Nantes, et que Louis XIV, lorsqu'il eut pris le parti d'en finir avec le calvinisme, consentit à des mesures bien autrement décisives et sévères. On remarqua même que, de 1665 à 1685, sa rigueur à l'égard des protestants s'accrut à mesure que le sentiment

de ses égarements et de ses désordres lui causa de plus vifs remords : on eût dit que, pour étouffer le cri de sa conscience, et, s'il est permis de parler ainsi, pour donner des garanties à l'Église, trop souvent attristée par ses scandales, il croyait nécessaire de sévir avec plus d'énergie contre les ennemis de la foi.

Les calvinistes, frappés au cœur, retrouvèrent pour lutter contre les édits du gouvernement royal cette obstination et cette fureur qui, sous les derniers Valois, avaient abreuvé de tant de sang le sol de la France. Traqués et surveillés dans les villes, ils cherchèrent, pour s'y réunir, des lieux incultes, des bois épais, des retraites inaccessibles, où leurs ministres, bravant les supplices, venaient recommencer le prêche et recommander la persévérance. Ces *assemblées du désert* (elles furent ainsi désignées) se multiplièrent dans les provinces éloignées de la capitale, et le gouvernement n'osa s'y opposer avec une trop grande sévérité : appelé de nouveau à soutenir la guerre contre l'Europe (1), il ne voulut pas ajouter aux nombreux embarras de cette situation ; mais, lorsque la paix de Riswick, en 1697, lui permit de sévir contre les dissidents qui ne craignaient point d'exercer leur culte proscrit par les lois, une lutte cruelle et sauvage s'engagea entre les armées du roi et les protestants du midi. Les montagnes du Languedoc et les contrées voisines furent le théâtre de ce sanglant conflit qui porte dans l'histoire le nom de guerre des *Camisards* (2).

(1) Voir dans les chapitres qui vont suivre les longues guerres qui suivirent la ligue d'Augsbourg et occupèrent les dernières années du règne de Louis XIV. Avant de les raconter, nous avons cru devoir anticiper sur les évènements et réunir ici toutes les luttes auxquelles donna lieu l'abolition du calvinisme en France. La clarté du récit nous a paru commander de suivre cette marche.

(2) Parce que les premiers rebelles, pour se déguiser et cacher leurs armes, mettaient par-dessus leurs vêtements une chemise ou une blouse blanche.

De prétendus prophètes étaient à la tête du mouvement et l'excitaient par leur fanatisme : une femme, une jeune fille, un paysan se sentait-il trembler? il attribuait ce frisson à la présence du Saint-Esprit, et se mettait à annoncer la ruine de Babylone et le rétablissement de Jérusalem. Le gouvernement redoubla de rigueur : ceux qui, au mépris de ses ordres, avaient assisté à des assemblées calvinistes, furent envoyés au gibet ou aux galères; les plus compromis, et parmi eux les ministres protestants, expiraient sur la roue ou dans les flammes; mais les tortures et les supplices étaient impuissants à vaincre le zèle de ces malheureux, à épouvanter leurs amis et leurs coréligionnaires. Exaltés par de faux prophètes et sous l'empire d'une frénésie ardente, ils se soulevèrent sur plusieurs points, brûlèrent les églises, pendirent ou égorgèrent les prêtres, et firent couler des flots de sang dans les retraites des Cévennes. Les lieutenants et les juges du roi ne s'en montrèrent que plus implacables. L'imagination recule d'horreur devant le récit des attentats et des représailles; elle n'ose envisager de sang-froid ces multitudes de misérables rompus vifs ou étranglés, ces prisonniers massacrés ou passés par les armes, ces villages incendiés, ces égorgements sans cesse renouvelés, et dont chaque parti renvoyait à l'autre la responsabilité affreuse. Le nombre des camisards devint si considérable, que le roi se vit contraint d'envoyer contre eux une armée commandée par le maréchal de Montrevel; mais cet officier, plus zélé qu'habile, éprouva des revers et ne servit, par sa rigueur et ses violences, qu'à exaspérer davantage la révolte. Ce fut une guerre d'extermination qui rappela les temps douloureux de la croisade contre les Albigeois. Les rebelles cachés dans des

bois, au fond des cavernes, au milieu des rochers, tombaient à l'improviste sur les troupes, les dispersaient au premier choc, et se retiraient ensuite dans leurs repaires inaccessibles à d'autres (1701 — 1703). Au maréchal de Montrevel succéda, en 1704, le maréchal de Villars. Celui-ci s'attacha à faire rentrer les rebelles dans le devoir autant par l'emploi de la douceur que par celui de la force. Il leur fit proposer une amnistie, et l'on vit le guerrier qui bientôt devait sauver la France à Denain, entrer en négociations avouées avec un pauvre garçon boulanger nommé Jean Cavalier, naguère désigné par une des prophétesses comme le libérateur d'Israël, et devenu depuis le chef de l'insurrection. Cavalier n'était âgé que de vingt-trois ans; c'était un homme d'un talent remarquable, et profondément doué du génie de la guerre, tel qu'il en surgit parfois dans les grandes agitations où participe le peuple; il avait pour auxiliaires d'autres chefs renommés, fanatiques non moins ardents et non moins audacieux; on les nommait Catinat, Ravenel et Roland : ce dernier occupait les montagnes; Cavalier s'était établi dans la plaine. Tous ses compagnons lui étaient dévoués à la vie et à la mort; il les soumettait au joug d'une sévère discipline et faisait mourir ceux qui osaient s'en affranchir.

Cavalier traita avec Villars à peu près comme ce chef de bande lusitanien qui força jadis les généraux de Rome à signer « qu'il y aurait paix et amitié entre le peuple romain et Viriate. » Il obtint une amnistie pour lui et ses compagnons et se retira en Angleterre, puis en Espagne (1). En 1706, le maréchal de Berwick vint remplacer Villars et essayer, après lui, de pacifier les

(1) Il mourut étant gouverneur de Jersey.

Cévennes. Cependant les rebelles, secrètement alliés avec la Hollande et l'Angleterre, formèrent le projet de saisir, dans Nîmes, Berwick et l'intendant du Languedoc, Basville, dont les cruautés les avaient exaspérés; ils devaient ensuite livrer aux ennemis de la France les provinces du Dauphiné et du Languedoc. La conspiration fut découverte, et plus de deux cents personnes expirèrent dans d'affreux supplices. Le duc de Berwick fit exterminer sans pitié tous ceux de ces misérables qu'on put trouver; le reste passa soit en Angleterre, soit en Hollande. En 1711, par l'extermination et la fuite des protestants du Languedoc, se termina l'horrible guerre des Cévennes. Là où ils avaient établi la solitude, pour employer l'énergique expression de Tacite, les lieutenants de Louis XIV disaient qu'ils avaient mis la paix, mais c'était la paix des tombeaux.

Au milieu des crimes que la fureur ou le fanatisme engendrèrent de part et d'autre, il est consolant de trouver des hommes qui se distinguèrent par la miséricorde et la charité. Fléchier, évêque de Nîmes, sur le théâtre même des excès commis par les camisards, intercéda auprès de Louis XIV en faveur de cette malheureuse portion de son troupeau. Fénelon, dans le Poitou, assisté de l'abbé de Fleury, ramena à la foi catholique, par la douceur et la mansuétude de son zèle, des multitudes de paysans calvinistes. Il détourna d'eux les rigueurs militaires et les sauva des dragonnades, ne voulant rien obtenir que de la persuasion, du dévouement et de la prière. Partout où ces moyens que le Sauveur a prescrits lui-même furent employés, les conversions furent nombreuses et sincères, tandis que la persécution par le glaive n'engendra que l'hypocrisie et la vengeance. Les descen-

dants des calvinistes qui périrent sur la roue ou dans les bûchers des Cévennes ont gardé au fond de l'âme le ressentiment des souffrances de leurs ancètres, et les sanglantes réactions de 1792 ont été, par eux, opérées sous l'impression de ces rancunes héréditaires; mais ceux qui furent ramenés par la charité de Fénelon eurent pour postérité ces paysans de la Vendée qui, sous le règne de la Convention, moururent en martyrs pour la foi catholique. Il y a dans cet enchaînement de faits et de conséquences des enseignements qu'on ne saurait trop méditer.

Malgré les édits qui punissaient des galères la tentative d'émigration et frappaient de confiscation les biens des fugitifs, un nombre considérable de calvinistes réussirent à sortir du royaume. Il est impossible d'évaluer ceux qui eurent ce triste privilége; chaque parti a donné ses chiffres, variant, selon les opinions, de cinq cent mille à cinquante mille. Un écrivain moderne, qui paraît avoir consulté des documents assez précis, assure que la population protestante exilée peut être évaluée à deux cent trente mille français, parmi lesquels on compte quinze ou seize cents ministres, quinze mille gentilshommes, et le reste composé de toutes les classes de la société. On sait également que pendant les années 1685 et 1686 les registres de confiscation portèrent à dix-sept millions de livres les propriétés réunies au domaine. C'était peu, en comparaison des pertes immenses que cette émigration causa à la richesse et à l'industrie nationales. Les fugitifs allèrent porter chez les étrangers les secrets de nos manufactures et les procédés de notre commerce : les ennemis s'enrichirent de nos arts; la fabrique française, jusqu'alors sans rivale, descendit au

profit de l'Angleterre du haut degré de fortune où l'avait élevée Colbert. Cet ébranlement imprimé à la prospérité commerciale et industrielle de notre pays n'a point encore été entièrement réparé.

Mais les calvinistes, réfugiés au dehors, ne se bornèrent point à transplanter avec eux sur la terre ennemie les secrets de nos manufactures : ils emportèrent d'impitoyables ressentiments contre la patrie, et s'enrolèrent avec un zèle honteux sous les drapeaux de l'Angleterre et de la Hollande. Des régiments entiers de réfugiés se mirent, contre la France, à la solde du prince d'Orange et du duc de Savoie, et contribuèrent aux désastres dont nous allons bientôt esquisser le récit.

Si Louis XIV eût pu prévoir les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes, il est probable que la prudence, à défaut de tout autre sentiment, l'eût dissuadé de prendre une détermination si grave; mais il n'entrevit qu'une faible partie de ces résistances et de ces rigueurs, et la vérité lui fut, depuis, si bien cachée, qu'il mourut avant de l'avoir connue. Ceux qui le trompaient se trompaient d'ailleurs eux-mêmes, et gardons-nous d'incriminer leurs intentions et leur bonne foi. Ils crurent que la destruction entière de l'hérésie était une œuvre facile à accomplir; ils poussèrent le roi dans une voie de rigueur qui leur parut la seule juste, la seule efficace. A Paris, les calvinistes ne résistèrent point; dans le Béarn, où le calvinisme avait jadis été imposé aux populations par la terreur, le peuple rejeta avec enthousiasme le joug de l'hérésie et revint sans secousse sanglante à la foi de ses pères. On crut qu'il en serait de même partout, et que l'or ou les menaces viendraient facilement à bout de ce qui restait de religionnaires. C'est le propre des convictions

ardentes de ne jamais supposer l'existence des convictions contraires, et de ne voir qu'un entêtement sans portée dans les résistances que leur oppose l'opinion qu'elles cherchent à détruire.

Mais ce ne furent pas là les seules agitations religieuses qui aient troublè le règne de Louis XIV : il en est d'autres que nous devons mentionner bien que de nos jours elles aient cessé de préoccuper l'intérêt et la curiosité, tant les siècles ressemblent peu aux siècles. Nous voulons parler des querelles du jansénisme et du quiétisme.

Les jansénistes étaient une secte de puritains qui affichaient la prétention de former, dans le sein de l'Église catholique, une Église particulière qu'ils présentaient comme plus rigide, plus sévère, plus affermie dans la foi et la morale. Corneille Jansen, fils de Jean Otto, et plus connu sous le nom de Jansénius, était né en 1585, près de Léerdam, en Hollande, et avait étudié la philosophie à Louvain. Les docteurs de cette école, héritière de la doctrine de Baïus, lui donnèrent le principe des erreurs qu'il développa dans ses écrits, et que fortifièrent ses relations avec Du Verger de Hauranne, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran. Tous deux se mirent à étudier saint Augustin, moins pour y trouver la vérité que pour y chercher des passages favorables à leurs sentiments. Promu en 1636 à l'évêché d'Ypres, Jansénius mourut de la peste en 1638. Il laissa, entre autres écrits, un livre intitulé *Augustinus*, qui lui avait coûté vingt ans de travaux, et qu'il prétendait renfermer la doctrine de saint Augustin sur les différents états de la nature humainesoit, avant, soit après le péché ; mais le nouveau ssytème n'était qu'un fatalisme déguisé imité des erreurs de Baïus et de Calvin sur la grâce et le libre arbitre.

Ce livre n'eut pas été plutôt rendu public, qu'il donna lieu à de nombreux commentaires et à des ouvrages de controverse. Quatre-vingt-cinq évêques de France crurent alors devoir consulter le pape Innocent X, et lui demandèrent son jugement sur cinq dogmes ou propositions du livre qui étaient la matière des plus vives contestations. Nous les transcrivons ci-après :

1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes, lors même qu'ils veulent les accomplir selon les forces présentes qu'ils ont : la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque ;

2° Dans l'état de nature tombée on ne résiste jamais à la grâce intérieure ;

3° Pour mériter et démériter dans l'état de nature tombée la liberté exempte de nécessité n'est pas requise en l'homme ; il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction ou de contrainte ;

4° Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté humaine pouvait lui résister ou lui obéir ;

5° C'est tomber dans l'erreur des semi-pélagiens que de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes.

Le pape, ayant examiné cette affaire et fait tenir à ce sujet un grand nombre de congrégations, rendit enfin le 31 mai 1653, une constitution par laquelle il qualifiait ainsi chacune de ces propositions :

« Nous déclarons la première, *quelques commandements*, etc., téméraire, impie, blasphématoire, con-

damnée d'anathème et hérétique, et comme telle nous la condamnons.

« Nous déclarons la seconde, *dans l'état*, etc., hérétique, et comme telle nous la condamnons.

« Nous déclarons la troisième, *pour mériter*, etc., hérétique, et comme telle nous la condamnons.

« Nous déclarons la quatrième, *les semi-pélagiens*, etc., fausse et hérétique, et comme telle nous la condamnons.

« Nous déclarons la cinquième, *c'est tomber*, etc., fausse, téméraire, scandaleuse; et en ce sens : *que Jésus-Christ soit mort pour le salut seulement des prédestinés*, nous la déclarons impie, blasphématoire, outrageante, dérogeante à la bonté de Dieu et hérétique, et comme telle nous la condamnons.

Innocent X ajouta : « Qu'il ne prétendait pas approuver les autres opinions du livre de Jansénius. »

Le 16 octobre 1656, Alexandre VII, successeur d'Innocent X, donna une nouvelle constitution par laquelle, en confirmant celle de son prédécesseur, il déclara que les cinq propositions étaient tirées du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, qu'elles avaient été condamnées dans le sens de l'auteur, et il défendit la lecture de ce livre. Par une autre constitution, en date du 5 février 1664, il ordonna la signature d'un formulaire qu'il dressa sur cette matière. C'était enlever aux novateurs les prétextes que l'esprit de ruse et de mauvaise foi leur avait suggérés pour échapper aux foudres de Rome.

Comme, par ce formulaire, on était obligé de déclarer que l'on condamnait les cinq propositions dans le sens du livre de Jansénius, les disciples de cet évêque firent difficulté d'y souscrire purement et simplement. Ils prétendirent n'être obligés de le signer qu'avec la distinc-

tion du droit et du fait, c'est-à-dire qu'ils voulaient bien condamner les cinq propositions en elles-mêmes; mais ils ne voulaient pas reconnaître que ces propositions fussent hérétiques dans le sens qu'elles avaient dans le livre de Jansénius, et ils continuaient à soutenir que la doctrine du livre de Jansénius était orthodoxe. Dans la suite, étant pressés de signer ce formulaire, ils enseignèrent qu'on n'était pas obligé de se soumettre à la condamnation du livre de Jansénius; qu'il suffisait de garder un silence respectueux sur cette condamnation : ils soutinrent même qu'on pouvait signer le formulaire sans être persuadé que la doctrine du livre de Jansénius fût hérétique.

Les jansénistes, pour se soustraire à un arrêt dont les termes étaient si formels, eurent recours au moyen ordinaire que mettent en œuvre les novateurs : ils nièrent l'autorité qui les condamnait. Selon eux, l'Église, infaillible pour fixer le dogme, ne l'était plus pour juger les faits. Cependant le pouvoir royal intervint à son tour dans la querelle, et Louis XIV menaça de saisir les revenus de tout bénéficier ecclésiastique qui refuserait de signer le formulaire. Ces mesures sévères amenèrent la division dans le parti janséniste. L'école de Port-Royal, ayant à sa tête le célèbre Arnaud, soutint qu'on ne pouvait, sans parjure, signer le formulaire; d'autres, plus timides, consentirent à signer avec restriction, prétendant se borner à une soumission purement extérieure et se retrancher dans le silence respectueux. De ce nombre furent les évêques d'Angers, de Beauvais, d'Amiens et d'Aleth. La doctrine du silence respectueux fut formellement condamnée, en 1703, par une constitution du pape Clément XI (*Vineam Domini*) qui renouvelait tous les

anathèmes déjà portés contre les erreurs de Jansénius.

Le clergé de France accepta solennellement les constitutions du saint-siége, mais les esprits n'étaient point encore pacifiés. Le P. Quesnel, prètre de l'Oratoire, ami et successeur d'Arnaud, reproduisit dans ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* les erreurs qui avaient entaché la doctrine de Jansénius De longues et vives disputes s'élevèrent à propos de ce livre, dont les évèques demandèrent au saint-siége la condamnation formelle. Cent et une propositions extraites de l'ouvrage du P. Quesnel furent anathématisées par une bulle du pape Clément XI, donnée le 8 septembre 1713 (*Unigenitus*). Cette constitution fut aussitôt acceptée par une assemblée de quarante évèques de France, acceptation que confirmèrent sept autres assemblées de l'Église gallicane. Il y eut des opposants, et l'agitation soulevée dans les esprits par les doctrines de Jansénius et le livre du P. Quesnel se prolongea longtemps après la mort de Louis XIV, jusque vers la fin du règne de son successeur; mais le récit de ces résistances posthumes n'entre point dans le cadre que nous nous sommes assigné. Nous nous bornerons à citer le jugement que la philosophie voltairienne, si hostile d'ailleurs à notre foi, a porté elle-mème sur le jansénisme. « Il ne s'agit dans ces opinions que de vérités abstraites, de subtilités qui passent de bien loin la portée du vulgaire, et que la plupart de ceux mèmes qui en disputent n'entendent pas. Loin d'adoucir le joug, on l'aggrave; on fait du tribunal de la pénitence un tribunal de terreur ou de vengeance;.... on ne parle que de rigueur, que d'austérités, que de renoncements, en mème temps qu'on cherche à prouver que toutes les bonnes œuvres sont des dons de Dieu aussi

gratuits, aussi indépendants des dispositions de l'homme que la pluie l'est par rapport à la terre; on ne parle que de charité, que d'amour de Dieu, en même temps qu'on le représente comme un maître dur et impérieux, qui veut moissonner où il n'a pas semé, qui punit parce qu'il n'a pas reçu ce qu'il n'a pas jugé à propos de donner, ce qu'il a refusé, ce qu'il a même ôté, et l'on veut persuader que le plus grand effort et la perfection de l'amour est d'aimer celui sur l'amour duquel on ne peut compter; on veut que l'homme se reproche avec amertume de cœur de n'être pas vertueux, lors même qu'on s'efforce de lui prouver que la vertu n'est pas plus en son pouvoir que la beauté ou la laideur de son visage, que la grandeur ou la petitesse de sa taille.... Il est visible que ces opinions n'ont rien par elles-mêmes qui flatte et qui attire.... »

Si vraie que paraisse cette dernière observation, elle fut démentie par l'événement. Les rigueurs du jansénisme captivèrent quelques âmes disposées à des entraînements mélancoliques et toujours avides de sévérité; elles séduisirent des hommes d'une intelligence puissante, mais orgueilleuse et pleine de sécheresse, du nombre de ceux qui cherchent toujours les voies difficiles et peu fréquentées, de crainte d'arriver au salut pêle-mêle avec le troupeau commun de l'Église. Elle serait longue, la liste des personnages célèbres qui se passionnèrent pour ces questions abstraites, s'obstinèrent à mettre leur raison à la place de l'autorité de l'Église, et se firent les apologistes, les martyrs, et plus tard les thaumaturges du jansénisme.

La célèbre abbaye de Port-Royal, située à Chevreuse, non loin de Paris, et appelée Port-Royal des Champs (1),

(1) Par opposition avec une maison du même nom établie à Paris, rue Saint-Jacques. Toutes deux dépendaient de l'ordre de Cîteaux.

fut comme le foyer ou l'asile de prédilection de cette école. Fondée en 1204, sous Philippe-Auguste, favorisée de dons et de priviléges par saint Louis et le pape Honoré III, elle avait vu peu à peu un esprit de relâchement et de tiédeur s'introduire dans ses murailles et affaiblir sa discipline. En 1608, une femme douée d'une force de caractère bien rare, même en ce siècle vigoureux, Jacqueline-Marie Arnauld, connue en religion sous le nom de mère Angélique, entreprit et mena à terme la rude tâche de réformer ce monastère. Elle n'avait alors que dix-huit ans, ayant été religieuse à huit et abbesse à onze, comme cela se pratiquait quelquefois alors par abus. Elle était fille d'Antoine Arnauld, avocat, que ses attaques contre l'ordre des jésuites avaient mis en faveur près du parlement. Il avait dix enfants. L'aîné, Arnauld d'Andilly, était lié d'amitié et de doctrines avec l'abbé de Saint-Cyran (Du Verger de Hauranne), dont nous avons déjà parlé comme l'apôtre le plus ardent des erreurs de Jansénius; le plus jeune devint plus tard l'habile écrivain, le sombre controversiste que les jansénistes surnommèrent le Grand Arnauld; l'une de ses filles, Jeanne Arnaud, sœur puînée de la mère Angélique, et appelée mère Agnès, composa *un Chapelet secret du Saint-Sacrement*, assemblage de prières mystiques qui donna lieu à des discussions théologiques, et que le pape supprima. Saint-Cyran prit la défense de ce petit ouvrage. Son intervention causa la joie de Port-Royal et lui valut d'être nommé directeur de cette maison, par Zamet, évêque de Langres. La mère Angélique et les autres religieuses, sous la conduite de Saint-Cyran, ne tardèrent pas à partager avec une conviction ardente les erreurs du jansénisme, dont leur sim-

plicité et peut-être aussi leur vanité engagée dans le débat leur dissimulèrent le danger.

La mère Angélique était une de ces âmes qui s'abandonnent au sentiment de leur supériorité jusqu'à l'opiniâtreté la plus inflexible. L'écueil le plus terrible que ces âmes aient à craindre est celui de l'orgueil, et de ce genre d'orgueil qui se cache sous les apparences du dévouement, de la patience et de l'humilité : terrible épreuve que Dieu réserve à ces natures d'élite, et que beaucoup ne savent point traverser. Saint-Cyran, moins expansif et moins éloquent, mais inexorablement attaché à l'apostolat janséniste, contribua à égarer la conscience des sœurs de Port-Royal en usant de l'ascendant que donne l'austérité des mœurs et l'influence du ministère ecclésiastique, et plus il se montra dur et rigide, plus il fit avancer ses malheureuses pénitentes dans les voies de l'erreur dogmatique et de la fausse interprétation des textes saints.

Richelieu, qui connaissait la mesure du pouvoir spirituel exercé par un tel homme, confié à cette volonté réfléchie et tenace, jugea qu'il était temps d'intervenir. Saint-Cyran fut mis à Vincennes ; les religieuses de Port-Royal furent dispersées.

Lorsque s'ouvrit le règne de Louis XIV, Jansénius et Saint-Cyran venaient de mourir ; mais, ainsi qu'on vient de le voir, leurs doctrines avaient persisté et rencontré de fougueux disciples. Ce n'étaient plus seulement les religieuses de Cîteaux, les trop crédules sœurs et compagnes de la mère Angélique, c'étaient encore des hommes de talent renommé, des savants illustres : Le Maistre de Sacy, Pascal, Nicolle, Lancelot ; les apologistes ne leur manquaient pas, et les gloires littéraires de cette

époque, les Despréaux, les Racine, d'autres encore, les entouraient ouvertement de leurs sympathies. Les calvinistes, retranchés derrière cette première ligne d'attaque, applaudissaient aux colères de la secte; les gens du monde lui tressaient des couronnes; la populace les considérait comme autant de saints ou de martyrs. Le pouvoir s'effraya de ce foyer d'opposition : il intervint à sa manière dans la lutte, frappant d'exil les religieuses qui refusaient de signer le formulaire, et portant le marteau des démolisseurs sur l'édifice même de Port-Royal. La charrue passa sur le sol où les murailles de ce couvent s'étaient naguères élevées; les cendres des morts qui reposaient dans le cimetière du vieux cloître furent transportées dans d'autres tombes; la force et la police achevèrent ce que la persuasion n'avait pu qu'ébaucher; puis, après ces orages que leur obstination avait attirés, les malheureuses filles de Port-Royal en appelèrent des sentences de Rome *au tribunal de J.-C.*, et s'éteignirent enfin dispersées ou captives. Ce n'était point là encore le dernier effort de l'erreur.

Vers le déclin du règne de Louis XIV, au sein d'une société profondément chrétienne, mais qui allait bientôt cesser de l'être, le mysticisme devait occuper une grande place. Le mysticisme est à la religion ce que l'imagination est à la raison, et l'imagination se plaît dans les sphères inaccessibles, dans les emportements les plus éloignés de la nature vulgaire. C'est assez dire à quels écarts dangereux peut conduire l'exaltation mystique lorsqu'elle s'abandonne, en dehors des sentiers de l'Église, à ses élans d'autant plus trompeurs qu'ils sont plus déréglés. Un prêtre espagnol (l'Espagne est la terre où le mysticisme se développe avec le plus de sponta-

néité), Michel Molinos, avait publié à Rome un livre intitulé *Guide spirituel*, dans lequel il parlait avec enthousiasme de la *quiétude* d'une âme toute dévouée à Dieu. Cette quiétude n'était rien moins que la doctrine de l'extase continue : elle portait l'âme à se complaire dans un repos indifférent qui, bien que cherchant Dieu pour objet et pour délices, n'en établissait pas moins pour l'homme un état d'illuminisme sous l'empire duquel il perdait de vue la nécessité du combat et du devoir, pour se réfugier dans une contemplation inféconde. Lorsque l'apôtre dit au Seigneur transfiguré sur le Thabor : « Nous sommes bien ici, dressons-y trois tentes, » il prenait ces courts instants de ravissement que Dieu donne à ses vrais disciples pour l'état ordinaire du chrétien, et il ne tarda pas à être détrompé. Le livre de Molinos fut condamné à Rome comme hérétique; mais ce prêtre, qui rétracta ses erreurs, eut des partisans qu'on surnomma *quiétistes* (1). Au nombre des plus célèbres fut madame Guyon (2), riche et belle veuve, qui reçut d'abord l'accueil le plus flatteur à la cour de Louis XIV. Sa conduite, ses écrits, les efforts de son confesseur Lacombe ne tardèrent pas à appeler sur elle l'attention de l'Église. On fut sur le point de la traiter comme folle lorsqu'elle prétendit être l'épouse dont parle l'Apocalypse (3). Son confesseur fut arrêté, et mourut en prison. Une commission ecclésiastique examina les livres qu'avait publiés madame Guyon : c'étaient un *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* et un *Moyen court pour faire oraison*. Ces

(1) Déjà, au quatorzième siècle, on avait donné le nom de quiétistes (hésychastes) à des sectaires qui vivaient sur le mont Athos et passaient les journées entières en prières.

(2) Jeannette-Marie Bouvier, veuve de la Mothe Guyon.

(3) Chapitre XII, v. 2.

ouvrages furent reconnus contraires à la doctrine de l'Église et condamnés comme tels. Cependant Fénelon ne partagea point cette opinion et se laissa entraîner, au delà de toutes bornes, vers ces idées de spiritualité tendre et d'amour dégagé de toute préoccupation personnelle. Sous l'influence de ces sentiments exaltés, il publia une *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure* (1691), ouvrage qui favorisait le quiétisme et le fortifiait d'une haute approbation. Ce fut alors à Bossuet de prendre en main la défense du dogme et d'attaquer de front les erreurs de son illustre rival. Dans l'énergie de ses craintes il fit taire la fausse charité, qui aurait pu nuire à la foi; il déploya une ardeur et un zèle que des esprits étroits interprétèrent par la jalousie. Mais Bossuet sentait que l'hérésie, en se présentant avec l'autorité de Fénelon, devenait trop menaçante pour être épargnée. Ajoutons que ce qui à Fénelon, à madame Guyon et à d'autres âmes pieusement trompées ne semblait qu'un mysticisme généreux et honnête paraissait bien autrement grave à Bossuet. L'illustre évêque de Meaux n'ignorait pas, en effet, que l'illuminisme de madame Guyon, qui s'alliait chez elle avec une grande sévérité de mœurs, servait de prétexte, chez quelques-uns de ses partisans, à des abus d'une gravité extrême et qui rappelaient l'ancien gnosticisme. C'est la certitude acquise de ces coupables interprétations qui donnait à Bossuet cette ardeur de lutte que beaucoup lui ont reprochée, et dont on affecte de se plaindre au nom de Fénelon. La discussion en vint à ce point que Rome dut intervenir à son tour et condamner solennellement vingt-trois propositions erronées extraites du livre des *Maximes des saints*. Fénelon donna l'exemple de la soumission la plus humble : il prêcha

contre lui-même en anathématisant devant son troupeau les fausses doctrines par lesquelles il avait eu le malheur de se laisser séduire; il fit ensuite présent à son église d'un calice sur lequel étaient représentés des anges foulant aux pieds des ouvrages hérétiques, et parmi ces derniers figurait le livre des *Maximes des saints*. Ainsi l'Église fut consolée, le peuple fut averti.

Nous avons dû dérouler ce tableau rapide des difficultés religieuses qui troublèrent la France dans le grand siècle. Les problèmes de dogme et de foi, ceux qui se rattachent à l'éternité, occupèrent alors la place qui est digne d'eux et que notre génération voudrait en vain leur disputer. Au fond, sous les faces diverses par où passa la question, elle ne cessa d'être la même et d'être débattue entre la révolte et la soumission. L'esprit humain, perpétuellement tiré en sens contraire, sollicité par le monde et par la religion, tel est, sous les noms divers qu'emprunte le débat, liberté, indépendance, progrès, autorité, rébellion, droits et devoirs, tel est, disons-nous, le spectacle unique que nous offrent l'histoire des peuples et l'histoire du cœur de l'homme. Apprenons donc, lors même qu'il s'agit de querelles en apparence oubliées ou vieillies, à apprécier la juste portée de ces discussions et de ces différends qui préoccupèrent les générations mortes : sinon, notre dédain s'appellerait ignorance, et notre indifférence, folie.



CHAPITRE X.

DE LA LIGUE D'AUGSBOURG A LA PAIX DE RISWICK.

Nous allons reprendre le récit des événements généraux du règne de Louis XIV au moment où se formait un nouvel orage contre ce monarque et contre la France.

Le prince d'Orange convoitait depuis longtemps le trône d'Angleterre, mais il avait bien vu qu'il ne parviendrait jamais à mettre sur sa tête la couronne des Stuart tant que Louis XIV serait libre de contredire ce plan ambitieux : il entreprit donc, afin d'assurer la réussite de ses intrigues du côté de la Grande-Bretagne, de susciter au roi de France toutes les entraves qui pourraient absorber ses forces. Par malheur, les prétextes ne lui manquaient pas : les conquêtes poursuivies par Louis XIV en pleine paix inquiétaient toutes les nations de l'Europe et les portaient à opposer des garanties mutuelles à ce système d'envahissement continu ; les me-

sures violentes prises à l'égard des calvinistes français intéressaient tous les gouvernements protestants dans leur querelle; la hauteur et la fierté intolérables de Louis XIV achevaient d'aigrir contre sa personne les rois étrangers et de faire fermenter envers la France les plus amers ressentiments. Ce fut à Augsbourg, en 1686, que les ennemis du roi posèrent les bases d'une nouvelle ligue destinée à humilier son orgueil, et dès l'année suivante cette coalition fut définitivement arrêtée à Venise.

Louis XIV surveillait sans crainte les entreprises de ses adversaires, mais il en comprenait toute la gravité. Sa politique était d'ailleurs tracée. Il importait à la France que la maison de Stuart et le roi catholique Jacques II ne fussent pas détrônés pour faire place au protestant Guillaume. Entre les mains d'une dynastie favorable à l'Église romaine, le gouvernement de la Grande-Bretagne était l'allié naturel de celui de Louis XIV; remis au stathouder, l'irréconciliable ennemi de ce roi, il ne pouvait que réserver à la France des luttes dangereuses et acharnées. Cependant le roi Jacques ne paraissait point initié aux obstacles de sa situation : catholique plein de zèle mais roi d'un peuple profondément imbu de l'hérésie, il abordait de front, avec plus de dévouement que d'habileté, la difficile mission d'établir en Angleterre la liberté de conscience et l'égalité des citoyens sans distinction de culte. Les haines ardentes de toutes les sectes anglicanes se préparaient à traverser l'exécution d'une pensée qui, si juste qu'on la suppose, n'a point encore pleinement triomphé sur le sol anglais. La famille des Stuart nourrissait d'ailleurs la volonté persévérante d'abolir par la ruse ou par la force les franchises politiques de la nation et tout ce qui portait ombrage au pouvoir absolu : cette double

entreprise contre les préjugés religieux et contre les droits du pays ne devait point tarder à amener une révolution populaire.

Marie, fille de Jacques II, attachée à la religion protestante, avait épousé Guillaume d'Orange, et le stathouder se trouvait ainsi le gendre du roi qu'il voulait renverser. Le parlement anglais avait rendu une loi qui déclarait les catholiques incapables d'exercer aucun emploi public; elle servit de prétexte aux projets de Guillaume et de Marie. Malgré la naissance d'un prince de Galles, légitime héritier du trône d'Angleterre, le stathouder éleva la prétention de succéder à son beau-père, et bientôt après il arma pour assurer le succès de ses espérances. Louis XIV ne pouvait laisser tranquillement s'accomplir cette usurpation : il y allait de la prépondérance du peuple français en Europe. Seignelai, qui avait succédé à Colbert, son père, lui conseillait d'envoyer cinquante mille hommes sur les frontières de la Hollande, et de contraindre ainsi le prince d'Orange à ajourner toute tentative contre l'Angleterre; Louvois, qui désirait ardemment la guerre, parce qu'elle était nécessaire à son influence, engagea Louis XIV à ouvrir la campagne de l'autre côté du Rhin. Seignelai avait bien deviné; mais Louis XIV, qui depuis trente ans convoitait pour lui l'empire d'Allemagne, préféra suivre les plans de Louvois. Cette fausse démarche, au lieu d'empêcher la révolution d'Angleterre, l'accéléra. Guillaume d'Orange n'eut pas plutôt vu le roi engagé contre des ennemis capables d'occuper ses armes, qu'il se hâta de cingler, avec vingt mille hommes, vers les côtes de la Grande-Bretagne. Le 15 novembre il débarqua à Torbay, et, le 23 décembre suivant, Jacques II, abandonné de tous, trahi, fugitif, détrôné

sans avoir pu combattre, obtenait par grâce la permission de s'embarquer pour la France (1688).

Louis XIV, en exaltant les volontés despotiques de ce malheureux roi, était entré pour beaucoup dans les causes de sa chute : il ne voulut rien omettre pour adoucir cette disgrâce, qui devait désormais durer autant que la race malheureuse des Stuart. L'Europe fut témoin d'une scène auguste d'hospitalité : Louis XIV vint au-devant des illustres bannis, il leur promit d'employer sa puissance à relever leur grandeur déchue, il honora leur loyale misère par la plus noble assistance. Par ses ordres, Jacques II jouit à Saint-Germain de tous les priviléges de son rang ; Louis XIV lui donna une partie de ses gardes, pourvut à ses dépenses par une liste civile qui, évaluée de nos jours, dépasserait quinze cent mille livres ; il embellit de ses dons multipliés l'exil de son hôte, et, dépassant encore la mesure de ses promesses, prépara à grands frais une expédition destinée à reconquérir aux Stuart leur couronne royale. La cause de ces princes était populaire par toute la France : l'usurpation impie de Marie et de Guillaume soulevait une réprobation unanime dans les esprits ; c'était à qui s'enrôlerait pour prendre part à l'expédition d'outre-mer.

Mais, si la gloire du roi gagnait à ce dévouement mis au service du malheur, elle fut flétrie par les nouvelles calamités dont le Palatinat devint encore le théâtre. On ordonna aux infortunés habitants de cette contrée de fuir à la hâte, avec ce qu'ils pourraient emporter, et leurs maisons, leurs bourgades, leurs villes, leurs campagnes furent livrées à la démolition et à l'incendie. Quarante cités et tous les villages pillés et brûlés, les cendres des morts dispersées, les sépultures des anciens

empereurs germains outragées, ce furent-là des attentats qui répandirent dans le monde civilisé une horreur profonde et donnèrent une énergie nouvelle aux ennemis de Louis XIV. Ce prince était d'ailleurs demeuré étranger aux ordres féroces qui avaient régularisé la destruction du Palatinat; mais l'Europe le rendit responsable des barbaries de Louvois. L'Allemagne mit sur pied trois armées, et la ligue d'Augsbourg se fortifia encore de l'adhésion de plusieurs puissances.

Sur ces entrefaites, Louis XIV eut encore une occasion nouvelle de faire peser sur le pape, considéré comme souverain temporel, l'oppression de la force et de l'orgueil.

Les franchises dont jouissaient à Rome les hôtels des ambassadeurs des différentes couronnes, dérobaient souvent les malfaiteurs à la sévérité des lois. Innocent XI, justement blessé de cet odieux privilége, entreprit de l'abolir et lança, en 1687, une bulle portant menace d'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de s'y conformer. La vanité de Louis XIV s'indigna de cette mesure, d'ailleurs si nécessaire à la sécurité des habitants de Rome et si conforme aux notions de l'équité. M. d'Estrées, son ambassadeur à Rome, étant venu à mourir, le marquis de Lavardin fut envoyé pour le remplacer, avec ordre de maintenir les franchises dont ses prédécesseurs avaient joui. Il fit son entrée dans Rome le 16 novembre, et notifia, en prenant possession de son palais, les ordres dont il était chargé. Le pape, ainsi bravé dans sa capitale, refusa d'admettre en sa présence l'ambassadeur de France, comme ayant encouru l'excommunication. L'ambassadeur, pour le braver, affecta, le jour de Noël, de communier dans l'église de Saint-Louis, qui fut interdite le lendemain.

La nouvelle de ce qui se passait à Rome étant arrivée en France, le procureur général du parlement appela comme d'abus, le 22 janvier 1688, de la bulle du pape au sujet des franchises. Le 7 octobre suivant, le roi se saisit du comtat d'Avignon. Cette situation violente du roi vis-à-vis des souverains pontifes se prolongea durant quelques années, au bout desquelles Louis XIV, cédant à des conseils plus dignes de sa gloire, se désista d'une prétention abusive et contraire au droit des gens. D'autres soucis appelèrent d'ailleurs son attention.

Le 12 mai 1689, l'empereur Léopold et les états généraux de Hollande conclurent une alliance offensive et défensive; Guillaume III (le prince d'Orange), roi d'Angleterre, y accéda le 20 décembre, et Charles II, roi d'Espagne, le 6 juin de l'année suivante. Les confédérés résolurent de faire de concert la guerre à la France et de ne conclure de paix avec elle qu'après lui avoir enlevé les provinces qu'elle avait conquises depuis la paix des Pyrénées. Ils convinrent aussi de procurer au duc de Lorraine la restitution de ses États. Enfin, il fut arrêté que la succession d'Espagne, déjà convoitée par Louis XIV pour le Dauphin son fils, en cas de décès du roi Charles II, serait assurée à l'empereur et à ses héritiers. La haine aveuglait assez l'Angleterre pour lui faire désirer de reconstituer contre la France le redoutable empire de Charles-Quint. Cependant Victor-Amédée, duc de Savoie, adhéra à son tour à la coalition, dans l'espérance d'agrandir ses frontières en y ajoutant le Dauphiné et la Provence. Enfin, les rois de Suède et de Danemarck et la plupart des princes d'Allemagne entrèrent dans la ligue, et la France ne compta dans le monde aucun allié qui osât prendre sa querelle.

Louis XIV vieillissait; Turenne et Condé étaient morts; Colbert n'était plus là pour subvenir, par les ressources de la richesse publique fortement développée, aux nécessités dévorantes de la guerre; mais la France conservait assez de vigueur pour tenir tête à l'Europe; elle se dévoua à la lutte avec la confiance que lui donnaient ses victoires passées.

La prudence conseillait à Louis XIV de se borner à garder la défensive sur les côtes et sur les frontières, pour n'agir, avec toutes ses armées offensives, que sur un seul point, soit du côté de l'Empire où la guerre était déjà commencée soit contre l'Angleterre, le foyer le plus dangereux de la ligue ennemie. Louvois, organisateur habile, mais imprévoyant et audacieux dans l'exécution de ses desseins, détermina le roi à entreprendre à la fois deux expéditions et à partager ses forces : ce système imposa au royaume des sacrifices exagérés et rendit par avance les revers plus irréparables.

La guerre avait été ouverte, en 1688, du côté du Rhin. Louis XIV, selon sa coutume, avait préféré porter les premiers coups, et ne pas attendre que ses ennemis se fussent mis en mesure de l'attaquer. Les prétextes ne lui manquaient pas; celui qu'il fit valoir dans son manifeste fut l'élection ou la postulation de l'archevêché et de l'électorat de Cologne, que le pape Innocent XI, mécontent des entreprises hautaines de Louis XIV contre Rome, avait conféré au prince de Bavière, malgré la demande que le roi en faisait pour le cardinal de Furstemberg. Le roi ajoutait d'autres griefs plus justes : l'invasion inopinée de l'Angleterre par le stathouder et les armements publics de la ligue d'Augsbourg contre la France.

33a



E. Girardet del.   Blanchard sc.

Louis XIV offrant l'hospitalité à Jacques II et à la famille des Stuarts

Le marquis de Boufflers prit [illegible] le 29 septembre 1688, et s'empara ensuite de [illegible] et d'Oppenheim; d'Huxelles se rendit maître de [illegible]. Worms, Heidelberg, Mayence, Trèves, [illegible] tombèrent au pouvoir des Français; Montclar investit Philipsbourg, et le Dauphin, fils de Louis XIV, ayant sous lui Duras et Vauban, vint commencer le siége de cette ville. Après dix-neuf jours de tranchée, cette place importante ouvrit ses portes, et le Dauphin s'empara de Manheim et de Frankenthal. La même année, le maréchal d'Estrées fit subir aux Algériens un nouveau bombardement qui les réduisit pour longtemps à respecter le pavillon de la France.

Au mois de mars 1689, une flotte française, commandée par Gabaret, transporta le roi Jacques II en Irlande, où ce prince rallia à sa cause de nombreux partisans. Secondé de leur fidélité, il réussit sans peine à se soumettre une grande partie de l'île. Au lieu de passer sur-le-champ en Écosse, où les montagnards du nord s'étaient soulevés en sa faveur, il perdit un temps précieux au siége de Londonderry, dont il ne put s'emparer, malgré les renforts qui lui furent envoyés de France. Le 12 mai 1689, le comte de Château-Renaud [illegible] mille Français, après avoir battu, près de la baie de Bantry, l'escadre anglaise qui s'opposait à son passage. De nouveaux secours lui furent envoyés des ports de Toulon, de Brest et de Rochefort. Enfin, le 10 juillet 1690, Tourville, vice-amiral de France, remporta, à la hauteur de Dieppe, une victoire signalée sur les flottes anglaise et hollandaise. [illegible] et l'armée navale de France [illegible] sur les mers. Cependant les armes de Jacques en Irlande



Le marquis de Boufflers prit Kayserslauten le 20 septembre 1688, et s'empara ensuite de Creutznach et d'Oppenheim ; d'Euxelles se rendit maître de Neustadt; Hailbronn, Heidelberg, Mayence, Trèves, Spire et Worms tombèrent au pouvoir des Français; Montclar investit Philisbourg, et le Dauphin, fils de Louis XIV, ayant sous lui Duras et Vauban, vint commander le siége de cette ville. Après dix-neuf jours de tranchée, cette place importante ouvrit ses portes, et le Dauphin s'empara de Manheim et de Frankendal. La même année, le maréchal d'Estrées fit subir aux Algériens un nouveau bombardement qui les réduisit pour longtemps à respecter le pavillon de la France.

Au mois de mars 1689, une flotte française, commandée par Gabaret, transporta le roi Jacques II en Irlande, où ce prince rallia à sa cause de nombreux partisans. Soutenu de leur fidélité, il réussit sans peine à se soumettre une grande partie de l'île. Au lieu de passer sur-le-champ en Écosse, où les montagnards du nord s'étaient soulevés en sa faveur, il perdit un temps précieux au siége de Londonderry, dont il ne put s'emparer, malgré les renforts qui lui furent envoyés de France. Le 12 mai 1689, le comte de Châteaurenaud lui amena sept mille Français, après avoir battu, près de la baie de Bantry, l'escadre anglaise qui s'opposait à son passage. De nouveaux secours lui furent envoyés des ports de Toulon, de Brest et de Rochefort. Enfin, le 10 juillet 1690, Tourville, vice-amiral de France, remporta, à la hauteur de Dieppe, une victoire signalée sur les flottes anglaise et hollandaise. Les confédérés y perdirent dix vaisseaux de ligne, et l'armée navale de Louis XIV domina librement sur les mers. Cependant les revers de Jacques en Irlande

rendirent inutiles les victoires de ses alliés. Le 11 juillet 1690, ce malheureux roi rencontra à La Boyne l'armée d'Angleterre, commandée par Guillaume III et le calviniste Schomberg. Ce dernier, l'un des plus habiles généraux de Louis XIV, avait pris du service à l'ennemi après la révocation de l'édit de Nantes; il fut tué dans le combat, mais la victoire se rangea sous les drapeaux protestants, et Jacques se vit encore réduit à chercher un refuge en France. Depuis ce jour funeste à la cause catholique, la plus affreuse oppression pesa sur l'Irlande, et la révolution de 1688 prévalut sans obstacle dans les trois royaumes. Le bruit de la mort de Guillaume III s'étant répandu à Paris, on s'y laissa entraîner à des démonstrations de joie plus honorables pour ce prince que pour ses ennemis.

La guerre était partout allumée. Dans le Canada, les Anglais faisaient sur Québec une tentative que les Français repoussaient avec avantage; nos troupes chassaient les Iroquois au delà des limites de leur patrie; les Anglais, en revanche, s'emparaient de la portion française de l'île de Saint-Christophe. Dans les Pays-Bas, le maréchal de Luxembourg, ayant passé la Sambre le 30 juin, attaqua les ennemis à Fleurus, et remporta sur eux une victoire mémorable : plus de six mille soldats étrangers restèrent sur le champ de bataille. En Italie, le célèbre Catinat força l'armée du duc de Savoie dans un poste très-avantageux, et la défit entièrement à Staffarde, près Sâluces, le 18 août. Le lendemain, Saluces se rendit aux Français, et plusieurs villes du Piémont ne tardèrent pas à se soumettre. Le 12 novembre, Catinat, poursuivant le cours de ses succès, força les retranchements des ennemis du côté de Suze, s'empara de cette ville, de la

citadelle et du fort Jalcasse. Louvois le récompensa de ces victoires en lui adressant la lettre suivante : « Quoique vous ayez fort mal servi le roi dans cette campagne, Sa Majesté veut bien vous conserver votre gratification ordinaire. » C'est ainsi que l'injustice d'un ministre haineux trouvait le moyen de calomnier la gloire; mais Catinat, formé à l'exemple des guerriers antiques, était aussi modeste que brave, et rien ne le décourageait du devoir. Tandis qu'il envahissait le Piémont, M. de Saint-Ruth s'emparait de la Savoie. Ces divers événements avaient rempli le cours de l'année 1690.

La campagne suivante fut signalée par quelques avantages : Catinat fit tomber au pouvoir des Français Villefranche et son château, Nice avec sa citadelle, les forts de Montalbano et de San-Ospizio, Veillane et Montmélian. Il se rendit maître de Carmagnole, que les ennemis reprirent; l'armée du roi fut également contrainte de lever le siége de Coni. Dans les Pays-Bas, Louis XIV fit en personne le siége de Mons, et força cette place de capituler, le 9 avril. Le 18 septembre, le maréchal de Luxembourg gagna contre le prince de Waldeck le combat de Leuze, où vingt-huit escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie défirent soixante-quinze escadrons de l'armée ennemie. En Irlande, les partisans de Jacques II, malgré la fuite de ce prince, et forts de l'appui des corps auxiliaires français, combattaient encore pour sa cause perdue. En 1690 ils avaient forcé Guillaume III de lever le siége de Limerick; mais, en 1691, et le 22 juillet, la bataille de Kilkonnel, gagnée par les Anglais, décida du sort de l'Irlande. Limerick se rendit, et la capitulation permit à tous les Irlandais qui voulaient rester fidèles au roi Jacques de se retirer en France. Près de quinze mille

hommes s'embarquèrent sur les vaisseaux de Château-renaud, qui les transportèrent à Brest.

Cette même année l'orgueilleux Louvois mourut presque subitement. Cet homme, qui, pour satisfaire son ambition inflexible, avait provoqué des attentats injustes et fait verser des flots de sang; ce ministre, dont le nom seul faisait trembler la cour, la noblesse et l'armée, ne put supporter un seul moment le dédain de Louis XIV : sa disgrâce fut immédiatement suivie de sa mort. Malgré les reproches que la postérité doit faire à sa mémoire, on ne doit point oublier qu'il fut le restaurateur de la discipline militaire. C'est à lui que les troupes doivent les uniformes, qui distinguent les régiments; les étapes, qui leur fournissent la subsistance dans les marches; les magasins, qui assurent les vivres de l'armée, et l'hôtel des Invalides, où le vétéran mutilé trouve un généreux et glorieux repos. Le roi l'avait toujours plus apprécié qu'aimé; mais le poids du joug que ce prince s'était imposé en laissant prendre trop d'ascendant à son ministre avait fini par lui devenir de jour en jour plus insupportable. Beaucoup de personnes attribuèrent sa mort au poison, et les soupçons se portèrent sans preuves sur deux princes étrangers. « Il eût été à souhaiter dit le président Hénault, qu'il n'eût pas porté trop loin le zèle pour la gloire de son maître, et que, se contentant de voir le roi devenu l'objet du respect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en fût la terreur. » Le marquis de Barbésieux, son fils, lui succéda au ministère; mais, aussi livré à ses plaisirs que son père l'était au travail, il ne tarda pas à mécontenter le roi par son insouciance et sa légèreté.

L'année fut encore signalée par quelques événements du côté de l'Espagne : le duc de Noailles prit la Seu d'Ur-

gel le 11 juillet; c'était la clef de l'Aragon. Sur un autre point de la Péninsule, le comte d'Estrées bombarda Barcelone le 10 août; le 22 il fit subir le même sort à Alicante.

La cause de Jacques Stuart était celle des rois absolus et en même temps des nations catholiques. Louis XIV ne renonça point à relever le trône de ce prince malheureux; dans les projets du roi, une flotte composée de soixante-dix-neuf vaisseaux de guerre rassemblés entre Cherbourg et La Hogue, et placés sous les ordres de Tourville et de d'Estrées, devait protéger une descente en Angleterre. La partie de la flotte que commandait le comte d'Estrées avait été équipée au port de Toulon; les vents contraires la retinrent dans la Méditerranée. Louis XIV, impatient d'en finir, ordonna à Tourville de chercher l'ennemi et de lui livrer bataille sans attendre la division de d'Estrées. Cette confiance lui fut fatale. Tourville, avec quarante-quatre vaisseaux, attaqua les flottes réunies d'Angleterre et de Hollande, fortes de quatre-vingt-huit voiles. Le 29 mai 1692, après un combat acharné qui dura tout un jour, la flotte française fut détruite ou dispersée sur les côtes de Bretagne et de Normandie. Cette désastreuse bataille, livrée à la hauteur du cap de La Hogue, porta le coup le plus funeste à la puissance maritime de la France, et c'est à ce jour que remonte pour l'Angleterre l'origine de cette tyrannie qu'elle exerce sur les mers. Louis XIV imita la grandeur d'âme du sénat romain lorsqu'il vint féliciter le consul vaincu qui n'avait point désespéré de la patrie, et, pour honorer la défaite de Tourville, il lui donna le bâton de maréchal de France (1).

(1) Une médaille précédemment frappée à l'honneur du roi portait cette inscription fastueuse : IMPERIUM PELAGI. Les Hollandais, après la bataille de

Sur le continent, la campagne de 1692 fut ouverte par la prise de Namur, dont le roi se rendit maître; Guillaume III et l'électeur de Bavière voulurent en vain secourir cette place; ils furent contenus par Luxembourg. Trompé par de faux avis, ce maréchal se laissa surprendre à Steinkerque le 3 août. Pour comble de malheur, il était malade : le danger le ranima, quelques moments lui suffirent pour improviser un plan de bataille et faire face à l'ennemi. Le carnage fut grand de part et d'autre, mais la victoire demeura aux Français; elle excita dans tout le royaume un long enthousiasme, et Luxembourg, par allusion aux drapeaux qu'il avait enlevés à l'ennemi, et dont s'était parée la vieille métropole de Paris, fut appelé le *tapissier de Notre-Dame*.

L'année 1693 s'ouvrit par la prise de Furnes, où quatre mille Anglais se rendirent à M. de Boufflers (6 janvier); deux jours après, Tallard leva le siége de Rhinfelds; au mois de mai, le maréchal de Lorges s'empara de la ville et du château d'Heidelberg : l'armée du roi y commit beaucoup de cruautés et profana les tombeaux des électeurs palatins. On ne sait si ce fut là une revanche des affreux ravages que le duc de Savoie avait exercés dans le Dauphiné; mais l'histoire doit flétrir les auteurs de lâches et inutiles représailles.

Louis XIV, étant parti pour commander les opérations en Flandre, tomba malade au Quesnoi et revint à Versailles. Ce fut sa dernière campagne. Le 15 juillet, une

La Hogue, en firent frapper une autre à leur tour. On y voyait Neptune, irrité, poursuivant les vaisseaux français, avec cette légende tirée de Virgile : *Fuyez, et dites à votre roi que l'empire de la mer ne lui appartient pas.*

MATURATE FUGAM, REGIQUE HÆC DICITE VESTRO:
NON ILLI IMPERIUM PELAGI.....

tentative dirigée contre Maëstrich n'eut aucun succès; le 24, la ville d'Hui fut prise par Villeroi. Le roi, jugeant que des renforts étaient nécessaires à ses troupes d'Italie et d'Allemagne, fit marcher de ce côté deux corps d'armée, dont l'un était sous les ordres du Dauphin.

Le 29 juillet, Luxembourg mit le sceau à sa gloire en remportant sur le roi Guillaume la célèbre bataille de Nerwinde. La perte des Français fut considérable; mais les alliés laissèrent vingt mille hommes sur le champ du combat, et en outre leur camp et leur artillerie. Catinat, le digne émule de Luxembourg, gagna sur le duc de Savoie la bataille de la Marsaille (4 octobre). La campagne de Turin fut livrée au fer et aux flammes, et l'ennemi fut contraint d'abandonner le blocus de Casal et de Pignerol. Du côté des Pyrénées, la ville de Roses, doublement assiégée par la flotte du comte d'Estrées et l'armée du maréchal de Noailles, se rendit à l'armée française (9 juin). Sur mer, les Anglais, ayant fait une descente à la Martinique, en furent chassés avec perte le 5 avril. Le 27 juin, le maréchal de Tourville attaqua, entre Lagos et Cadix, le vice-amiral Rook, qui escortait la flotte de Smyrne, lui brûla quatre vaisseaux de guerre, et prit, brûla ou coula à fond plus de quatre-vingts vaisseaux richement chargés. Cependant les Hollandais s'emparèrent de Pondichéry, qu'ils gardèrent près de six ans, et les Anglais bombardèrent sans résultat la ville de Saint-Malo, en Bretagne (29 novembre).

Mais les brillantes victoires de nos généraux ne décidaient rien, et le génie de Guillaume, fertile en expédients, rendait stériles les sacrifices de nos armées. Déjà la France était à bout de dévouement et d'efforts : l'argent et les recrues commençaient à manquer; un hiver rigou-

reux fut suivi d'une année de famine. Pour surcroît d'épreuves, la mort enleva à la France le maréchal de Luxembourg. Comme le vieux capitaine était sur le lit d'agonie, on l'entendit regretter amèrement d'avoir mieux servi le roi de la terre que le roi du ciel, et préférer à toute une vie de victoires *un verre d'eau donné à un pauvre pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ :* juste et terrible appréciation de la gloire humaine (1).

En 1694, le maréchal de Noailles, secondé du côté de la mer par le maréchal de Tourville, poursuivit le cours de ses succès en Catalogne. Il passa le Ter, à la vue des Espagnols, et battit leur armée le 27 mai; le 7 juin il emporta d'assaut la ville de Palamos; le 29 juillet, l'anniversaire de Nerwinde fut généreusement signalé par la prise de la forte place de Gironne; peu de jours après le château d'Ostalric fut pris, malgré les sept retranchements que les Espagnols avaient élevés l'un sur l'autre par le seul endroit qui pût être accessible. Le 8 septembre, Noailles s'empara de Castel-Follit, et termina la campagne en faisant lever le siége d'Ostalric au duc d'Escalonne.

L'armée du nord, par une marche forcée de quarante lieues en quatre jours, garantit nos frontières du côté de l'Escaut et de la Lys; mais le roi Guillaume se rendit maître d'Hui le 28 septembre. Sur mer les ennemis firent, le 18 juin, une descente à Brest, d'où ils furent chassés avec perte; le 22 juillet ils bombardèrent Dieppe et la réduisirent en cendres; le 24 ils bombardèrent le Hâvre; mais les dommages furent moins graves. Deux tentatives incendiaires dirigées sur Dunkerque échouèrent successivement. Le brave Jean Bart, enfant de cette

(1) Luxembourg mourut le 4 janvier 1695.

ville, fut plus heureux : il détruisit, à la hauteur du Texel, une escadre hollandaise, et ramena dans nos ports un convoi chargé de grains que le roi faisait venir de la Baltique. Aucun événement mémorable ne se passa en Allemagne et en Italie.

Villeroi avait remplacé Luxembourg dans le commandement de l'armée du nord; mais il était peu digne de ce difficile héritage. Il laissa le roi Guillaume reprendre Namur, et s'en vengea en bombardant Bruxelles, inutile cruauté qui ne pouvait qu'exaspérer les esprits contre la France (1695). Les Français rendirent Casal au duc de Savoie. La campagne de 1696 n'offrit de remarquable que la prise de cinq vaisseaux de guerre hollandais et de cinquante vaisseaux de la même nation par Jean Bart. Les alliés bombardèrent Calais, l'île de Rhé et les Sables-d'Olonne. M. de Vendôme, qui en Catalogne avait remplacé le maréchal de Noailles, contraignit l'ennemi à lever le siége de Palamos et battit la cavalerie du prince de Darmstadt (1695-1696). Dans le Canada, M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, fit une expédition contre les Iroquois et préserva Québec et la colonie des entreprises de ces barbares.

Cependant, grâce à la guerre, le trésor et l'armée tombaient dans un égal dépérissement. Pour subvenir aux dépenses militaires on avait refondu les monnaies, en attribuant une plus grande valeur aux écus de la nouvelle fabrication : cette opération avait produit en quatre ans, sur la masse de l'ancien numéraire, un bénéfice de quarante millions. On y ajouta une nouvelle ressource qui ne devait durer que jusqu'à la paix : c'était la capitation, ainsi nommée de ce qu'elle était établie sur la tête de tous les chefs de famille, répartis, pour son assiette,

en vingt-deux classes. Nul privilége n'en exempta, et le roi lui-même voulut s'y soumettre.

Mais la paix était un moyen plus sûr de soulager le fardeau qui pesait sur les peuples. Louis XIV le sentait bien, et, tout en continuant les armements, il ouvrait en secret avec quelques puissances des négociations utiles. Aussi, de part et d'autre, la guerre était poursuivie mollement; partout, d'ailleurs, l'épuisement était le même, et le roi Guillaume, toujours ardent à soulever contre Louis XIV les ressentiments et les craintes de l'Europe, commençait à être moins écouté. En 1696, un traité particulier fut conclu à Turin entre la France et la Savoie, pour stipuler la neutralité de l'Italie dans la lutte qui durait encore. Six semaines après cette convention, le duc de Savoie se déclara pour Louis XIV, et son adhésion imprévue contribua à intimider les alliés. Un des articles du traité fut le mariage de la princesse Marie-Adélaïde, fille aînée du duc de Savoie, avec le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV.

La valeur française eut encore à se signaler en 1697. Dans les Pays-Bas, Catinat prit la ville d'Ath, en quatorze jours de tranchée. En Catalogne, Vendôme assiégea Barcelone et s'en rendit maître, malgré les efforts du prince de Darmstadt, qui résista pendant cinquante-deux jours. Sur mer, Du Guay-Trouin enleva la flotte hollandaise venant de Bilbao, et le marquis de Nesmond captura trois vaisseaux anglais richement chargés. Dans l'Amérique méridionale, M. de Pointis s'empara de Carthagène, en fit raser les fortifications et revint à Brest avec une prise de dix millions.

Mais Louis XIV n'en persistait pas moins à rechercher la paix : il entrevoyait dans un prochain avenir l'ou-

verture de la succession au trône d'Espagne, et il sentait bien qu'au milieu des conflits armés qui troublaient l'Europe, il ne lui serait pas possible de recueillir pour sa race ce grand et glorieux apanage. Enfin, grâce à la médiation du roi de Suède, Charles XI, toutes les puissances posèrent les armes, et la paix tant désirée intervint, à Riswick, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et l'Empire (20 septembre — 30 octobre 1697).

Elle fut dure à Louis XIV, qui se vit contraint de rendre la Lorraine au duc Léopold et de reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre. De plus il accorda aux Hollandais divers priviléges, et restitua au roi d'Espagne la plus grande partie des villes qu'il lui avait enlevées dans les Pays-Bas, en Catalogne. La France fut confirmée dans la possession de Strasbourg, mais elle abandonna à l'Empire Kélh, Philipsbourg, Fribourg Brisach et toutes les réunions hors de l'Alsace; elle se soumit en outre à raser les fortifications d'Huningue et de Neufbrisach, sur la rive droite du Rhin ; enfin elle rendit à l'électeur palatin et à l'électeur de Trèves les provinces dont elle les avait dépouillés.

Cette paix humilia la France; on s'indigna d'avoir subi des conditions qu'on n'impose d'ordinaire qu'aux nations vaincues, alors pourtant que pendant huit ans nos armées avaient glorieusement contenu toutes les forces de l'Europe. Mais les négociateurs avaient moins considéré les avantages passés et les victoires remportées que les inquiétudes réservées à l'avenir et la misère présente du peuple. Quoi qu'il en soit, la puissance de Louis XIV, même affaiblie par les stipulations de Riswick, demeurait encore assez forte pour imprimer la

crainte et le respect ; le but de la ligue d'Augsbourg était manqué. C'était beaucoup pour un prince déjà fatigué par les années, et pour un royaume qui semblait vieillir avec son roi. Tout le monde se disait, d'ailleurs, en Europe et en France, qu'une paix conclue sans autre raison que la lassitude de combattre ne tarderait pas à être rompue au premier choc, et l'événement devait bientôt justifier ces prévisions.

C'est pendant le cours des guerres dont nous venons d'indiquer les principaux événements que Louis XIV institua, en 1693, l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.



CHAPITRE XI.

GUERRE DE LA SUCCESSION.

1697 — 1713.

REPORTONS un moment nos regards sur la situation de l'Europe pendant cette courte trève qui fut appelée la paix de Riswick ; on comprendra mieux les intérêts politiques dont le conflit ensanglanta plus tard le vieux continent et les deux mers.

Le roi de Suède, Charles XI, venait de mourir, après avoir servi de médiateur entre la France et les puissances liguées contre elle ; son fils, l'aventureux Charles XII, à peine âgé de treize ans, méditait de jouer le rôle d'Alexandre et mesurait déjà des yeux de prochaines et chimériques conquêtes. La Russie, sous l'inspiration d'un grand homme, commençait à se dépouiller de ses mœurs barbares et à demander timidement une place au foyer domestique du monde chrétien ; le jour

devait venir plus tard où les nations occidentales chercheraient autour d'elles, sans la trouver, une barrière à opposer à ce nouveau venu parmi les peuples civilisés. Et d'ailleurs la Russie poursuivait déjà ce système d'envahissement continu qui menace d'une nouvelle invasion les empires formés des ruines de l'empire romain : éternelle question qui ne cesse d'être débattue entre saint Léon et Attila. La Pologne formait alors une république immense, appuyée au midi sur l'empire turc, au nord sur la mer Baltique; mais ce n'était là que l'apparence d'un peuple, tant celui-ci était victime de sa liberté et dupe de ses lois. Aux mains de Jean Sobieski, la Pologne avait refoulé au delà du Danube la puissance ottomane, alors si menaçante, aujourd'hui objet de pitié : problème qu'on cherche à résoudre pour d'autres, prétexte d'empire qu'on ne respecte que pour s'éviter l'embarras d'un partage. La Pologne avait déjà été entamée par la Russie du côté de l'Ukraine et du Wolga, et le secret de sa faiblesse s'était révélé à l'Occident. Comme elle élisait ses rois, les nations rivales entrevoyaient le moyen de la subjuguer par des influences, et cette étrange république se trouvait partagée entre deux candidats au trône, le prince de Conti, de la maison de Bourbon, et Auguste II, électeur de Saxe. Ce dernier avait pour lui des troupes, de l'argent, et les intrigues de l'Empire; l'autre s'était concilié le parti national; réduit à cette seule ressource, il échoua, et depuis lors ce fut le sort de la Pologne de ne devoir ses rois qu'aux manœuvres et aux armes de l'étranger.

Les Turcs entreprenaient pour la dernière fois la conquête de cette Europe qui assiste aujourd'hui, et depuis bientôt un siècle, à l'agonie de leur empire. Professant

une foi aveugle dans le système de la prédestination, cramponnés à de stupides lois, enflés encore par le succès de leurs anciennes invasions, ils poursuivaient, sans aucun plan arrêté, leurs hostilités contre la Moscovie, la Pologne et la Hongrie, et vingt ans ne s'étaient pas écoulés, qu'ils avaient eu la puissance de donner un roi à cette dernière contrée dans la personne du comte Tékéli. Au moment où cette histoire en est venue, le sultan Mustapha II reprenait l'œuvre commencée par les grands visirs Kara-Mustapha et Kimpruli-Mustapha; mais il avait à combattre, dans la personne du prince Eugène de Savoie (1), le plus habile général de ce siècle depuis la mort de Turenne, un adversaire qui savait tour à tour le contenir et le vaincre. Pierre le Grand de Russie lui portait d'ailleurs de rudes coups : tantôt il s'emparait d'Azow, tantôt, par le traité de paix de Carlowitz, de la Transylvanie et de tout le pays situé entre le Danube et la Theis. Pour comble de disgrâce, une révolte des janissaires détrônait le belliqueux sultan et lui donnait pour successeur l'indolent Achmet, entre les mains de qui la puissance mahométane devait arriver à son déclin le plus rapide.

L'empire d'Allemagne ne devait pas se remettre de

(1) François-Eugène de Savoie, fils d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, connu d'abord sous le nom d'abbé de Carignan, quitta l'habit ecclésiastique, auquel il avait été voué, sur le refus que fit le roi de lui donner une abbaye. Ayant pris ensuite le parti des armes, il demanda un régiment, qui lui fut pareillement refusé par les conseils de Louvois. Piqué de se voir méprisé à ce point, il alla servir en Allemagne contre les Turcs, avec les princes de Conti, disgraciés comme lui, et s'attacha au service de l'Empereur, qui rendit plus de justice à son mérite en lui donnant un régiment de dragons. Louis XIV, apprenant qu'il ne devait point revenir, dit à ses courtisans : « Que vous en semble? N'ai-je pas fait une grande perte »? et les courtisans de rire aux dépens du *petit abbé*. L'événement ne tarda pas à prouver, ainsi qu'on le verra, que la perte était plus grande que ne le croyait le roi.

l'ébranlement que lui avait causé la guerre de Trente-Ans : il était épuisé par une lutte soutenue contre la France, par la nécessité de résister aux attaques des grands vizirs, par la séparation de la maison d'Autriche en deux branches indépendantes, l'une trônant à Vienne, et l'autre à Madrid; mais l'événement qui surtout menaçait pour l'avenir la puissance des césars germaniques, c'était la transformation de l'électorat de Brandebourg en un royaume destiné à devenir plus tard le centre d'attraction et d'unité de tous les peuples allemands. Seul parmi les hommes d'État qui veillaient à la gloire de l'Autriche, le prince Eugène avait prévu les dangers que réservait à l'Allemagne du midi l'ambition encore naissante de la Prusse; à Vienne, on se faisait illusion et l'on s'inquiétait peu des projets d'un royame sans frontières naturelles et sans marine.

La Hongrie subissait avec impatience la domination autrichienne : le magnat Tékéli, descendu du trône où ses alliés les visirs l'avaient fait monter, vieillissait dans la misère(1); mais Léopold Ragotzi avait rallié de nombreux mécontents à la cause de l'indépendance, et l'argent du roi de France soldait clandestinement leur rébellion. Louis XIV pouvait mieux avouer les liens qui l'unissaient à la Bavière, et qu'il avait resserrés, depuis vingt ans, par le mariage de son fils avec une princesse palatine. La Bavière, entre la Prusse et l'Autriche, qui tendent à absorber, chacune pour elle, la domination exclusive de l'Allemagne, a plus d'une fois compris que ses intérêts particuliers de nationalité doivent lui rendre chère l'amitié de la France. Louis XIV accordait un subside annuel au souverain de cette contrée; il s'était également concilié

(1) Il tenait un cabaret à Constantinople.

les sympathies de l'électeur de Cologne, frère du duc de Bavière. La Bavière, comme centre d'opérations militaires contre l'Empire, est un point d'une haute importance que la France ne saurait impunément négliger (1).

L'Empire avait, en revanche, au cœur même de la France un allié naturel de sa politique et de ses projets : c'était le duc de Lorraine, si souvent dépossédé, et dont les États, soumis à des servitudes militaires, étaient, depuis la conquête de l'Alsace, enclavés en quelque sorte au milieu des terres françaises. Les descendants de Gérard d'Alsace venaient à peine d'être remis en possession de leur apanage, et il faut dire, à la louange du duc Léopold, fils de Charles IV, qu'il était digne de régner sur un peuple dont il ne recherchait que le bonheur. Il avait trouvé la Lorraine ruinée et dépeuplée ; il s'appliquait à lui rendre sa prospérité première. Cette conduite le signalait à la jalouse surveillance de Louis XIV.

Au midi, l'Italie occupait une place importante dans les destinées et l'équilibre de l'Europe : elle était le foyer d'intérêts politiques de nos jours effacés ou amoindris. Toutefois, à l'exception des États du pape, demeurés indépendants sous la protection et le respect de tous les rois de l'Europe, les autres portions de la péninsule hespérique n'étaient guère que de grands appoints ajoutés à la puissance de certaines cours, particulièrement de celle d'Espagne. Nous en excepterons les provinces soumises à la maison de Savoie, dont le chef habile, Victor-Amédée, était allié par le sang à la famille des Bourbons et par les

(1) Napoléon le sentit bien dans les campagnes de 1805 et de 1809, et ce fut lorsqu'il acheva d'humilier l'Autriche qu'il réalisa la pensée d'ériger la Bavière en royaume. Il y a dans l'histoire des intérêts permanents et qui se représentent sans relâche.

intérêts à l'empereur d'Allemagne. Exercée et disciplinée, l'armée des ducs de Savoie était pour les ennemis de la France une avant-garde naturelle; sans cesse menacés par l'ambition de la France, les princes de cette maison ne souhaitaient rien tant que l'affaiblissement de l'influence de Louis XIV et l'humiliation de ses armes. Quant aux républiques de Gènes et de Venise, elles étaient descendues au rang des puissances de troisième ordre; la première portait encore le poids de l'insulte subie par elle dans la personne de son doge, fastueusement mandé à Versailles; l'autre, momentanément maîtresse de la Morée, reprise aux Turcs, ne s'était point relevée depuis la perte des îles de Chypre et de Candie. Enfin, dès cette époque, la Suisse n'était plus qu'une nation destinée à fournir des soldats auxiliaires aux cours assez riches pour les payer, et toutefois, par la nature même des choses présentes et des traditions, ses craintes étaient du côté de l'Allemagne, ses sympathies vers la France; mais pour ce dernier royaume la neutralité des Suisses suffisait; il ne demandait à ces peuples que de ne point découvrir nos frontières.

L'Angleterre et la Hollande se trouvaient momentanément réunies sous la main de Guillaume d'Orange, ici roi, là stathouder. Jamais d'ailleurs l'Angleterre ne s'était laissée aller plus franchement à sa jalousie contre la France : l'hérésie et les soins de sa propre grandeur lui montraient dans cette nation une rivale perpétuelle qu'il fallait à tout prix humilier et abattre; le parlement et le peuple s'associaient au ressentiment de Guillaume, et ne demandaient avec lui qu'un prétexte pour abaisser en la personne de Louis XIV le plus redoutable ennemi du calvinisme : tous ensemble ne faisaient trêve à ces haines

que pour sévir contre le *papisme* irlandais et noyer dans le sang des prêtres fidèles ce qui restait du culte et des souvenirs catholiques. La Grande-Bretagne était d'ailleurs parvenue à un degré inouï de prospérité : elle couvrait les mers de ses navires ; elle développait un système colonial destiné à ne laisser sans emploi aucune des forces exubérantes de la métropole ; puis, réfugiée sur son rocher, et en quelque sorte inaccessible aux vengeances de ses ennemis, elle pouvait à son gré allumer ou éteindre en Europe des incendies qui n'allaient pas jusqu'à elle.

Et cependant tous les regards, toutes les préoccupations du moment se tournaient vers la monarchie espagnole : des deux tronçons de l'empire de Charles-Quint, l'Espagne était encore, sinon le plus vigoureux, du moins le plus large. Le valétudinaire Charles II, souverain de ce pays, s'éteignait sans postérité, et ne savait à qui léguer les nations confiées à sa tutelle, les couronnes d'Espagne, de Naples et de Sicile, la souveraineté de la Flandre et d'une portion de l'Italie, plusieurs archipels de l'Océan et de la mer des Indes, et les deux empires du Mexique et du Pérou. Les grandes puissances de l'Europe convoitaient chacune ce vaste héritage. Louis XIV s'apprêtait à le revendiquer au nom du Dauphin son fils, né de l'infante Marie-Thérèse. La loi salique n'existant point en Espagne, la prétention du roi de France semblait fondée, et l'on ne pouvait lui opposer que la renonciation faite par Marie-Thérèse, dans son contrat de mariage, tant pour elle que pour ses descendants, aux droits de succession qu'elle tenait de sa naissance ; mais, en France, cette renonciation, dont la validité avait été attaquée lors de la guerre qui suivit le traité des Pyrénées, était re-

gardée comme nulle ou non avenue. On remarquait d'ailleurs qu'elle ne pouvait porter préjudice aux enfants de Marie-Thérèse, parce qu'ils ne tenaient pas leurs droits de leur mère, mais de la loi fondamentale qui les appelait à succéder à l'extinction de la branche masculine régnante. L'empereur d'Allemagne, de son côté, invoquait les pactes de famille de la maison d'Autriche, d'après lesquels, les héritiers mâles de l'une des branches de cette maison venant à s'éteindre, leur succession devait être dévolue de plein droit à ceux de l'autre branche; l'empereur revendiquait en outre la monarchie espagnole du chef de sa mère, Marie-Anne, sœur de Philippe III et tante du roi régnant. Un troisième prétendant était le prince électoral de Bavière, fils de l'archiduchesse Marie-Antoinette et arrière-petit-fils de Marie-Anne d'Autriche, mère du roi d'Espagne Charles II. Cette dernière princesse avait obtenu de son fils, en faveur du prince de Bavière, un testament secret que l'empereur réussit à faire annuler.

L'Angleterre redoutait également que la couronne d'Espagne fût léguée à l'Autriche ou à la France : dans l'un ou l'autre cas elle entrevoyait des dangers pour son avenir et la rupture de l'équilibre introduit par le traité de Westphalie; elle redoutait de relever l'empire de Charles-Quint plus puissant et plus compacte que jamais. Et qui, dans le monde, eût osé entreprendre de disputer la prépondérance à la monarchie française, du jour où elle se serait agrandie des incommensurables possessions de la couronne d'Espagne!

Les gouvernements ont parfois l'intelligence de faire taire leurs ressentiments pour s'occuper de leurs intérêts. Louis XIV et Guillaume III cherchèrent à s'entendre

contre l'empereur ; ils stipulèrent, le 11 octobre 1698, qu'à la mort du roi d'Espagne ses États seraient distribués entre le Dauphin, l'archiduc Charles, fils puîné de Léopold, et le prince de Bavière, et qu'au besoin on assurerait par la guerre l'exécution de son partage. Ces conventions étaient prématurées : le roi d'Espagne, ayant appris, avec un vif mécontentement, qu'on s'était arrogé le droit de disposer, sans lui, de son héritage, institua de nouveau pour son successeur le prince royal de Bavière. La question semblait ainsi résolue, lorsque le jeune enfant, désigné roi, mourut à Bruxelles à l'âge de six ans (8 février 1699).

Les ambitions s'agitèrent de plus belle dans toutes les cours de l'Occident : la France et l'Angleterre arrêtèrent les bases d'un second partage, auquel l'Empereur refusa d'accéder. Le malheureux roi d'Espagne assistait, vivant encore, aux arrangements destinés à mettre en lambeaux sa monarchie. Il cherchait à se soustraire à ces convoitises ardentes en désignant pour héritier l'archiduc Charles ; mais le peuple espagnol se voyait avec déplaisir près de retomber sous le joug d'un prince autrichien : Charles II consulta le pape, qui, suivant en cela la politique tracée aux souverains pontifes depuis les Hohenstauffen, émit un avis favorable à la France contre l'Empire. Ce fut ainsi qu'après bien des retards le roi d'Espagne fit un troisième testament par lequel, reconnaissant les droits de Marie-Thérèse, sa sœur, à la monarchie espagnole, il nommait Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin, héritier légitime de tous ses États. Ce testament célèbre, qui substitua sur le trône d'Espagne la maison de Bourbon à la maison d'Autriche, porte la date du 2 octobre 1700. Le 1er novembre suivant, le débile

Charles II mourait, léguant à l'Europe le germe de convulsions prochaines.

Louis XIV avait deux partis à prendre, ou d'accepter le testament, ou de s'en tenir au partage précédemment intervenu entre lui et le roi Guillaume. Dans cette dernière hypothèse, le Dauphin aurait eu le royaume de Naples, la Lorraine, une partie de la Toscane et la province de Guipuscoa; l'Espagne aurait appartenu à l'archiduc. Louis XIV, sur l'avis de son conseil, préféra accepter le testament, sauf à braver ensuite les inimitiés de l'Europe et à leur tenir tête. Il fit plus : le testament de Charles II avait mis, pour condition nécessaire de l'élévation au duc d'Anjou, que les couronnes d'Espagne et de France ne pourraient être réunies sur une même tête; Louis XIV, par des lettres patentes, réserva à son petit-fils ses droits éventuels au trône de France; plus tard il se fit attribuer, par le conseil de Madrid, un droit de protectorat et d'initiative dans les affaires qui intéresseraient la monarchie espagnole. Aux mains de Louis XIV ce droit ne devait pas demeurer inactif. Le roi n'en fut pas plutôt investi, qu'il fit occuper par ses troupes les places des Pays-Bas, sous le prétexte, d'ailleurs fondé, que les Hollandais menaçaient ces possessions du roi d'Espagne.

Quand le duc d'Anjou quitta Versailles pour aller occuper en Espagne le trône inespéré qui l'attendait, Louis XIV lui adressa ces paroles mémorables : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Les conseils que Louis XIV donna à son petit-fils sont justement admirés; nous ne pouvons résister au désir d'en citer quelques passages : « Mon fils, ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu; conservez-

vous dans la pureté de votre éducation; faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir; procurez sa gloire, donnez-en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire; déclarez-vous en toute occasion pour la vertu contre le vice... Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne; ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux qui pour le bien hasarderont de vous déplaire : ce sont là vos véritables amis. Faites le bonheur de vos sujets, et, dans cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil; essayez de remettre vos finances. Veillez aux Indes et à vos flottes; pensez au commerce; vivez dans une grande union avec la France, rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union, à laquelle rien ne pourra résister. Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées... Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir... Quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil... Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours Espagnols; traitez bien tout le monde; ne dites jamais rien de fâcheux à personne, mais distinguez les gens de qualité et de mérite... Tenez tous les Français dans l'ordre; traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité, et encore moins de créance; servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages; renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols... N'oubliez jamais que vous êtes Français... Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez; ne vous en moquez point : chaque pays a ses manières parti-

culières, et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant. Évitez autant que vous pourrez de faire des grâces à ceux qui promettent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et librement, et ne recevez guère de présents, à moins que ce ne soient des bagatelles; si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en de plus considérables à ceux qui vous en auront donné, après avoir laissé passer quelques jours... Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre; écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions. »

Cette dernière réflexion atteste que dans la pensée de Louis XIV la royauté n'avait point cessé d'être une sorte de sacerdoce d'institution divine; elle n'enlève rien d'ailleurs à la majestueuse et touchante dignité de ses conseils : on peut seulement considérer que plusieurs renfermaient la critique sévère du règne même et de la vie de Louis XIV. Le jeune prince pour la conduite duquel ils avaient été formulés ne s'en montra pas toujours digne : ce fut moins la faute de son cœur que celle de cette éducation que lui rappelait son illustre aïeul, et qui n'avait point été propre à former un roi. Louis XIV, par l'effet de ce système ombrageux et fier qui lui faisait craindre de trouver trop de grandeur dans sa lignée et répandait autour de lui le sentiment de la crainte, n'avait fait de son petit-fils qu'un jeune homme doux et honnête, mais timide et sans volonté. Aussi la branche des Bourbons fut-elle loin de tenir les promesses qu'elle avait faites à

l'Espagne, et l'avénement du duc d'Anjou ne ralentit en aucune façon le dépérissement de ce royaume.

Louis XIV, ayant jeté le gant à l'Europe, se crut dès lors dispensé de garder des ménagements envers Guillaume. Le roi Jacques II étant venu à mourir à Saint-Germain, Louis XIV salua son fils, le prince de Galles, du titre de roi d'Angleterre. Cet hommage, rendu en vertu du principe de la légitimité, mécontenta vivement le roi que la révolution de 1688 avait appelé au trône. Louis XIV répondit en établissant une distinction entre le fait et le droit, qu'il déclarait reconnaître simultanément; mais Guillaume se vengea en obtenant de l'Empereur la promesse formelle qu'aucune paix ne serait désormais accordée à la France tant qu'elle n'aurait pas réparé l'outrage dirigé contre lui par la proclamation du droit des Stuart (1701).

Au mois de mai 1702, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Empereur, les souverains des cercles du Rhin, de Franconie, de Souabe et de Westphalie, le roi de Prusse et le roi de Portugal déclarèrent solennellement la guerre à la France; le 16 août 1702 et le 25 octobre 1703, le roi de Suède et le duc de Savoie entrèrent à leur tour dans la coalition. La mort de Guillaume III, qui périt (1) à la suite d'une chute de cheval (19 mars 1702), n'avait point suspendu les préparatifs de l'Europe, armée contre la France. L'Angleterre se borna à appeler au trône, demeuré vacant, Anne, belle-sœur de Guillaume

(1) Voici le jugement que Voltaire porte de ce prince : « Il laissa la réputation d'un grand politique, quoiqu'il n'eût point été populaire, et d'un général assez à craindre, quoiqu'il eût perdu beaucoup de batailles. Toujours mesuré dans sa conduite et jamais vif que dans un jour de combat..... Il affectait de fuir les éloges et les flatteries, peut-être parce que Louis XIV semblait trop les aimer. »

et fille de l'infortuné Jacques II. Cette princesse, qui professait aussi la religion protestante, continua dans le gouvernement la politique, les maximes et les projets du dernier roi. Surveillée de près par les whigs, qui l'accusaient d'être en secret favorable à son jeune frère exilé, le prince de Galles, elle ne fut que le docile instrument de la révolution de 1688, et confia le soin de ses armées à lord Marlborough, homme habile au conseil et à la guerre. De leur côté, les états généraux de Hollande conférent à Marlborough le titre de généralissime de leurs troupes; les armées d'Autriche marchaient sous la conduite du prince Eugène.

Louis XIV, pour résister à cette ligue formidable, ne s'appuyait que sur un peuple ruiné et las de batailles. Madame de Maintenon, qui dirigeait ses choix, n'avait placé autour de lui que des ministres médiocres dont elle n'aurait pas à redouter l'influence, et c'est ainsi qu'elle était parvenue à confier à Chamillart, sa créature, homme honnête, mais borné, les deux portefeuilles qu'avaient à peine pu porter Louvois et Colbert. Cependant il fallait compter pour beaucoup le sentiment national de l'Espagne en faveur de sa nouvelle dynastie, disons mieux, cet insatiable amour de la gloire qui soutient la France dans ses plus rudes épreuves. La France, pour résumer sa situation, était à la fois épuisée par la guerre et résignée à la recommencer contre le monde, pourvu que l'Espagne fût toujours le prix de ses fatigues. C'était d'ailleurs le temps où la sauvage lutte des Cévennes absorbait dans des combats sans illustration une partie importante des forces du roi.

Louis XIV comptait sur le concours de la maison de Bavière et du duc de Savoie. La Bavière devait, en effet,

par sa défiance instinctive contre l'Autriche, s'associer à ses efforts dès le début de la guerre; mais le duc de Savoie avait deux motifs pour se joindre à la coalition : il comptait sur les avantages que Louis XIV lui assurerait pour l'en détacher, et, au besoin, il attendait de l'Europe une part dans les dépouilles prochaines de la France, la Provence et le Dauphiné. Il est vrai que, de ses deux filles l'une était mariée au duc de Bourgogne, héritier présomptif de la couronne de France; l'autre au duc d'Anjou, le roi d'Espagne qu'il s'agissait de détrôner; mais la politique faisait taire la voix du sang, et Victor-Amédée ne pouvait souffrir que les armées de la France occupassent le Milanais et les Alpes, et enveloppassent ses États comme ceux du duc de Lorraine. Cette considération mit donc un terme à ses doutes, et il se déclara ouvertement pour la coalition. Ainsi l'adhésion de la Savoie aux projets de l'Europe allait permettre à la grande-alliance d'intercepter les communications entre le Milanais et la France, pendant que, de son côté, le Portugal, ouvrant ses ports à l'ennemi, livrait les routes de l'Espagne aux armées combinées de Hollande et d'Angleterre.

La grande-alliance fit précéder la guerre générale par la reconnaissance solennelle des droits de l'archiduc Charles au trône occupé par Philippe V (le duc d'Anjou), et le fils de l'empereur Léopold fut proclamé, par les armées étrangères, roi légitime d'Espagne et des Indes, sous le nom de Charles III.

Les hostilités avaient commencé en Italie dès l'année 1701. Le prince Eugène, ayant pénétré dans cette contrée, à la tête d'une armée impériale, s'était emparé de tout le pays situé entre l'Adige et l'Adda. Catinat, malheureux au combat de Carpi (9 juillet), avait été rem-

placé par Villeroi, présomptueux favori qui usurpait, par la flatterie, la confiance de Louis XIV et le commandement des armées. En arrivant en Italie il disait tout haut : « Le temps de la prudence est passé, je ne me pique pas d'être circonspect. » L'événement ne tarda pas à prouver qu'il parlait juste. L'incapable général livra bataille au prince Eugène, contre l'avis de Catinat, et fut battu à la journée de Chiari, dans laquelle Catinat donna l'exemple du plus généreux dévouement. Cet échec termina la campagne.

Elle fut rouverte en 1702, par une tentative des Impériaux sur Crémone. Villeroi se laissa surprendre et fut fait prisonnier; mais les officiers et les soldats, s'étant courageusement ralliés, taillèrent en pièces l'ennemi et demeurèrent maîtres de la ville (2 février). Le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, et doué des vertus et des vices de son aïeul, fut envoyé à l'armée d'Italie pour réparer les fautes de Villeroi; le 26 juillet il défit le général Visconti à Santa-Vittoria; le 1er août il contraignit le prince Eugène à lever le siége de Mantoue; le 15 fut livrée la bataille de Luzara, où le roi d'Espagne assista en personne : les deux partis s'attribuèrent la victoire. Le 9 septembre, Philippe V s'empara de Guastalla après cinq jours de tranchée ouverte, et le duc de Vendôme s'avança vers le pays de Trente.

Dans les Pays-Bas, le duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon, battit la cavalerie ennemie près de Nimègue (10 juin); sur le Bas-Rhin, Marlborough s'empara de Venlo, de Kuremunde et de la citadelle de Liége; en Allemagne, les ennemis s'emparèrent de Kayserwert; la garnison de cette ville avait supporté cinquante-neuf jours de tranchée et perdu sept mille hommes; Landaw se défendit durant quatre mois, et se rendit le

11 septembre aux armées étrangères : cette perte fut compensée par la prise d'Ulm, dont s'empara le duc de Bavière. Le 14 octobre, le marquis de Villars défit à Fridlingen l'armée impériale, commandée par le prince Louis de Bade; les soldats, fiers de la victoire, proclamèrent leur général maréchal de France, et Louis XIV confirma cette acclamation. Le comte de Tallard prit Trèves le 25 octobre, et, peu de jours après, la ville et le château de Traerback ; le 3 octobre Frédéric de Brandebourg leva le siége de Rhimberg, défendu par le marquis de Grammont; le 3 décembre, les Français entrèrent dans Nancy, et se mirent en devoir d'interdire aux armées impériales les routes de la Lorraine. Cependant Villars manœuvrait pour opérer sa jonction, par les vallées de la Forêt-Noire, avec l'armée du duc de Bavière. Ce dernier prince, à la vue de ses États entourés de nos ennemis, se préparait à faire la paix avec l'Autriche; mais Louis XIV et Philippe V, en lui faisant don des Pays-Bas espagnols, le rattachèrent à la cause de la France. Sur mer, les flottes d'Angleterre et de Hollande firent une entreprise sur Cadix, et furent forcées de se retirer après avoir perdu deux mille hommes; mais cet avantage fut bien compensé par la désastreuse rencontre dans laquelle le duc d'Ormond et l'amiral Rook détruisirent dans le port de Vigo la flotte du comte de Châteaurenaud, qui escortait les gallions du Mexique. Cette même année le célèbre Jean Bart mourut à Dunkerque.

L'année suivante (1703), le roi créa dix maréchaux de France, et le principal théâtre des hostilités fut porté en Allemagne. Le maréchal de Villars, s'étant rendu maître des villes d'Offembourg et de Rastadt, prit le fort de Kell,

et joignit à Dutlingen l'électeur de Bavière, qui, de son côté, vainqueur à Passaw et à Burglenfeldt, avait pris Ratisbonne. Le projet de l'électeur était de s'emparer du Tyrol, sur lequel il avait d'anciens droits; tandis que le duc de Vendôme entrerait dans le pays de Trente pour ouvrir une communication du Milanais avec la Bavière, et couper les passages à l'armée impériale : il prit Kustein le 18 juin, et Inspruck le 26; Vendôme, de son côté, força le passage des montagnes; mais là s'arrêtèrent leurs avantages, et les mesures défensives prises par l'ennemi, aussi bien que la défection du duc de Savoie, forcèrent les ducs de Vendôme et de Bavière de se replier, le premier sur l'Italie, l'autre sur la Souabe. Le 7 septembre près Donawert, le duc de Bourgogne força Brisach à se rendre en treize jours de tranchée; le 20 le duc de Bavière et le maréchal de Villars battirent, à Hochstedt, l'armée impériale, qui eut dix mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Le 15 novembre, Tallard gagna la bataille de Spire sur le prince de Hesse-Cassel : les ennemis perdirent neuf mille hommes tués ou pris, leur artillerie, vingt-huit drapeaux, trente-trois étendards; et le général vainqueur écrivit à Louis XIV : « Sire, votre armée a pris plus d'étendards et de drapeaux qu'elle n'a perdu de soldats. » Le lendemain Landaw, assiégé depuis le 28 octobre, se rendit aux Français; le 14 décembre, Augsbourg tomba au pouvoir du duc de Bavière.

Dans les Pays-Bas, Villeroi, à qui la liberté avait été rendue, força la place de Tongres; Broon et Hui tombèrent au pouvoir de Marlborough. Les ennemis s'emparèrent de Limbourg et de Gueldre. En Italie, Berzello se rendit au duc de Vendôme, et ce général fit poser les

armes aux troupes du duc de Savoie. Sur mer, les Anglais échouèrent devant la Guadeloupe et firent sans succès quelques tentatives du côté de la Bretagne. Le marquis de Coëtlogon prit ou détruisit une escadre composée de cinq vaisseaux anglais et hollandais; M. de Saint-Pol battit au nord de l'Écosse une autre escadre qui protégeait le commerce hollandais. Cette même année vit substituer dans notre infanterie l'usage de la baïonnette à celui des piques.

La campagne s'ouvrit en 1704 par de nouveaux succès en Italie : le duc de La Feuillade, étant entré, au cœur de l'hiver, sur les terres du duc de Savoie, s'empara de tous les États de ce prince au delà des Alpes; le 12 juin il prit la ville et le château de Suze; le duc de Vendôme, qui avait appuyé ses opérations, enleva à son tour Verceil et Yvrée. En Allemagne, le duc de Bavière se rendit maître de Passaw.

Le plan de campagne, combiné à Versailles, était vaste et hardi : le duc de Bavière et Vendôme, cherchant toujours à se joindre par les vallées du Tyrol, du côté de Trente, devaient ensuite marcher sur Vienne et détacher un corps en Hongrie pour y favoriser les soulèvements dont ce pays était le théâtre. L'armée d'Allemagne, ainsi aventurée le long du Danube, aurait été soutenue par le corps de Villeroi, qui guerroyait dans les Pays-Bas. La ligue offensive devait donc s'étendre de la Flandre aux Alpes tyroliennes, et jusqu'aux frontières de Bohème. Évidemment c'était présenter aux coups de l'ennemi une surface trop peu profonde pour l'empêcher de l'entamer sur plusieurs points à la fois, et de compromettre ainsi le succès de la campagne.

Marlborough avait trop l'expérience de la guerre pour

ne point mettre à profit cette circonstance favorable : d'une part, Villeroi n'oserait tenir tête à son armée et accepter une bataille avec des forces inégales ; de l'autre, le Tyrol était trop bien défendu pour être forcé, et Vendôme n'était point en mesure de le franchir. Il s'agissait donc de gagner du temps sur Villeroi, et de se jeter rapidement en Allemagne contre l'électeur de Bavière, le seul dont les opérations inquiétassent sérieusement la capitale de l'empire. Aussi, tandis que Villeroi, en retard de six jours de marche, se mettait inutilement à la poursuite des alliés par la Forêt-Noire, et que Vendôme éparpillait ses troupes à réduire les châteaux du Tyrol, Marlborough et le prince Eugène, agissant dans le même sens, portèrent tout le poids de la guerre en Bavière. Quelque zèle que mît l'armée française à déconcerter les projets de ces deux généraux, elle ne put réussir à empêcher la jonction de leurs forces respectives.

Le maréchal de Tallard et le duc de Bavière commandaient l'armée franco-bavaroise : Eugène et Marlborough n'hésitèrent point à leur livrer bataille avant l'arrivée des renforts qu'aurait amenés Villeroi. Le 13 août, dans ces mêmes plaines d'Hochstedt qu'une victoire récente avait illustrées, un combat furieux s'engagea de part et d'autre : les ennemis, ayant franchi un marais qu'on jugeait impraticable, tombèrent sur l'aile droite, où combattait Tallard, la mirent en déroute et pénétrèrent jusqu'au centre ; après une résistance meurtrière, la cavalerie française fut enfoncée à son tour, et rien ne put soustraire l'armée au malheur d'une défaite. Tallard, ayant dégarni sa ligne en jetant vingt-sept bataillons dans le village de Blenheim, pour s'opposer à un mouvement du prince Eugène, se vit hors d'état de résister à Marlborough ; il fut

blessé et pris, et, pour comble de revers, les vingt-sept bataillons par lui placés à Blenhem eurent la faiblesse de se rendre sans combattre : conduite honteuse que, cent ans plus tard, dans les mêmes contrées, devaient renouveler, à l'opprobre de l'Autriche, les trente mille hommes de Mack. Ainsi le désastre fut sans égal. L'armée française avait perdu douze mille morts, quatorze mille prisonniers, douze cents officiers, son général, et une quantité prodigieuse de drapeaux et d'étendards. Après cette défaite la Bavière était perdue, et la ligne d'opérations reportée de cent lieues en arrière, du Danube sur le Rhin. Un avantage signalé que remporta la flotte française sous les ordres du comte de Toulouse et quelques succès obtenus en Espagne par Philippe V ne compensèrent point ce grave échec.

Le pays et le roi n'en furent point ébranlés; ils s'apprêtèrent à redoubler de sacrifices et de dévouement. Le soin des côtes et la garde des provinces furent commis aux milices; on convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse. D'immenses préparatifs occupèrent l'hiver. Le duc de Vendôme eut ordre de défendre le Milanais et de couvrir le Piémont; Villars, que la pacification des Cévennes permettait d'employer contre l'ennemi du dehors, alla prendre la direction de l'armée de la Moselle, avec ordre de disputer à Marlborough le passage du Rhin; Villeroi prit le commandement des réserves en Alsace; Boufflers fut chargé de défendre les places de la Flandre et d'appuyer sa droite sur l'armée de Villars. Trente mille hommes, sous la conduite de Tessé, continuèrent de servir en Espagne. Ainsi la France avait deux cent dix mille soldats présents sous les drapeaux, sans compter la milice et les troupes de la marine.

Cependant les alliés menaçaient nos frontières, et Marlborough était élevé jusqu'au ciel par l'Angleterre, sa patrie, et par l'Autriche, qu'il avait sauvée. Les efforts de l'ennemi, dès l'ouverture de la campagne de 1705, se reportèrent sur les Pays-Bas : Villeroi reçut l'ordre de contenir les mouvements des corps d'armée que le comte d'Ouverkerk et le maréchal de Spar dirigeaient contre Bruges et Namur ; il parvint d'abord à refouler l'ennemi jusqu'aux frontières de Hollande, et l'armée de Marlborough, rassemblée dans les lignes de l'électorat de Cologne, eut en face d'elle le maréchal de Villars, retranché dans des positions très-fortes. Villars se tint habilement sur la défensive, et couvrit l'Alsace, évitant avec soin l'occasion de livrer bataille. Marlborough ayant dû se porter vers les Pays-Bas pour contenir Villeroi, le maréchal de Villars quitta le commandement de l'armée de la Moselle pour aller reprendre celui de l'armée du Rhin et s'opposer aux mouvements du prince de Bade, qui, de son côté, entrait dans la Basse-Alsace. Le 23 mai, jour de la Pentecôte, l'armée française, commandée par Villeroi, attaqua de front à Ramillies, sur la Méhaigne, les troupes ennemies, commandées par le duc de Marlborough et le duc de Wurtemberg. Jamais défaite ne fut plus honteuse et plus complète. Au bout d'une demi-heure de combat, les Français et leur incapable général prirent la fuite, abandonnant à l'ennemi un champ de bataille couvert de morts, et perdant d'ailleurs plus de monde dans le désordre de la retraite que dans la chaleur de l'action. Les vainqueurs se rendirent maîtres du Brabant et de la plupart des villes qui avaient appartenu aux Espagnols : Bruxelles, Louvain, Bruges, Gand, Ostende, Menin et Ath. Villeroi, objet des malédictions de la

France, fut rejeté sur Lille avec les débris de son armée; mais Louis XIV, voulant épargner à ce favori les justes reproches qu'il avait mérités, se borna à lui dire : « Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge. »

En Italie, Vendôme obtint quelques avantages, et disputa vaillamment au prince Eugène le passage de l'Adda; à la sanglante bataille de Cassano, où les Français demeurèrent maîtres du terrain, Vendôme se signala par son courage, et le prince Eugène fut blessé. En Espagne, le maréchal de Tessé fut obligé de lever le siége de Gibraltar; les Portugais s'emparèrent de plusieurs places fortes, et l'archiduc Charles, que les alliés avaient proclamé roi d'Espagne, se rendit maître de Gironne et de Barcelone. La même année, mourut l'empereur Léopold; sa mort ne changea rien aux affaires : Joseph Ier, son fils, hérita de ses domaines et de sa politique.

L'année se terminait, et, malgré les désastres de Ramillies, la France se trouvait en état de faire face à l'ennemi sur toutes ses frontières. Les États de Savoie étaient occupés par nos troupes; le prince Eugène repoussé au delà du Milanais; Vendôme couvrait l'Italie, Villars, les provinces du Rhin, opposant l'un et l'autre à Eugène et à Marlborough des adversaires dignes d'eux. Mais Louis XIV ne se faisait point illusion sur les dangers de la situation qui se préparait : il savait que les Impériaux, victorieux en Allemagne, allaient concentrer leurs principales forces au nord sur le Rhin, au midi sur l'Adige. Villeroi, vaincu à Ramillies, n'offrait point assez de garanties pour la défense des Pays-Bas; Vendôme le remplaça dans le commandement de son armée, et le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, alla en Italie prendre la direction de la guerre. On s'étonna à la cour de ce que

Louis XIV, qui, par système, avait retenu son frère loin des combats, consentait à fournir une occasion de gloire au chef de la branche cadette, dont il suspectait la fidélité et les intentions. Villars prit le commandement de l'armée d'Allemagne et dut défendre avec elle la ligne du Rhin. L'armée du midi, qui opérait en Espagne par corps détachés, fut mise sous les ordres du maréchal de Berwick, fils de Jacques II.

Le principal théâtre des hostilités fut d'abord la Flandre : l'armée de Marlborough prit Malines, Gand et Courtrai; mais elle n'osa point forcer le duc de Vendôme, qui, retranché dans les lignes de Waterloo, nom funèbre dans notre histoire, s'obstinait à éviter la bataille. Vendôme, en temporisant ainsi, voulait seconder les plans de Villars et favoriser par une diversion utile les opérations de l'armée d'Allemagne. Cette manœuvre, habilement concertée, eut un plein succès, et Villars, profitant de l'éloignement de Marlborough, força les lignes de Stolhoffen, et pénétra rapidement en Bavière par le Wurtenberg. Marlborough, pressé de secourir la Bavière, fut réduit à détacher une partie de son armée qu'il envoya, dans ce pays, soutenir les alliés; mais, affaibli par cette diversion, il ne se vit plus en état de lutter contre Vendôme, et la campagne de Flandre fut manquée pour l'ennemi (1706-1707).

Les armées du roi furent moins heureuses en Italie : partagées en deux corps, elles opéraient simultanément pour couvrir l'Adige et le Piémont; le duc d'Orléans voulait les réunir en un faisceau, de peur qu'elles ne fussent battues l'une après l'autre par le prince Eugène; mais son conseil persista à maintenir le premier plan de campagne : il craignait avec raison de dégarnir les États

du duc de Savoie et de couper ainsi à l'armée ses communications avec la France. Il fallait d'ailleurs continuer le siége de Turin, seule place du Piémont qui tînt encore pour l'ennemi.

Le prince Eugène, à la tête des forces impériales, descendit par le Tyrol jusque dans la vallée de l'Adige. Le maréchal de Marsin, qui était chargé de défendre le passage de ce fleuve, fut tourné dans ses positions et tout à la fois battu et tué à Lucenta : cette défaite fit perdre le Milanais aux Français. En même temps un corps d'armée autrichien les contraignit à abandonner le siége de Turin. L'armée française se replia sur Pignerol, ayant à sa tête dans cette retraite dangereuse le duc d'Orléans, atteint de cinq coups de feu. Ainsi une seule campagne avait amené les ennemis du pays de Trente à notre frontière des Alpes; le Piémont était reconquis sur la France, le Milanais enlevé à la maison de Bourbon, le royaume de Naples envahi par les armées de l'Empire.

Cependant la campagne d'Allemagne, commencée par d'éclatants succès, ne s'était point heureusement terminée. Villars, après avoir mis à contribution tout le pays situé depuis le Rhin jusqu'à Nurenberg, et battu l'ennemi dans plusieurs rencontres, fut à son tour repoussé par le jeune électeur d'Hanovre, et obligé de se retirer sur le Rhin. L'Allemagne échappait à Louis XIV en même temps que l'Italie.

Nos armées eurent plus de succès en Espagne. Le 25 avril 1707, le maréchal de Berwick, qui les commandait, remporta sur les Anglais et les Portugais réunis la célèbre bataille d'Almanza, qui affermit la couronne de Philippe V et replaça l'Aragon et Valence sous la puissance de ce roi. Philippe V, que l'ennemi avait chassé de Ma-

drid, rentra dans sa capitale aux acclamations du peuple espagnol. Vers la fin de l'année, le duc d'Orléans, qui avait été envoyé dans la Péninsule, s'empara de la ville et de la citadelle de Lérida.

Au midi, le prince Eugène et le duc de Savoie avaient franchi le Var et pénétré sur le territoire français : leurs armées assiégèrent Toulon; mais la maison d'Autriche, depuis Charles-Quint, n'était point heureuse dans ses entreprises contre la Provence. Le peuple de cette province se souleva généreusement aux approches de l'ennemi, et les ravages que les Impériaux exercèrent n'eurent d'autres résultats que d'exaspérer l'ardeur patriotique des paysans. Le maréchal de Tessé, s'étant avancé à la tête de ces braves milices jusqu'au Beausset, près des gorges d'Ollioules, contraignit les ennemis de repasser le Var. Cette aventureuse expédition leur coûta treize mille hommes.

L'année 1708 s'ouvrait sous de fâcheux auspices, et l'Europe s'applaudissait déjà d'avoir humilié la puissance de Louis XIV. Il fallut augmenter les charges qui pesaient sur le royaume et pourvoir en même temps aux vides des cadres de l'armée et à ceux du trésor. Le roi demeura ferme en face de ces grandes difficultés; non-seulement il veilla à la défense des frontières de la France, il fit plus : il osa préparer une expédition destinée à porter la guerre dans la Grande-Bretagne. Huit vaisseaux de ligne, soixante-dix bâtiments de transport furent réunis à Dunkerque, et un corps d'armée fit voile vers les rivages d'Écosse pour y conduire le légitime héritier des Stuart, le prétendant Jacques III. L'Angleterre, prévenue à temps, réussit à faire échouer cette aventureuse entreprise.

Pendant que Villars protégeait le Dauphiné contre les attaques du duc de Savoie, Louis XIV envoya son petit-

fils, le duc de Bourgogne, combattre à l'armée du nord, où déjà commandait Vendôme. Ce fut un malheur : des rivalités entre le grand capitaine et le jeune prince empêchèrent de donner une direction utile aux opérations de la guerre.

Eugène et Marlborough profitèrent habilement de cette situation fausse, et, quoique inférieurs en nombre, attaquèrent l'armée française devant Oudenarde. Leur victoire fut complète, et nos troupes perdirent encore plus de monde pendant la retraite que durant le combat (11 juillet). Les régiments français, livrés à une sorte de panique, fuyaient au hasard, sans recevoir aucun ordre et sans savoir où se rallier. L'ennemi les poursuivit jusque sur le territoire du royaume, et mit le siége devant Lille. Le maréchal de Boufflers, qui s'était jeté dans la place et qui s'attendait chaque jour à être secouru, résista pendant quatre mois, et fut noblement secondé par la population. L'armée française, qui occupait encore une partie des Pays-Bas, n'osa point entreprendre de faire lever le siége : Boufflers capitula le jour même où, pour toute provision, il ne resta dans la citadelle qu'un quartier de cheval, qu'il invita le prince Eugène à venir partager avec lui. Ce prince, digne vainqueur de Boufflers, lui accorda une capitulation honorable, et lui adressa cette parole flatteuse : « Je suis fort glorieux d'avoir pris Lille, mais « j'aimerais encore mieux l'avoir défendue comme vous. » Le 30 décembre, il ne restait plus aux Espagnols, dans les Pays-Bas, que Nieuport, Mons et Luxembourg. Jamais, depuis un siècle, la monarchie française ne s'était vu porter de si rudes coups : l'ennemi s'était enhardi jusqu'à lancer des corps de partisans aux portes mêmes de Versailles; la consternation régnait dans Paris, l'indisci-

pline dans les camps, le découragement se montrait partout.

Quand les hommes ne suffisent pas pour abattre la France, l'hiver se joint à eux contre elle. Le 5 janvier 1709, le froid sévit avec une rigueur si cruelle, que tous les fruits et toutes les semences de la terre périrent; le fléau de la famine se joignit donc aux désolations de la guerre et aux extrémités de la froide saison : les serviteurs du roi se virent réduits à mendier; madame de Maintenon, plus que septuagénaire, mangea du pain bis; tout ce qui restait de vaisselle dans les châteaux de Louis XIV fut porté à la Monnaie; les populations, chassées par la faim, s'assemblèrent en suppliantes dans les villes ou sur les routes. Louis XIV, consterné de cette misère universelle, se vit réduit à solliciter la paix et ne put l'obtenir. On ne se contenta pas de l'humilier, on osa chercher à l'avilir, on lui proposa, pour condition dernière, d'employer ses armées à détrôner son petit-fils, le roi d'Espagne; mais le grand roi, réduit à cette extrémité, retrouva toute son énergie : « Puisqu'il faut faire la guerre, répondit-il, « j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. » Et comme il préféra se confier à la France, la France s'apprêta à lui donner une dernière preuve de fidélité et de dévouement; la famine s'était d'ailleurs chargée de recruter des soldats en poussant aux armées, comme dans un refuge, les hommes en état de combattre.

Sur ces entrefaites, le pape Clément XI, que l'empereur Joseph 1er accusait d'être trop favorable à la France, avait eu à souffrir pour cette cause, de la part de ce prince, d'injustes agressions, et s'était vu forcé de déclarer la guerre à l'Allemagne. Les troupes pontificales furent dispersées par une armée protestante commandée

par le prince de Hesse-Cassel: les Impériaux prirent Bologne et menacèrent la capitale du monde chrétien. Clément XI se vit forcé de céder aux menaces de l'Empereur : il accorda un libre passage aux Impériaux par les terres de l'Église et reconnut l'archiduc Charles pour roi d'Espagne. L'Empereur, maître de l'Italie, mit au ban de l'Empire le duc de Mantoue, Charles IV, comme coupable de félonie, pour avoir embrassé les intérêts de l'Espagne et de la France. Ce prince étant mort quelques jours après sans postérité, Joseph I[er] confisqua le duché de Mantoue; la même année, il accorda au duc de Savoie l'investiture de différents États d'Italie, tels que le Montferrat, les provinces d'Alexandrie et de Valence, le pays entre le Tanaro et le Pô, pour les posséder, lui et ses descendants mâles, à titre de fief relevant de l'Empereur et de l'Empire.

Villars avait pris le commandement de l'armée chargée de contenir en Flandre les progrès d'Eugène et de Marlborough; il manquait de vivres et se trouvait hors d'état, faute de magasins, de suivre les mouvements d'un ennemi supérieur en nombre. Le quartier général des alliés était à Lille; les lignes de Villars s'étendaient de Saint-Venant à Douai et se rattachaient à la Sambre. La frontière française se trouvait donc couverte, mais il avait fallu abandonner à leurs propres forces les places des Pays-Bas espagnols. Les alliés s'emparèrent de Tournai, et le 5 septembre ils formèrent le siége de Mons. Villars, s'étant avancé pour secourir la place, eut à combattre à Malplaquet l'armée ennemie, commandée par Eugène et Marlborough : les soldats français, qui depuis un jour manquaient de pain, venaient à peine de recevoir leur ration, qu'ils la jetèrent pour courir plus vite au

combat : ce dévouement ne fut pas récompensé. Les deux armées étaient à peu près en nombre égal, celle des Français moins forte de quarante-deux bataillons; l'artillerie des alliés dépassait de soixante pièces de canon celle du maréchal Villars. Marlborough commandait l'aile droite, où étaient les Anglais et les troupes allemandes à la solde de l'Angleterre; Eugène était au centre; les Hollandais formaient la gauche. Villars opposa Boufflers à cette dernière aile, et se chargea d'attaquer Marlborough. On assure qu'il affaiblit trop son armée au centre. Quoi qu'il en soit, jamais bataille ne fut plus chaudement disputée; on se battit de part et d'autre avec un incroyable acharnement; les Hollandais furent enfoncés et poursuivis à la baïonnette, et Villars contint les efforts des Anglais. Mais Marlborough dirigea sur le centre une attaque qui fut heureuse; les retranchements de l'armée française furent emportés, et Villars, au moment où il accourait pour rétablir les affaires sur ce point, reçut une blessure qui, en privant l'armée de son général, assura la victoire à l'ennemi. Par une singulière conjoncture, que les événements de la journée expliquent, les vaincus perdirent à peine huit mille hommes, tandis que la perte des vainqueurs fut de vingt-un mille soldats tués ou blessés. Mais à la guerre l'avantage se mesure moins par les hommes que l'on tue que par le terrain que l'on gagne. L'armée française fit sa retraite sur le Quesnoy, ne laissant au pouvoir de l'ennemi ni canons, ni prisonniers, ni drapeaux : jamais défaite ne fut plus glorieuse.

Les tentatives des alliés contre l'Alsace furent déjouées par le comte du Bourg, qui mit en fuite à Rumershein le comte de Merci (26 août). Les avantages se balancèrent en Espagne : le duc d'Orléans avait reçu de Louis XIV

l'ordre de quitter ce pays; le roi avait appris avec déplaisir que ce prince, dominé par des vues ambitieuses, avait noué des intrigues pour se faire déclarer roi d'Espagne, dans le cas où Philippe V aurait été contraint d'abandonner ce royaume.

Dans les Pays-Bas, la campagne de 1710 se borna à quelques siéges de villes fortes. Les alliés prirent Douai, Béthune, Aire et Saint-Venant. En Espagne, Philippe V fut vaincu à Almenara le 27 juillet, et se retira vers Saragosse; une seconde défaite plus sanglante et plus meurtrière le contraignit de chercher un refuge à Madrid. L'archiduc Charles l'y poursuivit à la tête de ses armées victorieuses; à l'approche de son rival, Philippe V abandonna une seconde fois sa capitale, et transféra le siége du gouvernement à Valladolid. Charles fit son entrée dans Madrid le 28 septembre; mais la réception qu'il y reçut de la part du peuple lui prouva combien grande était l'antipathie de l'Espagne pour la domination autrichienne. Bientôt après, l'archiduc se rendit maître de Tolède et d'une partie de l'Aragon; mais, n'ayant point été soutenu à temps par les Portugais, il se vit réduit à abandonner ses conquêtes. Philippe V reçut de France des renforts commandés par le duc de Vendôme. Ainsi secouru, il reprit l'offensive, rentra solennellement dans Madrid et se mit à la poursuite des Impériaux. Le 9 décembre, ayant passé le Tage, il prit d'assaut la ville de Brihuega et fit prisonniers cinq mille Anglais que le général Stanhope avait conduits dans cette place. Le lendemain, le roi d'Espagne livra au général Staremberg la célèbre bataille de Villaviciosa. Ce prince commandait l'aile droite, ayant sous ses ordres le marquis de Valdecanas; le duc de Vendôme avait pris le commandement de la

gauche ; le comte de las Torres était au centre. La journée fut sanglante, l'avantage longuement disputé ; mais vers le soir l'ennemi se retira en bon ordre, laissant ses bagages et vingt pièces de canon sur un champ de bataille couvert de morts. Cette victoire fut suivie de la soumission de plusieurs places, et les affaires prirent une face nouvelle.

Sur mer, une flotte ennemie de vingt-cinq vaisseaux de guerre parut à la hauteur de Cette et fit une descente non loin de cette ville. Le duc de Roquelaure, qui commandait en Languedoc, se retira sur Frontignan avec trois compagnies de cavalerie, seule force dont il ait pu disposer ; mais le duc de Noailles, accouru du Roussillon avec neuf cents chevaux et mille grenadiers, battit l'ennemi près de Cette, et le força de renoncer à s'emparer de la ville d'Agde. Cette expédition fut importante en ce qu'elle déjoua le plan qu'avaient formé les alliés d'appuyer ou de fomenter une nouvelle rébellion protestante dans le Vivarais et dans les Cévennes.

Le 24 janvier 1711, le duc de Noailles prit d'assaut l'importante place de Gironne ; le 23 février, les Allemands abandonnèrent Balaguier, et les lieutenants de Philippe V achevèrent de soumettre l'Aragon.

En Flandre, le comte d'Harling s'empara, le 28 mai, des écluses de Harlebeck, sur la Lys, au-dessous de Courtrai. Marlborough passa l'Escaut en présence de Villars et s'empara de Bouchain. Vers le même temps Du Guay-Trouin, qui depuis plusieurs années se signalait par ses aventureuses entreprises sur l'Océan, s'empara de Rio-Janeiro, au Brésil, et fit éprouver aux Portugais un dommage de vingt-cinq millions. En Allemagne, aucun événement mémorable ne fut à signaler. Sur ces entrefaites, Louis XIV ayant ouvert des négociations

avec l'Angleterre, les deux puissances posèrent de concert les premières bases d'une paix prochaine, et les Anglais se retirèrent de la coalition.

L'Angleterre fut amenée à cette détermination inespérée par l'un de ces événements dont les pays soumis au régime représentatif sont si souvent le théâtre. Les Whigs qui, depuis 1688, dominaient dans les deux chambres, perdirent la majorité, et l'influence passa aux Torys. Cette réaction fut hâtée par la reine Anne, qui supportait impatiemment la tyrannie des Whigs, Marlborough, l'homme le plus considérable de ce parti, fut disgracié et dut subir l'ascendant exercé dans les affaires par le vicomte de Bolingbroke, ennemi déclaré de la guerre. La mort de l'empereur Joseph Ier, survenue au mois d'avril 1711, acheva de confirmer le ministère anglais dans ses dispositions pacifiques.

Cet événement était en effet d'une haute importance pour l'Europe : il dérangeait les plans, le principe et l'équilibre de la coalition. Joseph Ier étant mort sans enfants, la couronne impériale passait à l'archiduc Charles, déjà reconnu par les alliés roi de toute la monarchie espagnole, et l'Europe, en continuant de soutenir ses prétentions, n'aboutissait qu'à restaurer l'empire de Charles-Quint, dont les souvenirs l'avaient armée depuis dix ans contre Louis XIV. L'Angleterre se demandait dès lors si elle devait beaucoup gagner à refaire, au profit de l'Autriche, la politique qu'elle travaillait à détruire au détriment de la France. Ne lui suffisait-il pas désormais d'obtenir, de cette dernière puissance, des garanties contre les agrandissements exagérés et, de plus, la reconnaissance formelle des droits de la reine Anne au trône des Stuart?

L'Empereur et ses alliés essayèrent de traverser les négociations commencées entre Louis XIV et la reine Anne ; le prince Eugène fut envoyé en Angleterre pour qu'il eût à se concerter, dans ce but, avec Marlborough et les Whigs. Le ministère anglais, pour paralyser cette tentative, frappa un coup décisif en destituant Marlborough de toutes ses charges et en le remplaçant par le duc d'Ormond dans le commandement général des forces de terre de la Grande-Bretagne.

Cependant, malgré la suspension d'armes accordée par l'Angleterre, et qui ne tarda pas à être définitivement ratifiée, Louis XIV et la France se trouvaient placés sur le penchant de leur ruine : le vieux roi, que la mort dépouillait successivement de ses fils et de ses petits-fils, conduisait lentement le deuil de sa famille ; la France, épuisée d'hommes et d'argent, envisageait avec effroi les chances d'une guerre qu'elle était réservée à subir entre le règne d'un vieillard éteint et celui d'un enfant encore au berceau : le sentiment de l'honneur la soutenait seul dans une lutte poursuivie sans espérance. C'était sous de pareils auspices que venait de s'ouvrir l'année 1712.

Louis XIV se montra plus grand que son infortune ; il ne fléchit point devant le danger. Une armée lui restait encore, il la mit sous les ordres de Villars. « Vous voyez mon état, M. le maréchal, lui dit-il ; il y a peu d'exemples de ce qui m'arrive, et que l'on perde dans la même semaine son petit-fils, sa fille et leur fils, tous de grande espérance et bien tendrement aimés. Dieu me punit, je l'ai bien mérité.... Je vais vous apprendre ma pensée.

« Presque tous les courtisans veulent que je me retire à Blois, en cas de défaite, et que je n'attende pas à Paris

les approches de l'armée ennemie; mais je ne consentirai jamais à la laisser menacer ainsi ma capitale. En cas de malheur, vous rallierez les débris de mon armée derrière la Somme. Je connais cette rivière; elle est difficile à passer, et il s'y trouve des places qu'on peut rendre bonnes. Partez donc, et, si vous êtes vaincu, j'irai avec ce qui me restera de troupes fidèles faire un dernier effort avec vous, et m'ensevelir, s'il le faut, sous les ruines de l'État. » Telle fut la généreuse résolution du vieux monarque; mais il n'eut point à l'accomplir jusqu'au bout.

Villars trompa l'ennemi par de savantes manœuvres et remporta sur les Impériaux, le 24 juillet 1712, la célèbre bataille de Denain. Cette victoire contraignit Eugène d'abandonner le siége de Landrecies et amena la délivrance successive de plusieurs villes fortes : Marchiennes, Douai, Bouchain et le Quesnoy. L'Europe reconnut alors combien la monarchie française était puissante dans ses convulsions; elle ne voulut pas la réduire au sublime désespoir dont avait parlé Louis XIV. La plupart des alliés de l'Empereur l'abandonnèrent et se montrèrent favorables à la paix.

Elle fut signée à Utrecht le 11 avril 1713. Les conditions en furent pénibles pour la France. L'électeur de Brandebourg fut reconnu roi de Prusse, et l'on stipula que, le cas de vacance de l'une des deux dynasties survenant, Philippe V et ses héritiers, Louis XIV et sa descendance renonceraient à réunir sur une même tête les couronnes de France et d'Espagne. Dunkerque fut démantelé, et la France abandonna à l'Angleterre une partie de ses colonies, elle conserva Landau et rendit plusieurs places importantes de la Flandre et du Rhin; au Portugal, elle reconnut en toute propriété et en toute souve-

raineté les deux bords de la rivière des Amazones; au roi de Prusse elle céda, au nom du roi d'Espagne, la Haute-Gueldre et le pays de Kessel; elle consentit à ne plus lui contester la principauté de Neufchâtel et le Valentin; au duc de Savoie elle restitua la Savoie et Nice, et céda cinq vallées piémontaises en échange de celle de Barcelonnette; elle lui garantit de plus la possession de la Sicile avec le titre de roi. La Hollande rendit à la France Lille, Orchies, Béthune, Aire, Saint-Venant et le fort François; Louis XIV, de son côté, accorda à cette république, comme barrière, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Warneton, Warwick, Comines et le fort de Knock.

L'Empereur seul ne fut pas compris dans ces arrangements : les avantages que lui offrait Louis XIV pour le déterminer à la paix ne lui paraissaient pas assez grands, et la guerre continua durant quelques mois encore sur le Rhin et en Catalogne. Elle fut suivie avec succès par les généraux de Louis XIV, qui s'emparèrent de Fribourg et de Barcelone. Ces succès désabusèrent enfin l'Empereur, et ce prince consentit à poser les armes. Les préliminaires de la paix furent arrêtés à Rastadt, entre Villars et le prince Eugène, et devinrent définitifs le 7 septembre 1714, à la suite du congrès de Bade, en Argovie. L'Empereur obtint de nombreuses concessions en Italie et dans les Pays-Bas; la France lui restitua le Vieux-Brisach, Kehl et Fribourg; elle garda Strasbourg, Landau, Neufbrisach, Huningue et la souveraineté de l'Alsace. Enfin, les deux fidèles alliés de Louis XIV, les électeurs de Cologne et de Bavière, furent rétablis dans leurs États. Il suffira d'un mot pour caractériser ces divers traités de paix : bien qu'imposés par la force, ils laissèrent la France plus puissante en Europe que la guerre

ne l'avait trouvée. L'Espagne était acquise à la famille de Bourbon, et le monde avait appris qu'il existait dans le beau royaume de Louis XIV assez d'énergie et de ressources pour tenir tête à toutes les nations civilisées. Un pareil ennemi est du nombre de ceux qu'on estime autant qu'on le redoute, et désormais, parmi les rois de l'Europe, il ne s'en trouvait point qui osât sans nécessité se mesurer contre lui.



CHAPITRE XII.

VIEILLESSE ET MORT DE LOUIS XIV.

Le roi vieillissait entouré de ce silence que la majesté, la crainte et l'étiquette commandaient autour de lui ; son humeur empruntait des fatigues de l'âge un caractère d'austérité ennuyée qui défiait toute distraction et désespérait les courtisans les plus dévoués à plaire. La faveur de madame de Maintenon se fortifiait tous les jours comme une habitude ; la société de cette compagne de prédilection suffisait au maître ; aussi le cercle dans lequel Louis XIV cherchait à se renfermer se rétrécissait-il de jour en jour : le P. Letellier, confesseur du roi, la veuve de Scarron, quelques princes ou princesses du sang, Villeroi, et un petit nombre de domestiques ou de favoris émérites, c'étaient là les rares privilégiés à qui il était donné d'approcher encore l'auguste et chagrin vieillard. Quelquefois cependant le monarque demandait aux pompes de la représentation

royale d'interrompre cette monotone existence; alors il recevait avec un appareil splendide les envoyés des cours étrangères; il fêtait avec une complaisance marquée les anniversaires heureux de sa famille, le mariage ou la naissance de ses petits-fils. Ces occasions le rappelaient encore à Versailles et lui permettaient de passer en revue sa fidèle noblesse; hors de ces moments qui flattaient l'orgueil du roi ou le cœur du père, il aimait à se retrancher dans l'isolement de Marly, à fuir l'incommodité des plaisirs bruyants, à se dérober à des adulations prévues et monotones.

En 1703, mourut à la Bastille un prisonnier mystérieux qui s'y trouvait détenu depuis longues années; il fut enterré, le 20 novembre, dans le cimetière de Saint-Paul, et inscrit sur les registres de la paroisse sous le nom de *Marchialy*, *âgé de quarante-cinq ans ou environ.*

Ce prisonnier, s'il faut en croire des rumeurs que le temps a accréditées, portait toujours un masque de velours noir, garni, près de la bouche, de ressorts d'acier qui lui permettaient de manger; des précautions extraordinaires furent, dit-on, prises à sa mort, afin d'empêcher que rien de ce qui se rattachait à sa personne ou à la cause de sa détention pût parvenir au public; on assurait qu'il avait d'abord été enfermé aux îles Marguerites, puis à Pignerol, et de là à la Bastille; et l'on colporta, longtemps après, des circonstances romanesques qui tendaient à établir que l'*Homme au masque de fer* (ainsi le nomme-t-on encore) était un prisonnier d'État de la plus haute importance.

Peu de problèmes ont autant de fois exercé la patience des historiens et piqué l'intérêt du public. Chacun a présenté une hypothèse; mais tout porte à croire que la vé-

rité ne sera jamais connue, les gouvernements antérieurs à 1789 ayant pris des mesures pour que l'on ne réussît pas à percer ce mystère.

Les uns ont cru que l'*Homme au masque de fer* était le comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de La Vallière. Dans ce système, le comte de Vermandois ne serait pas mort, comme l'histoire l'affirme, au siége de Courtrai, en 1683; mais on dit que, ce prince ayant osé outrager le Dauphin, Louis XIV l'aurait fait disparaître, après avoir répandu le bruit qu'une fièvre maligne avait causé sa mort. Cette hypothèse a trouvé peu de personnes disposées à l'adopter.

D'autres ont dit que le *Masque de fer* était le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, condamné pour crime de rébellion, et décapité à Londres le 15 juillet 1685. D'après cette version, un des partisans du prince ayant consenti à mourir à sa place, le prince de Monmouth aurait été clandestinement transféré et emprisonné en France. Ce récit est peu croyable.

D'autres ont voulu voir dans ce prisonnier mystérieux le duc de Beaufort, l'ancien roi des halles, qui disparut dans une sortie durant le siége de Candie (26 juin 1669); mais cette version a rencontré peu de partisans.

Plusieurs historiens, et cette opinion a trouvé quelque crédit, ont vu dans l'*Homme au masque de fer* l'ancien surintendant Nicolas Fouquet. Mais, d'après les Mémoires du temps, il est avéré que Fouquet est mort d'apoplexie à Pignerol, au mois de mars 1680. Né en 1629, et enfermé en 1661, Fouquet avait vu depuis quelques années s'adoucir pour lui les rigueurs de la captivité; on venait de lui permettre d'aller aux eaux de Bourbon, et sa famille espérait beaucoup obtenir sa grâce. Il

n'est pas croyable que Louis XIV, dont les ressentiments devaient être affaiblis depuis vingt ans, ait cru pouvoir, en 1680, user d'une rigueur barbare envers un homme repentant et résigné. Quel motif aurait pu le déterminer à cette sévérité odieuse, et pourquoi alors y préluder par des mesures de clémence et de faveur? Enfin, à quoi bon prendre des précautions minutieuses pour faire disparaître jusqu'au moindre vestige d'un homme dont la disgrâce était notoire et sur lequel tout avait été révélé? Ajoutons qu'en 1703 Fouquet aurait été bien avancé en âge pour justifier des mesures de surveillance sans nom, et qu'à ce régime les prisonniers ne vivent guère si longtemps.

Une explication fort accréditée est celle qui présente l'*Homme au masque de fer* comme un frère jumeau de Louis XIV, ou comme un fils naturel d'Anne d'Autriche. On assure que, pour éviter des guerres civiles et des malheurs de toute espèce, on aurait pris le parti de faire disparaître le malheureux prince. Cette hypothèse est appuyée de détails fort peu avérés, quoique généralement admis par la crédulité publique. Ainsi l'on assure que Louvois, s'étant rendu à Pignerol, parlait au prisonnier la tête nue, pendant que celui-ci demeurait couvert; mais rien n'est moins établi que cette circonstance, et il est fort douteux que Louvois ait jamais visité Pignerol. Ces prétendus détails reposent presque tous sur l'affirmation de Voltaire, qui les a le premier racontés au public; et l'on sait quelle confiance cet écrivain mérite.

L'hypothèse qui nous a paru établie sur des données les plus exactes est celle qui fait de l'*Homme au masque de fer* un certain Mathioli ou Marthioli, secrétaire du duc de Mantoue, que Louis XIV fit arrêter en 1679, contre le

droit des gens, par l'entremise de l'abbé d'Estrade et de Catinat. Cette arrestation, coupable puisqu'elle était due à une trahison, avait pour but de garantir le secret de quelques mystères d'État que Mathioli avait découverts, et en outre de traverser des négociations que cet agent poursuivait dans l'ombre, à une époque où il importait beaucoup à Louis XIV de s'assurer le concours des princes d'Italie. L'enlèvement de Mathioli est certain : il résulte de la correspondance même de Catinat, déposée aux archives des affaires étrangères, et l'on comprendra que, pour éviter de rendre publique une aussi grave violation du droit des gens, Louis XIV ait recommandé des précautions extraordinaires. Nous verrions donc en lui l'*Homme au masque de fer*.

Ce n'est là d'ailleurs qu'une supposition qu'il est permis de rejeter. Elle s'accorde peu, en effet, avec les circonstances romanesques que tous les historiens ont répétées d'après Voltaire; mais ces circonstances sont justement révoquées en doute. D'un autre côté, il faut remarquer la similitude du nom de Mathioli ou Marthioli avec celui de Marchialy, celui qui fut inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Paul. Quoi qu'il en soit, le problème est demeuré jusqu'à ce jour insoluble.

La mort commençait à multiplier autour de Louis XIV de sinistres avertissements. Un jour, MONSIEUR, le duc d'Orléans, mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante au moment où, pendant un souper, il offrait du vin à une dame de la cour. Le malheureux prince tomba glacé dans les bras de son fils, le duc de Chartres; celui-ci hérita du nom et, plus tard, du redoutable genre de mort de son père. Quelques jours auparavant, Monseigneur, fils unique de Louis XIV et son

héritier présomptif, avait été frappé d'une attaque d'apoplexie ; les soins de l'art l'avaient rappelé à la vie, mais seulement pour un petit nombre d'années. Comme on lui supposait un plus long avenir, il s'était formé autour de lui, dans la retraite ombreuse de Meudon, une cabale de courtisans qui se disposaient à exploiter sa grandeur future. Si cette coterie n'osait faire de l'opposition ouverte à Louis XIV, elle en faisait aux dépens du duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin, dont elle cherchait à détruire le légitime ascendant : on donnait à entendre à son père que la piété et les autres vertus de ce fils n'étaient que des façons de rechercher, au détriment du Dauphin, l'amitié exclusive de Louis XIV ; on semait à pleines mains entre le père et le fils des germes de froideur et de défiance, et la jeune duchesse de Bourgogne elle-même, si gracieuse et si enjouée, ne rencontrait au château de Meudon que contradictions et duretés.

Les plus illustres contemporains du roi disparaissaient l'un après l'autre : un regard de dédain de Louis XIV avait mis Racine au tombeau ; peu d'années après, moururent l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe ; Bossuet et Bourdaloue, Thomas Corneille, Pérault, Tournefort ; l'armée de terre et de mer perdit Vauban, Catinat, Vendôme, Boufflers, Choiseul, Duras, d'Estrées, Jean Bart, Joyeuse, de Lorges, Noailles et Marsin. Mais des douleurs plus poignantes encore furent réservées au roi et à sa famille. Tout ce qui les entourait, tout ce qui les avait aimés s'éteignit dans la mort. Ce fut d'abord madame de Montespan, que Dieu avait touchée, et dont la pénitence publique donnait à la cour de justes leçons. Encore revêtue de cette fatale beauté qui avait causé sa perte, mère et belle-mère de plusieurs princes et de plusieurs

princesses, elle s'était condamnée à passer ses jours dans le travail, à jeûner et à distribuer l'aumône. Ses privations volontaires étaient accompagnées de macérations. Elle se servait du linge le plus rude et le plus grossier, et portait un cilice armé de pointes. En se mettant sous la direction du P. de La Tour, général de l'Oratoire, elle avait débuté par un acte d'humiliation nécessaire, mais terrible : elle avait écrit à son mari, sollicitant son pardon et se remettant sous sa discrétion ; mais M. de Montespan mourut sans daigner l'entendre ou la recevoir. « Personne ne fut jamais si tourmenté des *affres* de la mort (1). » Mais sa charité envers les pauvres de Jésus-Christ dut sans doute contribuer à lui adoucir ce redoutable passage (1707).

Trois ans après, madame de La Vallière mourut, à son tour, sous la bure des carmélites. Le roi fut péniblement affecté de sa mort (1710).

François-Louis de Bourbon, prince de Conti, et Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, descendirent à leur tour dans le tombeau. Le premier avait été élu roi de Pologne, l'autre était le fils du vainqueur de Rocroi (1709). L'année suivante, M. le duc (2) mourut aussi, n'ayant survécu à son père que de onze mois (1710). Vers cette époque furent célébrées les noces du duc de Berry, troisième fils du Dauphin, avec mademoiselle d'Orléans, fille de Philippe de France et petite-nièce du roi. C'est la trop

(1) Expression de Bossuet que Saint-Simon applique à madame de Montespan. Il est certain qu'Athénaïs de Mortemart, duchesse de Montespan, craignit la mort autant qu'il est possible de la craindre, et que, même avant d'être malade, elle prescrivait à ses femmes de passer la nuit dans sa chambre avec des flambeaux allumés, tant le silence de la nuit l'effrayait en lui annonçant celui du tombeau. Cela n'a pas empêché M. Capefigue de dire « que madame de Montespan mourut avec son caractère et ne s'agenouilla pas. » Cette phrase fait sans doute plus d'effet, mais elle est loin d'être vraie.

(2) Petit-fils du grand Condé.

célèbre duchesse de Berry dont les mœurs scandaleuses firent tache, même à la régence. La même année, le roi accorda aux enfants de M. le duc du Maine, fils de madame de Montespan, les honneurs et les prérogatives dont jouissaient le Dauphin et ses fils. Cette concession, par laquelle se manifestait la tendresse inquiète de Louis XIV, en faveur de ses enfants légitimés, parut excessive à l'opinion et souleva des résistances sourdes jusque dans le sein de la famille royale.

Le 14 avril 1711, mourut le Dauphin, enlevé par une maladie qui dura peu. Au premier bruit du danger que courait ce fils, qu'il avait d'ailleurs si longtemps négligé, Louis XIV accourut à Meudon, et, sans craindre le mal contagieux dont le Dauphin était atteint, voulut lui prodiguer les soins et les consolations d'un père. Rien ne put sauver le prince. Le roi perdit en lui un fils soumis et respectueux; mais la France n'eut guère à regretter d'avoir été ainsi préservée du gouvernement d'un maître ignorant et incapable. La mort du Dauphin fit tomber la cabale de Meudon, et le duc de Bourgogne, désormais héritier de la couronne royale, n'eut qu'à se montrer pour voir les courtisans de tous étages se prosterner à ses pieds.

Fénelon, en élevant le nouveau Dauphin (le duc de Bourgogne), avait eu à défricher une terre ingrate et semée de ronces. Saint-Simon nous représente ce prince comme doué d'un caractère impérieux, dur, emporté jusqu'à la fureur, opiniâtre à l'excès, incapable de souffrir la moindre résistance même des heures et des éléments, passionné pour les voluptés, aimant le vin, le jeu, la chasse, souvent farouche et naturellement porté à la cruauté. Mais l'empire de la religion est si puissant, que Fénelon s'en était heureu-

sement servi pour dompter cette nature rebelle et pour faire tourner au bien des penchants qui ne demandaient qu'à se développer dans le vice. Secondé dans ses soins près de son élève par le duc de Beauvilliers et l'abbé de Fleury, le doux archevêque travailla sans relâche à corriger les défauts de ce prince, et, Dieu aidant, ajoute Saint-Simon, quand le duc de Bourgogne eut atteint sa dix-huitième année, l'œuvre fut accomplie, et de cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent. Pour faire la guerre à chacune des imperfections de son élève, Fénelon écrivit des *fables* et des *dialogues* qui offrent des modèles d'une frappante moralité ; presque toutes ces compositions se rapportaient à un fait qui venait de se passer, et dont l'impression encore récente ne permettait pas au jeune prince d'éluder l'application : c'était un miroir dans lequel il était forcé de se reconnaître, et qui lui offrait souvent des traits peu flatteurs pour son amour-propre. Bossu et contrefait, le duc de Bourgogne n'avait aucune dignité dans son maintien et dans ses habitudes personnelles ; trop dominé par sa jeune épouse, il ne savait pas toujours imprimer le respect au cercle de femmes brillantes dont celle-ci aimait à s'entourer ; on lui reprochait un amour pour la science qui parfois dégénérait en pédantisme. Envoyé de bonne heure dans les camps, et peu capable d'ailleurs des fonctions de général, il donna aux officiers de son entourage l'exemple d'une dévotion aussi incontestable que son courage, mais que la cabale de Meudon se plaisait à tourner en ridicule. De retour à Versailles, le jeune prince s'y montra gauche et réservé à l'excès, et prêta encore aux railleries des courtisans, dont la sévérité de ses mœurs censurait la conduite.

La duchesse de Bourgogne, par un bonheur tout particulier, dû à son humeur folâtre et à ses manières vives, avait le don de gagner les cœurs et de faire taire, sinon à Meudon, du moins à Marly, les jalousies et les médisances que rencontrait son mari, moins heureux. Louis XIV, dont par ses saillies elle amusait la vieillesse, lui témoignait une paternelle et minutieuse affection, rare privilége dont personne ne jouissait à un degré pareil; ses caprices aimables déridaient l'austérité grave et froide de madame de Maintenon, qu'elle appelait sa tante; on lui pardonnait tout, parce qu'au milieu de ses espiègleries rieuses elle conservait pour les deux vieillards ces attentions délicates dont une femme possède seule le secret. Louis XIV ne pouvait se passer d'elle : tout lui manquait lorsqu'elle était retenue ailleurs par des parties de plaisir auxquelles il voulait cependant qu'elle se livrât, persuadé qu'elle avait besoin de ces divertissements. Quand par cette raison elle manquait au souper, on s'apercevait de l'ennui du roi à son silence et à un nuage qui se répandait sur toute sa personne; aussi comblait-on chaque jour la jeune princesse de bijoux, de parures, de présents magnifiques; c'était en son honneur qu'on donnait les dernières fêtes dont se réjouissait Marly; c'était pour elle qu'on oubliait les inquiétudes douloureuses de la guerre et les coups funestes que son père, le duc de Savoie, entré dans la coalition, dirigeait contre les Bourbons de France et d'Espagne.

Louis XIV, après la mort de son fils, avait paru plus libre de ses sentiments à l'égard de son petit-fils. Il avait commencé à lui donner plus ouvertement connaissance des affaires, et ce prince, perdant peu à peu de sa timidité et de sa gaucherie, s'était montré digne de sa nouvelle

position et des hautes destinées qu'on croyait lui être promises. On fut bien surpris quand on le vit se déployer, se montrer, se donner au monde, tenir le salon de Marly, y paraître accueillant et majestueux, se faire de plus en plus estimer par sa conversation aisée et instructive, par l'agrément d'une éloquence douce et naturelle ; on le voyait toujours gracieux et obligeant, plein d'attention pour le mérite, l'âge et la valeur de chacun, se conciliant l'amour des courtisans et les espérances du peuple.

Louis XIV prescrivait à ses ministres de travailler avec le nouveau Dauphin et de l'associer aux secrets de l'État. Ce fut pour les membres du conseil un désappointement assez vif, car ils se voyaient ainsi privés de l'influence sans limite que depuis quelques années ils avaient acquise par l'effet de leur ascendant sur l'esprit du roi. Ils rencontraient désormais, entre eux et le monarque, un prince laborieux, doué d'un esprit juste et ferme, indulgent, mais ami de l'ordre, bien résolu à étudier de près les affaires et à ne tolérer aucun abus, obéissant aux lois de sa conscience, et ne se payant point de belles paroles. Ces qualités alarmèrent les ministres ; mais l'ordre du roi était formel, et ils durent s'y soumettre. Dès ce moment, le jeune Dauphin redoubla d'application et de zèle, partageant son temps entre ses devoirs publics et ses devoirs de chrétien. Plus le roi l'élevait, plus il affectait de se tenir soumis envers son illustre aïeul et à ne répondre à la haute confiance dont il était l'objet que par la modestie et le dévouement.

Le Dauphin et sa gracieuse compagne avaient eu trois fils, et cette jeune postérité semblait présenter à la France de nombreuses garanties de sécurité et d'avenir. Près

d'elle se rangeait au besoin le duc de Berry, troisième frère du Dauphin, et, un peu en arrière, la branche cadette, dont le chef, Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV, avait montré sur les champs de bataille l'intrépidité héréditaire dans la famille de Henri IV. Ce prince, depuis la tentative qu'on lui imputait d'avoir voulu chasser d'Espagne la famille régnante, pour y substituer la sienne, vivait dans la disgrâce et ne paraissait à Versailles que dans de rares occasions. Comme pour se venger de l'obscurité et de l'inaction que les appréhensions jalouses du roi lui imposaient, il s'était livré aux accès de la volupté, aux coupables extravagances de la débauche, se faisant ouvertement un point d'honneur de tourner en railleries la religion et la morale, favorisant ainsi, par de funestes exemples, l'inconduite des jeunes seigneurs et celle de ses propres enfants. Le duc était d'ailleurs doué d'une imagination brillante et chevaleresque, et d'un cœur qui s'ouvrait à toutes les impressions généreuses. Il était bon, facile au pardon, ami de la justice, habile dans les arts qu'il avait étudiés avec enthousiasme, et rien ne lui eût manqué de ce qui fait les grands hommes si d'infâmes corrupteurs ne l'eussent jeté dans le vice, et si le vice n'eût déshérité son âme de tout sentiment moral et religieux. On sent tout ce qu'un pareil caractère inspirait d'antipathie à madame de Maintenon et au roi.

Soudain la cour est frappée de stupeur, un chagrin âpre saisit Louis XIV : la Dauphine, l'aimable duchesse de Bourgogne, souffre d'un mal subit contre la violence duquel échouent les ressources de l'art. Le Dauphin s'abandonne au plus ardent désespoir ; le roi interroge en vain le bras de la malade et l'expérience des médecins ;

tout annonce un deuil prochain et le plus douloureux qui se puisse imaginer. Un prêtre est appelé auprès de la princesse, dont la vie avait plus d'une fois donné prise à la calomnie; elle reçoit les derniers sacrements, et deux jours après elle expire (1712).

Quand le roi et le Dauphin se retrouvèrent, ce fut pour se jeter dans les bras l'un de l'autre, en versant un torrent de larmes et sans pouvoir parler. Un peu après, le roi, regardant le Dauphin, fut effrayé des symptômes qu'offrait sa figure déjà marquée de taches livides, et commanda au jeune prince de se mettre au lit; il obéit et ne se releva plus. Le mercredi, 17 février, il envoya demander au roi la permission de communier le matin, sans cérémonie, à la messe qui se disait dans sa chambre. Il attendit minuit avec impatience, entendit la messe avec dévotion, resta deux heures en communication avec Dieu, et, ayant ensuite reçu l'extrême-onction, rendit l'âme le 18, vers les huit heures. Ainsi la France perdait coup sur coup les êtres sur lesquels reposaient les espérances de sa future grandeur et de son bonheur!

L'aîné de leurs trois enfants était mort; le second, le duc de Bretagne, succomba à son tour peu de jours après son père; le dernier, le duc d'Anjou, tomba malade.

Alors il s'éleva un cri universel que c'était le poison. Le Dauphin lui-même, en mourant, avait exprimé cette opinion, et le peuple la partagea. A l'ouverture des corps, les médecins de la cour prononcèrent qu'un empoisonnement avait pu seul produire une corruption si prompte et si fétide; un seul, parmi les gens de l'art, le médecin Maréchal, persista à soutenir l'avis contraire, et cet avis a prévalu. Pour le moment, la voix publique accusa le duc d'Orléans de ce triple attentat, et, quand ce prince alla

jeter de l'eau bénite sur les cercueils, il essuya sur son passage les imprécations de la foule. On fut obligé de prendre des mesures de précaution pour contenir l'exaspération du peuple, et, quand le sinistre cortége passa devant le Palais-Royal, on vit l'heure où cet édifice allait être mis en poussière, lui et ses hôtes.

Ce qui fortifiait les soupçons de la ville et de la cour, c'est que personne n'ignorait avec quelle patience le duc d'Orléans avait étudié les secrets de la chimie ; on l'accusait hautement, sur la place publique, à demi-voix, dans les antichambres de Versailles, d'avoir mis la science au service de l'ambition et du crime.

Le duc d'Orléans, fort de son innocence, se jeta aux pieds du roi, lui demandant d'être incarcéré à la Bastille et de subir son procès. Louis XIV le reçut froidement, avec dédain, et ne lui accorda ni sa demande ni la consolation d'un mot de pitié. Le duc, retiré à Marly, y demeura dans une solitude complète, et, parmi ceux que leur rang appelait à la cour, il ne s'en trouvait pas un seul qui voulût lui tendre la main. Pour comble d'effroi, le duc de Berry, le dernier des trois petits-fils de Louis XIV et le frère du malheureux duc de Bourgogne, mourut à son tour, et de toute la race de Louis XIV il ne demeura qu'un faible enfant au berceau (1714). Dieu ne permit pas que celui-ci descendît alors dans la tombe; il le réservait au châtiment, ou, pour mieux dire, à l'épreuve de la monarchie. Cet enfant régna l'année suivante sous le nom de Louis XV.

Mais le roi, dont le cœur était en proie aux plus vives inquiétudes, cherchait avec anxiété les moyens d'assurer la couronne sur la tête de son débile héritier. Déjà il avait donné au duc du Maine, fils de madame de Mon-

tespan, et aux autres princes légitimés, le rang et les honneurs dus aux membres de la famille royale : à l'instigation de madame de Maintenon, qui lui représentait les exemples des rois mérovingiens, il rendit un édit, enregistré le 2 août 1714, par lequel il appela ces princes à la couronne de France, eux et leurs descendants, à défaut de princes légitimes. Cet édit mécontenta l'opinion publique, mais il ne rencontra aucune opposition à la cour et au parlement. Le duc d'Orléans, en butte aux soupçons les plus odieux, n'osait réclamer; il subissait en silence sa dure situation, et l'ambitieuse duchesse du Maine se confondait auprès de madame de Maintenon en actions de grâces et de reconnaissance.

Les ennemis du duc d'Orléans osèrent faire un pas de plus. La loi du royaume appelant le duc d'Orléans à la prochaine régence, ils sollicitaient du roi un testament qui donnerait au duc du Maine une autorité et des forces capables de balancer celles du régent. Louis XIV résista longtemps aux obsessions dont il fut l'objet à cette occasion. Sans aimer le duc d'Orléans, il était loin de le croire méchant; il conservait assez de justice pour ne pas le rendre responsable des calamités dont sa race venait d'être frappée; enfin, son intelligence lui faisait entrevoir que des dispositions ouvertement prises contre le premier prince du sang ne seraient pas plus respectées, après sa mort, que ne l'avait été le testament du roi son père, et Louis XIV craignait d'exposer la royauté à cet affront.

L'intrigue ne se rebuta pas devant ces obstacles : madame de Maintenon et le duc du Maine s'entendirent adroitement pour lasser la patience d'un vieillard âgé de soixante-seize ans et avant tout désireux de repos. Jusqu'alors, disent les Mémoires du temps, l'un et l'autre

n'avaient été occupés qu'à plaire au roi, à l'amuser, à courir au-devant de ses moindres désirs; depuis la mort de la duchesse de Bourgogne, ils avaient redoublé leurs empressements autour de lui et étaient devenus sa seule ressource. En le voyant résister à leurs suggestions, ils s'avisèrent tous deux d'une tactique fort habile : ils devinrent sérieux, mornes, silencieux jusqu'à ne rien répondre, à moins qu'il n'y eût d'interrogation directe, et la réponse alors se terminait à un monosyllabe. L'âge du roi ne lui permettait pas d'aller chercher au dehors des diversions à l'ennui, et moins encore de résister aux attaques systématiques de la tristesse. Il se résigna donc à céder et à faire le testament qu'on exigeait de lui.

Par cet acte, Louis XIV établissait un conseil de régence composé du duc d'Orléans, qui en était le chef; du duc de Bourbon, qui devait y assister quand il aurait vingt-quatre ans accomplis; du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier, de quatre maréchaux, de quatre secrétaires d'État et du contrôleur général. Dans ce conseil, tout devait se régler à la majorité des suffrages, la voix du duc d'Orléans ne pouvant être prépondérante qu'au cas de partage égal. La personne du jeune roi était mise sous la tutelle et la garde du conseil de régence, et le duc du Maine chargé de veiller à son éducation et à sa conservation, « avec une autorité entière sur les officiers de la garde de Sa Majesté. » Le duc du Maine venant à manquer, le comte de Toulouse devait prendre sa place. Le maréchal de Villeroi était nommé gouverneur, sous l'autorité du duc du Maine. Ainsi Louis XIV n'avait donné au duc d'Orléans que ce qu'il ne pouvait pas lui ôter, et n'avait épargné contre son neveu aucune précaution humiliante.

En remettant son testament au premier président du parlement de Paris, Louis XIV dit à ce magistrat : « Voici l'acte de ma dernière volonté. L'exemple des rois mes prédécesseurs et celui du roi mon père ne me laissent pas ignorer ce que ce testament pourra devenir ; mais on l'a voulu, on m'a tourmenté, on ne m'a donné ni paix ni patience qu'il ne fût fait ; j'ai donc acheté mon repos. Prenez-le ; emportez-le. » Personne n'ignore que l'événement ne tarda pas à justifir les craintes du grand roi.

Louis XIV vécut encore quelques mois, durant lesquels la France, à peine remise des malheurs de la guerre, fut troublée par les querelles suscitées à l'occasion du jansénisme. Malgré les peines intérieures qu'il endurait et le continuel dépérissement de ses forces, il tint jusqu'à la fin de sa vie, d'une main assez vigoureuse, les rênes du gouvernement de l'État, redoublant de zèle pour que les affaires publiques ne souffrissent pas de sa défaillance. Il parut encore avec éclat dans une audience qu'il donna à un ambassadeur de Perse, et jamais on ne remarqua en lui plus de grandeur et de majesté. Ce fut pourtant à peine s'il put porter le poids du manteau royal et des pierreries dont il avait voulu se parer ; déjà même il se flattait d'avoir encore le temps de convoquer un concile national pour rétablir la paix dans l'Église de France ; mais, le 22 août 1715, la gangrène se manifesta à l'une de ses jambes avec des progrès effrayants, et l'on jugea bien qu'il restait à peine à l'illustre vieillard quelques jours à vivre.

Louis XIV se prépara avec sa grandeur d'âme accoutumée à ce dernier sacrifice, le plus terrible de tous. Les instants qu'il plut à Dieu de lui accorder encore furent consacrés à la prière, à la pénitence et à la méditation.

Sur son lit de mort il fit, en gémissant, l'aveu public des fautes de sa jeunesse, demanda pardon des scandales qu'il avait causés, et repassa dans l'amertume de son cœur toutes les erreurs de sa vie Ce fut alors que, s'accusant d'avoir trop aimé la guerre, il exhorta son successeur à ne pas suivre ses exemples, à diminuer les impôts et à travailler au bonheur du peuple. Comme ses domestiques versaient des larmes en le voyant si près du tombeau, il les encouragea à se résigner en leur disant : « M'avez-vous cru immortel ? » Les marques de piété et de repentir qu'il donna en recevant les derniers sacrements touchèrent profondément les cœurs.

Le 1er septembre 1715 Louis XIV mourut, âgé de soixante-dix-sept ans, après un règne de soixante-douze, le plus long dont il soit fait mention dans l'histoire (1). La populace insulta à ses dépouilles, et, quand il fallut porter à Saint-Denis le royal cadavre, on fut obligé de diriger le convoi funèbre par des rues écartées, afin de soustraire Louis XIV mort aux dernières ignominies. Pareils outrages avaient menacé les cendres de Colbert. Un jour vient où toute gloire passe par l'épreuve de la boue et la traverse sans en être souillée ; mais quatre-vingts ans ne s'étaient pas écoulés, qu'une autre populace non moins vile, et bien autrement criminelle, se faisait l'héritière des malédictions sauvages de 1715 : ce jour-là elle se transportait à Saint-Denis, et, au nom de la patrie qui la répudiait, elle brisait le cercueil de Louis XIV et de ses ancêtres ; elle dispersait sur le sol leurs illustres ossements.

(1) Madame de Maintenon s'était depuis deux jours retirée à Saint-Cyr ; elle y mourut en 1719, âgée de 84 ans, infirme de corps et saine d'esprit.

Entre ces réactions lâches et les idolâtries dont Louis XIV fut tour à tour l'objet, la vérité a su se faire jour et rendre à ce roi une justice exempte de passion.

L'histoire a salué en lui le représentant le plus vigoureux du principe monarchique, l'homme qui donna au gouvernement de la France un caractère d'unité et de majesté dont les traditions nationales n'offraient encore aucun modèle; sans oublier ses fautes et les calamités qu'elles firent rejaillir sur le royaume, elle l'honore, et parce qu'il mit sa gloire dans la gloire du pays, et parce que, même dans les erreurs de sa politique, il ne se sépara jamais de l'opinion et ne désespéra point du peuple. La confiance est le signe auquel on reconnaît les rois forts, et, parce qu'ils comptent sur la France, la France compte sur eux.

Cette continuelle solidarité de la nation et du roi renferme donc le secret de la puissance de Louis XIV. Il identifia le peuple en lui moins peut-être par orgueil que par nécessité, et la nation se sentit trop fière de son maître pour se séparer de sa cause : elle considéra le roi comme la clef de voûte de la prospérité publique et se soumit volontairement à lui obéir, comme le corps obéit au cœur. Si le roi fut injuste, elle fut sa complice; s'il se montra ambitieux, elle l'approuva; s'il fit peser sur l'Europe un joug dur et impérieux, elle s'en enorgueillit la première; le despotisme, elle l'accepta comme une garantie; la guerre, elle s'en fit un levier; le luxe, elle y trouva sa vanité; l'intolérance, elle la commanda; que si plus tard elle se montra lasse et épuisée, ce fut moins peut-être de ses sacrifices et de ses souffrances que de la monotonie de leur durée. Ce que d'ailleurs elle se trouvait prête à endurer pour la gloire de Louis XIV, il lui ré-

pugna de le supporter à l'honneur de madame de Maintenon.

A considérer en Louis XIV la valeur de l'homme et rien de plus, à décomposer sa gloire et sa renommée, on se sent d'abord étonné de ne rien trouver de ce qui transporte la pensée et force l'admiration. Homme de guerre, Louis XIV borne ses prétentions a conduire le siége de quelques villes, à présider en personne au succès des mesures prises par Vauban ou par Louvois; rien en lui ne participe de la flamme de Condé et de la science de Turenne; le soin de sa grandeur et de sa responsabilité le retient sur le bord du Rhin ou à Versailles, mais presque toujours hors du point où le danger est sérieux. Qu'on prenne pour exemple sa campagne de Hollande : à peine l'issue des opérations est-elle compromise par le débordement des eaux, que le roi abandonne à ses lieutenants la conduite de la guerre et revient à la cour *enchaîner les images* des villes qu'il lui faudra bientôt restituer; parmi les capitaines dont l'histoire a retenu les noms, dans l'antiquité et dans les temps modernes, il n'en est pas un seul qui ait à se reprocher une pareille insouciance, une semblable abdication du droit de commander. Aussi Louis XIV, comme général, ne mérite-t-il pas une place au rang des officiers de troisième ordre.

Comme législateur, il est étranger par l'étude aux matières qu'il s'agit de réglementer; comme protecteur des arts, il a le sentiment d'une grandeur fausse qui confond avec l'inspiration du génie la proportion colossale des formes; son goût littéraire est faux, son éducation est restée inachevée.

Et cependant la guerre, l'administration, l'intelligence font au plus haut degré la gloire de son règne et

la splendeur de sa vie : c'est qu'inexpert à faire par lui-même, nul ne le surpasse lorsqu'il s'agit de tirer parti des autres ; c'est qu'à l'énergie de la volonté il joint la persévérance des efforts ; c'est qu'il a le secret d'ordonner et d'être obéi. Les autres mettent parfois leur bonheur dans le repos et dans le silence ; ils ont peur de commander, de faire, de remuer ; pour eux, tout va bien quand tout se tait, et ils savent mauvais gré au génie d'être, parce qu'il est difficile de discipliner le génie ; mais Louis XIV se montre plus sûr de lui-même et de son avenir : il ne prend point à tâche de conserver, mais de créer ; il ne laisse aucun talent sans emploi utile, aucune pensée vraie sans fécondité ; il est digne de la mission de gouverner les hommes par cela seul qu'il sait les connaître, les classer, les associer, dans la mesure de ce qu'on peut attendre d'eux, à l'œuvre de la gloire commune. Ennemi de Condé, il lui confie le commandement de ses troupes ; digne juge de Turenne, il se repose sur lui du soin des expéditions difficiles ; appréciateur de Louvois, il se sert de lui comme d'un instrument pour faire sortir du sol la puissance militaire qui doit permettre à la France de balancer sur quarante champs de bataille la fortune de l'Europe. C'est lui qui met au service de Vauban les trésors immenses à l'aide desquels nos frontières seront défendues, lui qui d'un commis laborieux qu'on appelle Colbert fait le plus habile des ministres dont puisse s'honorer la France, lui qui distingue Molière dans la foule de ses serviteurs, et va chercher jusqu'au fond de l'Europe les savants étrangers pour réchauffer leur génie. Ce sont là de durables éléments de renommée.

Mais ce qui caractérise surtout Louis XIV, c'est la profondeur de sa politique et l'étendue de ses desseins.

Aucun homme de ce temps, pas même Mazarin, pas même Guillaume d'Orange, n'a tenu dans la main autant de ressorts pour agir sur les cabinets et sur les peuples, aucun n'a su tirer un meilleur parti des ressources de la diplomatie. Plus d'une fois opposé à toutes les puissances de l'Occident, il parvint à désunir par des traités les coalitions contre lesquelles la force ouverte ne pouvait suffisamment prévaloir, et jamais ces conventions particulières n'étaient contractées aux dépens de la France; sans se mettre en peine de la logique, il allait au plus pressé, il soudoyait les républicains en Angleterre, les seigneurs féodaux en Hongrie, et parvenait ainsi à créer des embarras intérieurs à ses adversaires. Sa politique à l'égard de la maison d'Autriche triompha malgré les obstacles; c'est de son règne que date l'alliance de l'Espagne et de la France; c'est à ses entreprises, d'ailleurs malheureuses, en faveur des Stuart que remonte la fraternité qui n'a cessé de nous unir à l'Irlande.

L'homme qui, de nos jours, ceignit la pourpre impériale et planta son drapeau sur toutes les capitales du continent européen, Napoléon, eut toujours devant les yeux la splendeur de Charlemagne et la monarchie de Louis XIV, se proposant, l'une pour but, l'autre pour modèle. Nous savons qu'il parvint à être la terreur des peuples dont le fils de Pépin avait été la lumière; mais s'il surpassa Louis XIV par l'étendue de ses conquêtes et de sa puissance, comme politique et administrateur il demeura au-dessous de ce roi, se laissant plus que lui étourdir par la prospérité et abattre par l'infortune. C'est qu'il n'avait reçu de Dieu qu'une mission d'un moment, mission providentielle et immense, et néanmoins de courte durée. Napoléon eut à relever des ruines; Louis XIV, à

construire pour l'avenir; l'un se disait l'homme du destin, l'autre, le bras du Seigneur; le premier travailla au profit du pouvoir, le second, pour le principe de la royauté: à chacun de nous la tâche que Dieu lui assigne, à Dieu seul la gloire!

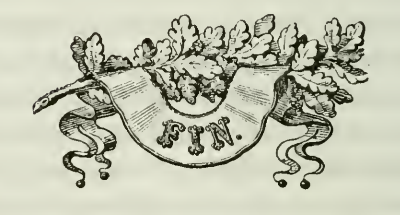


TABLE.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

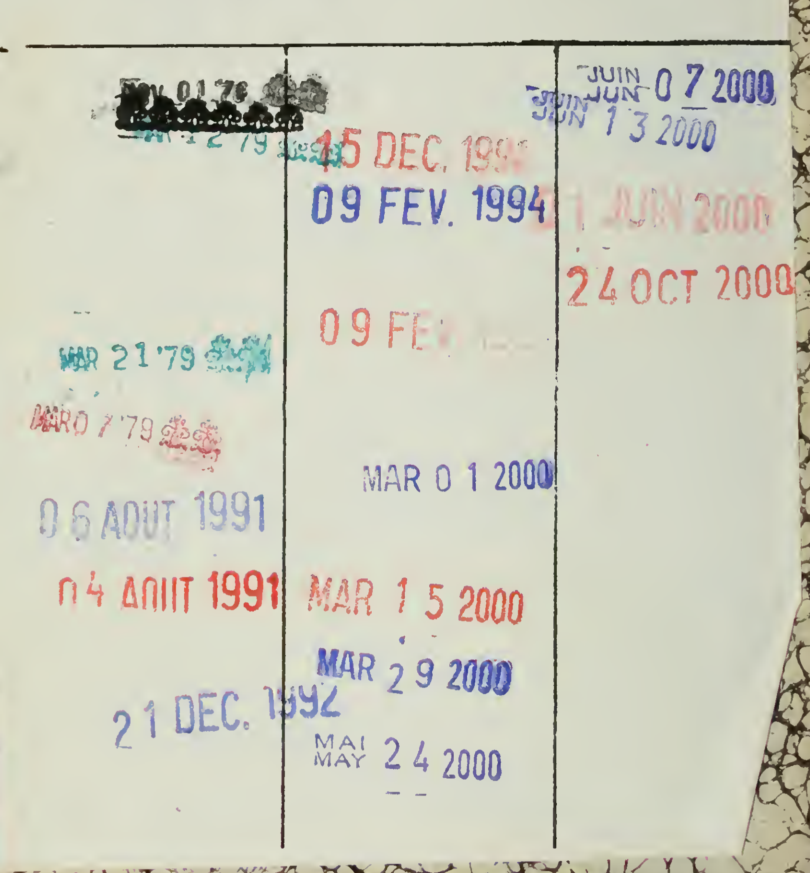
CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

FIN DE LA TABLE.

TOURS. — IMP. DE MAME.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
MAR 21 '79
MAR 07 '79
06 AOUT 1991
04 AOUT 1991
21 DEC. 1992
09 FEV. 1994
MAR 01 2000
MAR 15 2000
MAR 29 2000
MAI MAY 24 2000
JUIN JUN 07 2000
JUIN JUN 13 2000
24 OCT 2000

:E

